

Un sommet pour la paix

■ Bill Clinton, Yasser Arafat et Ehoud Barak réunis à Camp David

■ Au centre de la négociation : le statut de Jérusalem, les territoires et le sort des réfugiés

■ En Israël, le premier ministre échappe à la censure de la droite

Lire page 2, un point de vue page 13 et notre éditorial page 14

Difficiles entrées en Bourse

■ LABORIEUSE introduction en Bourse pour European Aeronautic Defense and Space (EADS), report et aménagement de la mise sur le marché de Vivendi Environnement, crainte pour la cotation de Wanadoo, la filiale Internet de France Télécom, etc. : les investisseurs font la fine bouche. 81 nouvelles sociétés ont été cotées à Paris depuis le début de l'année, contre 111 pour toute l'année 1999. Mais ces mises sur le marché ne se sont pas toutes bien passées. Une dizaine de sociétés ont reporté à plusieurs reprises leur première cotation, quand elles ne l'ont pas abandonnée. Ce phénomène touche spécialement les sociétés de la nouvelle économie.

Lire page 15

Elf : l'ombre de Mitterrand



ANDRÉ TARALLO

INTERROGÉ, lundi 10 juillet, par le juge Renaud Van Ruymbeke, André Tarallo, ancien directeur d'Elf, a évoqué l'influence de François Mitterrand dans le versement de commissions occultes lors du rachat de la raffinerie allemande de Leuna en 1992.

Lire page 9

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 10 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 48 FB; Canada, 2,50 \$ CAN; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA; Danemark, 15 KR; Espagne, 225 PTA; Gabon, 900 F CFA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 500 DR; Irlande, 1,40 £; Italie, 3000 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal CON, 270 PTE; Réunion, 10 F; Sénégal, 900 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2,20 FS; Tunisie, 1,4 Din; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147-712-7,50 F



Le plan Jospin pour la Corse

- Le premier ministre propose aux élus corses de nouveaux pouvoirs : développement, éducation, transports ● Ils pourraient même expérimenter des transferts de compétences législatives sous contrôle du Parlement ● Le chef de file des nationalistes juge ce plan « nul et non avenu »

LORS D'UNE NOUVELLE réunion de travail avec les élus de Corse, le gouvernement a présenté, lundi 10 juillet, un document qui trace ses « orientations » pour le futur statut de l'île. Ce texte, qui dépasse le stade des hypothèses pour formaliser des propositions, est déjà largement abouti sur de nombreux dossiers. Il propose aux élus corses de nouveaux pouvoirs sur le développement économique, l'éducation, les transports, l'environnement et la culture. L'enseignement de la langue corse deviendrait obligatoire « dans l'horaire normal des écoles maternelles et primaires », avec cependant une possibilité de dispense. De même, il est envisagé une période transitoire de dix ans pour rapprocher le régime fiscal de la Corse de la règle commune.

En revanche, la discussion reste ouverte sur les deux dossiers les plus épineux. Sur la simplification des institutions de l'île, il marque nettement sa préférence pour le maintien de deux institutions (une collectivité territoriale et un dé-



partement unique), plutôt que pour la création d'une seule collectivité, réclamée par de nombreux élus, mais qui nécessiterait une révision de la Constitution. Sur le transfert de compétences législatives, que les nationalistes présentent comme la condition d'un accord, il est très prudent : il considère qu'une telle dévolution de pouvoir n'est pas indispensable pour adapter les lois aux spécificités de l'île. Toutefois, il n'exclut pas un transfert limité et encadré du pouvoir législatif.

L'Assemblée de Corse se réunit, mercredi 12 et jeudi 13 juillet à Ajaccio, pour tenter d'apporter une réponse à ces propositions. Une réunion de travail avec le gouvernement est, dès à présent, prévue le 18 juillet. Jean-Guy Talamoni, chef de file des élus de Corsica Nazione, assure, dans un entretien au Monde, que le document gouvernemental « ne convient pas » aux nationalistes et qu'il est « nul et non avenu ».

Lire page 6



R. TANGUY

BATEAUX

Brest met les voiles

Trois mille bateaux du monde entier sont attendus à Brest, du jeudi 13 au lundi 17 juillet, pour le troisième rassemblement les Vieux Gréements organisé par le port breton. Comme en 1992 et 1996, un million de personnes devraient venir admirer trois-mâts (en photo, le Statsraad, venu de Norvège), avisos et goélettes. Le Monde donne tous les renseignements pratiques pour profiter au mieux de cette manifestation exceptionnelle. p. 10-11

La souris du premier ministre contre le mulot du président

MULOT SYMPA contre souris compétente, la cohabitation se mesure aussi sur Internet. Face à Jacques Chirac, heureusement servi par l'ironie des Guignols sur sa connaissance approximative du « mulot », Lionel Jospin avait longtemps été à la peine, sans l'ombre d'un smiley - ces icônes informatiques qui servent à exprimer des émotions - accolé à son nom. Dans la bataille d'image qui oppose les deux têtes de l'exécutif, il vient de marquer un point, lundi 10 juillet, en accordant un entretien exclusif à tfl.fr, précédé d'une vaste campagne d'annonce, tant de Matignon que du site de la chaîne. C'était le point d'orgue de sa « journée société de l'information ». Il suivait une conférence de presse où M. Jospin était apparu entouré de cinq de ses ministres, Laurent Fabius, Jack Lang, Catherine Tasca, Roger-Gérard Schwartzberg et Claude Bartolone.

Le premier ministre s'est donc soumis aux questions des internautes. Certes, s'est-il excusé, « j'ai plus surfé dans l'Atlantique - et encore assez peu - que jusqu'à maintenant sur Internet ». Mais il a un alibi, il est « cerné par

les internautes dans sa vie privée et à Matignon ». Et le premier ministre d'expliquer : « Ma femme surfe - elle est universitaire, elle est chercheur - donc elle surfe dans le monde des universités et du savoir. Mon fils, mon dernier fils, mais aussi mon fils aîné, surfent. »

Comme les curiosités des internautes sont avant tout des curiosités citoyennes, Lionel Jospin a été interrogé sur tous les sujets d'actualité, de l'Europe à la cohabitation, en passant par la dépénalisation de la drogue ou le prix de l'essence. Manifestement ravi de l'opportunité et plutôt à l'aise, il en a profité pour glisser, l'air de rien, plusieurs messages bien ciselés. Il est, dit-il, un premier ministre qui s'efforce d'assumer ses fonctions « avec sérénité ». Il a « la chance d'avoir un équilibre et même peut-être du bonheur » dans sa « vie personnelle » - décidément très présente dans l'entretien. Il est « animé par des convictions, entouré par une bonne équipe », il peut donc « travailler sans stress ». Et, insiste-t-il : « En tout cas, moi, j'essaie d'aborder les questions avec calme. »

« En tout cas », lui se définit comme « un

coureur de fond » face aux « échappées » du président de la République sur le quinquennat ou la Constitution européenne. L'Europe ? « Elle se construit sur des projets précis et concrets. C'est l'addition de ces projets qui donne un sens à ce que nous faisons », a-t-il martelé. Mais « ensuite, quand il va s'agir de définir l'Europe à quatre ou cinq ans », Lionel Jospin l'assure, il sera « présent ». Et il prend date : le « moment idéal », précise-t-il, c'est « quand on va revenir devant les citoyens pour un débat démocratique et ces débats vont commencer par les législatives ».

Avec le président de la République, il ne communique « pas encore » par e-mails. Il préfère le bon vieux téléphone - « s'entendre au double sens du terme, c'est pas plus mal ». Pour se « mettre vraiment » à Internet, Lionel Jospin « attend simplement de ne plus être premier ministre, mais pour devenir quoi ?

Pascal Robert-Diard

Lire aussi page 16



MOUÏNE JAMET

CINÉMA

L'aventure d'Assayas

Olivier Assayas a mis six ans pour mener à bien *Les Destinées sentimentales*, film qui sort cette semaine sur les écrans après avoir déchaîné les passions au Festival de Cannes. Il raconte cette aventure au cours d'une conversation, organisée par *Le Monde*, avec son coscénariste, son chef opérateur et sa principale interprète, Emmanuelle Béart (photo). p. 28 à 30

« L'affaire Camus » : une invention médiatique ?

TROIS MOIS après la sortie du Journal controversé de Renaud Camus, *La Campagne de France* (retiré de la vente par son éditeur, Fayard, le 20 avril, après qu'on eut relevé plusieurs passages déplorant l'excès de « collaborateurs juifs » dans une émission de France-Culture), on croyait avoir compris pourquoi ce livre avait suscité de tels affrontements, pourquoi sa publication même était contestée, pourquoi il était attaqué ou défendu, avec une semblable passion et certains excès. Pour les uns, *La Campagne de France* étant une œuvre littéraire, son droit à « mal penser » devait être affirmé, car si l'on ne reconnaît pas à l'art la possibilité du scandale, alors c'en est fini de la création, singulière, par essence asociale et dérangeante. Pour d'autres, les questions que fait surgir le Journal intime de Renaud Camus n'ont rien à voir avec une réflexion sur la liberté, ou sur la littérature et la morale. Elles sont strictement historiques et politiques.

Un citoyen français, qui se réclame de son enracinement dans la terre de France, se dit « passionné par la pensée juive », mais exprime son irritation contre « certains

juifs », « Français de première ou de seconde génération bien souvent, qui ne participent pas directement » de cette « expérience française telle qu'elle fut vécue pendant une quinzaine de siècles par le peuple français sur le sol de France ». Est-ce un agacement passager, ou bien le retour d'un vieil antisémitisme rancé, assorti d'habituelles précautions oratoires ? Un antisémitisme connu, banal dans les années 30. Mais, depuis 1940, comme il était relevé dans une émission télévisée consacrée à cette affaire, « le dossier judiciaire s'est singulièrement alourdi »... Comment les assertions de Renaud Camus auraient-elles pu passer inaperçues dans un pays qui n'est toujours pas parvenu, de Pétain à Mitterrand, à se défaire du fantôme de Vichy et de tout ce qu'il porte avec lui ? Une nation qui a un embarras considérable avec sa mémoire et ne sait pas, à l'aube du XXI^e siècle, si son avenir est dans l'intégration, l'accueil, le mélange ou dans le repli identitaire et la juxtaposition de communautés étanches - ethniques, religieuses, sexuelles...

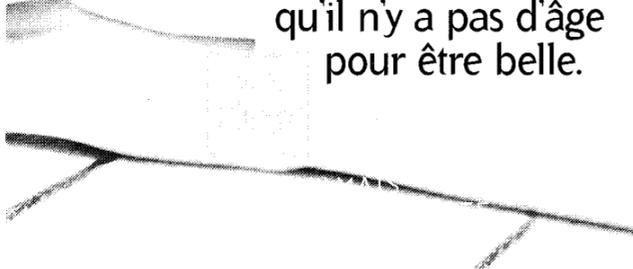
Josyane Savigneau

Lire la suite page 14



Alice

Yves Rocher croit qu'il n'y a pas d'âge pour être belle.



SERGE PICARD

SÉRIES DE L'ÉTÉ

La France à pied

2. Les pères du méridien

A Thury-sous-Clermont (Oise), la tombe de Jean-Dominique Cassini IV (photo) salue la mémoire de la famille des premiers mesureurs du méridien de Paris. Deuxième épisode de la marche le long de cet axe virtuel. p. 12

International.....	2	Aujourd'hui.....	20
France.....	6	Météorologie.....	24
Société.....	8	Jeux.....	24
Régions.....	10	Carnet.....	25
Horizons.....	12	Culture.....	26
Entreprises.....	15	Guide culturel.....	30
Communication.....	16	Abonnements.....	30
Tableau de bord.....	16	Radio-Télévision.....	31

PROCHE-ORIENT Le sommet de Camp David réunissant aux Etats-Unis Yasser Arafat et Ehoud Barak sous l'égide de Bill Clinton devait s'ouvrir, mardi 11 juillet, pour une

durée indéterminée. ● **DESTINÉE À RELANCER le processus de paix israélo-palestinien, cette rencontre débute dans un contexte politique difficile pour le premier ministre is-**

raélien, qui a échappé lundi soir à deux motions de censure. ● DE PRO-FONDES DIVERGENCES subsistent entre les deux parties sur les questions-clés que sont les frontières de

l'Etat palestinien, le statut de Jérusalem ou le sort des réfugiés. Les deux délégations devront donc consentir d'importants sacrifices pour parvenir à un compromis. ● YASSER ARA-

FAT a convié à Camp David des membres de son opposition, qui peuvent lui donner des arguments pour refuser certaines concessions. (Lire aussi notre éditorial page 14.)

Un sommet à hauts risques s'ouvre à Camp David

Israéliens et Palestiniens se rencontrent à nouveau sous l'égide des Etats-Unis pour tenter de parvenir à un compromis historique qui mettrait fin à plus d'un demi-siècle de guerre. Les deux parties en conflit devront compter avec leur opposition

CAMP DAVID

de notre envoyé spécial

Le sommet israélo-palestinien de Camp David devait s'ouvrir mardi 11 juillet, dans la résidence de week-end des présidents américains, à l'ouest de Washington. Bill Clinton a accueilli le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, lundi soir et le premier ministre israélien, Ehoud Barak, à son arrivée mardi, au petit matin. Isolés au cœur d'un parc très étroitement surveillé, les deux délégations ont été priées de ne pas apporter de téléphone portable. Les trois hommes devaient se mettre au travail pour tenter de parvenir à un compromis, même si un accord de paix définitif peut apparaître hors de portée.

Bill Clinton compte cependant sur ses talents d'entremetteur, comme sur l'atmosphère conviviale, loin des regards et des oreilles d'une presse parquée à des kilomètres de là, pour parvenir à ce compromis. Il permettrait d'éviter la dégradation d'une situation déjà délicate si, d'aventure, l'absence de tout accord aboutissait à une déclaration d'indépendance unilatérale de la part de l'Autorité palestinienne, le 13 septembre, comme en a décidé l'OLP la semaine dernière. M. Clinton a invoqué le souvenir du sommet historique de 1978, dans les mêmes lieux, entre Jimmy Carter, Menahem Begin et Anouar El Sadate, qui avait débuté sous des auspices aussi peu favorables, avant de déboucher - au bout de treize jours - sur le premier accord entre Israël et un pays arabe.

Minimiser les espérances Pour l'heure, la partie américaine distille les petites phrases soufflant à la fois le tiède et le frais. Minimiser les espérances au départ des négociations est de bonne guerre. C'est ce qu'a fait, lundi, M. Clinton, en affirmant que la question du Proche-Orient était « sans doute la plus difficile de tous les problèmes de paix dans le monde ». Il a en même temps tiré un coup de chapeau à MM. Arafat et Barak qui « tous deux ont la vision, la connaissance, l'expérience, l'habileté et le cran (...) pour parvenir à un accord, le rapporter chez eux et le vendre à leurs compatriotes ». Se voulant rassurante pour l'opinion israélienne qui

MINIMISER LES ESPÉRANCES

s'inquiète des trop grandes concessions que son premier ministre pourrait faire, la secrétaire d'Etat Madeleine Albright a ajouté que celui-ci « n'est pas un homme à signer un accord au détriment des intérêts de sa population ».

Le président américain qui aborde l'ultime semestre de son mandat parviendra-t-il à trouver un compromis entre ses deux hôtes ? Ou bien obtiendra-t-il seulement d'eux un accord partiel qui

permettrait au processus de paix de se poursuivre, tout en remettant à plus tard un ou plusieurs points de friction cités par Madeleine Albright : les frontières de l'éventuel Etat palestinien, le retour des réfugiés et Jérusalem ? Paradoxalement, la situation affaiblie dans laquelle il se trouve et le peu de temps qui lui reste pourraient jouer à son avantage. Ses interlocuteurs savent qu'ils ne trouveront pas avant longtemps un président

américain qui les connaisse et les comprenne aussi bien. Ils savent également que son successeur, quel qu'il soit, sera trop occupé, une fois entré à la Maison Blanche, pour se plonger rapidement dans l'épineux dossier israélo-palestinien.

Il y a deux ans déjà, à Wye Plantation, on avait vu le président retrousser ses manches et plonger à fond dans les dossiers. Etre prêt à passer la nuit, à arrondir les angles, à tenir ses interlocuteurs par la main et à les amener l'un vers l'autre. Quelques mois plus tôt, il avait veillé la nuit précédant l'accord du vendredi saint, en Irlande du Nord, pendu au téléphone jusqu'à ce que chacune des parties parvienne à s'entendre. De plus, M. Clinton est tout à fait conscient qu'un succès à Camp David éclipserait celui de M. Carter - les deux hommes ne se sont jamais beaucoup appréciés - et attacherait son nom à un prestigieux accord de paix. En même temps, l'opinion a été préparée à un échec possible et elle ne devrait pas lui en vouloir d'avoir tout tenté. « J'ai tant étudié le dossier que je serai capable de dessiner une carte de la rive droite

(du Jourdain) dans mon sommeil », a-t-il dit lundi aux gouverneurs réunis à Philadelphie.

Pour préparer le terrain aux Etats-Unis, il a rappelé lundi, dans l'hebdomadaire *Newsweek* que « l'Amérique porte un intérêt profond à un Proche-Orient dont la population serait prospère et en paix et qui serait disposé à faire face, ensemble, en tant que partenaires, aux défis communs ». Et il n'a pas manqué de souligner que l'aide des autres pays - en particulier les monarchies pétrolières arabes, les Européens et le Japon - serait la bienvenue ; Washington compte sur eux pour payer la plus grande partie de la note. Reste à savoir, comme l'a remarqué Zbigniew Brzezinski, qui fut conseiller pour les affaires de sécurité de Jimmy Carter, au temps du premier Camp David, si Bill Clinton saura manier aussi bien le bâton que la carotte. « C'est un type très intelligent et capable, extrêmement persuasif, mais je ne sais pas s'il est capable de menacer sérieusement et cela c'est très important ».

Patrice de Beer

L'UE souhaite « beaucoup de courage » aux participants

Le chef de la diplomatie française, Hubert Védrine, dont le pays assure la présidence de l'Union européenne (UE), a souhaité lundi 10 juillet « beaucoup de courage politique » aux participants au sommet de Camp David (Etats-Unis) pour tenter de parvenir à un accord israélo-palestinien. Lors d'une conférence de presse à Bruxelles où il a dirigé le premier conseil des ministres des affaires étrangères de l'UE sous présidence française, M. Védrine a rappelé que l'UE était « prête à aider la paix quand elle sera là ».

Par ailleurs, dans un entretien au quotidien *L'Humanité*, M. Védrine souhaite que le premier ministre israélien, Ehoud Barak « soit attentif au fait que les Israéliens ont intérêt à un Etat palestinien viable ». « Si tout est verrouillé, sans aucune marge de manœuvre en ce qui concerne Jérusalem, les colonies, les réfugiés, les frontières, la super-ficelle et les attributions de l'Etat palestinien, aucun responsable palestinien ne pourra s'engager là-dessus », prévoit Hubert Védrine.

Le gouvernement d'Ehoud Barak survit à deux motions de censure

JÉRUSALEM

correspondance

Cela aurait pu être mieux, mais cela aurait pu être pire, semblait penser Ehoud Barak, dodelinant de la tête et souriant à l'un de ses proches, à l'écoute des résultats du vote, lundi 10 juillet, des deux motions de censure présentées à la Knesset (la troisième ayant été retirée), juste avant son départ pour le sommet israélo-palestinien de Camp David. Les deux motions n'ont obtenu que 54 voix, au lieu des 61 exigées en la matière, à savoir la majorité absolue des députés.

Le premier ministre israélien a donc réussi à éviter l'adoption de ces motions, qui auraient entraîné la chute du gouvernement et la tenue d'élections anticipées dans les deux mois. Leur succès aurait surtout totalement remis en cause sa légitimité politique à négocier avec les Palestiniens, légitimité déjà ébranlée par les démissions de six ministres dimanche et lundi. En revanche, le nombre de députés favorables aux motions est supérieur de deux voix à ceux qui s'y sont opposés, ce qui relativise le succès de M. Barak.

A sa sortie de l'Assemblée, marchant, comme à son habitude, d'un pas décidé, M. Barak n'a pas caché qu'il aurait préféré que l'écart de voix soit en sa faveur, mais que son objectif essentiel était atteint : « Le gouvernement n'est pas tombé ». Les deux voix manquantes sont celles

de Shlomo Ben Ami, déjà à Washington, et d'Itzak Mordechai, qui, accusé de harcèlement sexuel, vient de démissionner de la Knesset.

« COMPROMIS DOULOUREUX »

Ironie du jeu parlementaire, Ehoud Barak doit sa survie à deux partis antinomiques, à savoir les cinq députés ultra-orthodoxes du Judaïsme unifié de la Tora, et les six du Shinoui, formation politique

née lors des dernières élections, dont le credo est avant tout de s'opposer aux partis religieux. Une nuance tout de même distinguant ces deux partis : les premiers se sont éclipsés au moment du vote, les seconds se sont abstenus. En revanche, l'un et l'autre ont fait durer les suspens une bonne partie de la journée et n'ont fait connaître qu'en fin d'après-midi, c'est-à-dire peu de temps avant le vote, leur décision de ne pas soutenir la mo-

tion. Le Shinoui, dont certains travaillistes espéraient le soutien actif à Barak, a choisi une formule qui préserve l'avenir. Ayant délibérément décidé de rester dans l'opposition depuis un an, en raison de la présence de partis religieux au gouvernement, il n'envisage pas de changer de stratégie aujourd'hui, alors qu'il escompte se renforcer aux prochaines élections, lesquelles, sans doute, ne sauraient tarder. Les députés des partis

arabes ont tous voté pour Ehoud Barak à l'exception d'Azmi Bishara qui s'est abstenu, protestant ainsi contre les lignes rouges définies par le premier ministre pour ses négociations avec les Palestiniens, lors de son allocution télévisée de dimanche et rappelées dans son discours à la Knesset lundi après-midi.

Largement hué par les députés Likoud pendant son intervention, M. Barak ne s'est jamais départi de

son sang-froid, attendant patiemment que le calme revienne pour poursuivre. A ceux qui l'accusaient de ne pas avoir de mandat pour négocier, il répondit : « Je ne suis pas seul. Je pars avec le soutien de presque deux millions d'électeurs, et celui de la plupart des citoyens israéliens qui veulent donner une chance au changement, à l'espoir ».

Avant de s'envoler pour Washington, M. Barak s'est adressé aux Palestiniens, leur demandant de cesser leurs menaces et d'être prêts à accepter « un compromis douloureux », précisant qu'Israël est prêt, quant à lui, à payer « un prix douloureux » mais « indispensable » pour parvenir à « une paix des braves plutôt qu'à un conflit violent qui fera de nouvelles victimes et ne résoudra aucun problème. Il y a un prix à la paix mais il n'y a pas de prix à tout prix », a-t-il ajouté.

Le pire a donc été évité, mais il ne s'agit sans doute que d'un sur-sis. Si un accord est conclu avec les Palestiniens, la perspective d'élections anticipées semble de plus en plus probable. En revanche, en cas d'échec, un gouvernement d'union nationale n'est pas exclu. En attendant les vacances de la Knesset, prévues le 31 juillet, l'opposition peut déposer d'autres motions de censure. Si M. Barak arrive à se maintenir d'ici là, il dispose d'un délai jusqu'au 23 octobre, date de la rentrée parlementaire.

C. Du.

Catherine Dupeyron

Abraham Burg, président par intérim

JÉRUSALEM

correspondance

« Le minimum nécessaire » est ce à quoi s'est engagé Abraham Burg, président de la Knesset, dans le cadre de ses nouvelles fonctions de pré-

PORTRAIT

Ce religieux de gauche, protégé de Shimon Pérès, assurera la transition pour les trois semaines à venir

sident de l'Etat par intérim, après la démission, lundi 10 juillet, d'Ezer Weizman. Difficile d'imaginer qu'il eut pu en être autrement, compte tenu du fait que la fonction est purement honorifique et que l'intéressé n'occupera le poste que pour les trois semaines à venir, assurant la transition entre le départ de M. Weizman et l'élection de son successeur par la Knesset le 31 juillet. Abraham Burg cherchait-il à rassurer le premier ministre, Ehoud

Barak, en précisant qu'il adopterait un profil bas ?

Il est vrai que ce quadragénaire brillant, ambitieux, dynamique et charismatique, n'est pas homme à jouer les passe muraille, sans compter l'inimitié qu'il porte à M. Barak, qui la lui rend bien. Depuis plusieurs années, les deux hommes s'affrontent. Lorsque, en 1997, le second se présente à la direction du Parti travailliste, M. Burg soutient la candidature de Yossi Beilin, un de ses plus proches amis politiques. M. Barak tente aussitôt de s'opposer au renouvellement de son mandat de président de l'Agence juive. En vain.

UN RIVAL SÉRIEUX POUR EHOUD BARAK

Plus récemment, en juillet 1999, Abraham Burg est élu président de la Knesset, en dépit des manœuvres d'Ehoud Barak pour imposer un de ses amis personnels, qui aurait été plus docile et plus fidèle. Religieux de gauche portant kippa, Abraham Burg aspire à devenir un jour chef du Parti travailliste et premier ministre.

Considérant qu'il est un des mieux placés pour régler le conflit laïc-religieux, problème majeur de

la société israélienne, une fois que la paix sera signée avec les Palestiniens, il représente probablement le rival le plus sérieux pour M. Barak. Outre leurs différends politiques et leurs ambitions personnelles, leurs relations semblent souffrir de leur parrainage respectif. Ehoud Barak fut le protégé d'Itzak Rabin. Abraham Burg est celui de Shimon Pérès, auprès de qui il débuta sa carrière en 1984, comme conseiller sur les questions de la diaspora, alors que M. Pérès était premier ministre. En 1986, il devient conseiller spécial de M. Pérès, alors ministre des affaires étrangères.

Aujourd'hui, M. Pérès pourrait succéder à son protégé à la présidence par intérim de l'Etat. Son élection n'est toutefois plus aussi certaine qu'elle l'était encore il y a quelques jours. Les députés du Shass, qui ne font plus partie de la coalition, envisagent de voter pour Moshe Katsav, candidat sans relief du Likoud, mais qui, pour la première fois dans l'histoire du pays, permettrait à un juif oriental, et non ashkénaze, d'être élu à la tête de l'Etat.

Les opposants palestiniens pèseront sensiblement dans la négociation

EN FIN POLITIQUE, Yasser Arafat a eu la sagacité d'inviter ses opposants à se joindre au sommet israélo-palestinien, qui s'ouvre mardi 11 juillet à Camp David sous les auspices de Bill Clinton. Non que le président de l'Autorité palestinienne ait été soudain pris d'un accès de fièvre démocratique, mais essentiellement pour deux raisons : d'une part, parce que le sommet est supposé prendre des décisions définitives sur des questions qui concernent et engagent tous les Palestiniens, où qu'ils soient. Et sur ces questions, qu'il s'agisse des frontières du futur Etat palestinien, du sort des réfugiés, de Jérusalem-Est, il existe une quasi-unanimité palestinienne, du moins au sein de l'Organisation de libération de la Palestine, dont ne font pas partie les organisations islamistes, Hamas et Djihad islamique. La résistance des opposants à d'éventuelles concessions jugées excessives donnera d'autre part des arguments au président palestinien lors de ses discussions avec son vis-à-vis israélien.

Ceux des opposants qui intéressent au premier chef M. Arafat sont les formations historiquement les mieux implantées parmi les réfugiés palestiniens, c'est-à-dire le Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP) de Georges Habache - auquel a succédé il y a quelques jours Abou Ali Moustapha, son ancien second - et le Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP) de Nayef Hawatmeh.

RÉACTIVER L'OLP

C'est en leur direction, et précisément en prévision des discussions sur le statut définitif des territoires palestiniens, qu'il avait jeté des ponts, dès l'été 1999 (*Le Monde* du 28 août 1999). Ayant de leur côté admis, certes à contrecœur, que les accords d'Oslo étaient devenus une réalité incontournable, les deux formations étaient d'autant plus disposées à dialoguer que la Syrie, qui est leur principal soutien, se préparait elle aussi à reprendre ses négociations avec l'Etat hébreu, dans un climat qui pré-

taît alors à l'optimisme. Le président palestinien avait ainsi réussi à rétablir un dialogue presque rompu depuis les accords d'Oslo, auxquels le FPLP et le FDLP se sont opposés, et dont l'entrée en vigueur a en quelque sorte mis sous le boisseau l'OLP au profit de l'Autorité palestinienne. Il était ainsi, avec chacun d'eux, en accord sur les constantes de la position palestinienne : ne renoncer à aucun centimètre carré de territoires occupés, défendre pied à pied le droit au retour des réfugiés, faire de Jérusalem-Est la capitale du futur Etat palestinien. Ils sont également convenus de réactiver l'OLP, qui représente, elle, tous les Palestiniens, c'est-à-dire ceux de l'exil comme ceux de Cisjordanie et de Gaza. Avec le FDLP, il était entendu d'organiser un référendum sur tout accord sur le statut définitif des territoires.

Le FDLP a répondu présent à l'invitation à se rendre à Camp David. C'est son représentant au sein du Comité exécutif de l'OLP, Tayssir Khaleid, qui, entre autres participants,

accompagne M. Arafat. Le FPLP, lui, a fait défection : pour Abou Ali Moustapha, le sommet de Camp David est censé aboutir à « la capitulation » des Palestiniens et non à une véritable paix. A la dernière minute, Ziad Abou Amer, un élu indépendant du Conseil législatif palestinien, et l'un des dix membres de la délégation politique de l'OLP aux négociations de Camp David, s'est lui aussi récusé, prévoyant que les Palestiniens seront soumis à des pressions pour « accepter des compromis à leurs dépens ».

Mais qu'ils soient présents ou absents, qu'il s'agisse du FDLP, du FPLP ou de ceux qui ne partagent pas l'avis de M. Arafat au sein de sa propre organisation, le Fatah, les opposants pèseront sensiblement dans la négociation.

Le premier ministre israélien, Ehoud Barak, est lui aussi un peu dans la même situation. Alors que le sommet de Camp David n'était encore qu'une idée en cours d'examen, M. Barak, pour convaincre le parti

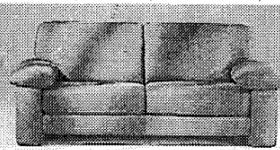
Shass de ne pas quitter le gouvernement, l'avait invité à se joindre à lui au sommet, si celui-ci prenait forme. Il avait fait miroiter la même perspective au Parti national religieux et au parti russe Israel Be'Alya. Tous lui ont en définitive fait faux bond. Et le premier ministre s'est rendu à Camp David fort, a-t-il dit, du soutien du peuple et non des partis.

On peut toutefois prévoir, sans grand risque de se tromper, que sur les questions fondamentales, le premier ministre israélien fera lui aussi valoir l'intransigeance de ces mêmes partis pour ne pas céder, ou pour céder le moins possible. Et pour les Israéliens, les questions fondamentales sont les mêmes que pour les Palestiniens, mais en sens diamétralement opposé : pas de restitution de la totalité des territoires occupés en 1967, pas de retour des réfugiés et pas de renoncement à la totalité de Jérusalem, capitale « éternelle et indivisible » de l'Etat hébreu.

Mouna Naïm

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS

Toutes les grandes marques aux meilleurs prix



Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

MATELAS • SOMMIERS VENTES PAR TÉL. POSSIBLE

fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUMLOPILLO - BULTEX - etc...
Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...
5500 m² d'exposition

LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO

• 239 à 247, rue de Belleville
Paris 19ème - M° Télégraphe

• 50, avenue d'Italie
Paris 13ème - M° Place d'Italie

01.42.08.71.00

7 jours sur 7

L'effondrement d'une montagne d'ordures près de Manille a fait des dizaines de morts

Le bidonville « Terre-Promise » compte 200 000 habitants

Le bilan de l'effondrement, causé par les pluies, d'une montagne d'ordures sur le plus grand bidonville encore en activité à Manille ne cesse de s'alourdir, avec plus de

soixante morts retrouvés mardi 11 juillet et encore des dizaines de disparus. La gigantesque décharge peuplée de 200 000 habitants devait être fermée en décembre.

PLUS DE SOIXANTE morts ont déjà été retrouvés dans le tragique « accident » intervenu, lundi 10 juillet, dans le bidonville de Payatas, près de Manille, une des tristement célèbres concentrations de déshérités de la capitale philippine. Le bilan ne cesse de s'alourdir : au moins cent personnes encore sont portées disparues depuis qu'une montagne de débris, minée par les pluies de deux typhons meurtriers, a enseveli ce gigantesque taudis.

Mardi, les secouristes devaient encore dégager près de 90 % des débris qui se sont abattus sur les abris de fortune servant de résidence permanente à des familles entières. Les habitants, rapporte l'agence Reuters, supplient les secouristes de ne pas faire usage d'engins mécaniques, mais de relever plutôt les décombres au crochet, en sorte d'au moins ne pas estropier les corps morts de leurs proches. Les dernières voix qui se faisaient entendre encore lundi soir se sont tues alors que se poursuivaient les travaux dans la nuit.

Cet accident n'en est pas un à proprement parler : on s'étonne même que pareille catastrophe ne survienne pas plus régulièrement dans ces bidonvilles où une popu-

lation survit exclusivement du revenu que lui procure le recyclage des ordures des plus riches qu'elle. Avec « Smokey Mountain » (Mont-Fumant) dans le district de Tondo, Payatas est l'une des deux plus grandes décharges monumentales de la capitale philippine qui ont symbolisé la détresse des laissés-pour-compte de l'industrialisation dans ce pays. La montagne d'ordures qui s'est affaissée lundi portait un surnom significatif : « Lupang Pangako », « Terre-Promise ».

UN UNIVERS DE FIN DU MONDE

Théoriquement, l'installation de résidences sur ces décharges est interdite. En réalité, les démunis, autour desquels s'est organisé un racket à l'habitat, s'y établissent sans trop de difficultés. On les voit quitter leur cabane à l'aube, piquet en main, partir à l'assaut des tas de débris fraîchement débarqués, dans l'espoir de récolter quelques trouvailles. Une véritable économie s'est développée dans cet univers de fin du monde. Des familles de six à huit personnes y vivent, y meurent, s'y perpétuent sous l'appellation administrative neutre de « citadins pauvres ». Sans eau ou presque,

sans la plus élémentaire hygiène, sans l'ombre d'un espoir. « On naît, on vit, on meurt à Payatas », dit le dicton.

Payatas « Terre-Promise » (population : 200 000 « habitants », dont 70 % vivent de « l'exploitation » de la décharge elle-même) aurait dû être évacuée, fermée et rasée en décembre 1999. Comme « Mont-Fumant » l'avait été au milieu des années 90, près de vingt ans après avoir vu le jour sous le couple présidentiel de Ferdinand et Imelda Marcos.

Le premier dépotitoir, avec son indiscible puanteur, avait fini par paraître un scandale trop évident sous les yeux et narines de la nouvelle classe moyenne de Manille, quand un espoir de développement plus harmonieux avait commencé à se faire jour aux Philippines sous le président Fidel Ramos. Mais, sous le populiste et populaire Joseph Estrada, le plan concernant la deuxième bidon-cité de Manille a été différé : une coalition de résidents d'un autre faubourg s'était opposée à voir son propre territoire envahi par les poubelles de cette capitale de 13 millions d'habitants.

Francis Deron

La visite de M. Khatami en Allemagne confirme le dégel entre Berlin et Téhéran

Pour éviter tout risque d'incident avec l'opposition iranienne en exil, les autorités ont mis en place un impressionnant dispositif de sécurité autour du président de la République islamique

BERLIN

de notre correspondant

Après l'Italie et le Vatican en mars 1999, la France en octobre de la même année, c'est au tour de l'Allemagne de renouer un timide dialogue avec l'Iran. Le président iranien Mohamad Khatami y a entamé, lundi 10 juillet, une visite officielle de trois jours : « Nous voulons avoir dans nos relations un nouveau départ substantiel », a estimé ce jour-là le chancelier allemand Gerhard Schröder.

Les relations entre l'Allemagne et la République islamique ont été empoisonnées ces dernières années par plusieurs affaires : l'affaire dite du Mykonos (du nom du restaurant où elle a eu lieu), dans laquelle un tribunal de Berlin a, en avril 1996, rejeté sur le plus haut sommet de l'Etat iranien la responsabilité du meurtre, en 1992, de quatre responsables de l'opposition kurde. Un mandat d'arrêt a même été lancé contre l'ancien ministre des renseignements, Ali Fallahian. Il y a eu ensuite l'arrestation en Iran, en septembre 1997, d'un homme d'affaires allemand accusé de relations illicites avec une musulmane. D'abord condamné à mort, M. Hofer a fini par recouvrer la liberté en janvier 2000, non sans quelques péripéties rocambolesques.

but 1999 au report de la visite en France de M. Khatami. Les affiches de l'opposition placardées dans Berlin, grimant M. Khatami en vampire et l'accusant d'être un meurtrier, ont été recouvertes avant l'arrivée de ce dernier.

La visite de M. Khatami a donné lieu à un impressionnant dispositif de sécurité, quelque 4 000 policiers ayant été mobilisés à Berlin. Dans la nuit de dimanche à lundi, la police de la capitale a interpellé une cinquantaine d'opposants. Le président iranien doit effectuer tous ses déplacements dans la capitale en hélicoptère, pour sup-

plémentaire en faveur de la visite, estimant qu'il fallait soutenir les forces réformatrices en Iran. Favorable au voyage de M. Khatami, Amnesty International a demandé lundi au gouvernement allemand d'exiger des progrès en Iran sur les droits de l'homme.

Si ce sujet n'a pas été abordé, lundi, pendant le court point de presse de M. Khatami et Schröder, où seules quatre questions ont pu être posées, il l'a été par le chancelier lors de son entretien avec le président iranien, tient-on à faire savoir de source gouvernementale allemande.

Deux dossiers précis ont été

Mandat d'arrêt iranien contre un juif émigré aux Etats-Unis

La justice iranienne a lancé, lundi 10 juillet, un mandat d'arrêt international et a sollicité Interpol pour obtenir l'arrestation d'un juif iranien émigré aux Etats-Unis qu'elle considère comme le « fondateur d'un réseau d'espionnage au profit d'Israël ». « Un mandat d'arrêt a été émis par le juge du tribunal révolutionnaire de Chiraz contre le fondateur du réseau d'espionnage en faveur d'Israël, Eshagh Belanth », a indiqué l'agence IRNA, précisant que ce mandat avait été communiqué à Interpol.

Cette initiative est annoncée quelques jours après le verdict du procès de treize juifs iraniens devant le tribunal révolutionnaire de Chiraz et internationalise encore davantage ce dossier. Dix des accusés juifs ont été condamnés à des peines allant de quatre à treize ans de prison pour « espionnage » envers Israël ou pour « collaboration ». Deux musulmans ont également été condamnés à deux ans de prison pour leur rôle « auxiliaire » dans cette affaire. Mais le verdict du tribunal, partiellement communiqué à la presse, indiquait clairement que le dossier restait « ouvert ». - (AFP)

L'équipe de France 2 à son tour dans la nasse de Jolo

LES AUTORITÉS françaises et philippines ont confirmé que les trois envoyés spéciaux de l'équipe de France 2 dans l'île de Jolo sont effectivement devenus les otages d'insurgés musulmans, vraisemblablement du groupe Abu Sayyaf, qui retiennent désormais un total de 36 étrangers et un Philippin dans l'île de l'extrême-sud de l'archipel. Le Quai d'Orsay a indiqué avoir alerté les autorités de Manille une fois que cette nouvelle prise d'otages a été confirmée dans la journée du lundi 10 juillet. La direction de France 2, dans un communiqué, a également confirmé que la journaliste Maryse Burgot, le caméraman Jean-Jacques Le Garrec et le preneur de son Roland Madura, partis dimanche sur les traces du groupe Abu Sayyaf, étaient retenus contre leur volonté bien qu'une demande de rançon n'ait pas été sur le moment formulée. Le Quai d'Orsay a précisé que la quatrième membre de l'équipe de télévision, la monteuse Corinne Caucherand, avait été rapatriée depuis la ville de Jolo vers Zamboanga City, sur la côte sud de l'île de Mindanao, où se trouve un agent consulaire français depuis le début de la crise des otages.

Au total, ce sont donc cinq Français qui sont détenus par le groupe Abu Sayyaf, le plus radical des mouvements insurgés musulmans du sud philippin : les trois

journalistes et deux des dix touristes capturés le 23 avril dans l'île de Sipadan, en Malaisie, Sonia Wendling et Stéphane Loisy. On était toujours sans nouvelle, mardi, du quatrième journaliste, l'Allemand Andreas Lorenz, de l'hebdomadaire *Der Spiegel*, également pris en otage, et dont la libération contre rançon a été évoquée.

Selon la direction de France 2, qui a été en contact avec son équipe par téléphone satellitaire en fin de matinée lundi, les trois journalistes se portent bien. Ils sont retenus en compagnie non pas des otages initiaux de cette saga, les touristes de Sipadan, mais auprès de treize évangélistes philippins de Manille qui étaient venus apporter leur réconfort aux prisonniers et qui se sont, eux aussi, retrouvés entre les griffes d'Abu Sayyaf. Le groupe a mis à prix, pour base de négociations, 1 million de dollars chacun de ses prisonniers.

Mardi après-midi, à Manille, le principal négociateur du gouvernement philippin, Roberto Aventajado a déclaré à une chaîne de télévision avoir reçu un appel téléphonique d'un des chefs d'Abu Sayyaf, Galib Andang, surnommé « Commandant Robot », se déclarant prêt à résoudre la crise des otages, et annonçant qu'il enverrait des revendications « minimales » afin de pouvoir « régler la situation » au plus vite.

MAUVAIS SOUVENIRS

La dernière visite d'un chef d'Etat iranien en Allemagne a laissé de mauvais souvenirs : il s'agissait de celle du chah en 1967, qui s'était accompagnée de nombreuses manifestations de protestation. Le 2 juin 1967, alors que le souverain assistait à l'Opéra de Berlin à une représentation de *La Flûte enchantée* de Mozart, un policier avait tué un étudiant de 26 ans, Benno Ohnesorg, donnant le signal du « mai 1968 » allemand et à la révolte étudiante et à l'opposition extra-parlementaire des années 70 leur premier martyr.

Trente-trois ans plus tard, les autorités allemandes ont voulu éviter tout risque d'incidents. Il n'y avait pas d'alcool à table, les Allemands se pliant aux souhaits de leurs hôtes, alors que cette même question avait conduit dé-

primer le moindre risque et éviter tout contact avec l'opposition iranienne, qui a appelé à manifester contre sa visite.

L'opposition iranienne basée en Irak, le Conseil national de la résistance - c'est-à-dire les Moudjahidines du peuple -, n'est toutefois pas parvenue à mobiliser devant la porte de Brandebourg les 25 000 manifestants qu'elle avait annoncés : seuls 5 000 Iraniens, sur les 130 000 que compte l'Allemagne, avaient bravé la pluie battante de la matinée. Répondant à une question lors d'une conférence de presse, M. Khatami s'est affirmé favorable au droit de l'opposition de manifester. Mais il s'est étonné que l'on s'en prenne à un « président qui s'engage en faveur des réformes ». Il a néanmoins fustigé les opposants basés en Irak, affirmant que « ceux qui ont été violents, ont versé le sang » et « provoqué une vague de terreur, ne peuvent aller à l'étranger en se présentant comme démocrates ».

PÉTITION AU BUNDESTAG

Une pétition contre la venue de M. Khatami a été signée par 175 députés allemands, soit un quart du Bundestag, et sa visite ne donnera pas lieu à rencontre avec les parlementaires. Toutefois, les députés spécialistes des affaires étrangères ou des droits de l'homme, comme la Verte Claudia Roth ou le chrétien-démocrate Karl Lamers se sont pro-

abordés : le sort des dix juifs condamnés le 1^{er} juillet, par le Tribunal révolutionnaire de Chiraz, pour espionnage au profit d'Israël - condamnation qui a donné lieu lundi à une protestation de la communauté juive en Allemagne ; et les ennuis judiciaires encourus par dix-sept personnalités iraniennes à leur retour dans leur pays après avoir participé, en avril, à un colloque organisé à Berlin par la Fondation Heinrich Böll, proche des Verts. Trois d'entre eux sont en prison. Les autres sont en liberté sous caution.

Les deux pays ne veulent pas ne parler que des droits de l'homme. Comme ses partenaires européens, l'Allemagne souhaite avoir un Iran fort dans cette région instable. A court terme, Berlin et Téhéran veulent intensifier leur collaboration économique - le gouvernement allemand a décidé de faire passer le montant de sa garantie-export de 200 millions à 1 milliard de marks - et culturelle.

Mercredi 12 juillet, M. Khatami participera à Weimar, ville de Goethe, en présence du président de la République allemand, Johannes Rau, à un « dialogue des civilisations ». Il assistera également au dévoilement d'une statue du poète Hafiz (XIV^e siècle), qui aurait inspiré Goethe.

Arnaud Leparmentier

Une adolescente de dix-sept ans en grève de la faim à Tunis

DEPUIS le 28 juin, Nadia Hammami, dix-sept ans, observe une grève de la faim à Tunis pour obtenir l'arrêt des poursuites contre son père, l'opposant en fuite Hama Hammami, ainsi que le droit de sa famille à mener une vie normale, sans subir les tracasseries de la police. « Je ne peux plus supporter la situation dans laquelle vit toute ma famille, mes deux petites sœurs surtout, a-t-elle déclaré au Monde. Le bébé Sarah,

qui vient d'avoir un an, n'a jamais vu notre père. Je me suis décidée à la fin de l'année scolaire, contre l'avis de maman. » L'exemple du journaliste Taoufik Ben Brik, en grève de la faim du 3 avril au 15 mai 2000, l'a-t-il encouragée à mener cette action ? Nadia Hammami ne le nie pas, tout en estimant qu'elle n'avait pas d'autre choix.

Appelé par le comité de soutien à Hama Hammami à jouer un rôle de médiateur, l'historien Mohamed Talbi a rencontré le 3 juillet le ministre chargé des droits de l'homme, Afis Hindaoui, et s'est de nouveau entretenu avec lui par téléphone lundi dernier. « On ne peut pas faire d'exception, m'a dit le ministre. Le droit, c'est le droit, déplore-t-il, cela veut donc dire que Hama Hammami doit se livrer à la justice et très probablement être incarcéré avant que ses avocats puissent tenter quoi que ce soit, ce qui est inacceptable pour Nadia ».

« AMBIANCE INSUPPORTABLE »

Au ministère tunisien de la justice, on souligne en effet que Hama Hammami pourrait faire réexaminer son cas, s'il sortait de sa clandestinité, et bénéficier, « le cas échéant, d'une remise de peine ou d'une réduction de sa durée ». M^e Mohktar Trifi, l'avocat de l'opposant, réclame auparavant des garanties pour que son client ne soit pas arrêté au cas où il ferait sa réapparition. « Une telle mesure bloquerait la situation et peut être prise sans enfreindre aucun texte juridique », souligne-t-il.

En principe, Nadia Hammami

devrait arriver en France mercredi 14 juin, à l'invitation du Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie (CRLDH).

« Il n'est pas question que ma fille poursuive là-bas sa grève de la faim, indiquait très fermement Radhia Nassraoui, à la veille de son départ. Je l'envoie en France avec sa sœur Ousseïma, âgée de onze ans, pour que toutes deux échappent à l'ambiance insupportable dans laquelle elles vivent en Tunisie, et mon souhait est que Nadia aille comme les enfants de son âge au jardin des Plantes, à Euro Disney, ou encore en Bretagne. »

L'adolescente, pour sa part, tenait bon : « Je poursuivrai ma grève de la faim en France aussi longtemps que le cas de mon père ne sera pas réglé. Rien ne pourra m'arrêter. »

Florence Beaugé

Un opposant de longue date

Hama Hammami, époux de l'avocate et militante des droits de l'homme Radhia Nassraoui, vit dans la clandestinité depuis février 1998. Porte-parole du Parti communiste des ouvriers de Tunisie (PCOT, interdit), âgé de 48 ans, il a été condamné par contumace en juillet 1999 à 9 ans et 3 mois de prison pour « maintien d'une association interdite », et « incitation à la désobéissance et violation des lois ». Opposant pacifiste de longue date au régime tunisien, il a passé la majeure partie de sa vie entre la prison et la clandestinité, et souffre de séquelles provoquées par la torture subie lors de ses arrestations répétées. La découverte de la grossesse de son épouse, l'année dernière, alors qu'il était toujours activement recherché par la police, avait été ressentie comme une véritable provocation par le pouvoir tunisien.

ALAIN FINKIELKRAUT

ALAIN FINKIELKRAUT

Une voix vient de l'autre rive

rf

GALLIMARD

UNE VOIX VIENT DE L'AUTRE RIVE

«Alain Finkielkraut s'attaque aux faux amis de la mémoire. Il dénonce, non plus ce que l'on fait contre la mémoire, mais ce que l'on fait au nom de la mémoire... Il n'existe qu'une seule façon d'être fidèle au passé : écouter, respecter et suivre cette voix qui veut nous mener vers plus de lumière... Il y a dans toute l'œuvre d'Alain Finkielkraut, une recherche de la nuance et de la finesse. De la liberté pensée... L'essai d'Alain Finkielkraut nous rappelle également que nos pouvoirs ne doivent pas prendre le pas sur nos devoirs. Se souvenir, c'est en fin de compte s'effacer.»

Marie-Laure Delorme, *Le Journal du Dimanche*

«Une réflexion qui aide à penser qu'on ne comprend bien son temps qu'en étant sensible à ce qui n'est pas de son temps, qu'on agit justement si l'on sait que la vie est aussi inaction. Le but demeure de reconstruire le monde commun avec des mots qui ne soient pas des emblèmes et des affections qui ne soient pas des conclusions.»

Michel Marian, *La Quinzaine Littéraire*

GALLIMARD

La France accélère le rythme des négociations sur la réforme des institutions européennes

Les Quinze décident de reprendre leur programme d'aide financière à la Russie

La France est entrée dans le vif du sujet de sa présidence de l'Union en faisant adopter, lundi 10 juillet à Bruxelles, par le conseil des Quinze

un calendrier de négociation pour parvenir en décembre, à Nice, à un accord sur la réforme du fonctionnement des institutions européennes.

Les Quinze ont également décidé de reprendre leurs programmes d'aide en Russie et de réexaminer leur politique balkanique.

BRUXELLES

de notre bureau européen

Réforme des institutions et mise en place de l'Europe de la défense, relations avec la Russie et avec les Balkans, conflit de la banane avec les Etats-Unis : le premier conseil affaires générales sous présidence française, qui a réuni les 10 et 11 juillet à Bruxelles les ministres des affaires étrangères et européennes des Quinze, a ébauché un calendrier pour ce deuxième semestre 2000 particulièrement chargé. Il faut notamment mettre les bouchées doubles pour tenter de parvenir, d'ici au sommet de Nice, en décembre, à une réforme des institutions et du processus de décision dans l'Union, principal enjeu de cette présidence.

Les dirigeants français ont proposé lundi à leurs partenaires un programme de travail ambitieux pour la Conférence intergouvernementale (CIG) sur la réforme des institutions européennes. Pour éviter un « compromis boiteux » et parce qu'il s'agit de « la dernière chance pour sauver le système communautaire », comme l'a souligné Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, les réunions vont se multiplier. En plus des sessions ministérielles consacrées chaque mois à ces négociations, Pierre Vimont, le représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne, réunira deux fois par mois un groupe de travail. Quatre conclaves ministériels feront en outre le point des travaux d'ici à la fin de l'année.

● **Défense.** En ce qui concerne la défense européenne, un calen-

drier a été fixé afin que la phase opérationnelle puisse être engagée dans six mois. Outre les groupes de discussion sur les quatre thèmes arrêtés le mois dernier (questions liées à la sécurité ; objectifs collectifs de capacités ; accès de l'Union aux moyens et aux capacités de l'OTAN ; définition d'arrangements permanents pour la consul-

ont décidé de « relancer la préparation du programme Tacis pour la Russie couvrant les années 2000-2003 ». En pratique, cela signifie que les crédits affectés à ce programme, qui avaient été gelés en mars dernier pour sanctionner l'attitude russe en Tchétchénie, vont être rétablis. Au moment où l'on prête aux forces tchéchènes l'in-

que représente la stabilisation de la région des Balkans et l'importance de l'engagement politique financier et militaire de l'UE. Inquiets de l'évolution de la situation en Serbie, les ministres se sont tous prononcés pour un effort accru en faveur de la société civile serbe, des médias indépendants, des municipalités démocratiques. Ils ont également exprimé leur soutien au Monténégro et à leur président. Une majorité d'entre eux ont manifesté un vif scepticisme à l'égard de la politique de sanctions menées par l'Union, faisant valoir qu'elle semblait davantage gêner la population que les dirigeants. Hubert Védrine, le ministre français des affaires étrangères, qui présidait la réunion, a indiqué que les Quinze devraient réexaminer leur stratégie en la matière. Les pays partenaires ont accueilli favorablement l'idée française de réunir un sommet entre l'UE et les pays des Balkans occidentaux les 24 et 25 novembre en Croatie. Leur rapprochement doit s'organiser « autour de l'idée d'une perspective d'adhésion réaliste », a expliqué M. Védrine. Dans l'immédiat, l'UE leur propose des « accords de stabilisation et d'association ». Des négociations sont en cours avec la Macédoine, et plusieurs ont souhaité qu'elles aboutissent avant la fin de l'année. Ils ont appelé de leur vœu l'ouverture rapide de pourparlers avec la Croatie, dont l'évolution démocratique est unanimement appréciée.

Philippe Lemaître
et Laurent Zecchini

La polémique sur la banane se poursuit

Cinq pays – l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande et le Portugal – ont refusé de donner un feu vert à la Commission pour négocier une protection du marché européen de la banane reposant uniquement sur des droits de douane. La Commission, elle aussi, préférerait que, jusqu'en 2006, les importations dans l'UE soient basées sur un mécanisme de quotas mais, doutant de la possibilité d'obtenir un accord des opérateurs au sein de l'OMC, elle aurait voulu être autorisée, en cas de nouvel échec, à négocier une approche uniquement tarifaire. Ceci lui a été refusé. Elle devra auparavant présenter un rapport sur les conséquences d'une approche exclusivement tarifaire pour les producteurs communautaires et ceux des pays associés des Caraïbes et d'Afrique (ACP). Les commissaires Franz Fischler (agriculture) et Pascal Lamy (commerce) affirment que la défense des intérêts de ces producteurs peut être efficacement assurée avec des droits de douane. Ces droits, expliquent-ils, seront fixés par l'UE et, si leur niveau est contesté comme trop élevé, les pays producteurs pourront réclamer des compensations à négocier à l'OMC. – (Corresp.)

tation UE-OTAN), plusieurs réunions sont prévues en juillet en vue de préciser l'« objectif global », c'est-à-dire la mise sur pied de la force prévue de 50 000 à 60 000 hommes. Début septembre, les Etats membres devront transmettre leurs propositions de contribution en hommes et en matériels. Les 20 et 21 novembre, à Bruxelles, une « conférence d'engagements de capacités » sera réunie.

● **Russie.** Comme ils l'avaient laissé prévoir à Feira, les Quinze

tention de lancer une importante offensive, l'Union européenne a tenu à rappeler son attachement à l'intégrité territoriale de la Russie, ainsi que sa « condamnation du terrorisme et de l'usage indiscriminé de la force », mais son souci est avant tout de « développer une relation de long terme » avec Moscou, dans le cadre d'un « dialogue confiant et exigeant ».

● **Balkans.** Les dirigeants français ont voulu mettre en relief, lors de cette première réunion, l'enjeu

Le pape souhaite une profonde réforme de la condition des détenus

A LA VEILLE de son départ en vacances, lundi 10 juillet, aux Combes, dans le Val d'Aoste, Jean Paul II a célébré la messe dans la prison Regina Coeli au centre de Rome, en présence de quelque soixante-dix détenus sélectionnés (dont une dizaine de femmes venues d'un centre de détention voisin), et du personnel pénitentiaire. La RAI révélait lundi que plus d'un million et demi de téléspectateurs avaient suivi cette célébration exceptionnelle du « Jubilé des prisons » que le pape avait personnellement souhaité en l'an 2000. Dans le monde entier, au même moment, des évêques catholiques accomplissaient la même démarche en vue de souligner la compassion de leur Eglise envers une catégorie d'exclus comme celle des prisonniers.

« Je viens vous dire que Dieu vous aime et veut que vous parcouriez un chemin de réhabilitation et de pardon, de vérité et de justice », a affirmé le célèbre visiteur de la prison de Regina Coeli. Au milieu des applaudissements, il a réclamé un « geste de clémence » et « une réduction de peine » au bénéfice des détenus, dans la droite ligne du message qu'il a rendu public, en date du 9 juillet, à destination cette fois des prisonniers et des gouvernements du monde entier. Ce geste de clémence, souhaité à l'occasion de l'an 2000, se veut « un signe clair de sensibilité à l'égard de la situation » des détenus, en même temps qu'un motif de « repentir » personnel.

Dans ce message original que le pape adresse aux prisonniers dans chaque pays, il

dénonce d'abord le « surpeuplement », les mauvais traitements, les « vexations » qui aboutissent à des conditions de vie dans les prisons « indignes de l'homme ». La prison est devenue, déplore-t-il, « un lieu de violences », de ségrégations, de discriminations ethniques, sociales, sexuelles, politiques, religieuses. Elle est incapable de jouer son rôle de prévention et d'éducation. Il en appelle donc à un profond « changement de mentalité », afin de répondre aux millions de détenus et d'hommes de bonne volonté qui réclament « une adaptation des structures carcérales et une révision de la législation pénale ». Toutes les « normes » contraires aux droits de la personne doivent, en particulier, être écartées de toute législation.

« RENOUVEAU AUTHENTIQUE »

C'est l'affaire des hommes de droit, des gouvernements, des législateurs et de la société civile dans son entier. Dans chaque pays, souligne Jean Paul II, « seule une évaluation sereine du fonctionnement des institutions pénales, une vraie prise de conscience des fins que la société se propose pour affronter la criminalité, pourront conduire à identifier les corrections qui s'imposent ». Son message n'hésite pas à entrer dans le détail d'une réforme globale des prisons et d'initiatives capables de devenir, ajoute Jean Paul II, « les vraies prémices d'un renouveau authentique » des mentalités et des institutions carcérales.

Il souhaite en particulier que soient encouragés dans les prisons toutes les formes d'accompagnement psychologique, les activités de travail qui permettent de rompre l'oisiveté, les parcours de formation pour faciliter la réinsertion des détenus. Il réclame des dispositions en faveur des détenus financièrement démunis, atteints de maladies graves ou en phase terminale. Il demande aux autorités pénitentiaires que toutes les facilités soient accordées aux détenus pour qu'ils puissent avoir des contacts réguliers avec leur famille et leurs amis.

De leur côté, les détenus libérés doivent être accompagnés dans leur réinsertion sociale. « S'abstenir d'actions de promotion à l'égard du détenu signifierait réduire la mesure de détention à une simple rétorsion sociale, et donc la rendre odieuse », écrit Jean Paul II.

La question des prisons doit donc être « repensée » dans son intégralité : « Les difficultés et les malaises vécus dans le monde complexe de la justice, et plus encore la souffrance qui provient des prisons, montrent qu'il y a encore beaucoup à faire ».

Le pape conclut ce document par un ultime appel aux gouvernants de chaque pays pour qu'ils fassent « tout leur possible » et offrent aux détenus et aux délinquants, sans négliger les contraintes de la prévention et de la répression, « la possibilité d'un rachat et d'une réinsertion positive dans la société ».

Henri Tincq

Paris renforce son engagement dans la lutte contre le sida

DURBAN. A la 13^e Conférence internationale sur le sida, à Durban (Afrique du Sud), Dominique Gillot, secrétaire d'Etat à la santé, a annoncé, lundi 10 juillet, que la France consacrerait dès cette année « près de 100 milliards de francs par an à la lutte contre le VIH/sida dans les pays en développement ». La ministre a ajouté que « la France s'est engagée, à titre bilatéral, à annuler pour les pays pauvres fortement endettés » l'équivalent de « 8 milliards d'euros de créances ». Ce geste sera accompagné d'un « contrat de désendettement et de développement » en faveur de l'éducation et de la santé. Par ailleurs, un accord devait être signé ce même lundi entre les gouvernements français et sud-africain pour un programme de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant par la Névirapine. Un tournant pour les autorités sud-africaines jusque-là hostiles à ce traitement. – (Corresp.)

La France a atteint la limite de ses capacités d'action militaire

PARIS. Les opérations dans les Balkans et les conséquences des tempêtes ou de la marée noire depuis l'hiver 1999 ont conduit les armées françaises « à la limite de leurs possibilités », a estimé le chef d'état-major des armées, le général Jean-Pierre Kelche, entendu récemment par la commission de la défense à l'Assemblée. Près de 50 000 hommes étant simultanément engagés au plus fort des actions, cela empêche les armées d'accomplir « aux échéances prévues leurs activités d'entraînement et d'instruction ». La loi de programmation militaire prévoyait d'atteindre cette capacité de 50 000 hommes seulement à la fin de 2002, au moment de l'abandon du service militaire. Toutefois, a indiqué le général Kelche, la forte présence de troupes sur le terrain reste « supportable », les relèves pouvant être assurées et les postures d'alerte étant maintenues.

José Bové porte l'antimondialisation en Colombie

BOGOTA. José Bové est en Colombie, à l'invitation d'un collectif de syndicats agricoles colombiens, en compagnie d'une dizaine de personnalités, dont Joaquim Miranda, président de la commission de développement et coopération au Parlement européen. Le syndicaliste français a pris position lundi 10 juillet contre le « Plan Colombie » du président Andrés Pastrana. Elaboré il y a près d'un an, ce plan de lutte contre la drogue a reçu le soutien financier des Etats-Unis (à concurrence de 1,3 milliard de dollars) mais pas de l'Union européenne, qui a repoussé toute décision à ce sujet lors d'une réunion le 7 juillet à Madrid. Le leader paysan a également dénoncé la « liquidation de la civilisation des Indiens U'wa au profit d'une multinationale », en référence à la prospection pétrolière prévue par la compagnie américaine Occidental Petroleum sur les terres des U'wa. Cette tribu de 5 000 personnes menace de se livrer à un suicide collectif si les compagnies pétrolières viennent opérer près de ses terres « sacrées ». – (AFP)

Athènes hésite à réclamer réparation à Berlin pour le massacre de Distomo

ATHÈNES. Le gouvernement grec est dans l'embarras face à la décision de justice condamnant l'Allemagne à dédommager les descendants des 218 habitants du village de Distomo, massacrés par une colonne SS le 10 juin 1944. Confirmé par la Cour suprême grecque en avril, le jugement de 1997, selon lequel 28,6 millions d'euros doivent être versés aux 295 plaignants, peut théoriquement mener à la saisie de biens immobiliers de l'Etat allemand à Athènes. Berlin oppose un refus solide : un accord signé en 1960 a déjà réglé la question des réparations de manière globale. Le ministère de la justice grec n'a toujours pas donné le feu vert requis pour la saisie.

Les manifestations orangistes se poursuivent en Irlande du Nord

PORTADOWN. De nouvelles violences ont opposé activistes protestants et forces de l'ordre dans la nuit du lundi 10 au mardi 11 juillet à Portadown, au sud-ouest de Belfast, où, la veille, un défilé orangiste s'était vu interdire le passage dans un quartier catholique. A Belfast, des émeutiers ont jeté des cocktails Molotov et incendié des véhicules volés. La section de Portadown de l'Ordre d'Orange a appelé à de nouvelles manifestations pour la journée de mardi. Ces loyalistes se mobilisent depuis une semaine en vue de l'anniversaire, le 12 juillet, de la victoire de Guillaume d'Orange sur les forces catholiques de Jacques II en 1690. – (AFP, Reuters.)

Bosnie : une cérémonie à Srebrenica cinq ans après les massacres

SREBRENICA. Environ 2 000 survivants de Srebrenica devaient participer, mardi 11 juillet, à une cérémonie pour le cinquième anniversaire des massacres dans l'ancienne enclave musulmane de l'est de la Bosnie, au terme de difficiles négociations entre la police de la Fédération croato-musulmane de Bosnie et la police de la zone serbe, où se trouve Srebrenica. L'association des anciens combattants serbes a protesté contre cette cérémonie. La prise de Srebrenica par les forces serbes en juillet 1995 a fait plus de 7 000 victimes parmi les musulmans. Les restes de 4 000 personnes ont déjà été retrouvés. Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a réitéré lundi dans un message ses « profonds regrets et remords » pour « la tragédie de Srebrenica qui hantera pour toujours l'histoire des Nations unies ». – (AFP)

Le Brahmapoutre rompt un barrage naturel en Chine et tue en Inde

PÉKIN. La rupture d'un barrage naturel en travers du fleuve Brahmapoutre, du côté chinois de la frontière avec l'Inde, dans l'Himalaya, a provoqué de brutales inondations dans l'Etat indien d'Arunachal Pradesh (nord-est) où 30 personnes sont mortes et plus d'une centaine portées disparues, selon des sources officielles. Au cours des deux dernières semaines, plus de 50 000 habitants ont perdu leur logement à la suite des inondations qui ont emporté plus de vingt grands ponts. Selon des relevés satellitaires, la crue du Brahmapoutre (l'un des plus longs fleuves indiens, appelé Siang dans cette partie du pays et Tsangpo au Tibet chinois) avait été provoquée par l'effondrement d'un barrage naturel au Tibet. Selon les autorités de Lhassa, ce barrage, d'une hauteur de 60 m en travers du fleuve et d'une largeur de 2 500 m, avait été formé le 9 avril dernier par un énorme glissement de terrain. – (AFP)

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés

SUP'DEUG

- Droit 1^{ère} et 2^{ème} années
- Eco 1^{ère} et 2^{ème} années
- Toutes facultés
- Toutes matières
- Petits groupes.
- Session intensive d'été : Aoit
- Suivi annuel/semestriel

Tél. : 01 42 24 10 72
www.isth-es.com

OSP PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité

47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex - Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

PUBLICATION JUDICIAIRE

Dans le litige opposant SKYROCK à ADO FM, la 4^{ème} Chambre section A de la Cour d'Appel de Paris a rendu le 21 Juin 2000 la décision suivante :

« CONFIRME la décision entreprise en ce qu'elle a retenu à l'encontre de l'Association RADIO ADO, exploitant le service de radiodiffusion sonore ADO FM (97.8) l'existence d'actes de concurrence déloyale à l'encontre de la société VORTEX, exploitant le service de radiodiffusion sonore SKYROCK, a fait interdiction à l'association RADIO ADO de poursuivre ses agissements, l'a condamné à payer à la société VORTEX la somme de 200.000 F à titre de dommages et intérêts et 20.000 F au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile » ;

« Dit que la mesure d'interdiction sera assortie d'une astreinte de 20.000 F par infraction constatée, à compter de la signification du présent arrêt, la Cour se réservant la possibilité de liquider l'astreinte. Autorise la publication du présent arrêt dans trois journaux ou revues au choix de la société VORTEX aux frais de l'association RADIO ADO, le coût global de ces insertions ne pouvant excéder à la charge de cette dernière la somme de 60.000 F ;

Dit l'association RADIO ADO irrecevable devant la Cour en sa demande de dommages et intérêts pour concurrence déloyale commise les 22, 23 mai et 4 juin 1999 » ;

« CONDAMNE l'association RADIO ADO à payer à la société VORTEX la somme de 150.000 F au titre de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile pour ses frais irrépétibles en cause d'appel, CONDAMNE l'association RADIO ADO aux dépens ».

INSTITUTIONS Le gouvernement a présenté aux élus de Corse, lundi 10 juillet, un document qui trace ses « orientations » pour le futur statut de l'île. Ses propositions

sur l'enseignement, la fiscalité et le développement sont formalisées. En revanche la discussion reste ouverte sur la simplification des institutions de l'île et sur le transfert de

compétences à la Corse. Un transfert limité et encadré du pouvoir législatif est envisagé. ● L'ASSEMBLÉE de Corse se réunit, mercredi 12 et jeudi 13 juillet à Ajaccio, pour ten-

ter d'apporter une réponse à ces propositions. Une réunion de travail avec le gouvernement est, dès à présent, prévue mardi 18 juillet. ● JEAN-GUY TALAMONI, chef de file

des élus de Corsica Nazione, assure, dans un entretien au Monde, que le document gouvernemental « ne convient pas » aux nationalistes et qu'il est « nul et non avenu ».

Le gouvernement balise le transfert de compétences à la Corse

Le premier ministre souhaite parvenir à un accord-cadre sur l'avenir de l'île. Il a présenté ses « orientations » aux élus. Il n'exclut pas la possibilité d'une dévolution limitée et contrôlée de pouvoirs législatifs aux institutions territoriales

LE GOUVERNEMENT est plus que jamais décidé à parvenir rapidement à un accord-cadre sur l'avenir de la Corse et à y rallier, si possible, une large majorité d'élus de l'île. Lundi 3 juillet, il avait franchi un premier pas en présentant à ces derniers une série de fiches faisant l'inventaire de tous les dossiers examinés dans le cadre du « processus » de discussion ouvert par Lionel Jospin en décembre 1999. Une semaine plus tard, le 10 juillet, il a forcé le pas en leur soumettant un document qui trace, désormais, ses « orientations ». Cette avancée intervient à la veille de la réunion à Ajaccio, les 12 et 13 juillet, de l'Assemblée de Corse qui est ainsi invitée à se prononcer sur ces propositions.

« Cadrer sans verrouiller » : telle est la marge étroite dans laquelle s'inscrit la démarche gouvernementale. Sur six dossiers, et non des moindres, le document fourni lundi aux élus « finalise » les discussions de ces dernières semaines, en particulier sur la fiscalité, l'enseignement de la langue corse, le financement de l'économie et du développement

de la Corse (lire ci-dessous). Restent les deux points les plus épineux et les plus symboliques : l'organisation institutionnelle de l'île et les transferts de compétences.

Sur le premier, le gouvernement assure, en préambule qu'il « partage » avec les élus l'« objectif de simplifier les institutions de la Corse ». Deux solutions ont émergé des discussions des dernières semaines : soit la création d'« une collectivité unique, se substituant à la collectivité territoriale et aux deux départements », soit « une assemblée et un exécutif uniques pour la collectivité territoriale de Corse et un seul département, siégeant tantôt comme assemblée territoriale, tantôt comme conseil général ». Mais s'il n'écarte pas, « par principe », la première, le gouvernement exprime nettement « une préférence pour la seconde ».

En effet, comme l'a encore démontré le débat organisé le 6 juillet par M. Jospin avec les ministres concernés, la création d'une collectivité unique nécessiterait une révision constitutionnelle préalable, puisque l'article 72 de la Constitu-

tion, s'il donne au législateur la liberté de créer des collectivités territoriales nouvelles, mentionne explicitement le département comme une des collectivités de la République. Or l'hypothèse d'une collectivité unique – de nouveau réclamée, lundi, par José Rossi, président de l'Assemblée de Corse, et plusieurs des élus présents – ferait disparaître tout département en Corse.

LES LIMITES DES TRANSFERTS

C'est pourquoi le gouvernement préconise le maintien de deux institutions – une collectivité territoriale et un département –, par une réforme qui « peut sans doute être menée à terme sans révision préalable de la Constitution et donc beaucoup plus rapidement ». Le document de synthèse souligne, en outre, que cette solution « permettrait de maintenir avec plus de cohérence une représentation électorale des différents territoires de la Corse, par l'instauration d'un scrutin mixte », combinant, pour une moitié des élus, « au titre du département », le mode de scrutin cantonal

et, pour l'autre moitié, « au titre de la collectivité », la représentation proportionnelle.

De la même manière, le gouvernement s'efforce de ne pas complètement fermer le débat sur les transferts de compétences aux institutions de Corse. Pragmatique, il assure, en préambule, avoir « retenu l'orientation de procéder au profit de la Corse à de nouveaux transferts de compétences, notamment dans les domaines suivants : l'aménagement de l'espace, le développement économique, l'éducation et la culture, la gestion des ressources en eau et la politique de protection de l'environnement et de la forêt, la gestion des infrastructures et des services de proximité, les transports ». Mais les limites de ces transferts sont nettement tracées par le gouvernement : « Pour l'exercice de ses compétences en pleine responsabilité, la collectivité territoriale de Corse bénéficiera d'une délégation particulière d'un large pouvoir réglementaire. » Réglementaire, et non législatif. Tout est là. Et, pour que les choses soient claires, le document met les points sur les « i » : « L'exa-

men des domaines de compétences dont les élus membres du groupe de travail ont souhaité le transfert n'a pas montré, en l'état actuel des travaux, que ces compétences nécessiteraient une dévolution de pouvoir législatif. »

Il reste que cette demande des nationalistes, reprise en mars par M. Rossi et 22 des 51 élus de l'Assemblée de Corse, est considérée par Jean-Guy Talamoni comme la condition sine qua non de tout accord (lire ci-dessous). Le gouvernement fait donc deux propositions, avec l'espoir qu'elles permettent à chacun de ne pas perdre la face. D'une part, il admet que l'article 26 de l'actuel statut – donnant pouvoir à l'Assemblée de Corse d'adresser au Parlement des propositions relatives au vote d'une loi – est « inappliqué ». Par conséquent, il « souhaite parvenir à une adaptation effective des textes législatifs aux spécificités de la Corse lorsque cela s'avère nécessaire ». Les discussions avec les élus avaient évoqué la création d'un « comité législatif » pour suivre cette procédure.

La seconde proposition, beau-

coup plus originale, consiste à envisager la possibilité de « préciser les conditions dans lesquelles des règles de portée législative, le cas échéant dérogatoires, pourraient être adoptées par la collectivité territoriale de Corse, au regard de la situation spécifique de la Corse, avant que leur mise en œuvre ne soit évaluée et éventuellement pérennisée par le législateur ». Cette formulation ambiguë, directement inspirée d'une décision du Conseil constitutionnel de 1993 (lire ci-dessous), entrouvre la voie à un mécanisme de transferts de compétences législatives expérimental, limité dans le temps et encadré par le Parlement. Sous réserve d'un examen plus approfondi, les deux frères ennemis qui s'étaient affrontés en mars – José Rossi (DL) et Emile Zuccarelli (PRG) – n'ont pas reculé cette ouverture, lundi soir. La réunion de l'Assemblée de Corse, mercredi et jeudi, sera, sur ce point, décisive, avant une nouvelle rencontre avec le gouvernement, prévue mardi 18 juillet.

Gérard Courtois

TROIS QUESTIONS À...

JEAN-GUY TALAMONI

1 En tant que chef de file des élus nationalistes de Corsica Nazione, comment réagissez-vous aux orientations proposées par le gouvernement pour l'avenir de la Corse lors de votre réunion du lundi 10 juillet ?

Ce texte ne nous convient pas. Il est nul et non avenu. Sur les transferts de compétences, et notamment sur la question de la dévolution des pouvoirs législatifs, les propositions du gouvernement nous paraissent confuses et obscures. La problématique évoquée en matière de promotion de la langue corse relève du bricolage intellectuel. Nous ne partageons pas, enfin, la préférence du gouvernement pour le choix d'une collectivité territoriale qui ferait également office de conseil général. Nous sommes pour une collectivité unique et nous continuerons de défendre cette option.

2 Un tel désaccord signifie-t-il que vous quittez la table des négociations ?

Non, nous estimons que ce texte n'est pas définitif. Nous considérons qu'il constitue surtout une rupture de la méthode retenue depuis le début des discussions entre les élus corses et le gouvernement. Voilà une semaine, Alain Christnacht, conseiller de Lionel Jospin, chargé de coordonner les discussions, nous avait soumis une longue série de questions en précisant que ce n'était pas à Paris de répondre mais aux élus corses. Or, hier, le gouvernement nous a livré ses réponses avant même d'entendre les nôtres. C'est une curieuse manière de mener le débat.

3 Qu'allez-vous faire ?

Nous allons rentrer en Corse et soumettre les termes de notre position aux représentants du mouvement nationaliste. Au regard des discussions déjà engagées avec les autres partenaires de l'Assemblée territoriale, nous avons, par ailleurs, bon espoir, d'ici à la fin de la semaine, de dégager, avec l'ensemble des élus de l'Assemblée territoriale, une forte majorité sur la dévolution de réels pouvoirs législatifs. Dès lors, face à un large consensus, le gouvernement devra prendre ses responsabilités et tenir compte de nos propositions, quitte à revoir sa position.

Propos recueillis par Jacques Follorou

Les incertitudes de l'innovation constitutionnelle

LIONEL JOSPIN dispose, en la personne de son directeur de cabinet, d'un bien utile et pointu connaisseur du droit public. Et pour cause : Olivier Schrameck fut, pendant quatre ans et demi, le secrétaire général du Conseil constitutionnel, autrement dit la cheville ouvrière, la mémoire et, inévitablement, un des esprits inventifs de cette machine à produire du droit. M. Schrameck était en poste depuis six mois lorsque le Conseil constitutionnel a rendu la décision sur laquelle s'appuie aujourd'hui Matignon pour proposer aux élus corses des modalités inédites de transfert de compétences.

Le statut de l'île, indique le texte transmis aux élus, « pourra préciser les conditions dans lesquelles des règles de portée législative, le cas échéant dérogatoires, pourraient être adoptées par la collectivité territoriale de Corse, au regard de la situation spécifique de la Corse, avant que leur mise en œuvre ne soit évaluée et éventuellement pérennisée par le législateur ». Chaque mot est pesé pour tenter d'inscrire le dispositif imaginé à Matignon dans l'ouverture esquissée par le Conseil constitutionnel dans une décision du 28 juillet 1993 sur la loi relative aux établissements publics à caractères scientifique, culturel et professionnel.

A l'époque, la nouvelle majorité et le gouvernement d'Edouard Balladur avaient en tête de modifier le régime des universités fixé par la loi Savary de 1984 tout en évitant d'en passer par une loi d'ensemble qui, comme le projet Devaquet en 1986, aurait constitué une cible alléchante pour la contestation étudiante. A un projet de loi d'origine gouvernemental, François Fillon avait donc préféré laisser les députés de sa majorité déposer une proposition. En outre, celle-ci n'imposait pas un nouveau statut aux universités mais, plus subtilement, autorisait ces établissements à adopter, par un simple vote à la majorité simple de leurs conseils d'administration, des statuts dérogatoires par rapport à la législation en vigueur, sous la seule réserve que leur ministre de tutelle ne fasse pas d'objection aux dispositifs adoptés.

DÉFINITION PRÉCISE

Saisi par les sénateurs socialistes, le Conseil constitutionnel avait annulé cette loi. Ses membres estimaient inconstitutionnelle la manière dont le texte transférait au pouvoir réglementaire du gouvernement, sans d'ailleurs lui fixer aucun critère pour accepter ou non les statuts dérogatoires des universités ou des grandes

écoles, des décisions qui relèvent de la loi. Pour autant, le juge constitutionnel n'excluait pas la possibilité, pour le législateur, d'« autoriser des dérogations pour des établissements dotés d'un statut particulier en fonction de leurs caractéristiques propres ». « Il est même loisible au législateur de prévoir la possibilité d'expériences comportant des dérogations », à condition que le Parlement prenne soin, ajoutait le Conseil, de « définir précisément la nature et la portée de ces expérimentations, les cas dans lesquels celles-ci peuvent être entreprises, les conditions et les procédures selon lesquelles elles doivent faire l'objet d'une évaluation conduisant à leur maintien, à leur modification, à leur généralisation ou à leur abandon ».

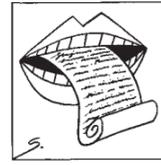
Dans sa note de synthèse, Matignon prend soin d'employer les termes utilisés par le Conseil constitutionnel. Toutefois, la décision du 28 juillet 1993 et les « expérimentations » qu'elle autorise concernaient strictement la catégorie des établissements publics à caractères scientifique, culturel et professionnel. Nul ne sait si, appliquées à une collectivité territoriale, le Conseil ne jugerait pas ces « expérimentations » hasardeuses...

Cécile Chambraud

Les six points sur lesquels s'est dégagé un accord de principe

LE DOCUMENT transmis par Matignon aux élus corses comporte huit chapitres. Pour ce qui concerne l'organisation institutionnelle et les transferts de compétences, il laisse la porte ouverte à des discussions ultérieures. Sur les six autres, que nous présentons ici, il formalise les points qui ont fait l'objet d'un accord de principe lors des réunions des dernières semaines.

● **L'enseignement de la langue corse.** « Le gouvernement proposera au législateur de poser le principe selon lequel l'enseignement de la langue corse prend place dans l'horaire scolaire normal des écoles maternelles et primaires » et sera donc « suivi par tous les élèves, sauf demande de dispense » des parents.



VERBATIM

Pour pallier le manque de maîtres corsesophones, « il est envisagé » de créer en Corse « un double concours de recrutement pour les professeurs des écoles : l'un destiné aux enseignants corsesophones, le second aux non corsesophones » : « de recourir davantage à l'intervention des enseignants de langue corse du second degré en augmentant, si besoin est, le nombre de postes ouverts au Capes de corse, d'utiliser en plus grand nombre des intervenants extérieurs, de mieux utiliser les concours des aides-éducateurs recrutés sur le profil de langue et de culture corse ».

● **Les arrêtés Miot.** « Le règlement de cette question est urgente » car, si rien n'est fait, « le droit commun s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2001 ». Le gouvernement retient deux « orientations ». D'une part, « le principe de l'obligation de déclaration de succession s'appliquera pour les successions ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2001 ». D'autre part, « la nécessité de procéder à la reconstitution des titres de propriété justifie une période de transition de dix ans ». Pendant cette période, « des mesures d'aide à l'expertise seront financées avec le concours de la collectivité et de l'Etat » ; « l'exonération de droits de licitation et de partage ainsi que sur les procurations et attestations notariées après décès sera reconduite » ; « après une phase d'exonération des droits qui pourrait être de cinq ans, un dispositif comportant un abattement très significatif sur la valeur

des immeubles (...) sera mis en place pour les donations et les successions » ; « le délai des dépôts de succession sera allongé pour permettre la reconstitution des titres de propriété » ; « le bénéfice de ces dispositions sera conditionné par la reconstitution des titres de propriété lorsqu'ils font défaut ». Le régime fiscal définitif des successions fera l'objet d'« une concertation entre la collectivité et l'Etat ».

● **La fiscalité.** En matière d'investissement, l'« objectif de développement économique » guidera le statut fiscal de l'île à compter de janvier 2002. Ce statut fera l'objet d'« une évaluation périodique ». Le coût des exonérations « devra tenir dans une enveloppe constante ». Les « objectifs prioritaires » sont la relance de l'hôtellerie, des nouvelles technologies, de l'industrie et de l'énergie, et le développement économique des régions défavorisées de l'île. « Un mécanisme reposant sur un crédit d'impôt, égal à un pourcentage à déterminer de l'investissement réalisé dans les secteurs prioritaires, sera mis au point. Ce crédit d'impôt serait reportable et partiellement remboursable, au terme d'une période à déterminer. »

Pour la fiscalité indirecte, le gouvernement souhaite maintenir le régime dérogatoire actuellement en vigueur, « sous réserve de sa conformité à l'évolution des règles communautaires ». Il suggère toutefois de « remplacer le transfert des droits sur les alcools par un transfert de TIPP ». Il lie à l'« évaluation des conséquences finan-

cières des transferts de compétences à venir » le remplacement du transfert des droits sur les alcools par un transfert de TIPP.

● **Le financement de l'économie.** Le capital de la société de capital-risque Femu Qui sera porté de 4 millions de francs à 23 millions de francs. L'« installation en Corse » de la Banque des PME (BDPME) « sera fortement encouragée par l'Etat », de même que la « présence d'un organisme de crédit-bail, qui pourrait être Corsica Bail ».

● **Europe.** « Un document élaboré conjointement précisera les demandes qui seront présentées pour la Corse à la commission européenne. » « Une rencontre entre des élus de Corse et des représentants du gouvernement, d'une part, des représentants de la commission européenne, d'autre part, sera organisée dès que possible. »

● **La loi de programmation.** « Le gouvernement retient le principe d'une loi de programmation de long terme (environ quinze ans) dans le but de combler les retards dont la Corse souffre encore dans de nombreux secteurs. Elle sera financée par l'Etat et la collectivité de Corse, selon des proportions tenant compte des capacités de financement de la collectivité ». Cette loi « comportera notamment les grandes opérations d'infrastructures routières et ferroviaires nécessaires au désenclavement des territoires ». « La mise au point de son contenu (...) sera effectuée en concertation entre le préfet de Corse et les élus. »

Des rencontres à plusieurs niveaux

● **15 mai 1999.** Alors que le préfet de la région Corse, Bernard Bonnet, a été mis en examen et incarcéré, le 5 mai, dans l'affaire de l'incendie de la paillote Chez Francis, quatorze organisations nationalistes manifestent à Ajaccio pour demander une « solution politique » sur l'île.

● **6 et 7 septembre.** Devant l'Assemblée de Corse, le premier ministre déclare que « la condamnation de la violence est la condition préalable à toute évolution » du statut de l'île.

● **30 novembre.** Lionel Jospin annonce qu'il est prêt « à recevoir, à l'hôtel Matignon, (...) les élus de la Corse ensemble ».

● **13 décembre.** « Matignon 1 », qui réunit vingt-huit élus de l'île, nationalistes compris, adopte le principe de nouvelles rencontres et n'exclut aucun sujet de la négociation.

● **10 mars 2000.** L'Assemblée de Corse adopte deux motions concurrentes relatives à l'avenir de l'île. La première, qui recueille vingt-six voix, insiste sur le maintien du cadre statutaire actuel. La seconde, votée par vingt-deux conseillers, dont les nationalistes, se prononce pour la dévolution de pouvoirs législatifs.

● **6 avril.** Au cours de « Matignon 2 », les élus corses exposent leur vision de l'évolution institutionnelle de l'île. M. Jospin invoque les « contraintes » de la cohabitation pour écarter, à court terme, une consultation des Corses.

● **19 avril.** Il est décidé qu'un groupe de travail unique se réunira désormais à Matignon tous les lundis, du 15 mai jusqu'à la fin de juillet.

● **3 juillet.** Le gouvernement remet aux élus corses une synthèse des travaux effectués depuis le 15 mai.

● **6 juillet.** Le gouvernement examine, lors de deux réunions de ministres, les hypothèses issues des discussions de Matignon.

www.bmw-gap.com
Villiers Etoile Concorde

Marketing - Commerce - Gestion

Sessions d'été

TEAM TEST EUROPEEN D'APTITUDE AU MANAGEMENT

Concours commun CEFAM, EBS, ESAM, ICD, ISTE

BAC + 4 Diplômes validés ou homologués

01 44 65 66 62

12, rue Alexandre Parodi - 75010 Paris

La majorité fait bloc au Conseil de Paris derrière Jean Tiberi

Le vœu demandant sa démission est repoussé

« LES BONS MOMENTS sont si rares depuis cinq ans », estime Jean Tiberi. Le maire de la capitale ne s'est pas privé d'afficher sa « grande satisfaction » après le vote intervenu, lundi 10 juillet, au Conseil de Paris. Solidarité politique oblige, l'ensemble de la droite parisienne a été contrainte de repousser, par 96 voix contre 53, le vœu présenté par le candidat socialiste à la Mairie de Paris, Bertrand Delanoë, invitant le maire et « tous les membres de l'exécutif municipal » à démissionner de leurs fonctions.

« Jean Tiberi a été réélu maire de Paris », triomphait un des rares fidèles du maire, Vincent Reina (RPR), peu après ce vote. Claude Goasguen, porte-parole de Démocratie libérale, pestait, en revanche, contre cette « mauvaise journée ». « La majorité municipale, au pied du mur, a révélé sa vraie nature politique. Les masques sont tombés. Le code de déontologie est aux oubliettes. Personne ne veut rompre avec le système RPR mis en place », s'est félicité M. Delanoë, en minimisant le fait que ni les écologistes ni les élus du Mouvement des citoyens (MDC) ne s'étaient associés au vote de sa motion de défiance.

Non prévue par le code des communes, cette motion aurait pu être repoussée d'un revers de la main par le maire de Paris. Mais, trop content de démontrer qu'il avait, en cette occasion, l'ensemble de la majorité municipale derrière lui, M. Tiberi s'est fait un plaisir de soumettre au vote ce texte qu'il a considéré comme « illégal, donc irrecevable ». Il s'est même plu à distribuer la parole à qui voulait la prendre, aussi longtemps que nécessaire. « Pour les Parisiens, il y a dans la situation actuelle de la souffrance. Quelque part de la honte et de la colère », a ainsi affirmé Henri Malberg, président du groupe communiste, en annonçant le vote par ses camarades du vœu socia-

liste. Au nom de la présomption d'innocence, qui « doit pouvoir exister, même devant ce soupçon le plus effrayant » engendré par l'« inscription fictive d'électeurs », le président des élus MDC, Georges Sarre, a refusé en revanche de s'associer à l'initiative de M. Delanoë.

A droite, il ne s'est trouvé que deux avocats du maire de Paris : le sénateur (RPR) Michel Caldaguès pour assurer qu'il n'y avait pas sept mille logements ou places de crèche dans le 5^e arrondissement de Paris pour satisfaire autant d'électeurs fictifs, et le premier adjoint, Jacques Dominati (DL), pour s'époumoner : « Les Parisiens en ont assez des moralistes ! » Les affaires s'accumulant tant et plus, M. Dominati a même eu ce lapsus : « Après douze ans d'instruction [dans le 3^e arrondissement], on n'a pas trouvé d'emplois fictifs, euh... d'électeurs fictifs. » Yves Galland, pour l'UDF, a renouvelé son souhait d'une refonte complète des listes électorales. Les autres membres de la majorité municipale n'ont rien trouvé à dire. Edouard Balladur et Jacques Toubon étaient absents. Françoise de Panafieu est partie avant le vote. Roger Romani, comme les autres présidents de groupe, préparait son paquet de bulletins : 56 pour le Rassemblement pour Paris, 25 pour Paris-Libertés, 9 pour l'UDF et quelques non-inscrits, dont le seul élu parisien du Front national. Le compte était bon.

« J'ai honte pour vous », lançait M. Tiberi à son adversaire socialiste, en l'accusant de « piétiner » le principe de la présomption d'innocence. Evoquant, sans le nommer, la présence à côté de M. Delanoë de Jean-Marie Le Guen (PS), mis en examen dans l'affaire de la MNEF, il dénonçait avec contentement une « manœuvre » qu'il jugeait à la fois « ridicule, inconvenante et assez misérable ».

Jean-Louis Saux

M. Forni veut renforcer les pouvoirs du Parlement sur le budget

RAYMOND FORNI fera-t-il mieux que ses prédécesseurs en donnant aux députés ce qu'ils réclament depuis des années : de véritables pouvoirs dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances à l'automne et les moyens d'évaluer le bon usage des deniers publics ? Parlementaire dans l'âme, le président de l'Assemblée nationale a bien l'intention de revaloriser sa « maison » et déposera, à la rentrée, une proposition de loi organique préparée depuis de longs mois par le rapporteur général du budget, Didier Migaud (PS, Isère). Ce texte de quarante-huit articles, que M. Migaud devait présenter mardi 11 juillet à la commission des finances, réécrit l'ordonnance du 2 janvier 1959, cette véritable « constitution financière de l'Etat » qui prive députés et sénateurs de tout pouvoir dans le cadre des débats budgétaires. M. Migaud y travaille depuis près de deux ans, mais l'affaire de la « cagnotte » a révélé l'urgence d'une réforme dont Lionel Jospin avait esquissé les grands axes, le 16 mars, sur TF 1.

L'ÉTAT SE DISCRÉDITE

Le « manque de sincérité » des comptes publics dénoncé en 1999 par l'opposition, les libertés prises par le ministère des finances avec les règles de bonne gestion ou l'incapacité des administrations à savoir le nombre exact de leurs fonctionnaires ont jeté le discrédit sur l'Etat. « Peut-on accepter qu'on ignore le montant du patrimoine de l'Etat ou qu'on reconduise d'une année sur l'autre des crédits sans se soucier de leur utilité ? », s'interroge M. Forni. Le président de l'Assemblée en a parlé mardi avec son homologue du Sénat, Christian Poncelet (RPR), puisque que ce texte « organique » devra être voté dans les mêmes termes par les deux chambres. M. Forni demandera la constitution d'une commission spé-

ciale de cinquante-sept membres, dont il prendra la présidence, avant de soumettre le texte en séance publique.

Dans son intervention devant la commission des finances, mardi, M. Migaud devait souligner que l'amélioration de la gestion publique passe par la mise en place de véritables « programmes ministériels », qui permettraient de donner un sens politique au budget de la France. Cela suppose que le gouvernement dégage mieux ses priorités qu'il ne le fait actuellement. Pour l'exécution de ces programmes, qui pourraient être pluriannuels, les ministères auraient des enveloppes globales dont les crédits seraient totalement fongibles - à l'exception des dépenses de personnels : s'ils se révèlent inutiles sur certains postes, ils seraient transférés sur d'autres. Les programmes seraient assortis d'indicateurs de résultats.

Le second axe de la réforme vise à mieux asseoir le pouvoir du Parlement, qui doit suivre l'exécution des budgets et veiller à l'efficacité de la dépense publique. Il voterait dans des domaines qui, jusqu'à présent, lui échappent (fonds de concours, taxes parafiscales, reprises de dettes d'organismes publics). L'exigence de sincérité des comptes, apparue dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel, serait inscrite dans la loi, de même que la présentation des budgets en deux sections (fonctionnement et investissement). Le projet de loi de règlement, qui donne tous les ans quitus au gouvernement pour l'exécution du budget de l'année précédente, deviendrait un véritable audit de son action, avec l'aide de la Cour des comptes. Soumis au Parlement avant le 31 mai, ce projet l'éclairerait pour la discussion du budget de l'année suivante.

Jean-Michel Bezat

Six fédérations de fonctionnaires ratifient l'accord sur la précarité

M. Sapin lance une concertation sur les salaires dans la fonction publique

Six fédérations de fonctionnaires (CFDT, FO, FSU, UNSA, CFTC, CFE-CGC) ont ratifié, lundi 10 juillet, l'accord sur la résorption du travail précaire préparé par le mi-

nistre de la fonction publique, Michel Sapin. La CGT a refusé de signer le texte. Des négociations salariales vont s'ouvrir en septembre.

DANS LES SALONS du ministère de la fonction publique, il ne manquait que la délégation de la CGT, lundi 10 juillet, pour la signature du protocole d'accord sur la résorption de l'emploi précaire dans les ministères, les hôpitaux et les collectivités territoriales. A 18 heures, les représentants des six autres fédérations de fonctionnaires (CFDT, FO, FSU, UNSA, CFTC, CFE-CGC) ont signé, parfois « avec réserves » (FO) ou de façon « critique » (FSU), le texte qu'ils ont négocié les 26 et 27 juin avec le ministre de la fonction publique, Michel Sapin.

Après l'échec, en février, des négociations sur les 35 heures, cet accord met fin à « une période de trente mois sans engagement contractuel », s'est félicité Michel Périer, de la CFDT. Le document prévoit, sur une durée de cinq ans, la titularisation de tous les personnels employés par l'Etat en contrats à durée déterminée (vacataires, auxiliaires, contractuels...) ayant travaillé au moins trois ans en équivalent temps-plein au cours des huit dernières années.

Comme le déplore Monique Vualiat, de la FSU, le protocole exclut cependant les chercheurs et les médecins de l'enseignement supérieur (catégories A+), comme tous les contractuels de droit privé (contrats emploi-solidarité, emplois jeunes) ou de nationalité étrangère hors Union européenne.

NOUVEAU « RENDEZ-VOUS »

Au total, près de cent mille personnes pourraient ainsi bénéficier, dans la fonction publique d'Etat, de concours réservés, d'examens professionnels ou d'intégration directe pour les postes du bas de l'échelle. Dans les collectivités territoriales, plus de cent soixante mille personnes, d'après le ministère, seraient susceptibles d'être intégrées dans la fonction publique sans passer les concours de recrutement.

Seule ombre au tableau : « La question des moyens permettant de procéder aux titularisations ne trouve pas de réponse acceptable », estime Bernard Lhubert, de la CGT, qui redoute, comme Roland Gaillard (FO), que les titularisa-

tions ne se fassent davantage sur des emplois vacants que par des créations de nouveaux postes budgétaires. Certains syndicats, comme FO ou la FSU, craignent enfin que les mesures prévues pour éviter la reconstitution de salariés précaires, comme la suppression expérimentale des concours de recrutement pour les personnels de catégorie C (niveau brevet), n'entraînent un nivellement par le bas du statut de la fonction publique.

L'accord à peine signé, le ministre et les syndicats de fonctionnaires devaient se revoir, mardi 11 juillet, pour un « rendez-vous » matinal sur la délicate question des salaires. En dépit de la volonté affichée de la CGT, prête « à négocier tout l'été s'il le faut », la réunion devait seulement permettre au ministre de dresser un bilan définitif du précédent accord salarial de 1998 et de fixer les modalités de travail et le calendrier des prochaines négociations sur les salaires, prévues en septembre.

Alexandre Garcia



Difficile de savoir qui se trouve, réellement, derrière un nom de domaine. Et c'est tant mieux ! Pas vraiment, surtout lorsque vous cherchez un partenaire sur qui vous pouvez compter, vous vous passeriez volontiers de cet anonymat. C'est là que nous intervenons. Etant le leader des fournisseurs de point com, nous avons déposé plus de 10 millions de noms de domaines et nous travaillons avec les principaux fournisseurs d'accès européens. L'internet regroupe des milliers d'entreprises et nous savons combien il est important pour vous de disposer d'informations fiables et facilement accessibles, aussi bien pour votre tranquillité d'esprit que pour développer des relations devenues importantes dans le secteur de l'e-Business. Alors, la prochaine fois, posez-vous la question :

suis-je certain de mes interlocuteurs sur le net ? www.nsieurope.com



NETWORK SOLUTIONS®

www.nsieurope.com

02 30 30 30 30

JUSTICE La ministre de la justice a refusé, lundi 10 juillet, la septième demande de libération conditionnelle formulée par Patrick Henry, condamné en 1977 à la prison à per-

pétuité pour avoir enlevé et tué un enfant. Cette décision, prise dans un contexte de polémique publique et en dépit d'un dossier favorable, suscite des réactions divergentes.

● **PATRICK HENRY**, quarante-six ans, a entamé en février 2000 sa vingt-cinquième année de détention. ● **L'ENLÈVEMENT** et le meurtre du petit Philippe Bertrand, en 1976, à

Troyes, avaient suscité la colère et la haine ; la peine de mort avait été requise lors du procès, mais Patrick Henry avait sauvé sa tête après les plaidoiries de Robert Badinter et de

Robert Bocquillon. ● **ANNE-MARIE MARCHETTI**, sociologue spécialiste des prisons, critique la décision de la garde des sceaux, qu'elle attribue à la pression de l'opinion publique.

Elisabeth Guigou refuse de libérer Patrick Henry, meurtrier d'enfant en 1976

La garde des sceaux n'a pas fait connaître les motifs de sa décision, prise dans un contexte de polémique. Mais elle a rappelé qu'une réforme législative permettrait, dès 2001, un nouvel examen de la demande de libération conditionnelle par une collégialité de magistrats

DE SA CELLULE du centre de détention de Caen, Patrick Henry devra à nouveau patienter : la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a refusé, lundi 10 juillet, de lui accorder le bénéfice de la libération conditionnelle. Après une réflexion solitaire de quelques semaines, et malgré plusieurs avis favorables sur le dossier de Patrick Henry, la garde des sceaux a opté pour la prudence : elle a finalement décidé de ne pas endosser la responsabilité politique de la libération d'un homme qui avait enlevé et tué un enfant, en 1976, soulevant l'indignation de la population. Patrick Henry, dont c'était la septième demande de libération conditionnelle refusée par un ministre, pourra toutefois se retourner vers la justice, puisque l'octroi des libérations conditionnelles sera transféré, dès le 1^{er} janvier 2001, à une collégialité de magistrats.

PROMESSE D'EMBAUCHE

Condamné, le 20 janvier 1977, à la réclusion criminelle à perpétuité pour l'assassinat de Philippe Bertrand, un enfant de sept ans (lire ci-dessous), Patrick Henry a entamé, en février 2000, sa vingt-cinquième année de détention. Incarcéré au sortir de l'adolescence, il a aujourd'hui quarante-six ans. Loin des quartiers de haute sécurité (QHS) où il était maintenu dans l'isolement pendant ses premières années de pri-

son, il est actuellement incarcéré à Caen, où il travaille à l'imprimerie de la prison. Lui qui avait abandonné sa scolarité au collège est désormais titulaire d'une licence de mathématiques et d'un DUT d'informatique. Cette formation lui a permis d'obtenir une promesse d'embauche pour un emploi d'informaticien qu'il a fait valoir dans son dossier de libération conditionnelle.

Comme les précédentes, cette nouvelle demande avait reçu l'aval de nombreux observateurs : celui de plusieurs psychiatres d'abord, de la commission d'application des peines de la prison ensuite, et, enfin, celui de la commission nationale des libérations conditionnelles, un organe consultatif de la chancellerie, qui siège auprès du garde des sceaux. Dans l'entourage d'Elisabeth Guigou, on estimait, début juin, que ce « bon » dossier satisfaisait aux « gages sérieux de réinsertion sociale ». Restait l'avis personnel de la garde des sceaux, placée, dans le cas présent, dans une situation délicate. Comme le soulignait la commission Farge, chargée de réfléchir à une réforme des libérations conditionnelles, il est en effet difficile pour un ministre de « s'abstraire de toute considération politique dans l'examen individuel d'un cas ».

La publicité faite autour de la demande de Patrick Henry a illustré la difficulté pour un politicien de prendre sereinement



une telle décision (*Le Monde* du 3 juin). Sitôt connue l'éventualité d'une libération, la presse s'est à nouveau fait l'écho du terrible procès où Patrick Henry ne sauva sa tête que de justesse. L'émotion ravivée, les opinions n'en furent que plus tranchées. Le 30 mai, Jean-Louis Debré, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, a ainsi estimé que « compte tenu du fait que ce personnage a étranglé un enfant et a vécu normalement quelques jours après sans remords », il ne prendrait pas la décision de le libérer. L'ancien garde des sceaux, Jacques

Toubon (RPR), a rappelé, le 15 juin, qu'il avait repoussé cette demande en 1996, au nom de « la priorité donnée à la répression de la délinquance sexuelle et des crimes à l'encontre des mineurs ».

A gauche, le rapporteur de la commission d'enquête sur les prisons, le député (PS, Loire-Atlantique), Jacques Floch, bien qu'affirmant que « les libérations conditionnelles doivent relever d'un acte de justice et non d'un acte politique », a toutefois déclaré, dans un entretien au *Point* du 16 juin, qu'« [il ne libérerait] pas Patrick Henry ». Rare voix discor-

dante parmi les politiques, la députée (UDF, Yvelines) Christine Boutin a, au contraire, affirmé, le 6 juin au *Figaro*, qu'elle était « absolument » favorable à la libération conditionnelle de Patrick Henry dès lors « qu'il ne sera pas lâché dans la nature, mais placé sous surveillance, avec une obligation de rendre des comptes à l'administration ».

« POLITIQUE ET DÉMAGOGIQUE »

La polémique apaisée, la ministre de la justice a fait connaître son refus, lundi 10 juillet, par communiqué. Elisabeth Guigou précise qu'elle a procédé à « un examen approfondi du dossier et s'est entourée de nombreux avis qu'elle a recueillis personnellement ». Place Vendôme, on précise que la garde des sceaux a notamment rencontré des associations de victimes, des psychiatres ayant connu Patrick Henry et des magistrats.

Sans faire connaître les raisons de son refus, la ministre a toutefois rappelé que, le 1^{er} janvier 2001, l'octroi des libérations conditionnelles sera transféré à une juridiction collégiale dont la décision sera susceptible d'appel. Bien que déniant vouloir « s'abriter » derrière ce changement législatif, Elisabeth Guigou a ainsi affirmé que « cette procédure constitue une véritable amélioration car elle permettra de dramatiser la question et d'avoir une décision plus sereine ».

« Il s'agit là effectivement d'un changement important mais rien n'interdisait à la garde des sceaux d'accéder, d'ores et déjà, à la demande de Patrick Henry », a aussitôt réagi la Ligue des droits de l'homme, dans un communiqué. La LDH, qui « regrette » le refus de M^{me} Guigou, précise que seuls les avis « donnés jusqu'à ce jour » et faisant état de « gages sérieux de réadaptation sociale (...) doivent être pris en compte (...) et certes pas les réactions de l'opinion publique ou d'une partie de celle-ci ».

Le président de l'Observatoire international des prisons, M^{re} Thierry Lévy, a, quant à lui, qualifié le refus de M^{me} Guigou de « purement politique et démagogique », estimant qu'elle avait « cédé à des pressions qui ne s'appuient pas sur le dossier mais sur des préoccupations de vengeance ».

De fait, l'ancien commissaire Charles Pellegrini, qui avait dirigé, en 1976, l'enquête conduisant à l'arrestation de Patrick Henry, s'est réjoui de cette décision, affirmant qu'il ne peut « pas pardonner à ceux qui s'attaquent aux plus faibles ». Plus sobrement, l'avocat de Patrick Henry, M^{re} Robert Bocquillon, a affirmé être « sonné » par la décision. Et de s'interroger : « A quoi cela va-t-il servir de le garder encore en prison pendant un ou deux ans ? »

C. Pr.

Du meurtre d'un enfant au procès de la peine de mort

LE PETIT n'est pas rentré pour déjeuner, et ses parents ont commencé sérieusement à s'affoler. Philippe Bertrand, sept ans, était sorti le 30 janvier 1976 comme d'habitude de l'école, à Troyes, dans l'Aube, puis il a disparu. Une heure plus tard, le téléphone a sonné. « Nous avons enlevé votre enfant, a dit un homme. Ne prévenez pas la police. Nous voulons une rançon de 100 millions. » Un million de nouveaux francs, que les parents du petit garçon étaient loin d'avoir.

Dans la soirée, son père reçoit un nouveau coup de fil, qu'il réussit à faire durer vingt minutes, le temps que les enquêteurs localisent l'appel. La police met aussitôt en place une souricière autour d'une cabine téléphonique dans la banlieue de Troyes, mais les gendarmes débarquent à leur tour avec sirène et gyrophare et l'homme s'enfuit à travers champs. Il n'appellera plus.

Le 10 février, un message donne rendez-vous pour la remise de la rançon. Les policiers sont là, personne ne vient, mais ils remarquent les allées et venues suspectes d'une Simca rouge. Celle de Patrick Henry, vingt-deux ans, un jeune homme à lunettes, propre sur lui, représentant en articles de jardinage, qui est placé en garde à vue deux jours, puis relâché.

Le jeune homme connaît effectivement les Bertrand, il a participé aux battues. Lui qui avait « beaucoup de peine pour ces parents et aussi pour le petit », a même déclaré : « Ceux qui ont fait cela sont des salauds ; je suis pour l'application de la peine de mort. » Les enquêteurs, pourtant, ont un doute. Ils découvrent que Patrick Henry a loué une chambre à Troyes sous un faux nom et débarquent dans son meublé le 17 février. Le jeune homme s'enfuit par les toits, il est rattrapé. Il y a un paquet sous son lit. « Ne cherchez plus, dit-il, c'est le gamin. »

Troyes explose de colère et de haine. « La population sera unanime avec moi pour réclamer un châtement exemplaire », déclare Robert Galley, le maire de la ville. Les ministres de l'intérieur et de la justice, Michel Poniatowski et Jean Lecanuet « recommandent la peine de mort ». « La France a peur », jette Roger Gicquel au journal télévisé, et une partie de la presse exige « une justice ra-

pide ». L'avocat désigné par Patrick Henry, M^{re} Jean Bemer, se récupe, c'est le bâtonnier de Chaumont, M^{re} Robert Bocquillon qui se commet, et reçoit à son tour des tombereaux d'injures.

Lorsque s'ouvre son procès, le 19 janvier 1977, Patrick Henry, plus indéchiffrable que jamais, sent que son sort est scellé. « Il faudrait plus d'un miracle pour que je ne sois pas condamné à mort », écrit le jeune homme à son avocat. M^{re} Bocquillon a appelé Robert Badinter auprès de lui, ils ont épluché le dossier, n'ont rien trouvé pour excuser le crime. Et l'accusé ne fait rien pour les aider. A l'audience, il est calme, précis, cynique. Il raconte comment il a acheté du poulet pour le petit, a joué aux cartes avec lui et l'a finalement étranglé avec un foulard devant la télévision. L'avocat général, après deux jours d'audience, réclame la peine de mort.

« UNE AFFREUSE ODEUR DE SANG »

Le vieux maître Bocquillon se lève en tremblant, en sentant « sur ce prétoire une affreuse odeur de sang ». Il se bat pour sauver « le monstre, le fils d'une femme qui est ici », « le fils de tout le monde ».

Puis M^{re} Badinter prend la parole, et ceux qui sont là s'en souviendront leur vie entière. Il amène les jurés jusqu'à la cour de la Santé, ce matin de 1972 où deux de ses clients ont été guillotins : Buffet et Bontemps, reconnus coupables d'avoir égorgé en prison un surveillant et une infirmière. Il raconte le « bruit que fait la lame qui coupe un homme vivant en deux ». Trois jurés pleurent. « Si vous décidez de tuer Patrick Henry, c'est chacun de vous que je verrai au petit matin, à l'aube. Et je me dirai que c'est vous, et vous seuls, qui avez décidé. »

Pendant une heure et demie, hors de lui, livide, il jette sa vie avec celle de son client. La cour se retire enfin, une heure trente aussi, ce qui est peu. Patrick Henry est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Le président souligne que la cour d'assises a fait preuve « d'une grande mansuétude ». « Vous n'aurez pas à le regretter », répond le jeune homme.

Franck Johannès

Anne-Marie Marchetti, sociologue, spécialiste des prisons « Les gardes des sceaux ont trop tendance à privilégier leur intérêt politique »

Anne-Marie Marchetti, est l'auteur de *Pauvretés en prison (Erès)* et d'un ouvrage à paraître sur la gestion du temps chez les condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité.

« Que vous inspire le refus d'Elisabeth Guigou d'accorder une libération conditionnelle à Patrick Henry ?

— Cela m'inspire un sentiment de tristesse, presque un sentiment de dégoût pour une certaine classe politique. Elisabeth Guigou a singulièrement manqué de courage politique. Elle illustre parfaitement ce qu'expliquait le conseiller Farge dans son rapport sur la libération conditionnelle : à savoir que les gardes des sceaux ont trop tendance, au moment de prendre une décision sur des condamnés qui ont défrayé la chronique, à privilégier leur intérêt politique – et donc à ne pas faire de vagues – plutôt que l'intérêt individuel des détenus.

» Plus généralement, cela illustre, à mon sens, un désintérêt profond de la ministre de la justice pour les prisons. J'en veux pour preuve le fait que M^{me} Guigou était contre la possibilité de contrôle externe des prisons, avant de s'y rallier sous la pression. Elle s'était également opposée, au départ, au fait que les députés puissent effectuer des visites inopinées dans les établissements pénitentiaires. Comme ses prédécesseurs, la garde des sceaux en appelle, beaucoup trop souvent, à l'opinion publique pour justifier son attitude timorée, alors que le rôle du politique est, au

contraire, de faire évoluer l'opinion publique sur les prisons.

— Qu'avez-vous pensé du débat public né, ces dernières semaines, sur l'opportunité de libérer Patrick Henry ?

— D'abord, je me suis demandé dans quelle mesure ce débat n'avait pas été attendu par la chancellerie pour sentir l'air du temps, et comment il convenait de réagir par rapport à cela. Au-delà, j'ai eu le sentiment qu'il n'y avait pas de grande hostilité à l'idée d'une libération de Patrick Henry. Hormis certaines positions opposées de responsables politiques de droite, la presse conservatrice ne m'a pas paru émettre de jugements définitifs. Il y avait seulement : « réfléchissons à la question ».

» Ce qu'on peut retenir, cependant, c'est que le débat s'est concentré autour du symbole que peut constituer Patrick Henry, et non autour de la réalité de cet homme aujourd'hui. Il s'est organisé autour du symbole fantasmé qu'est le meurtre d'un enfant, symbole du crime absolu, avec les actes de pédophilie, et ce, bien que Patrick Henry ne soit nullement un agresseur sexuel. La question n'était donc pas : quelle est la vie de Patrick Henry aujourd'hui et quel est son avenir, mais plutôt : faut-il faire un geste envers un tueur d'enfant ?

— Quelle peut-être la conséquence de ce refus pour les détenus ?

— C'est une fois de plus la dé-

monstration qu'un détenu peut faire preuve, tant qu'il le voudra, du fait qu'il a changé, qu'il peut présenter tous les gages de réinsertion nécessaires pour obtenir une libération conditionnelle, on n'en tiendra pas compte au moment de décider de le libérer. C'est une preuve éclatante du double discours de l'administration pénitentiaire, censée, en théorie, favoriser la réinsertion des détenus. Pour un prisonnier qui croit ce qui est dit dans les textes, c'est désespérant. N'oublions pas que cette décision intervient quelques jours après la remise des rapports des commissions d'enquête parlementaires sur les prisons, qui ont soulevé énormément d'espoir parmi les détenus. Si cette attente est à nouveau déçue, cela peut entraîner un surcroît de désespérance, qui peut déboucher, si on n'y prend garde, sur des troubles.

» J'ajouterais que la déception peut-être d'autant plus forte qu'elle provient d'un garde des sceaux de gauche. D'un point de vue symbolique, le refus d'Elisabeth Guigou de libérer Patrick Henry sonne comme un désaveu de ses propres valeurs. Dans un certain sens, pareille décision sous-entend que la prison ne peut pas faire évoluer les individus, alors que les textes officiels disent le contraire. Cela revient, finalement, à désespérer de ses propres prisons. »

Propos recueillis par Cécile Prieur

Un dirigeant d'Elf implique l'Elysée de Mitterrand dans le versement de commissions occultes

Un intermédiaire aurait transmis les instructions de la présidence, a dit André Tarallo au juge

Interrogé, lundi 10 juillet, par le juge Renaud Van Ruymbeke, André Tarallo, ancien directeur de la branche hydrocarbures d'Elf-Aquitaine, a

indiqué que l'Elysée de François Mitterrand avait avalisé, en 1992, le versement de commissions occultes lors du rachat de la raffinerie alle-

mande de Leuna. Il a aussi détaillé l'alimentation de « caisses noires » d'Elf au Liechtenstein au profit de dirigeants africains.

LES NOUVELLES déclarations d'André Tarallo, ancien directeur de la branche hydrocarbures d'Elf-Aquitaine et dirigeant historique de ses filiales africaines, pourraient avoir fait progresser l'enquête sur l'affaire Elf d'un nouveau pas. Interrogé lundi 10 juillet par le juge d'instruction Renaud Van Ruymbeke au sujet du versement de commissions occultes lors du rachat, en 1992, de la raffinerie allemande de Leuna, M. Tarallo a évoqué l'influence du président de la République d'alors, François Mitterrand, et confirmé le rôle capital joué dans les coulisses financières de cette opération par l'homme d'affaires Hubert Le Blanc-Bellevaux. Répondant à une question du magistrat, l'ancien directeur d'Elf a précisé que cet intermédiaire, qui ne disposait que d'un statut de « chargé de mission », avait transmis aux dirigeants de la compagnie pétrolière les instructions de l'Elysée.

A en croire M. Tarallo, le groupe Elf informa du versement des commissions en marge de l'opération allemande - dont le total se montait à 256 millions de francs - aux plus hautes autorités : « Le président de la République, le secrétaire général de la présidence, le ministre des finances, le directeur des douanes, le directeur du Trésor », a-t-il précisé. Selon les déclarations de M. Tarallo, qui est mis en examen depuis 1996 et a indiqué avoir eu à connaître de « la plupart des affaires traitées à l'instruction » de l'affaire Elf, M. Le Blanc-Bellevaux aurait ainsi été l'initiateur des transferts de fonds occultes demandés par l'Elysée à une entreprise qui se trouvait encore sous la tutelle de l'Etat. « Pour Leuna, a-t-il déclaré au juge en mesurant le poids de chaque mot, Loïk Le Floch-Prigent m'a dit qu'il avait obtenu l'autorisation du président de la République » à la mobilisation de ces fonds.

Interrogé sur l'identité des bénéficiaires ultimes de ces commissions, M. Tarallo a indiqué « avoir appris [ultérieurement] qu'il s'agissait de la CDU », le parti d'Helmut Kohl.

Mis en examen le 4 juin 1997 pour « complicité et recel d'abus de

biens sociaux », M. Le Blanc-Bellevaux est apparu, au fil de l'enquête judiciaire, comme un maillon essentiel du système mis en place, sous la présidence de M. Le Floch-Prigent (1989-1993), par le bras droit de ce dernier, Alfred Sirven, ancien directeur chargé des « affaires générales », aujourd'hui en fuite, sous le coup de plusieurs mandats d'arrêts internationaux. Ancien banquier puis conseiller politique de l'ancien ministre giscardien Michel d'Ornano, M. Le Blanc-Bellevaux est soupçonné d'avoir été l'opérateur de mouvements de fonds occultes en marge de la négociation allemande, mais aussi du rachat de la compagnie espagnole Ertoil, en 1991 ; son rôle a aussi été souligné dans la tentative de M. Sirven d'obtenir le paiement par Thomson, en 1991, d'une commission de 160 millions de francs en marge de la vente des frégates à Taïwan.

SURNOMMÉ « 007 »

Egalement poursuivi en Suisse par le juge d'instruction genevois Paul Perraudin, M. Le Blanc-Bellevaux avait été surnommé « 007 » en raison de son goût prononcé pour le secret, mais il est acquis qu'il tirait son influence d'appuis haut placés, que les explications de M. Tarallo pourraient éclairer. Désigné par l'hebdomadaire *Le Point* du 3 mars parmi les interlocuteurs du « chargé de mission » très spécial d'Elf-Aquitaine, Gilles Ménage, ancien directeur du cabinet de François Mitterrand à l'Elysée, avait admis avoir entretenu des relations avec M. Le Blanc-Bellevaux, en spécifiant : « Ce qui ne veut pas dire que j'ai travaillé avec lui. »

Plus allusives que réellement affirmatives, les déclarations de M. Tarallo sur le fonctionnement du système de commissions en vigueur au sein du groupe Elf recourent néanmoins les affirmations de l'ancien PDG du groupe. Au cours d'un interrogatoire du 9 mars 1998, M. Le Floch-Prigent avait déjà déclaré que François Mitterrand avait avalisé le principe des commissions et qu'un « agrégat annuel faisant le cumul par compte et par pays » était soumis à

la présidence - ce que l'ancien secrétaire général de l'Elysée, Jean-Louis Bianco, avait toutefois démenti (*Le Monde* du 11 mars 1998).

Outre les « opérations particulières » ayant généré d'importants versements clandestins, M. Tarallo a évoqué, face au juge Van Ruymbeke, le principe des « abonnements » instauré par Elf auprès des chefs d'Etats africains. Après avoir dévoilé, le 4 avril, l'existence de « caisses noires » du groupe pétrolier, destinées à rémunérer les dirigeants des pays dans lesquels la compagnie française détient ses gisements (*Le Monde* du 12 avril), l'ex-« Monsieur Afrique » d'Elf-Aquitaine avait relaté aux juges, le 27 juin, comment étaient alimentées ces réserves secrètes. Les « contrats d'abonnements », a-t-il expliqué, prévoyaient que la société Elf Trading, qui achète le pétrole aux filiales africaines d'Elf, retienne « environ 40 cents par baril » qui étaient aussitôt versés « à une société off-shore sur les indications des décideurs politiques du pays producteur ». « La société produc-

trice (par exemple Elf Congo), précisa-t-il, admet que la société de trading ne paie que le prix fixé au baril, moins le coût de l'abonnement ».

Par exemple, si le prix convenu au baril est de 20 dollars, Elf Trading n'acquiesce que 19,60 dollars le baril. Les 40 cents sont versés par Elf Trading à une société off-shore... »

Dans cet interrogatoire, dont *Le Parisien* du 11 juillet a publié des extraits, M. Tarallo précisait que la liste des bénéficiaires de ces versements inclut « chefs d'Etat, ministres et familles régnautes » dans les pays pétroliers et que « ce système est généralement appliqué dans le monde, sauf dans les pays de l'OCDE ». Les sommes, a-t-il ajouté, sont « presque toujours » transférées ensuite vers des anstalt (fondations anonymes) au Liechtenstein, en vertu d'une « tradition initiée de longue date qui a donné entièrement satisfaction aux bénéficiaires par son opacité et ses secrets ». Le total des montants versés chaque année par ces filières avoisinait 60 millions de dollars.

Hervé Gattegno

L'accident du téléphérique du pic de Bure serait dû à un défaut de maintenance

L'expertise dénonce une pratique ancienne

L'ACCIDENT du téléphérique du pic de Bure (Hautes-Alpes), qui a causé la mort de ses vingt passagers, le 1^{er} juillet 1999, a été provoqué par la rupture de la pince qui reliait la cabine à son câble tracteur. Telle est la conclusion du rapport d'expertise, remis jeudi 6 juillet au juge d'instruction de Gap, Christine Piccinin.

Selon les trois auteurs du rapport, la défaillance de la mordache (la pince d'accrochage de la cabine) serait due à un défaut de maintenance de l'installation déjà ancien. Fragilisée après plusieurs années d'un traitement non conforme aux spécifications techniques, la mordache aurait fini par céder. Dans un communiqué publié lundi 10 juillet, le procureur de la République de Gap, Michel Sélariès, souligne que les investigations des experts ont mis en évidence « les graves manquements ayant affecté depuis fort longtemps les conditions d'utilisation, de maintenance et de surveillance de l'équipement ». Selon les avocats qui ont pu consulter l'expertise, celle-ci précise que le téléphérique, qui assurait la liaison

entre Saint-Etienne-en-Dévoluy et l'observatoire de l'Institut de radioastronomie millimétrique (IRAM), avait trop souvent et trop longtemps fonctionné en surcharge, ce qui aurait contribué à le fragiliser. Les experts évoquent aussi le manque probable de formation des personnels chargés d'intervenir sur l'installation.

En revanche, les auteurs du rapport ne mettent pas en cause la conception même du téléphérique et dédouanent donc la société Pomagalski, qui dirigeait le groupement d'entreprises chargées de sa construction. De la même manière, ils excluent que l'opération d'entretien, la veille de l'accident, ait eu un lien direct avec le drame. Dans un premier temps, l'enquête s'était intéressée à cette opération de routine consistant à déplacer de plusieurs mètres le système de fixation sur le câble pour éviter une usure trop rapide de ce dernier. L'hypothèse avait alors été avancée que le système de fixation avait pu être mal resserré.

Acacio Pereira

Communiqué Oreka

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser... pour notre succès !

(Déjà plus de 200 000 internautes inscrits sur Oreka depuis le 23 mai)

Sans faire de bruit, nous avons lancé l'Internet gratuit de chez gratuit

(accès totalement gratuit avec 18 heures de communications téléphoniques offertes chaque mois). Nous n'imaginions pas - même dans nos rêves les plus fous - que vous seriez aussi nombreux à vouloir y adhérer. C'est la preuve que notre intuition était juste. Mais aujourd'hui la liste d'attente que nous avons mise en place s'allonge et les délais d'accès à l'offre Oreka s'étirent.

Alors, pour répondre à une telle demande, nous avons décidé de vous offrir **4 heures de connexion mensuelle totalement gratuites** dès l'inscription sur notre liste d'attente (toujours sans donner votre numéro de carte bancaire : c'est encore la meilleure offre du marché !). Ainsi, nous permettons à tous de découvrir, sans délai, l'accès Internet vraiment gratuit d'Oreka, tout en préservant la qualité de connexion.

Enfin, permettez-nous de vous remercier d'être autant à vous rassembler autour d'une idée simple : **rendre Internet totalement gratuit, pour tous.**

Les créateurs d'Oreka

Jérôme Wagner	Alain Delhaye	Olivier Giunti	Otmane Serraj
<i>Jérôme Wagner</i>	<i>Alain Delhaye</i>	<i>Olivier Giunti</i>	<i>Otmane Serraj</i>
Valérie Maury	David Bitton	Sarah Toty	Régis Jung
<i>Valérie Maury</i>	<i>David Bitton</i>	<i>Sarah Toty</i>	<i>Régis Jung</i>

Un Marocain sans papiers pacé évite la reconduite à la frontière

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF de Toulouse a annulé, lundi 10 juillet, un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière visant un jeune homosexuel marocain sans papiers, pacé depuis décembre 1999 avec un enseignant toulousain. La préfecture de Haute-Garonne estimait notamment que le jeune homme « ne justifiait pas de liens personnels suffisamment stables et anciens avec son partenaire » pour lui accorder la carte de séjour qu'il avait demandée au lendemain de la signature du pacte civil de solidarité. Une circulaire du ministère de l'intérieur indique qu'un titre de séjour ne peut être accordé à un étranger que trois ans après la conclusion d'un pacs. Les deux hommes ont fait valoir qu'ils vivaient ensemble depuis novembre 1997. La préfecture de Haute-Garonne devrait faire appel auprès du Conseil d'Etat de cette décision, qui pourrait faire jurisprudence.

Une dizaine d'internats éducatifs ouvriront l'année prochaine

JACK LANG a indiqué, lundi 10 juillet, qu'il entendait « réinventer des internats éducatifs pour des élèves qui ne trouvent pas auprès de leurs familles, pour différentes raisons, l'encadrement éducatif dont ils auraient besoin », précisant qu'il ne s'agissait pas de recréer des « maisons de redressement ». Le ministre de l'éducation nationale, intervenant au cours d'une réunion de coordination avec le ministre de la ville, Claude Bartolone, promet « une dizaine de projets pilotes pour l'année prochaine ». A la rentrée, 1 000 « adultes-relais » seront chargés de faire le lien entre l'école et le quartier, 50 millions de francs seront consacrés à la réfection des écoles primaires, et les contrats éducatifs locaux seront relancés, ont rappelé les ministres. Par ailleurs, les textes sur la discipline et les sanctions, examinés en mars par le conseil supérieur de l'éducation, ont été publiés les 7 et 8 juillet.

DÉPÊCHE

■ **BASQUES** : un homme présenté comme l'ancien numéro deux de l'ETA a été placé en résidence surveillée dans un hôtel de la Creuse, lundi 10 juillet, sur décision du tribunal administratif de Versailles (Yvelines). Le tribunal a sursi à l'exécution de l'arrêté d'expulsion vers l'Espagne d'Alberto Lopez de la Calle Gauna. Il a ainsi répondu favorablement à l'attente de la Cour européenne des droits de l'homme qui, le 4 juillet, avait demandé à la France de retarder l'expulsion jusqu'à l'examen par la juridiction européenne, le 29 août, de la requête déposée par l'ex-responsable de l'organisation nationale.

www.oreka.fr

Oreka!

L'accès internet gratuit de chez gratuit

Les vieux gréements en majesté à Brest

Du 13 au 17 juillet, la rade accueille 3 000 bateaux du monde. L'occasion pour la ville d'offrir une autre image d'elle-même

BREST

de notre correspondante régionale

Empoignant chacune une épée de bois, deux authentiques vikings, ou du moins deux belles Scandinaaves arborant casque à cornes et mini-robe de peau de bête, semblent chevaucher leur embarcation. Sur l'eau, elles croisent un sonneur de bombarde adossé à son mât, des flibustiers, moult chorales improvisées et plus encore de marins aux yeux brillants. Casquettes et pompons, bière et champagne : les styles s'emmêlent.

Du haut de leur splendeur, en ce mois de juillet 1996, les grands trois-mâts observent en souriant ce monde de coquilles de noix se livrer à une fête débonnaire dans la rade de Brest. Une goélette espigle fait retentir ses canons, de sacrés gros jouets. Mais lorsque le soleil illumine entre deux nuages la blancheur des voilures, c'est au tour de la foule des Terriens massés sur les quais de s'émerveiller...

Le rassemblement de vieux gréements à Brest avait attiré près d'un million de visiteurs en 1992 et autant en 1996. Que le public familial s'y soit notablement écrasé les pieds ne devrait pas l'empêcher de revenir cette année. Les organisateurs ont promis des efforts pour améliorer la circulation des 200 000 à 250 000 personnes qu'ils attendent chaque jour, du jeudi 13 au lundi 17 juillet au matin. Et annoncent la venue de davantage de bateaux encore : au moins 3 000, le spectacle s'annonce grandiose.

NOUVEAU CHAMP DE FÊTE

Finis les temps où « il fallait expliquer à tout le monde ce qu'était un vieux gréement », note Anne Burlat, qui dirige l'organisation de l'événement avec Jackez Kerhoas. *Nous ouvrons un nouveau champ de fête, pas folklorique, plus universel qu'un festival de rock, éminemment culturel en fait. Car notre force, ce sont ces milliers de bateaux sur l'eau qui sont eux-mêmes des concentrés de culture*. Anne Burlat appelle cela joliment la « *Brest pride* », la fierté d'une ville « *disgraciée par la guerre* », comme elle dit, et qui se teinte, tous les quatre ans, des couleurs de voiles anciennes. Deux cents associations, autrement dit tous les quartiers de la ville, participent et fournissent l'énergie de 5 600 bénévoles. Comme elles sont rémunérées, ce sont 2 millions de francs qui ont ainsi été injectés dans le milieu associatif brestois en 1996.

Jackez Kerhoas, lui, ne veut parler que du plaisir des équipages passionnés qui consacrent leurs vacances à se rendre aux rendez-vous des côtes bretonnes. « *C'est comme quand on invite à la maison plus de copains qu'à l'habitude, il y en a quand même toujours qui viennent sans prévenir...* » Ainsi résume-t-il l'esprit de ces fêtes maritimes. « *Les médias et le public sont venus après, estime-t-il. On ne s'est pas réveillés un matin en disant : "on va attirer un million de personnes grâce à des bateaux". Ce n'est pas un produit.* » Même si, glisse-t-il non sans fierté, le concept de Brest a été repris par les voisins britanniques de Bristol et Plymouth. Pour un Breton, c'est une référence.

N'empêche que depuis les premiers rendez-vous de Pors-Beac'h, un petit port de la rade de Brest, en 1980, puis de Douarnenez, or-



ERIC CATTINDI/DPPI

ganisés avec les créateurs du Chasse-Marée, qui est aujourd'hui une florissante maison d'édition, les célébrations du monde marin se sont professionnalisées. Elles ont beaucoup grossi grâce à l'engouement pour le patrimoine maritime.

Sur les 3 000 vieux gréements attendus cette année – les trois quarts sont des répliques –, les organisateurs en affrètent eux-mêmes une soixantaine, sous-loués à des entreprises. C'est le seul moyen de voir les voiliers géants interrompre pendant quinze jours d'été leur programme de croisières payantes pour rejoindre la Bretagne. Sinon, nul ne pourrait contempler les élégantes goélettes jumelles, l'*Etoile* et la *Belle-Poule*, dans le sillage du *Belem* – le trois-mâts nantais classé monument historique –, ou dans celui du plus grand voilier du monde naviguant encore, le russe *Sedov*.

Evelyne Lucas s'est offert le *Grand-Turk*. Elle est vice-présidente de la chambre de commerce de Brest et présidente de l'office du tourisme. Mais c'est en tant que dirigeante du groupe Raub qu'elle loue pendant une journée ce trois-mâts venu de Londres. Le car pour emmener ses invités jusqu'à l'embarcadère, le bateau (90 000 francs hors taxe), les petits fours : cela fait la « *journée inoubliable* » à 220 000 francs. « *De toute façon, affirme la femme d'affaires, mes bons clients préfèrent ça au grand Salon du bâtiment à Paris avec un spectacle...* »

C'est sur le bateau affrété pendant les quatre jours de la fête par la chambre de commerce que Mme Lucas veut officialiser la création d'un club « *croisières de l'Atlantique* », avec Bordeaux, Lorient, Nantes, Saint-Nazaire et Saint-Malo. L'objectif est d'être présent au Salon de Miami en 2001.

RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES

Brest 2000 est aussi un formidable rendez-vous d'affaires sur l'eau. Du coup, les 60 millions de francs de son budget s'équilibrent entre les billets d'entrée (36 millions environ), l'affrètement des bateaux (10 millions), quelques subventions publiques (2 millions), les gros sponsors, une myriade d'entreprises participantes, plus la vente de produits dérivés.

Pendant que les familles bague-naudent sur les quais entre expositions et animations, ou se serrent sur les grosses vedettes de promenade qui sillonnent la rade, près de 4 000 hôtes de marque sont reçus à bord des voiliers, sans compter les invités des innombrables cocktails



BENOÎT STICHEBAUT/DPPI

donnés au village d'entreprises. Sur le port de commerce par exemple, les organisations agricoles du Finistère se sont lancées dans une opération de charme. Dégustations évidemment, mais aussi démonstrations de savoir-faire. L'opération s'intitule « *Les paysans ont le pied marin !* ».

Arts de vivre en Bretagne est un club de quarante entreprises, plutôt petites, spécialisées dans la mode, la décoration, l'édition, la gastronomie et le tourisme. Elles se sont regroupées pour présenter leurs produits et séduire bureaux d'achats, grands magasins européens et presse spécialisée. Pour les faire venir jusqu'à Brest, il est prévu un dîner sur le *Sedov* et la régate finale à bord d'une simple vedette – un vieux gréement coûtait trop cher. Mais c'est là sans doute le moment le plus extraordinaire des fêtes maritimes, lorsque l'in-vraisemblable escouade de milliers d'embarcations lève l'ancre pour poursuivre les réjouissances à Douarnenez.

Martine Valo



RENÉ TANGUY

Ci-contre : L'« *Etoile* », goélette à huniers de 37,50 m

« *Pen-Duick* ». Le célèbre sloup à corne d'Eric Tabarly.

La « *Recouvrance* », goélette aviso de 42 m.

« La Recouvrance » remise à flot

BREST

de notre correspondant

Parmi les trois mille bateaux, trois-mâts et coques de noix qui participent à Brest 2000, la goélette *La Recouvrance* occupe une place à part. Présentée dans le port, elle s'affiche aussi sur un grand voilage déplié au fronton de la mairie. Ce navire escorte le compagnonnage de la ville avec les vieux gréements depuis son lancement, lors de la première fête, en 1992. *La Recouvrance* porte le nom d'un quartier proche de l'arsenal. C'est notamment dans ce quartier que vit le « *Ti Zef* », patronyme commun de l'ouvrier brestois un peu frondeur et gouailleur qui a tant inspiré les chansonniers.

Cette goélette, longue de 42 mètres, est une réplique – à partir d'un plan datant de 1817 – d'un aviso, bateau militaire destiné à l'origine à transmettre les plis et avis urgents mais dont les missions furent étendues ensuite à la surveillance et à la protection du commerce sur les côtes d'Afrique et aux Antilles. Quand en 1992, la coque de *La Recouvrance*, réalisée par les charpentiers de marine du Chantier du Guip venus de l'île aux Moines (Morbihan) touche l'eau, l'émotion est palpable sur les quais. Le rêve a pris corps.

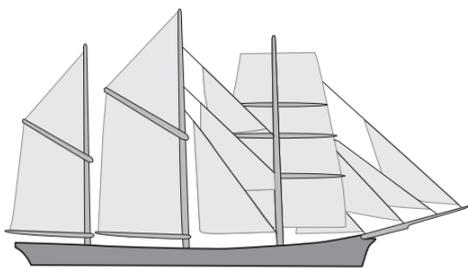
Mais l'association à l'origine de la goélette s'est d'abord préoccupée de sa construction que de la manière de la rentabiliser avec des croisières payantes.

Vincent Durupt

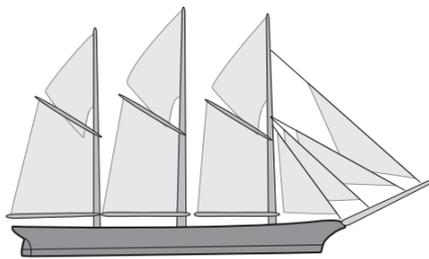
La Recouvrance, qui a coûté 13 millions de francs, doit aussi changer ses mâts en 1997 pour 3 millions de plus. Un moment, le fisc s'en mêle, avant d'abandonner un redressement envisagé de 3,8 millions de francs. La vie de *La Recouvrance* n'a donc pas toujours suivi un cours aussi tranquille qu'aujourd'hui.

Fin 1999, la mairie de Brest décide de racheter le navire pour 2,2 millions de francs : une décision qui fait débat, y compris au sein de la majorité municipale. Finalement, la Ville confie *La Recouvrance*, par convention d'affermage, à la Sopab, une société d'économie mixte, avec une nouvelle subvention d'un montant de 1,3 million de francs.

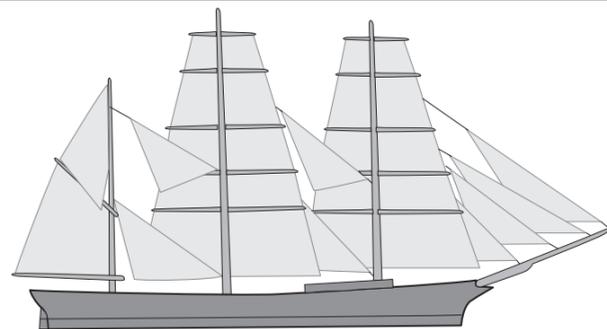
La prospection commerciale, les propositions d'embarquements et de croisières portent désormais leurs fruits : « *Sur la saison, de début avril jusqu'au 5 novembre, il ne reste pratiquement plus rien à louer, explique Dominique Raoul, directeur délégué de la Sopab. La progression du chiffre d'affaires est intéressante et nous serons au moins à l'équilibre.* » *La Recouvrance* devrait donc demeurer un bel outil de promotion pour l'image de la ville. Et un ambassadeur qui sait jouer du canon quand l'occasion se présente, comme en 1997, à Roscoff, lors de la reconstitution d'une bataille navale avec *Le Renard*, de Saint-Malo, réplique du cotre corsaire de Surcouf.



Trois-mâts goélette allemand, le « *Bartele-Rensink* », lancé en Hollande en 1910, était, à son origine, un lougre de pêche.



Les goélettes à trois mâts franches – c'est-à-dire sans voiles carrées – sont très rares. Ce gréement est plutôt américain.



Un tiers des grands voiliers attendus à Brest sont des trois-mâts barque, à l'instar du « *Belem* ». Le voilier-école de croisière français (58 m de long, coque acier) est centenaire.



Le « Statsraad ». Trois-mâts barque norvégien de 98 mètres.

RENÉ TANGUY

Le « Spray-of Saint-Briac », l'aventurier de la mer ronde

LE PC maritime de Brest l'a classé dans la famille des « Bateaux de l'aventure » où l'on retrouve aussi *Le Corbeau des mers*, côte languoustier de l'île de Sein, premier à avoir rejoint la France libre en 1940, ou encore le *Kurun* (Tonnerre, en breton), copie du magnifique 10 mètres de Jacques-Yves Le Toumelin, grand navigateur breton dont Jean Merrien, expert ès-navigateurs solitaires disait « qu'il était son bateau ». Le *Spray of Saint-Briac* est, lui, « l'aventure ». Ses lignes et sa construction rappellent avec une grande fidélité le *Spray* (Embrun, en anglais) de l'Américain Joshua Slocum, premier circumnavigateur solitaire de l'histoire dont le récit – « *Sailing alone around the world* » – du périple, qui dura trois ans (1895-1898) est un appel au large qui a marqué des générations de marins.

Guy Bernardin n'a pas résisté. Après avoir goûté aux courses à la voile – il a participé à deux éditions du BOC Challenge et au premier Vendée Globe –, le navigateur a voulu voguer dans le sillage de son héros. Son bateau, un yawl de 11 mètres, est une des plus belles répliques du *Spray* : une embarcation solide, grée en sloop, dotée d'une voile aurique et de deux focs. Rien de complexe à bord ; plutôt du rustique, au contraire, et pas même de winches : une prise de ris réclame, à en croire le skipper, une bonne demi-heure !

Cent ans après le tour du monde de Joshua Slocum, Guy Bernardin a décidé de prendre la mer, avec femme et enfant, pour quinze mois. Il est revenu avec des souvenirs plein la tête – qu'il vient d'ailleurs de publier (*Sur les traces de Joshua Slocum, le tour du monde du Spray-of Saint-Briac*, Editions Loi-

sirs nautiques) – et le bonheur d'avoir vu les portes s'ouvrir facilement parce que les marins d'ici et d'ailleurs reconnaissent ce voilier de légende.

Aujourd'hui Brest l'attend. Il est en mer, parti d'Espagne, soucieux d'être au rendez-vous des vieux gréements. Car le *Spray-of-Saint-Briac* rend hommage non seulement au pionnier de la circumnavigation, mais aussi à un fou de la mer et de la marine à voile traditionnelle.

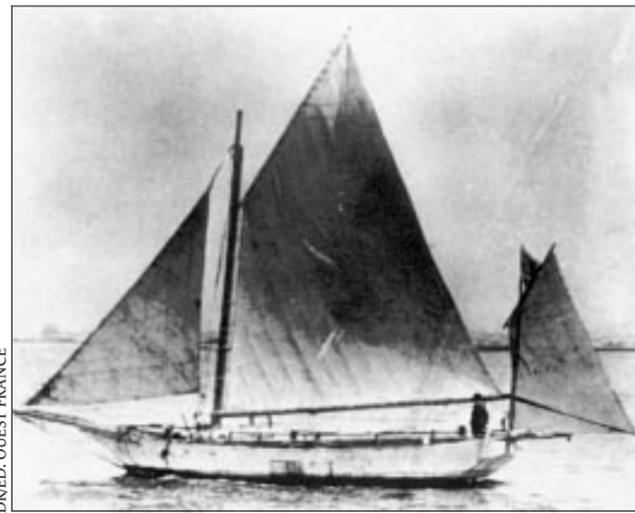
SECONDE VIE

Né en 1844, Joshua Slocum embarque à quatorze ans sur une goélette. Douze ans plus tard, il devient capitaine de la marine marchande américaine mais ne jure que par les clippers dont il commandera d'ailleurs quelques beaux fleurons, comme le *Washington*, superbe trois-mâts barque, ou le *Northern Light*, un trois-mâts carré de 66 mètres qui achemine le sucre entre Manille et Liverpool.

La révolution industrielle et l'arrivée des vapeurs – les « bateaux de feu », comme Slocum les appelait – sonnent le glas de sa carrière « officielle ». Sa seconde vie commence avec le *Spray*, un petit voilier presque à l'état d'épave qu'il reconstruit entièrement. Il quitte Boston en 1895 pour y revenir trois ans plus tard, le tour de la Terre dans son sac de marin que, finalement, il ne posera jamais. La mer l'a emporté, lui et son *Spray*, le 14 novembre 1909.

Marie-Béatrice Baudet

★ *Seuls autour du monde*, de Benoît Heimermann, Editions du Pen Duick-Editions Ouest-France.



Le « Spray » de Joshua Slocum (1844-1909).

V. D.

Des brèches dans la « cité interdite » de Penfeld

BREST

de notre correspondant

Il y a dix ans, l'ouverture de la rivière Penfeld était un sujet tabou à Brest. C'est sur les bords de ce cours d'eau, qui sépare la rive droite et la rive gauche de la ville, que l'arsenal et la marine nationale se sont développés. L'histoire est ancienne puisque l'intérêt stratégique de la Penfeld, qui débouche dans la mer, est consigné dans un texte du XIII^e siècle. L'activité militaire ira croissant, sans toutefois être isolée de la ville.

La coupure devient plus nette après la seconde guerre mondiale. Brest, qui a été copieusement bombardée, est rasée. Les remblais servent à niveler et une partie de l'accès à l'arsenal s'en trouve rehaussée avec des murs de soutènement. C'en est fini des délices du pont Gueydon, dont certains se souviennent encore comme du « petit pont qui bouge ». Aujourd'hui, même si des visites accompagnées sont organisées dans l'arsenal, il faut, en dehors de ces moments, être muni d'une autorisation pour franchir une des portes d'entrée, gardées avec constance par les gendarmes maritimes.

Aussi, quand la Marine nationale, engagée dès le premier rassemblement des vieux gréements, en 1992, « ouvre » la Penfeld le temps de la fête, elle provoque un appel d'air chez certains Brestoises, qui se disent que ce site assez remarquable pourrait réintégrer la ville. En 1997, un Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) officialise la création d'une « commission Penfeld », présidée par le préfet du Finistère et à laquelle sont associés le préfet maritime de l'Atlantique et le maire (PS) de Brest, Pierre Maille.

Mais c'est avant tout le reformatage des armées qui va permettre à cette commission de travailler. Non sans quelques crispations. D'autant que le débat devient aussi public, notamment entre l'association Rue de Penfeld, qui prône l'ouverture, et les syndicats de l'arsenal, qui vivent déjà très mal la déflation d'effectifs, passés de huit mille à quatre mille en quinze ans, ce qui explique d'ailleurs que des ateliers de la Penfeld soient aujourd'hui surdimensionnés.

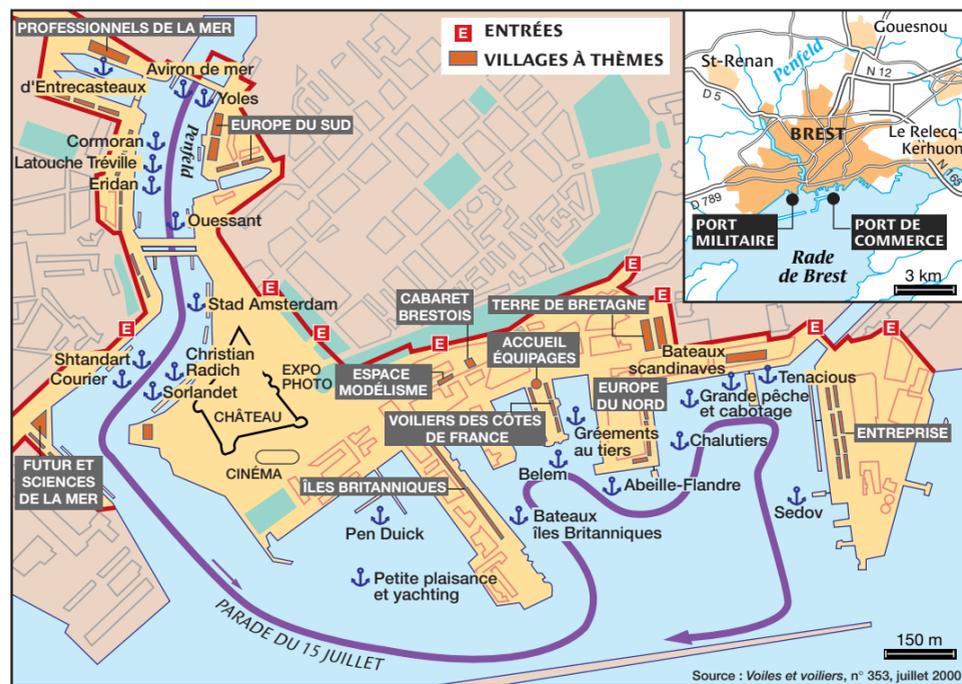
Enfin, la Marine nationale et la Direction des constructions navales (DCN) déclarent, fin 1999, pouvoir se passer de 50 des 150 hectares d'emprise de l'arsenal – une partie d'ici à 2002, l'autre d'ici à 2008 –, les terrains concernés se situant dans le haut de la rivière.

LE POIDS DES MOTS

Jean-Pierre Samain, président de Rue de Penfeld, réclame toutefois aussi le bas, estimant que les raisons invoquées par la Marine nationale pour en conserver la maîtrise sont contestables. C'est là notamment que se trouve le château, siège de la préfecture maritime en même temps que rescapé imposant de toutes les guerres, avec aujourd'hui un poste de commandement opérationnel souterrain. « Nous avons besoin de cette zone pour assurer nos missions », estime le contre-amiral Xavier Cazenave, adjoint territorial du préfet maritime, avant d'ajouter : « Si nous avons des instructions de Paris, on réfléchira. »

Les interlocuteurs choisissent leurs mots. M. Maille ne parle pas de réappropriation du haut de Penfeld : « C'est l'utilisateur qui n'en a plus besoin et la Ville ne veut pas que cela soit une friche indus-

trielle. » Le maire souhaite, pour cette partie, une activité majoritairement industrialo-portuaire et pense qu'il faudra trouver un dispositif exceptionnel avec l'Etat, compte tenu des enjeux financiers. Rue de Penfeld désire mixer l'industrie, notamment avec les services, la culture et les loisirs « afin de modifier aussi l'image de la ville ». La Marine nationale, toujours fortement présente à la pointe de Bretagne, se dit probablement que son bail historique avec Brest est loin d'arriver à expiration.



Source : *Voiles et voiliers*, n° 353, juillet 2000

PRATIQUE

Brest 2000

● **Repères.** Du jeudi 13 au lundi 17 juillet, sur le port de commerce et les rives de la Penfeld. Entrée : 90 francs par jour, forfait de 150 francs pour quatre jours. 25 000 places de parking sont à la disposition du public avec des navettes de bus.

● **Programme.** Près de 3 000 bateaux seront présents dans la rade et au port, 23 voiliers sont ouverts au public. Sept villages à thème autour du port : îles Britanniques ; Europe du Nord ; Europe du Sud ; Patrimoine des Côtes de France ; Professionnels de la mer ; Terres de Bretagne ; Village du futur. Tous les jours : régates ; animations musicales ; expos ; cinéma au Bioscope ; spectacle de maquettes navigantes ; débats scientifiques au Village du futur ; visite du site de la Penfeld ; promenades en mer près des voiliers ; exposition sur l'imaginaire maritime (au Quartz, 02-98-33-70-70, entrée gratuite).

● **Manifestations.** – Le 13, lancement de la yole *Fraternité* à 11 heures et feu d'artifice à 23 heures.

– Le 14, grande soirée du Cabaret brestoises (19 h 30-22 heures) ; spectacle « Vents 2000 », de 22 h 30 à 1 heure au Bâtiment Lions.

– Le 15 : parade navale et musicale de 22 h 30 à minuit.

– Le 16 : cortège retraçant « un siècle d'agriculture finistérienne » à 14 heures au village Terres de Bretagne ; concerts à partir de 21 heures ; fest-noz au village Terres de Bretagne ; feu d'artifice à partir de 23 heures.

– Le 17 : départ de l'armada pour Douarnenez.

● **Renseignements.** Association Brest 2000 : tél : 02-98-32-20-30 ; Internet : www.brest2000.asso.fr ; Minitel, 36 15 Brest2000.

Douarnenez 2000

● **Repères.** Du lundi 17 au vendredi 21 juillet, entre l'île Tristan, la plage des Dames et le rocher Fli-miou. Entrée : 90 francs ; forfait de cinq jours : 150 francs.

● **Programme.** Arrivée de l'armada le 17, à partir de 16 heures. Tous les après-midi, du 18 au 21, régates et concours de manœuvres.

Parallèlement, du 16 au 21, est organisé l'Atlantic Challenge, une compétition internationale réservée aux professionnels de voile-aviron sur des répliques d'une yole de 1796. Les amateurs du Défi Jeunes Marins régateront, du 17 au 21, sur des bateaux du même type qu'ils ont construits. L'après-midi du 20, une grande régata réunira tous les concurrents avant la parade finale le 21, à 19 heures.

● **Animations.** Sur le port du Rosmeur et le port de pêche.

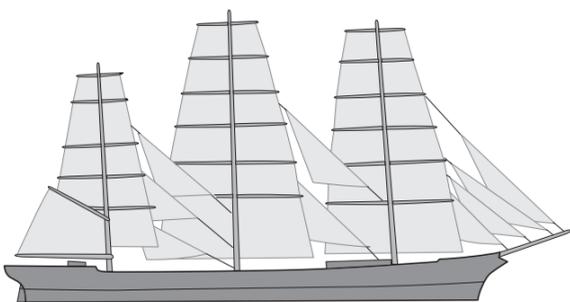
Trophée Stan Hugill (concours international de chants de bord) tous les après-midi du 18 au 21. Tous les soirs, folklore européen et breton. Expositions : présentation des différentes régions maritimes de France et d'Europe et reconstitution d'un village galicien. Films et débats au cinéma Maritime.

● **Renseignements.** Office du tourisme : tél : 02-98-92-13-35 ou Internet : www.douarnenez2000.com.

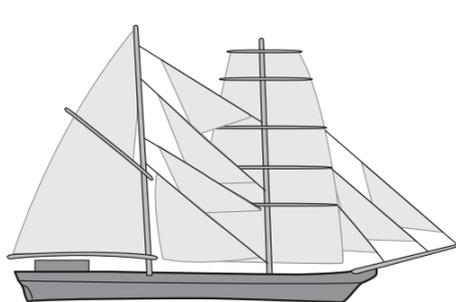
Autres rendez-vous

● **Ouessant.** Les plus passionnés ne devraient pas se quitter avant le « retour de noces » sur l'île d'Ouessant, où une cinquantaine de bateaux sont attendus les 22 et 23 juillet, pour célébrer la mise à la retraite d'une vieille gabare (tél. : 02-98-48-85-83).

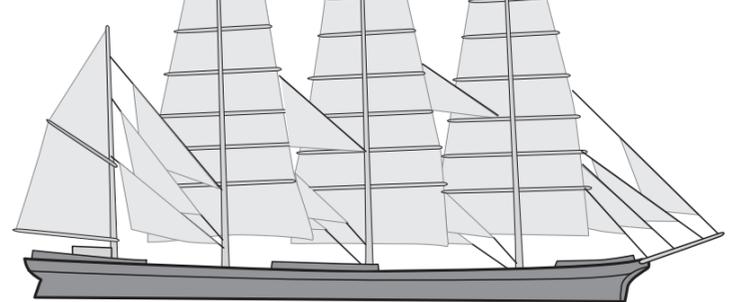
● **Landerneau.** Rassemblement de navires des estuaires et des rivières le 15 juillet (tél. : 02-98-30-30-45).



Deux des trois-mâts carrés présents à Brest sont des norvégiens : « Christian-Radich » et « Sorlandet ». Navires-écoles, ils affichent chacun 1 200 m² de voilure.



Le « Swan-Fan-Makkum » (Pays-Bas) est l'un des plus grands bricks-goélettes du monde. Il s'est illustré dans la *Cutty Sark*.



Le navire-école « Sedov », quatre-mâts barque russe, est le plus grand voilier navigant au monde. D'origine allemande, il fut récupéré par les Britanniques, puis par l'URSS après 1945.



Aux portes des grandes villes

APRÈS les déluges des jours précédents, la sortie d'Amiens est presque idyllique. Le ciel est dégagé ; le chemin de halage emprunté longe la Somme et ses hortillonnages. C'est dimanche ; hommes et femmes trottaient d'un air concentré. Sur l'eau, les skifs propulsés par des bras vigoureux glissent sans bruit. A Camon, puis à Longueau et à Cagny, le décor change, la banlieue se prolétarise, avec ses cités et ses ateliers de la SNCF. L'autoroute A 29 une fois franchie, l'alternance des plateaux voués à la grande culture et des vallées plus riantes reprend. La pluie aussi. Elle accompagne mon arrivée à Ailly-sur-Noye. La ville (2 300 habitants) est située au bord d'un affluent de la Somme. C'est l'archétype d'une petite cité picarde : construction de briques, église à clocher pointu, mairie contemporaine, zone industrielle à l'entrée de la cité. Mais la commune est dans l'orbite d'une grosse agglomération et risque fort de devenir un dortoir, comme l'indique Freddy Verecque, son maire, principal au lycée agricole du Paraclet, avec qui je dîne en compagnie de quelques membres de son conseil municipal.

« Nous sommes à 25 kilomètres d'Amiens, dit-il. Et le dilemme est le suivant : soit on augmente la population de la ville en autorisant les lotissements qui seront occupés par des cadres travaillant à Amiens, soit on perd nos commerces et Ailly s'étiole. » Or si les magasins d'alimentation se maintiennent, les autres, du marchand de chaussures au coiffeur, ont déjà disparu. « Quand j'étais jeune, se souvient le maire, dans les années 60, il y avait à Ailly vingt-trois bistrot et un cinéma. Ce dernier a fermé ses portes et il ne reste plus que deux cafés. Les habitants de la commune n'étaient pas spécialement alcooliques, les cafés étaient d'abord des lieux où l'on se rencontrait. Aujourd'hui, les gens restent chez eux, ils regardent la télévision. Ou ils sortent à Amiens quand ils veulent se distraire. » Les commerçants ne sont pas les seuls à disparaître. Les agriculteurs aussi se font rares : « Il n'y en a plus que cinq, constate le maire, lui-même fils et petit-fils de paysans. C'est une conséquence de l'augmentation de la taille des

exploitations agricoles. Il y a une trentaine d'années, la moyenne des fermes était de 25 hectares dans la région, aujourd'hui, elles atteignent toutes 100 à 150 hectares. »

Un phénomène que je rencontrerais tout le long de mon chemin, du nord au sud de la France : la course à l'hectare, subventionnée par Bruxelles, a pour conséquence une ultime vague d'exode rural. Et pour résultat immédiatement visible, l'abandon de bâtiments désormais superflus. Sur le plateau picard, on trouve pas mal de fermes abandonnées ; pas des masures, mais de vastes et solides constructions de briques, souvent centenaires, élevées autour d'une cour centrale. Que faire de ces édifices dont certains couvrent un bon hectare au sol ? Leur taille et l'ingratitude de l'environnement rendent difficile leur transformation en résidences secondaires. La plupart sont condamnées à la ruine.

Le chemin de Brunehaut, une ancienne voie romaine, me conduit à Bonvilliers. Le paysage change peu à peu, grands labours faiblement vallonnés, coupés de petits bois qui se détachent en ombres chinoises sur les hauteurs. Un vent violent bouscule les nuages dont la configuration change à toute vitesse, faisant varier les ombres et la lumière à chaque instant. Il faudrait l'œil d'un photographe, celui de Pierre de Fenoyl, par exemple, pour fixer ces images. L'émotion fugitive me suffit. Les champs de colza sont tout en fleurs et dégagent une odeur légère. Régulièrement, des couples de perdrix s'envolent avec leurs cris de serrures rouillées. On voit aussi quantité de tourterelles turques, couleur café au lait, le cou cerné d'un collier noir. Le voyage à pied, c'est aussi ces moments privilégiés, deux ou

Notre marcheur s'est approché de l'Île-de-France.



En chemin, il a rencontré un fou des Cassini, les « pères » du méridien de Paris, et des paysans qui se prennent pour les derniers des Mohicans

trois petits riens : une halte dans un chemin grimpaant parmi les arbres, le bruit du vent, une alouette qui fait le Saint-Esprit en poussant ses trilles aigus, un rayon de soleil inattendu, sensations brèves d'un pur instant de bonheur. Encore une minute, monsieur le bourreau !...

Le Grand Météorologue ne m'a pas entendu ; la pluie recommence à tomber. Ici, dans l'Oise, je suis sur les terres longtemps labourées par Marcel Dassault. C'est encore visible : la salle des fêtes de Bonvilliers offerte par l'avionneur à la veille d'une échéance électorale porte toujours son nom. A Wariville, une vaste ferme de brique, aussi sophistiquée qu'un château, exhibe dans un énorme hangar une formidable armada d'engins agricoles, dont les roues sont presque aussi hautes que moi.

J'aborde ensuite le premier grand massif forestier depuis mon départ, la forêt de Hez-Froidmont. C'est aussi la première manifestation de la tempête de décembre : de nombreux hêtres déracinés gisent encore au sol. Mon étape se clôt au château de Fillerval, sur la commune de Thury-sous-Clermont (Oise). L'ancien bâtiment du XVIII^e siècle, considérablement remanié dans les années 30 après un incendie, est désormais voué aux séminaires. La demeure a longtemps appartenu à la famille Cassini, astronomes et géographes de père en fils pendant plus de cent ans. On leur doit notamment les premières mesures du méridien de Paris. Claude Teillet va me détailler cette généalogie pendant toute la soirée. Ce dernier est, comme on dit avec un rien de condescendance, « un érudit local ».

L'homme a le sourire un peu crispé ; il se noie volontiers dans les détails, mais c'est un puits de scien-

ce. Cet autodidacte a commencé à dépouiller les archives de la ville il y a vingt ans. Aujourd'hui, il n'en revient toujours pas de présider la société d'histoire locale, « aux côtés de vrais scientifiques, moi qui n'ai que mon certificat d'études ». C'est en fouillant la bibliothèque de Clermont qu'il est tombé sur des liasses concernant les Cassini. Elles n'avaient jamais été dépouillées. Ce travail est devenu la grande affaire de sa vie. Il me détaille la dynastie : d'abord Jean-Dominique Cassini I^{er}, natif de Nice, astronome réputé, venu à Paris à la demande de Louis XIV qui commence à mesurer le méridien de Paris ; mesure complétée par son fils, Jacques Cassini II, qui s'attaque par la même occasion à la perpendiculaire de ce méridien, entre Brest et Strasbourg, his-

Les champs de colza sont tous en fleurs.

Des couples de perdrix s'envolent avec leurs cris de serrure rouillée.

Le voyage à pied, c'est aussi ces petits riens : une halte dans un chemin grimpaant parmi les arbres, le bruit du vent, les sensations brèves d'un pur instant de bonheur

toire d'élaborer une théorie (fausse) sur la forme de la Terre ; César-François Cassini III, directeur de l'Observatoire de Paris, entreprit la première cartographie générale de la France ; un travail achevé par son fils Jean-Dominique Cassini IV, également directeur de l'Observatoire. Ce dernier est interné pendant la Révolution et à deux doigts d'être raccourci. Son fils, Alexandre Cassini V, préfère la botanique à l'astronomie ; il est néanmoins, comme son père, membre de l'Académie des sciences. Après lui, la lignée masculine s'éteint. En dépouillant ces papiers ignorés, Claude Teillet est tombé sur les Mémoires de Cassini IV, restés inédits : « A Clermont, dit-il, on a une rue Cassini, un lycée Cassini et personne ne connaît cette famille. » La Méridienne vient opportunément rafraîchir le souvenir de ce quatorze astronomes.

Depuis la traversée de la forêt de Hez, j'ai le sentiment très net d'avoir abordé la région parisienne. La pierre de l'Île-de-France a remplacé la brique du Beauvais ; les plateaux plus courts sont coupés de vallées plus profondes ; les grandes forêts sont plus nombreuses. Et surtout, chaque ville est flanquée d'une cité pavillonnaire, toujours plus importante, tandis que les zones industrielles se multiplient. Une sorte de modernité bon marché est placée sur les noyaux anciens qui se dissolvent peu à peu, submergés par les ronds-points et un mobilier urbain interchangeable. Dans les vieux centres pourtant, entre l'église et la mairie, on déchiffre encore les signes distinctifs d'une vraie province, autonome par rapport à la capitale.

A Neuilly-en-Theuille, on peut ainsi lire sur les façades de certaines vieilles maisons la raison sociale de commerces disparus : « Librairie, Papiers peints, Couronnes mortuaires », ou « Pharmacie, Produits vétérinaires, Bandages », ou encore, « Alimentation générale, Diners et banquets sur commande ». Ces palimpsestes racontent une histoire, pas si lointaine. Celle où Neuilly-en-Theuille, à une soixantaine de kilomètres de Paris, vivait sur une planète différente de la capitale. Où on aurait pu rencontrer M. Homais et Eugénie Grandet. C'est aujourd'hui une cité-dortoir. Le soir, un groupe de jeunes gens motorisés fait rugir ses engins autour de la place au son d'une radio stridente. On tue l'ennui comme on peut.

Pourtant, ces confins parisiens sont encore des zones de grandes cultures. A Boran-sur-Oise, Philibert Demoustier, agriculteur de quaran-

te-trois ans, est à la tête d'une exploitation agricole de 180 hectares. Il me reçoit dans son bureau envahi de paperasses. Sa femme travaille derrière un ordinateur. Dans cette commune aussi, la taille des exploitations agricoles est en train de grimper à toute allure. « Il y a vingt ans, il y avait encore une vingtaine d'exploitations à Boran. Aujourd'hui, sept ou huit et demain pas plus de cinq. » Pour des problèmes de rendement ? Question naïve. On ne raisonne plus en termes de production mais de « chantier », équation entre une surface exploitée, un rendement et la somme des machines utilisées. Ces dernières semblent avoir été créées pour les besoins d'un roman de science-fiction : énormes, avec des bras articulés et des pédoncules dépliant longs de plusieurs mètres. Ce qui limite au minimum la main-d'œuvre. « Aux Etats-Unis, 6 000 hectares peuvent être exploités par une seule famille, avec l'appoint d'une aide en période de « bourre ». Demain, on peut imaginer un engin agricole sans personne dessus, piloté par l'intermédiaire d'un GPS (guidage par satellite). »

Cette agriculture industrielle se veut aussi plus scientifique. « Autrefois, il y avait une transmission orale du langage de la terre. On avait appris par l'expérience à déchiffrer un sol, à connaître les qualités et les défauts de chaque parcelle. Puis cette connaissance s'est un peu perdue,

indique Philibert Demoustier. Il est difficile de mémoriser les choses du haut d'un tracteur qui avance à 7 ou 8 kilomètres/heure. Aujourd'hui, grâce à des capteurs, on peut dresser une carte assez précise des ressources du sol (composition, humidité, aridité, etc.). »

MAIS derrière cet éloge du « progrès », on sent une angoisse. Celle d'appartenir à un groupe en voie de disparition, le dernier des Mohicans d'une France urbaine – « pour toucher les gens des villes, il faut faire une moisson sur les Champs-Élysées ». S'il affirme que les produits qui sortent de la terre n'ont jamais été aussi bons, le doute s'est installé chez lui, en dépit de certitudes revendiquées. « On nous accuse d'être des pollueurs, mais je ne fais qu'appliquer scrupuleusement les recommandations des ingénieurs de l'INRA. En matière de pesticides, par exemple. » La pollution ? Oui, elle existe mais elle est surtout le fait du moteur et des décharges publiques sauvages. José Bové et son mouvement ? Ce sont des gadgets – « à moins de décider que la France n'est plus un grand pays agricole ». Sans doute les OGM peuvent faire peur, « mais des espèces artificielles, l'homme en a toujours fabriqué ». L'agriculture biologique ? « On a essayé de cultiver du blé selon ces méthodes, en grand, sur 20 hectares. Ça a été une catastrophe. »

En revanche, ce céréalier est intrinsèque sur l'élevage. La maladie de la « vache folle » l'impressionne. Sa conclusion ? « Il faut associer le monde agricole au changement et pas le contrer systématiquement. » Pour lui, la mutation accélérée (mal) vécue par le monde agricole est le résultat d'une guerre sans merci. Celle que se livrent les Etats-Unis et l'Europe – « Quand on contrôle la bouffe et l'armement, le reste suit ». Et pour lutter contre le géant américain, l'Europe a été obligée d'utiliser les mêmes armes : « L'agriculture, c'est devenu comme l'industrie, quelque chose qu'on ne transmettra plus à ses enfants. » Autre sujet d'angoisse, la « rurbanisation » de sa région et de sa commune dont il est conseiller municipal : « Ce qui me terrifie, c'est de voir arriver ici la banlieue, c'est-à-dire le négatif de Paris. »

Emmanuel de Roux
Photo : Serge Picard pour « Le Monde »

**Prochain article :
La traversée du Grand Paris**



Claude Teillet, historien, devant la tombe de Jean-Dominique Cassini IV, à l'Eglise de Thury-sous-Clermont.

Les habits neufs de la censure

par Christian Salmon

DIALOGUE entre un Bouvard libéral et un Pécuchet légaliste :

– **Bouvard** : Sais-tu, Pécuchet, qu'on vient d'interdire un film ?

– **Pécuchet** : Il n'est pas interdit. Il est classé X afin de protéger les 16-18 ans. Au fait, as-tu vu le film ?

– **B.** : Non. Mais je suis contre la censure !

– **P.** : Là n'est pas la question.

– **B.** : J'ai lu qu'il était retiré de l'affiche. C'est donc qu'il y a censure et je suis contre toutes les formes de censure ! Qui a censuré ce film ?

– **P.** : Son Eminence le Conseil d'Etat !

– **B.** : En quoi le Conseil d'Etat est-il habilité à interdire ou restreindre la diffusion d'un film et décider de ce que le peuple peut voir, écouter ou lire ?

– **P.** : Le Conseil d'Etat n'interdit pas. Il est intervenu sur la requête d'une association familiale et annuelle d'une décision administrative (de la ministre de la culture en l'occurrence) qui autorisait la diffusion du film (sous réserve d'une interdiction aux moins de 16 ans.)

– **B.** : Qu'en dit la ministre ?

– **P.** : Elle dit qu'il y a « une *vide juridique* » dans lequel est prête à s'engouffrer « une partie de la société » !

– **B.** : Quelle « partie de la société » ?

– **P.** : La requête a été introduite par une association familiale nommée Promouvoir. Bruno Mégret s'est empressé de faire savoir que son président était membre de son Mouvement national républicain (MNR) et candidat de ce parti aux prochaines élections municipales. Quel paradoxe !

– **B.** : Mais où est le paradoxe ?

– **P.** : Tout simplement dans le fait qu'une société permissive et libérale comme la nôtre, une société qui n'accepte de restreindre la liberté d'expression que dans les cas extrêmes d'incitation à la haine raciale, confie ou abandonne le soin de fixer la limite entre le licite et l'illicite, le dicible et l'indiscible, la liberté et l'interdit à un parti dont l'idéologie est ouvertement xénophobe, antisémite et liberticide.

– **B.** : N'est-ce pas un autre leader d'extrême droite, Jean Marie Le Pen, qui a fait condamner

récemment un romancier et son éditeur pour diffamation ?

– **P.** : Tais-toi, Bouvard ! Sinon tu seras toi-même accusé de diffamation !

– **B.** : Mais je ne suis qu'un personnage !

– **P.** : Qu'est-ce que ça change pour les juges ? Dans le procès que tu évoques, ce sont des personnages de fiction qui ont été condamnés.

– **B.** : Mais c'est absurde ! Comment peut-on condamner un personnage de fiction ? Un personnage, par définition, c'est innocent.

– **P.** : Les juges ne l'entendent pas ainsi ! Ils ont relevé des propos diffamatoires dans un roman, peu importe qui les a tenus. Personnage ou pas, ça ne change rien. L'auteur et l'éditeur doivent payer !

– **B.** : Il n'empêche. Je vois dans tout ça une vaste entreprise dirigée contre l'art et la pensée libre. On me dit que de véritables groupes de pression antiartistiques se sont constitués aux Etats-Unis, où des œuvres comme celles de John Steinbeck ou de Richard Wright sont interdites dans certains lycées sous la pression des organisations de parents d'élèves. En France, le Réseau Voltaire a mis à jour toute une mouvance d'associations prétendant familiales, en réalité d'extrême droite, qui s'est fait une spécialité de demander l'interdiction de films, de livres ou d'expositions et qui mène, sous prétexte de protection des mineurs, une véritable guérilla judiciaire contre la liberté de création. Dans certaines municipalités conquises par l'extrême droite, on raconte que sont apparues des listes de livres à retirer des bibliothèques. Toutes les protections, tous les verrous savamment ménagés depuis l'époque des Lumières, afin de protéger l'espace de la création, sont en train de sauter.

– **P.** : Tu exagères encore. Nous sommes en démocratie. Mais il est vrai que nous devons rester vigilants : il y a une certaine dérive judiciaire. De plus en plus souvent, des auteurs de fiction, des plasticiens, des cinéastes sont traînés en justice. Le nouveau code pénal français de 1994 légitime les intimidations, les poursuites contre des livres ou des expositions... Profanation, incitation à la violence et à la

débauche, les arguments ne manquent pas pour interdire, bâillonner, punir. De plus en plus souvent, des auteurs de fiction, des plasticiens, des cinéastes sont traînés en justice.

– **B.** : Tu abondes dans mon sens. A terme, nous sommes condamnés.

– **P.** : J'ignore si nous sommes condamnés, mais laisse-moi poursuivre. Sais-tu qu'il y a dans le code pénal un article Jolibois, du nom du sénateur qui l'a introduit (l'article L 227-24), qui autorise les poursuites de la part de simples citoyens contre « tout message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine » et prévoit des peines qui peuvent aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 500 000 francs d'amende. La loi française réprime aujourd'hui plus fortement la représentation d'un délit que le délit lui-même !

– **B.** : Regarde ce qui se passe en Autriche. Le parti de Jörg Haider a compris très vite qu'il pouvait tirer d'une judiciarisation du débat qui l'oppose aux écrivains et aux artistes ; tous ceux qui en Autriche luttent par des livres, des expositions, des pièces de théâtre contre la banalisation de l'antisémitisme, du racisme, du génocide savent qu'ils auront affaire à la justice (ce fut le cas, il y a quelques jours encore, à Vienne). Un délit nouveau menace nos démocraties, Pécuchet : le délit de créer, d'écrire, d'imaginer. Le délit de littérature.

– **P.** : Tu es un lyrique, Bouvard ! Il n'y a là rien de nouveau. Rappelle-toi le procès qu'on a fait à Gustave. Pinard l'accusait de pornographie. Son avocat a dû défendre devant les juges une thèse improbable : Flaubert aurait inventé Emma pour dénoncer les méfaits de l'adultère. Le monde n'avance pas, il régresse.

– **B.** : Tu te voulais réaliste ; te voilà maintenant résigné. Il faut réagir, Pécuchet. Il s'agit d'une question de principe : les écrivains, les artistes se doivent de combattre la résurgence des idéologies racistes en Europe, non seulement sur le plan politique par le vote et la protestation, mais aussi avec leurs armes propres : l'écriture et le dialogue, la pensée et l'imagination, le témoignage et la fiction.

– **P.** : Sans doute faut-il lutter, Bouvard, mais contre qui ? Contre l'extrême droite ? Ou contre les juges qui censurent un roman et commentent, comme le dit Salman Rushdie, une erreur de catégorie ? Prenons par exemple ce roman de Mathieu Lindon qui a été condamné en première instance : c'est une scène où s'expriment des points de vue différents, une arène où l'on discute vivement de tout, sans contrainte ; c'est un tribunal fictif où l'on délibère : certaines idées sont-elles criminelles, certains mots peuvent-ils tuer, quelle est la responsabilité du langage ? Ce débat est légitime, il traverse la société française depuis les milieux des années 80 et se poursuit jusqu'à ces jours derniers avec l'affaire Camus.

– **B.** : Albert ?

– **P.** : Non, Renaud Camus ! Tu devrais t'intéresser un peu plus à ce qui se passe en France, nous en parlerons une autre fois... La justice estime à juste titre que, pendant ses délibérations, une liberté totale de parole est indispensable ; elle accorde pour cela une immunité à tous ceux qui, avocats, juges, témoins et journalistes, participent ou rendent compte de ses débats. Le roman ne peut prétendre à de tels privilèges et on ne saurait exiger la dépénalisation complète des œuvres de fiction.

– **B.** : Et pourquoi pas ?

– **P.** : Soyons sérieux, Bouvard. Nous ne sommes que des personnages de roman. Ce temps ne comprend plus l'esprit du roman. Il a perdu le sens de la fiction. Il ne reconnaît que les avis tranchés, les points de vue affirmés. Ah ! l'opium de l'opinion ! Tout ce que nous pouvons faire, dans ce monde hermétique à la fiction, est de rappeler que l'esprit du roman n'est pas différent de celui qui anime la justice : une totale liberté de parole et l'expression aussi large que possible de tous les points de vue sont nécessaires à la manifestation de la vérité. C'est ce qu'il faut expliquer sans relâche.

– **B.** : Tu as raison. Il faut leur expliquer, tout reprendre de zéro...

Christian Salmon est secrétaire général du Parlement international des écrivains.

Camp David : le sommet doit réussir

par Marwan Bishara

SEPT années se sont écoulées depuis les accords d'Oslo et la plupart des problèmes essentiels sont restés sans solution. Ce qui paraissait une occasion historique de mettre fin à un conflit vieux d'un siècle s'est transformé en une véritable querelle sur la propriété foncière et en une politique velléitaire, tandis que le processus de paix est devenu pour Israël un exercice d'humiliation des Palestiniens.

Au moment où le processus entre dans sa phase la plus cruciale, les négociations sont dans l'impasse, Israël refusant de remplir ses engagements du processus d'Oslo et faisant obstruction à toute négociation sérieuse concernant les problèmes du statut final. Ces problèmes, disent-ils, pourraient seulement être résolus dans le cadre d'un accord mettant officiellement fin aux revendications palestiniennes.

L'administration Clinton a organisé un sommet trilatéral avec le premier ministre Barak et le président Arafat afin de réduire leurs divergences sur le traité de paix final. Les Israéliens ont été satisfaits de la réponse si rapide de Washington à leur demande d'un sommet « maintenant ou jamais », tandis que les Palestiniens qui n'avaient pas d'objection de principe à cette idée sont inquiets du manque de préparation du sommet qui pourrait aboutir à un vide politique et à un regain de tension. Les Palestiniens arguent que, lors d'un sommet, des ponts peuvent être jetés pour réunir des « rivières, mais pas des océans de divergences ».

Washington, qui ne voit pas de meilleure solution alternative à Ehud Barak dans le contexte israélien actuel, a été encouragé par l'attitude ouverte du premier ministre israélien sur les questions de la cession de terres et de la reconnaissance d'un mini « Etat palestinien » démilitarisé. Compte tenu de la complaisance arabe et du détachement européen croissants, Washington pourrait contraindre les Palestiniens à un autre accord. Pour leur part, les Palestiniens sont découragés par le refus continu de Barak d'appliquer la résolution 242 des Nations unies sur la Cisjordanie et Gaza, fondement des négociations d'Oslo, et donc par le refus d'Israël de se retirer entièrement des territoires occupés en 1967, y compris de Jérusalem Est.

Pendant tout ce temps, le gouvernement de Barak rejette le droit au retour des réfugiés palestiniens et continue ses implantations. En d'autres termes, la « générosité » de Barak sur les territoires est compensée par son exigence sur les questions centrales des négociations sur le statut final. Quoi qu'il en soit, pour la réussite du sommet, les attentes devraient être réduites et les principes du processus de paix devraient être maintenus. Washington doit, d'abord et par-dessus tout, souligner les violations des accords d'Oslo et suggérer des moyens de les réparer. Avec toutes ses imperfections, le processus d'Oslo a une logique qui divise la résolution du conflit en deux ordres du jour séparés.

Le premier, une phase d'interim, est censé résoudre le problème des territoires occupés à l'exception de ceux à l'intérieur des implantations, des bases militaires et de Jérusalem. Selon les estimations les plus limitées, cela représente 85 à 90 % des territoires de Cisjordanie et de Gaza. Le second ordre du jour concerne les « questions sur le statut final », y compris Jérusalem, les réfugiés, les implantations et, enfin, un Etat palestinien.

Depuis, Israël s'étant retiré de seulement 17,2 % du territoire de Cisjordanie, en violation du processus d'Oslo, l'initiative astucieuse de Barak d'appeler un sommet pourrait, on le craint, aller en sens contraire.

Il cherche les moyens de contourner les accords d'Oslo en proposant un troisième redéploiement à venir et la reconnaissance de leur mini-Etat contre l'abandon par les Palestiniens de Jérusalem, des réfugiés et de leur souveraineté. C'est pourquoi les Palestiniens

sont sceptiques, devant la hâte de Clinton et les ruses de Barak. Ils déclarent que, depuis que Barak a pris ses fonctions, pratiquement aucune tentative n'a été faite pour résoudre les différends les plus importants et qu'aucun effort n'a été entrepris pour mettre en place les accords déjà signés. Les Palestiniens se demandent alors pourquoi Barak n'a pas mis en place l'accord de Wye River signé par son prédécesseur en relâchant les prisonniers, en exécutant le troisième redéploiement et en ouvrant un couloir de sécurité au nord, etc. ?

Cent ans de conflit ne peuvent pas aboutir à une solution en cent heures, à moins qu'un accord cadre traite des droits des réfugiés, de l'application totale de la résolution 242 et du droit des Palestiniens à l'autodétermination. C'est seulement alors que la sécurité des Israéliens et tous les autres problèmes pourront être débattus de façon significative.

Autrement, le sommet ne fera que souligner la plus grande crainte des Arabes : la complicité israélo-américaine contraignant le leader palestinien affaibli à capituler sous la pression américaine et à signer un accord que les Palestiniens ne pourraient pas « avaler ». La citadelle même d'Arafat – la bande de Gaza surpeuplée – consiste en 85 % de réfugiés qui, avec

La plus grande crainte des Arabes : la complicité israélo-américaine contraignant le leader palestinien affaibli à signer un accord que les Palestiniens ne pourraient pas « avaler »

3 millions d'autres réfugiés, attendent que leurs souffrances prennent fin. De plus, les alliés arabes et musulmans d'Arafat l'ont mis en garde : aucun compromis sur Jérusalem !

Si le sommet est un échec, les Palestiniens n'auront plus d'autre option que de réaliser leur Etat souverain sur toute la Cisjordanie et Gaza, y compris Jérusalem-Est, le 13 septembre. Les nations européennes ont déjà accentué leur soutien en faveur de l'établissement d'un Etat palestinien comme mentionné dans la Déclaration de Berlin, alors que les pays arabes et musulmans attendent la réalisation de l'Etat afin d'établir des relations diplomatiques. Cela ne sera pas symbolique mais factuel – la mise en place d'une nouvelle entité juridique – et conduira probablement à une escalade du conflit entretenue par les menaces israéliennes d'utiliser la guerre, la violence et les annexions. Considérant que toute la population palestinienne vit à une distance maximum de 6 miles des territoires contrôlés par les Israéliens, y compris les 400 000 colons, le scénario de guerre de type colonial franco-algérien pourrait bien se profiler à l'horizon.

C'est pourquoi ce sommet, puisqu'il a été convoqué, doit réussir. Il est essentiel pour faciliter les négociations approfondies des semaines à venir sur la base de la résolution 242 et d'autres résolutions pertinentes. Cependant, après sept années de misère et de pauvreté, les Palestiniens n'attendent pas un septième accord susceptible d'être la triste répétition des accords parcimonieux et sécuritaires du passé. Au moment où les parties graviront les marches de la rencontre au sommet, Washington devra s'assurer qu'il y a des marches pour redescendre en toute sécurité.

Marwan Bishara est écrivain et journaliste palestinien.

Le Conseil d'Etat, haute juridiction morale ?

par Jean-Pascal Lefevre

LES décisions rendues par le Conseil d'Etat à propos de la « pilule du lendemain » et du film *Baise-moi* sont de celles qui émeuvent d'autant plus qu'on y perçoit davantage un arrière-plan d'ordre moral qu'un fondement proprement juridique. Pourtant, ces arrêts ne sont guère contestables du point de vue du droit, qui participe ici du simple bon sens. Il suffit pour s'en convaincre de présenter loyalement et sans jargon les données des deux affaires : les solutions retenues par le Conseil d'Etat s'imposent alors à tout observateur raisonnable.

De quoi s'agissait-il dans le dossier relatif à la prescription et la délivrance par les infirmières scolaires de la « pilule du lendemain » ? Pour une fois, les textes applicables peuvent être cités et chacun les comprendra, même s'il n'a pas la moindre compétence juridique. Le premier précise : « Les contraceptifs hormonaux et intra-utérins ne peuvent être délivrés que sur prescription médicale. » Le deuxième indique que,

sous réserve des dispositions prévues par le troisième texte, « la délivrance des contraceptifs est exclusivement faite en pharmacie ». Et le dernier ajoute que « les centres de planification ou d'éducation familiale agréés sont autorisés à délivrer, à titre gratuit, des médicaments, produits ou objets contraceptifs, sur prescription médicale, aux mineurs désirant garder le secret. »

Il n'est alors nullement besoin d'être membre de la section du contentieux du Conseil d'Etat pour constater que la prescription des contraceptifs est très clairement réservée aux médecins, et la délivrance des mêmes produits aux seuls pharmaciens, éventuellement aux centres de planification. Le sort de la circulaire de M^{me} Royal s'en trouve alors réglé, puisqu'un ministre ne saurait donner à ses personnels des directives contraires aux lois.

Le destin du film *Baise-moi* était tout autant scellé par la limpidité de la législation en vigueur. En effet, ainsi que le rappelle de manière fort pédagogique l'arrêt

du Conseil d'Etat, ces dispositions « ne prévoient pas qu'une œuvre cinématographique puisse être interdite de représentation aux mineurs de moins de 18 ans autrement que par son inscription sur la liste des films pornographiques ou

Jamais le juge ne peut ni ne doit anticiper sur la loi

d'incitation à la violence ». Ainsi, lorsqu'un film justifie à l'évidence qu'en soient éloignés les mineurs, susceptibles d'être gravement choqués, la seule possibilité de le leur interdire est de le classer X, en dépit de ce que tout ce cela implique au regard de la liberté d'expression. Sauf à faire fi de la protection minimale des sensibilités de nos enfants, il n'existe absolument aucune autre solution.

A tout cela l'on objectera les nombreux desseins d'associations

requérantes aux visées bien claires, la détresse des adolescents pouvant avoir à faire face à une grossesse non désirée, la facilité pour d'autres adolescents, via l'Internet, de se confronter eux-mêmes aux images grossières de leurs désirs.

Ces arguments ne sont pas sans portée, ni pour la société ni pour ses gouvernants. Ceux-ci l'ont d'ailleurs bien compris, qui envisagent de réformer des législations devenues inadéquates. Mais jamais le juge ne peut ni ne doit anticiper sur la loi, quand bien même les mentalités ou les besoins sociaux l'auraient déjà fait. Le Conseil d'Etat n'a manifesté, par ses dernières décisions, aucune velléité de restaurer je ne sais quel « ordre moral ». Il s'est contenté d'accomplir son modeste mais très digne office : dire le droit. C'est-à-dire, avant tout, le lire, tel qu'il est aujourd'hui écrit.

Jean-Pascal Lefevre est assistant juridique à la section du contentieux du Conseil d'Etat.

AU COURRIER DU « MONDE »

IRRESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

Nous sommes certes, et depuis fort longtemps, habitués aux déclarations « originales », résolument « modernes » et inévitablement « branchées » de Jack Lang. Nous apprécions à sa juste valeur son sens politique – mélange savamment dosé d'entregent, de narcissisme, de « jeunisme » et de démagogie. Nous admirons sa prodigieuse capacité à retomber invariablement sur ses pieds quelles que soient les circonstances, le dernier exemple

en date étant celui de l'investiture à la candidature socialiste à Paris. (...)

Mais ces palinodies purement politiques ne concernent après tout que le sérail socialiste parisien et ne sauraient provoquer, chez le citoyen lambda, qu'un vague sourire mi-amusé, mi-consterné. « Tout cela n'est pas bien grave », a tendance à penser ledit citoyen, habitué depuis toujours aux vains jeux politiques... et à Jack Lang.

Ce qui l'est davantage, en revanche, c'est la « dernière » de notre inénarrable ministre de l'éducation nationale, qui, selon *Le Monde* du 23 juin, s'est déclaré « favorable au

contrôle de la drogue ecstasy par des associations lors des soirées rave ». (...)

Un tel degré d'irresponsabilité est proprement stupéfiant (si j'ose dire !). Si nos gouvernants estiment qu'il y a lieu d'autoriser la consommation de drogues, il ne tient qu'à eux de déposer un projet de loi en ce sens. En attendant, leur devoir consiste à veiller à ce que la loi en vigueur soit respectée et non pas à faire ce genre de déclaration opportuniste et démagogique. Que vais-je enseigner à mes élèves dans le cadre de mon cours d'éducation civique sur les dangers de la drogue

pour notre société ? Puisque mon propre ministre se préoccupe de la qualité de la drogue et non pas de sa condamnation, que devient ma crédibilité face à mes élèves ? (...)

Je tiens à préciser que, à titre personnel, et pour diverses raisons, je suis favorable à une dépénalisation totale des drogues, mais que, pour l'instant, nous sommes en droit d'attendre de nos ministres qu'ils fassent preuve d'un minimum de cohérence et de sens des responsabilités dans le cadre de leurs fonctions.

Dominique Mercier Rixheim (Haut-Rhin)

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

Il y a quelque chose d'admirable dans la solitude – politique – d'Ehoud Barak parti chercher la paix avec les Palestiniens alors que sa majorité parlementaire explosait, que son gouvernement se décomposait, que seuls cinquante-deux députés sur les cent vingt que compte la Knesset (le Parlement) approuvaient sa démarche. En quarante-huit heures, dimanche 9 et lundi 10 juillet, le premier ministre israélien a essuyé un barrage d'artillerie politique qui en aurait fait reculer plus d'un. Pas lui, pas l'officier le plus décoré d'Israël, pas l'ancien commando spécialiste des coups de main contre les dirigeants palestiniens. Une heure après avoir échappé de justesse à une motion de censure déposée par la droite, il s'envolait pour Camp David, afin d'y retrouver son vieil ennemi Yasser Arafat, le chef de l'Autorité palestinienne : sous l'égide du baptiste Bill Clinton, les deux hommes doivent tenter de mettre un terme au conflit qui déchire leurs peuples depuis cinquante-deux ans.

Arrivé il y un an au pouvoir, M. Barak voulait faire la paix avec les Palestiniens et y parvenir avec la plus large majorité politique possible. Il lui a fallu douze mois pour comprendre que la deuxième partie de son programme était passablement irréaliste : la droite israélienne n'a que faire des Palestiniens et de leurs aspirations ; elle n'est prête à aucune concession ; elle n'a aucune vision de l'avenir et, en s'efforçant de torpiller Camp David ces dernières quarante-huit heures, elle a manifesté son irresponsabilité au regard de l'Histoire. Au service de son pre-

mier objectif – la paix –, M. Barak met en jeu son avenir, sa légitimité, son capital politique. C'est ce qui sépare un homme d'Etat d'un homme politique tout court. Il a eu raison, lundi, de rappeler qu'il n'est pas l'Élu des partis mais celui d'un scrutin au cours duquel 56 % des Israéliens ont voté pour lui, et qu'il n'avait pas caché, alors, son intention de procéder à des concessions territoriales pour parvenir à un accord définitif avec M. Arafat.

Ce dernier aussi fait preuve de courage, au sein d'une direction palestinienne où le sommet de Camp David ne fait pas, non plus, l'unanimité – c'est le moins qu'on puisse dire. Il lui faudra sans doute faire quelques compromis sur ses positions de départ. Et c'est là que seront une fois de plus mises à l'épreuve les capacités de leadership du vieux chef palestinien. Pour lui et son peuple, l'enjeu est énorme. Camp David doit trouver les mots, les formules, qui permettent non pas de panser les plaies du passé, c'est impossible, mais d'imaginer un avenir où la création d'un micro-Etat aux côtés d'Israël puisse donner largement satisfaction aux légitimes aspirations nationales des Palestiniens.

Cela ne se fera sans doute pas en treize jours de négociations à huis clos, dans la résidence d'été des présidents américains. Du sommet de Camp David, on peut attendre un accord-cadre, esquissant des solutions aux problèmes les plus durs à résoudre – Jérusalem, notamment, mais aussi le sort des 3,6 millions de réfugiés palestiniens hors des territoires. Ce serait déjà énorme. Cela récompenserait les risques pris par Ehoud Barak et Yasser Arafat.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX de la psychanalyse, qui se sont tenus du 8 au 11 juillet à Paris, ont été l'occasion d'une redistribution des cartes entre les grandes tendances de cette discipline inventée par Freud au début de ce siècle. La découverte freudienne majeure, celle de l'inconscient, figure pour la première fois en majesté dans *L'Interprétation des rêves*, un ouvrage publié en 1900. La psychanalyse a donc officiellement cent ans.

Il n'était pas inutile de faire le point. Il n'était sûrement pas innocent de le faire à Paris. Les luttes d'idées et de personnes sur la « planète psy » sont aussi violentes que les conflits idéologiques et politiques contemporains, qu'elles semblent d'ailleurs souvent épouser. Il y eut d'abord, après la première guerre mondiale, la lutte à mort entre le freudisme et le fascisme, puis, à partir des années 30, entre la psychanalyse et le nazisme. Il y a aujourd'hui un combat, certes plus feutré mais tout aussi intense, entre plusieurs disons « sensibilités » (c'est évidemment une litote), au sein de la mouvance psychanalytique internationale.

L'International Psychoanalytical Association (IPA), qui fonctionne en anglais et se veut la seule héritière de Freud, était viscéralement hérissee à l'idée que des états généraux prétendant à une représentation universelle de la psychanalyse se tiennent à Paris, capitale révolutionnaire, et plus encore à la Sorbonne, dont on se souvient, d'ailleurs, à l'étranger qu'en France, qu'elle a été occupée en 1968 par la jeunesse révoltée de ce pays. Devant environ un millier de psychanalystes

venus du monde entier et rassemblés dans le grand amphithéâtre décoré par Puvis de Chavannes, un très vieux homme d'ailleurs rappelé, lors de la séance d'ouverture, samedi 8 juillet, que Jean-Paul Sartre avait pris la parole en ces mêmes lieux, alors archiconbles, il y a trente-deux ans.

Le fait que ces états généraux aient accordé une large place à l'enseignement, à la parole et aux écrits de Jacques Lacan (1901-1981), le plus célèbre des psychanalystes français du siècle dernier, ne fait qu'ajouter l'insulte à la blessure. L'IPA n'aime ni la Révolution ni Lacan (qu'elle considère au mieux comme un fou, au pire comme un charlatan). Elle pratique peu la langue française.

La tâche n'était donc pas facile pour le psychanalyste français René Major qui est à l'origine de ces états généraux, et les souhaitait les plus océaniques possibles. Certes, toutes les tendances de la « grande famille psychanalytique mondiale » ont été représentées à Paris. Mais l'IPA, sans donner de consignes explicites de boycottage, a freiné des quatre fers depuis que l'appel à ces états généraux a été lancé il y a trois ans. Les psychanalystes affiliés à l'IPA sont donc venus, la plupart du temps, à titre individuel et seront, on peut le prévoir, longuement examinés et scrutés par leurs pairs à leur retour dans leurs pays respectifs. N'ont-ils pas attrapé à Paris un de ces virus, typiquement français, qui s'appellent intellectualisme, mépris du corps, politisation exacerbée ?

La situation actuelle de la psychanalyse dans le monde est paradoxale. Elle a réussi à s'implanter dans des zones nouvelles pour elle, telles que

l'Amérique du Sud, laquelle fournit désormais les bataillons les plus fournis, comme cela s'est vu à la Sorbonne. Elle recule, en revanche, dans sa région natale, l'Europe, et dans ce qui fut sa première terre de mission, l'Amérique du Nord. Freud croyait apporter la peste aux États-Unis. Il y fut littéralement adulé pendant des décennies, après sa mort, à Londres en 1939. Cela est bien fini.

La position des États-Unis mérite quelques explications. La société nord-américaine (Canada inclus) a été envahie et imprégnée par les idées et les valeurs analytiques. Il est probable que l'apogée de la psychanalyse, en Amérique du Nord, a eu lieu autour de 1970, peut-être très précisément en 1968, année de la désastreuse convention démocrate de Chicago, littéralement assiégée par les gauchistes américains. Ces derniers réglèrent à ce moment-là, sans en avoir conscience bien sûr, leurs comptes avec leurs parents... A Chicago, pendant l'été 1968, le parti démocrate, l'une des figures tutélaires de la psychanalyse américaine, avait perdu son ascendant sur les esprits. En novembre de la même année, Richard Nixon était élu président des États-Unis.

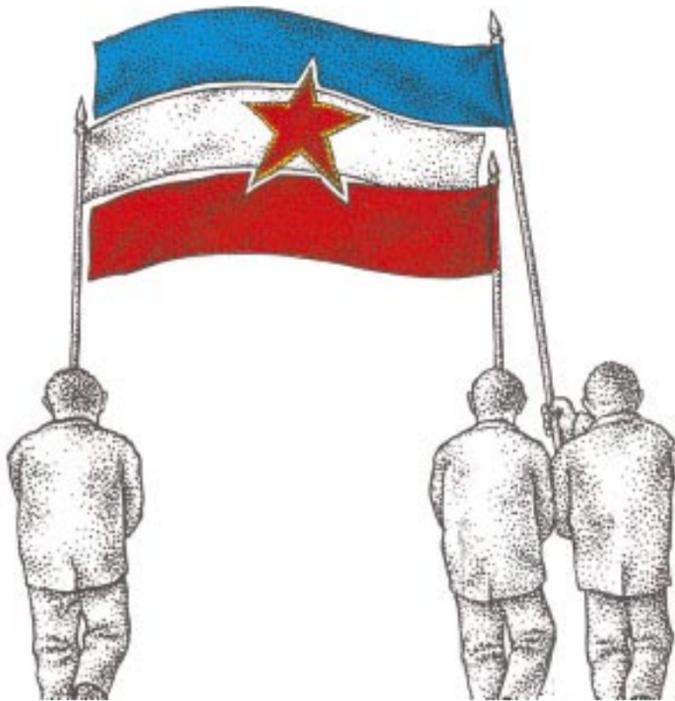
DE NOUVEAUX TERRITOIRES

Depuis, c'est le reflux. Comme les Nord-Américains ne font rien à moitié, ils affirment aujourd'hui que la psychanalyse est morte. Puisque le nombre des patients diminue rapidement, c'est le commencement de la fin. Puisque les revenus jadis considérables des psychanalystes se réduisent comme peau de chagrin, la discipline est finie, enterrée. C'est évidemment aller un peu vite en besogne. A tous ces psychanalystes américains désespérés, qui peuplent les rangs de l'IPA, on est tenté de dire, paraphrasant André Breton et son célèbre télégramme : « *Psychanalyse pas morte. Stop. Lettre suit.* » Les états généraux de la Sorbonne sont une étape dans le rééquilibrage entre les diverses « sensibilités » au sein du mouvement psychanalytique international. Ils ont permis à la sensibilité latine et intellectuelle, qui parle surtout français, espagnol et portugais, de s'affirmer un peu mieux face à la sensibilité anglo-américaine, plus pragmatique, laquelle ne va pas bien pour les raisons évoquées plus haut.

L'essentiel est ailleurs. La psychanalyse, en tant que méthode universelle et éprouvée pour faire reculer la souffrance psychique, est plus vivante que jamais. Elle est pratiquée par 30 000 personnes à travers le monde. Elle attire des couches nouvelles de la population. En France, c'est dans les milieux populaires, dans les zones rurales désertifiées, dans les banlieues que la demande est la plus forte. L'offre est plutôt dans les beaux quartiers mais, de plus en plus, conformément à une loi économique bien connue, les fournisseurs tendent à se rapprocher de leurs clients potentiels. On trouve de plus en plus de psychologues scolaires, d'assistants sociaux, de médecins de quartier, de psychiatres de secteur qui sont, en fait, avec ou sans les diplômes appropriés, des psychanalystes. La psychanalyse gagne de nouveaux territoires sur la planète, en Amérique du Sud d'abord, comme on l'a vu, mais aussi en Asie, et ce qui est le plus encourageant, dans l'univers qui lui était le plus fermé jusqu'ici, le monde arabo-musulman. La psychanalyse paraît avoir encore un bel avenir. Cela vaut pour le monde entier. Cela vaut aussi pour les banlieues du Vieux Monde, y compris à Paris.

Dominique Dhombres

Eclatement par Jugoslav Vlahovic



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

L'investiture de René Pleven

TOUT COMME la chute de M. Henri Queuille, il y a exactement huit jours, l'investiture de M. René Pleven était assurée dès l'instant où les socialistes avaient fait connaître leur décision. Mais la majorité obtenue – 373 voix contre 185 – est l'une des plus fortes qu'un président du Conseil ait jamais recueillies. Seuls les communistes ont voté contre. Les gaullistes se sont abstenus.

En rédigeant sa déclaration ministérielle, le président du Conseil avait tout spécialement songé à la constitution de son gouvernement, c'est-à-dire à la reconstitution de la majorité. Les abords de l'obstacle avaient été, il est vrai, sérieusement déblayés en une semaine. M. Queuille a ainsi dispensé M. Pleven de revenir longuement sur la réforme électorale, la révision constitutionnelle et le statut scolaire. Ceux qui ont investi le président

démissionnaire sont censés avoir souscrit à la réalisation ou du moins à l'étude de ces trois projets.

M. Guy Mollet a, de son côté, aidé M. Pleven à trouver, « sans reniement pour personne », la solution des problèmes prétextes de la crise. Le président du Conseil a fait notamment sienne la transaction proposée par le leader socialiste pour le reclassement des fonctionnaires. Mais M. Pleven ne s'est pas contenté de reprendre les idées de ceux qui lui ont ouvert la voie. Il s'est également tourné vers l'avenir. Et la marque la plus originale de sa déclaration est d'esquisser les perspectives d'ailleurs assez sombres de l'an prochain. S'il ne l'a pas chiffré, il a laissé entendre que le déficit prévisible du budget serait important.

Jacques Fauvet
(12 juillet 1950.)

L'« affaire Camus », une invention médiatique ?

Suite de la première page

D'où l'intérêt de la confrontation de points de vue qui a eu lieu et qui dépasse la personne même de Renaud Camus. On pouvait, certes, être irrité, voire lassé par ce débat (lire la chronique du médiateur dans *Le Monde daté 25-26 juin*). Ou le trouver nécessaire tout en concevant qu'il agace, dans cette France devenue presque phobique des polémiques intellectuelles. Mais on ne s'attendait pas à entendre qu'il avait été inventé, « créé » de toutes pièces » par un « harcèlement médiatique » faisant « d'un événement somme toute minuscule (visant quelques pages d'un ouvrage qui en compte cinq cents, d'un auteur dont la diffusion habituelle oscille entre mille et trois mille exemplaires) une « affaire » couvrant des dizaines de pages de quotidiens et magazines nationaux ».

C'est pourtant ce qu'on peut lire dans les trente-cinq pages de préface que Claude Durand, PDG des éditions Fayard, a écrites pour la remise en vente, mardi 4 juillet, de *La Campagne de France* – les passages litigieux ayant été supprimés et remplacés par des blancs (« *Le Monde des livres* » du 7 juillet).

Ce texte suscite pour tout lecteur admiratif de la production des éditions Fayard, dirigées par Claude Durand depuis vingt ans,

un certain étonnement. L'un des grands éditeurs de sa génération, qui a publié notamment Ismaïl Kadaré, Alexandre Soljenitsyne, Raul Hilberg, Claude Lanzmann, Robert Badinter, Lech Walesa, ne se prononce pas sur le fond de l'« affaire Camus ». Il répondra probablement qu'il obéit à une logique.

Il ne saurait être question d'examiner les convictions des uns et des autres, puisqu'il est tenu pour acquis, par Claude Durand, qu'elles sont inexistantes et que chacun parle au nom de ses « réseaux d'influence » ou, selon Pierre-André Taguieff dans *L'Effacement de l'avenir* – cité dans cette préface –, de « règlements de comptes fondés sur la logique de la concurrence, mus par l'esprit de revanche, de vengeance ou d'épuration [qui] s'habillent d'invocations de sublimes idéaux ».

SINGULIÈRE ÉNUMÉRATION

Pour illustrer le fonctionnement desdits « réseaux », Claude Durand se livre à une singulière énumération. « Je me permettrai (...), chaque fois qu'il sera question d'un protagoniste permanent ou épisodique de l'affaire, de lui accoler un « badge » (...) spécifiant les médias avec qui il entretient des relations permanentes ou irrégulières. » Outre que cette idée de badge, ce désir de signaler une « appartenance », évoque de déplorables pratiques, on remarquera que les personnes ayant soutenu Renaud Camus sont, dans la liste que dresse Claude Durand, curieusement dispensées d'« appartenir »...

Il précise ensuite qu'il a écrit cet avant-propos pour que « le moins de questions possible restent sans réponse, mais que quelques autres,

trop souvent tuées jusqu'ici, viennent à être posées ». En dépit de cela, de nombreux points obscurs n'y sont guère éclaircis, et bien des interrogations subsistent.

Si Claude Durand, comme il le dit, voit en Renaud Camus un représentant de cette littérature « choquante, mal élevée, peu présentable » qu'il faut défendre sous peine de consentir à une « mise au pas « politiquement correcte » de la critique et, par suite, de son objet, la littérature », pourquoi n'a-t-il pas d'emblée préfacé la première édition en faisant valoir ces arguments ? Au demeurant, Renaud Camus s'exclut lui-même du rang des artistes qui manifestent un attachement maniaque à l'intégrité de leur œuvre, en écrivant : « Quand j'ai présenté *La Campagne de France* à l'éditeur habituel de mes livres, je lui ai dit qu'il pouvait en enlever ce qu'il voulait. »

Par ailleurs, Claude Durand signale que Renaud Camus en appelle à plus de « neutralité » et de « pluralisme » dans les points de vue exprimés sur l'antenne de radio qu'il critique. Mais on com-

prend mal ce que pourrait être la « neutralité » d'un « point de vue ». Enfin, à plusieurs reprises, Claude Durand fait allusion à la République, au « *républicanisme exacerbé* » qu'on reprocherait « pour une propension à l'antisémitisme » ou aux « *cerveaux républicains* », comme le sien, « pas spécialement souples ni accommodants », tout en précisant : « Car enfin, ce qui est reproché à Renaud Camus, n'est-ce pas de postuler avec un peu trop d'insistance que la pensée est originée, comme il dit ? » Or le principe de la République n'est-il pas, justement, de postuler que chacun, sans dénier son origine, peut, par l'enseignement, la science, la culture, le sport, échapper à ce déterminisme absolu, au fameux « la caque sent toujours le hareng » ?

Cette question-là n'est pas une invention de journalistes furieux contre un écrivain ayant commis « un crime de lèse-journalisme », et il ne serait pas inutile d'y répondre clairement.

Josyane Savigneau

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

Contrairement à ce que nous indiquions dans *Le Monde* du 7 juillet, tous les membres magistrats du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ne sont pas membres de l'Union syndicale des magistrats. Ivan Zakine, président de chambre honoraire à la Cour de cassation, Charles Sodini, avocat général à la Cour de cassation, Jean-Claude Gironde, premier président de la cour d'appel de Lyon,

et Christian Raysseguier, procureur général à la cour d'appel de Rouen, ne sont pas adhérents de ce syndicat, ni d'aucun autre.

LE « CHANT DES MARAIS »

Dans la série consacrée aux « Résistants ordinaires » (*Le Monde* des 16, 17 et 18 juin), le portrait de Léopold Rabinovitch (« Rabi ») comportait une erreur : le *Chant des marais* n'a pas été créé à Dachau, mais au camp de concentration de Börgemoor, au nord-ouest de l'Allemagne, en 1933.

FINANCE L'entrée en Bourse d'EADS a été laborieuse. Le cours du groupe franco-germano-espagnol d'aéronautique a reculé, lundi 10 juillet, de 2,78 %, à 17,50 euros, pour son

premier jour de cotation. ● **LES INTRODUCTIONS** à la Bourse de Paris sont pourtant nombreuses : 81 sociétés se sont inscrites à la cote depuis le début de l'année contre 111 pour l'en-

semble de l'année 1999. Mais ces mises sur le marché ne se sont pas toutes bien déroulées. ● **UNE DIZAINE** de sociétés s'y sont reprises à deux fois avant de se faire coter, d'autres

ont renoncé. Comme le groupe audiovisuel AB, lundi 10 juillet. ● **LE PHÉNOMÈNE** touche aussi les Bourses étrangères. ● **VIVENDI** a dû réaménager l'introduction de sa filiale environ-

nement pour éviter une débâcle en Bourse. ● **LES REGARDS** se tournent maintenant vers Wanadoo, la filiale Internet de France Télécom, qui doit être introduite en Bourse le 19 juillet.

Les investisseurs boudent les introductions en Bourse

L'action EADS était toujours en dessous de son cours de vente, mardi 11 juillet, lors des premiers échanges. Vivendi s'inquiète pour la mise sur le marché de sa filiale environnement. Le phénomène touche aussi les pays étrangers et, surtout, les sociétés de la nouvelle économie

LABORIEUSE INTRODUCTION en Bourse pour European Aero-nautic Defense and Space (EADS), report et aménagement de la mise sur le marché de Vivendi Environnement, crainte pour la cotation de Wanadoo, la filiale Internet de France Télécom... : les investisseurs font la fine bouche.

« On ne juge pas la performance d'une action sur une seule journée », estime, philosophe, Philippe Camus, le coprésident exécutif d'EADS. L'entrée en Bourse, lundi 10 juillet, du nouveau géant européen de l'aéronautique et de la défense n'a pas été tonitruante. Le cours d'EADS a reculé de 2,78 %, à 17,50 euros, pour son premier jour de cotation. Il était encore en légère baisse, lors des premières transactions mardi, avant de se redresser. EADS avait pourtant décidé, dimanche, d'appâter les investisseurs en vendant ses actions à un prix bas : 19 euros pour les institutionnels et 18 euros pour les particuliers. Contrairement à ce qui s'était passé lors de précédentes grandes introductions (France Télécom, Crédit lyonnais...), les particuliers qui ont participé à l'opération n'ont pas pu revendre leurs titres immédiatement pour em-

pocher une rapide plus-value.

Les particuliers ont bien été au rendez-vous, mais pas les professionnels. Cette désaffection s'explique en partie par les caractéristiques d'EADS, groupe franco-germano-espagnol. Certains analystes s'interrogent ainsi sur la capacité du groupe à mener à bien son intégration et à assurer sa rentabilité. Mais elle traduit également les difficultés pour les entreprises de se faire coter en Bourse depuis plusieurs mois.

En apparence, les introductions à la Bourse de Paris sont florissantes : 81 sociétés se sont inscrites à la cote depuis le début de l'année, contre 111 pour l'ensemble de l'année 1999. Mais ces mises sur le marché ne sont pas toutes bien déroulées.

REPORTS ET RABAIS

D'abord, une dizaine de sociétés s'y sont reprises à deux fois avant de se faire coter. En raison des caprices de la Bourse, elles ont dû différer leur cotation de plusieurs semaines. Pour une dizaine d'autres, l'opération a été purement et simplement reportée sine die. Rien que la semaine du 3 juillet, quatre sociétés ont attendu des

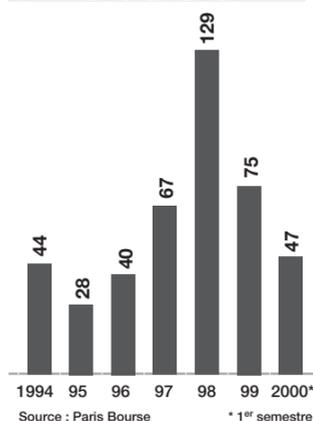
jours meilleurs pour se faire coter sur le Nouveau Marché : Keyrus Progiware, (technologies de l'information), Astek (informatique), Capital Events (communication événementielle) et le site Jador.com (commerce, loisirs).

Lundi 10 juillet, le groupe AB a lui aussi décidé de jeter l'éponge. Le producteur du fameux sitcom « Hélène et les garçons » a reporté à une date ultérieure son admission prévue au Second Marché. Le groupe était pourtant déjà coté à la Bourse de New York depuis décembre 1996.

Le mouvement de désaffection vis-à-vis des introductions en Bourse n'est pas limité à la France. Les exemples de sociétés qui renoncent à se faire coter se multiplient à travers le monde. Lundi 10 juillet, Divine InterVentures, une société qui investit dans les start-up de l'Internet a, pour la troisième fois, différé la mise sur le marché d'environ 143 millions de dollars d'actions. Elle avait pourtant cassé le prix de ses titres, proposés entre 9 et 10 dollars contre 13 et 15 dollars prévus initialement. Sur le Nouveau Marché allemand, LetsBuyIt, un distributeur sur Internet qui avait déjà reporté son

Un semestre exceptionnel

NOMBRE D'INTRODUCTIONS EN BOURSE SUR LES SEULS MARCHÉS RÉGLEMENTÉS À PARIS



- Au premier semestre 2000, 81 introductions ont été réalisées contre 55 un an auparavant.
- Selon Thomson Financial, depuis le début de l'année 138 introductions en Bourse et augmentations de capital ont eu lieu, pour un montant de 7,8 milliards d'euros. Au premier semestre 1999, 127 transactions avaient été menées, pour plus de 8 milliards d'euros.
- Les cinq principales introductions à la Bourse de Paris au premier semestre : Euler (assurance-crédit) pour 536 millions d'euros ; LibertySurf (Internet) pour 518 ; Elixir (restauration collective) pour 350 ; Fimatex (courtage en ligne) pour 204 ; Coface (assurance-crédit, pour 169.

introduction en Bourse en mai, devrait vendre ses titres bien en-dessous du prix qu'il escomptait.

Ces difficultés traduisent les réticences des investisseurs face aux valeurs de la nouvelle économie, les fameuses « TMT » (Technologies, Médias et Télécommunica-

tions) et, particulièrement, celles liées à l'Internet. En France, beaucoup de candidates à la Bourse, qui avaient prévu d'être cotées sur le Nouveau Marché, ont préféré s'inscrire au Marché libre, dont les règles d'introduction sont plus lâches. Au premier semestre 2000, 28 sociétés ont choisi ce marché, soit plus des deux tiers des introductions réalisées sur le Marché libre en 1999.

Les entreprises n'hésitent pas non plus à brader leurs actions ou à réduire le montant des sommes levées sur le marché. Bac Majestic, le premier groupe français indépendant de cinéma, qui faisait son entrée vendredi 7 juillet au Nouveau Marché, n'a ainsi mis à la disposition du public que 0,5 % de son capital, contre 15 % initialement annoncés.

Mais il n'y a pas que les petites entreprises de la nouvelle économie qui rencontrent des difficultés pour séduire les marchés. Le groupe Vivendi a dû se résoudre, lundi, à réduire le volume des actions de sa filiale Vivendi Environnement à 3 milliards d'euros, contre 3,5 milliards prévus initialement. Les investisseurs ont préféré

convertir des obligations, baptisées « Océanes », qui permettent de recevoir des actions Vivendi Environnement à des conditions avantageuses. Jusqu'à vendredi 7 juillet, les souscripteurs d'Océanes pouvaient toucher des actions Vivendi Environnement avec une décote de l'ordre de 5 % par rapport au prix d'introduction.

Les investisseurs s'interrogent maintenant sur l'opportunité de souscrire aux titres Vivendi Environnement. L'afflux de papier issu de la conversion des obligations Océanes risque de peser sur les cours dans les premiers jours de cotation et de faire passer le cours de Vivendi Environnement en-dessous du prix d'introduction. Pour tenter de soutenir le titre Vivendi Environnement, le groupe de services collectifs et de communication a précisé qu'il allait « se porter acquéreur d'actions Vivendi Environnement sur le marché, pendant une période de trente jours suivant l'introduction en Bourse, au prix du placement institutionnel jusqu'à un nombre maximum d'actions correspondant au nombre d'actions issues de la conversion des Océanes ». Pour que les investisseurs prennent en compte cette nouvelle donne, la mise sur le marché a été repoussée du 10 au 11 juillet. Le prix du placement sera annoncé le 12 juillet.

Les regards se tournent maintenant vers Wanadoo, la filiale Internet de France Télécom, qui doit s'introduire en Bourse le 19 juillet. Le placement des titres a commencé le 30 juin et doit se terminer jeudi 13 juillet. La tranche d'actions Wanadoo aurait été déjà souscrite quatre fois par les investisseurs institutionnels et le titre se traiterait entre 20,25 et 21,25 euros, soit au-dessus de la fourchette de prix fixée pour l'introduction (entre 17 et 20 euros). Ces chiffres ne rassurent pourtant pas les boursiers, qui redoutent que le titre plonge rapidement après son introduction.

Joël Morio

Et alors ? « Le capital pour les entreprises, c'est comme l'essence pour les voitures... »

SAN FRANCISCO

de notre envoyée spéciale

Cristina Morgan est considérée comme l'une des femmes les plus influentes de la Silicon Valley. Depuis 1982, elle officie chez Hambrecht and Quist, banque d'affaires de la côte Ouest spécialisée dans les valeurs technologiques. Créée à San Francisco en 1968, la banque, rebaptisée Chase H & Q depuis son rachat par la Chase Manhattan en 1999, est dirigée par Dan Case, quarante-deux ans, le frère de Steve, PDG d'AOL-TimeWarner. La banque intervient à tous les stades du développement des entreprises de haute technologie : financement en capital de start-up à travers ses différents fonds, placement de titres non cotés auprès d'investisseurs, introduction en Bourse, augmentation de capital ou fusion et acquisition...

Face aux errances du Nasdaq, M^{me} Morgan n'a aucun état d'âme. « Nous faisons un peu

moins d'introductions en Bourse ? Soit. Cela nous laisse un peu plus de temps pour réfléchir aux fusions et acquisitions, ce que nous ne pouvions pas faire, ou même de rentrer dîner chez nous le soir », constate-t-elle, philosophe. Elle disait encore récemment être à la disposition de ses clients vingt-quatre heures sur vingt-quatre, avouant, très directe : « Je n'ai ni enfant, ni chien, ni hobby, et un mari indépendant. » Pour elle, le niveau de l'indice Nasdaq ne change rien aux besoins de financement de la Silicon Valley : « Le capital pour les entreprises, c'est comme l'essence pour les voitures : ce n'est pas parce que le prix monte qu'on cesse d'en mettre si on veut rouler. » Du moment qu'il y a de bons projets – et il n'y en a jamais eu autant, selon elle –, les entreprises auront toujours besoin d'argent. M^{me} Morgan se fait fort d'en trouver. Plus les indices boursiers sont élevés, plus la part de capital que doivent céder les fondateurs d'une société

pour obtenir une somme donnée est petite. Plus l'appétit des investisseurs pour les introductions en Bourse est fort, plus l'entreprise peut être cotée rapidement à un prix intéressant. Dans le cas inverse, les entreprises attendent un peu plus longtemps. « Qu'une société s'introduise deux ans ou dix ans après sa création n'est pas le plus important », explique la banquière. Il y a d'autres moyens de trouver des fonds.

M^{me} Morgan guette donc surtout les « percées technologiques ». Et il y en a eu beaucoup depuis la puce ! « Regardez : il y a un an et demi, ce petit appareil accroché à ma ceinture qui me permet de recevoir mes e-mails partout et d'y répondre n'existait pas... » Ses yeux brillent encore plus lorsqu'elle évoque le séquençage du génome humain.

Sophie Fay

Lancement d'un fonds d'amorçage pour les sciences du vivant

LE PREMIER FONDS d'amorçage national spécialisé dans les sciences du vivant a été lancé, mardi 11 juillet, par Roger-Gérard Schwartzberg, ministre de la recherche, et Christian Pierrat, secrétaire d'Etat à l'industrie. Dénommé Bioam (« Bio » pour biotechnologie, « am » pour amorçage), ce fonds, qui devrait lever 200 millions de francs, a pour objectif de favoriser les premiers pas des jeunes sociétés de biotechnologies et s'inscrit dans le cadre du programme gouvernemental en faveur de l'innovation.

« La création d'entreprises nécessite des apports en capital dès l'initialisation des projets », précise-t-on au cabinet du ministre de la recherche. « Or, cette phase reste très mal couverte par les structures habituelles de financement en capital. » Les trois grands laboratoires des sciences du vivant – le CNRS, l'INRA et l'Inserm – fourniront 6 millions de francs à Bioam. La Caisse des dépôts et consignations, l'assureur Axa et la Caisse d'épargne Rhône-Alpes apporteront 72 millions de francs, et l'Etat 33 millions. Des investisseurs privés devraient compléter ce tour de table.

Les sociétés de biotechnologie constituent aujourd'hui un secteur économique stratégique. L'achèvement du séquençage du génome humain ouvre la possibilité aux chercheurs et aux industriels d'identifier les gènes impliqués dans des maladies, de reconnaître des cibles thérapeutiques et de mettre au point, dans un

deuxième temps, des médicaments davantage adaptés à chaque individu, plus efficaces et moins toxiques (Le Monde du 4 juillet). Selon le ministère de la recherche, dans les prochaines années, les produits issus des biotechnologies devraient représenter un quart du marché des anticancéreux. Cette jeune industrie génère déjà un chiffre d'affaires mondial de 15 milliards de dollars, les Américains se taillant la part du lion avec près de 90 % du marché. Les biotechnologies européennes, tirées par les entreprises britanniques et allemandes, franchissent toutefois cette année le cap de l'industrialisation avec l'arrivée des premiers produits sur le marché.

« PETIT PAS DANS LE BON SENS »

En Europe et en France, on constate depuis 1996 une forte progression du secteur des biotechnologies. Ce démarrage repose sur l'amélioration des sources de financement, avec un accès plus large au capital-risque, et la création du Nouveau Marché boursier. « La constitution [de Bioam] lève le dernier verrou au développement d'une puissante industrie des biotechnologies » en France, précisent les deux ministères, dans un communiqué.

« C'est un petit pas dans le bon sens », relativise Jean-Loup Romet-Lemonne, directeur général d'Immuno-Designed Molecules (IDM), une des rares start-up de biotechnologie française à disposer d'un produit en dernière phase de développement – il s'agit d'un

traitement contre le cancer de l'ovaire –, qui pourrait arriver sur le marché en 2004. Pour M. Romet, la création de sa société en 1993 a été « un parcours du combattant ». Il se souvient de levées de fonds « difficiles » : les investisseurs français ayant commencé par boudier ses projets, il a fait appel à des Espagnols et à des Américains.

Les entreprises françaises n'ont actuellement qu'une quinzaine de produits en stade de développement clinique. « Les enjeux et les risques sont extraordinairement importants », explique Bernard Gilly, directeur général de Transgène, car l'on peut avoir des données très impressionnantes chez les animaux et connaître des échecs retentissants lors du passage chez l'homme. »

Considérée comme le fleuron des sociétés de biotechnologies françaises, Genset devrait annoncer à l'automne – onze ans après sa création – l'entrée en phase de développement d'un de ses produits, la famoxine, indiquée dans le traitement de l'obésité. Le changement de direction récent de Genset traduit ce tournant. Le 4 juillet, le groupe s'est choisi comme nouveau PDG un professionnel du développement de médicaments, André Pernet, qui a fait l'essentiel de sa carrière dans le laboratoire américain Abbott. Les entreprises de biotechnologie sont bel et bien en train de passer du monde de la recherche pure à celui de l'industrie.

Florence Bal

Swissair traverse d'importantes difficultés

SAIR GROUP, la maison-mère de la compagnie aérienne Swissair, qui contrôle également en France AOM, Air liberté et Air littoral, rencontre actuellement d'importantes difficultés. Selon l'hebdomadaire *SonntagsZeitung*, SAIR Group perd chaque jour 3 millions de francs suisses (12,6 millions de francs français) dans son secteur aérien, dont le tiers chez Swissair, autant chez Sabena, et encore autant dans les autres sociétés du groupe, notamment le voyageur allemand LTU et les trois compagnies françaises précitées.

Philippe Bruggisser, président de ce groupe privé, qui réalise un chiffre d'affaires de 13 milliards de francs suisses (54,6 milliards de francs français) – dont la moitié dans le transport aérien –, a confirmé que le résultat semestriel serait mauvais et a dû faire face à la démission, le 5 juillet, du directeur général de Swissair, l'Américain Jeffrey Katz. Par ailleurs, en France, la fusion d'AOM, d'Air littoral et d'Air liberté rencontre l'opposition des syndicats. Ceux-ci n'ont pas hésité à faire grève les 30 juin et 1^{er} juillet, précipitant une première réorganisation.

M. Bruggisser a annoncé, le 4 juillet, la modification des structures de direction des compagnies françaises, en mettant en place un conseil de surveillance et un directeur. La première surprise vient de la nomination de Paul Reutlinger, un Suisse, PDG de Sabena, qui deviendra président du directoire des trois compagnies françaises. Agé de cinquante-sept ans, celui-ci ambitionnait de prendre sa retraite dans les mois à venir. Il passe pour être un homme de dialogue et a un très

bon contact avec les syndicats. Cette nomination aboutit à la mise à l'écart du Français Alexandre Couvelaire, qui perd la présidence d'AOM et d'Air liberté pour devenir président du conseil de surveillance de ces compagnies – abandonnant ainsi tout rôle opérationnel.

Dans un entretien donné à l'hebdomadaire suisse *Blick am Sonntag*, M. Bruggisser a reconnu que SAIR Group avait sans doute perdu de l'argent au cours des six premiers mois de l'exercice 2000, mais que les gains des autres secteurs (restauration aérienne avec Gate Gourmet, maintenance aérienne, assistance en escale, fret) allaient permettre d'afficher un résultat proche de l'équilibre. Ce dérapage s'explique notamment par le départ d'Austrian de l'alliance Qualiflyer, la fin du partage de code avec l'américain Delta, un hub (plateforme de correspondance) à Bruxelles dont l'exploitation reste

très coûteuse et, surtout, la perte de parts de marché sur l'Atlantique Nord au profit d'Air France et de Lufthansa.

« Si M. Bruggisser avait de la considération pour ses actionnaires, il vendrait l'aérien à British Airways », estime un analyste financier, pour qui cette quasi-boutade n'est pas dénuée de tout fondement. « Il vaudrait mieux qu'il se concentre sur les métiers de services et qu'il les développe, car ceux-ci ont à la fois le mérite d'avoir un taux de rentabilité nettement supérieur et un engagement de capitaux beaucoup plus faible », ajoute-t-il, en précisant que le patron de Swissair, bien qu'étant un véritable stratège, « avait trop d'ambition pour les moyens de la compagnie » ! « De chasseur, Swissair est devenu gibier », conclut dimanche l'hebdomadaire *SonntagsZeitung*.

François Bostnavaron

Le financier Martin Ebner achète 10 % de Swiss Life

L'HOMME D'AFFAIRES SUISSE Martin Ebner et son groupe BZ ont acheté plus de 10 % du numéro un de l'assurance-vie helvétique Swiss Life pour le compte de la compagnie d'assurance italienne La Fondiaria, pour 1,2 milliard de francs suisses (775 millions d'euros). Il s'agit « d'un investissement purement financier », a précisé l'assureur transalpin, lundi 10 juillet. Fondiaria Assicurazioni est devenu de manière inattendue le premier actionnaire de Swiss Life, qui détient 30 % du marché de l'assurance-vie en Suisse. Il est aussi envisagé d'instaurer une collaboration, qui donnerait aux deux groupes des avantages réciproques dans les principaux pays européens et dans d'autres pays », poursuit le communiqué de Fondiaria. L'assureur est contrôlé par la holding industrielle Compart et la banque italienne Mediobanca.

La réduction du fossé numérique devient une priorité gouvernementale

Le premier ministre, Lionel Jospin, a annoncé lundi 10 juillet le nouveau plan d'action de son gouvernement pour accélérer le passage de la France à l'ère d'Internet. La formation et l'accès pour tous sont les deux priorités

FORMER les plus jeunes et réduire les écarts entre les Français disposant d'un accès à Internet et ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir un ordinateur sont, en substance, les deux lignes maîtresses du nouveau Programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (Pagsi), annoncé par Lionel Jospin, lundi 10 juillet.

Entouré des poids lourds de son

Concurrence totale dans la téléphonie locale

Pour accélérer l'équipement des Français, le gouvernement veut encourager la concurrence dans la téléphonie locale, par laquelle passe l'accès à Internet. Lundi 10 juillet, Lionel Jospin a annoncé la publication « cet été » d'un décret autorisant le « dégroupage », c'est-à-dire la possibilité, pour tout opérateur, de louer les fils de cuivre installés par France Télécom chez ses abonnés, afin de leur proposer ses propres services. Ce décret, selon le premier ministre, permettra « à tous les opérateurs de télécommunications d'offrir à un plus grand nombre de ménages un accès à haut débit et à tarif forfaitaire à l'Internet », dès le 1^{er} janvier 2001.

Autre technique pour fournir des communications locales à moindre coût : la « boucle locale radio » (téléphone par voie hertzienne), pour laquelle l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) a lancé un appel à candidatures dont le résultat devait être connu mardi 11 juillet. 218 dossiers de candidatures avaient été déposés en vue d'obtenir l'une des cinquante-quatre licences prévues, dont deux nationales.

gouvernement dont Laurent Fabius, Catherine Tasca et Jack Lang, le chef du gouvernement a annoncé avoir débloqué une enveloppe de quatre milliards de francs (609,7 millions d'euros) pour la deuxième phase d'action (2000-2003) censée propulser un peu plus avant la France dans l'ère des nouvelles technologies. Ce programme, qui n'intègre pas les actions liées au passage à l'administration électronique, tente d'accélérer les timides évolutions constatées depuis deux ans. Car le retard français, un temps expliqué par l'avènement atypique du Minitel, reste préoccupant. A côté des préoccupations économiques cristallisées autour du décret qui ouvrira les communications locales à la concurrence début 2001 et permettra la chute des tarifs de connexion, le Comité interministériel pour la société de l'information a adopté une série de mesures sociales.

L'éducation, d'abord. Le ministère de l'éducation crée un « brevet Internet et multimédia » accessible à tous les élèves de troisième dès la rentrée prochaine. Il sera généralisé à la sortie de l'école primaire en 2003. Par-

lèlement, il encourage les collectivités locales à financer davantage le rattachement des écoles, en complétant les prêts à taux zéro, proposés depuis 1998, par une aide financière directe de 365 millions de francs répartie sur trois ans. Cent soixante-cinq millions de francs seront débloqués dès cette année afin d'achever le rattachement des écoles au réseau à la fin de l'année scolaire 2001-2002.

Par ailleurs, l'Etat alloue dix millions de francs aux centres de formation des apprentis des chambres des métiers pour les aider à s'équiper puisque, disposant de faibles moyens, elles ne sont que 20 % à utiliser des ordinateurs multimédias à vocation pédagogique. Dès 2001, un module de formation au multimédia et à l'Internet pourra être proposé à 75 000 jeunes apprentis. Enfin, un réseau de 2 000 écoles « pilotes » sera constitué afin de « servir d'exemple et de lieu de formation » aux enseignants. Dix millions de francs seront consacrés à ce programme cette année. Le gouvernement cherche aussi à généraliser la formation à Internet « à l'ensemble des actions de formation professionnelle ». En commen-

çant par les demandeurs d'emploi. Un module obligatoire de quinze heures à vingt heures de formation à la bureautique et au multimédia sera inséré dans tous les stages proposés aux chômeurs. D'ici à la fin 2002, 1,2 million de demandeurs d'emploi devraient en bénéficier. Pour financer sa décision, le gouvernement débouche un milliard de francs sur trois ans.

« ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES »

Afin de lutter contre la pénurie de professionnels spécialisés, le comité entérine la création d'une école de l'Internet à Marseille, et souhaite, à terme, doter la France d'un réseau national d'établissements ad hoc. Par ailleurs, dès septembre, 45 nouvelles licences professionnelles (bac + 3) en communication et multimédia devraient permettre à 1 200 étudiants supplémentaires de se former. Les effectifs du groupe des écoles de télécommunications (bac + 5, doctorats) seront augmentés de 50 % en cinq ans. Entre les DUT, BTS, licences professionnelles, écoles d'ingénieurs et écoles d'art et DESS, 30 000 étudiants supplémentaires seront formés aux

nouvelles technologies, a affirmé Lionel Jospin. Pour accélérer la recherche, les moyens de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) seront doublés et dès 2001, un département dédié aux sciences et technologies de l'information et de la communication sera installé au sein du CNRS. Globalement, les effectifs de la recherche publique dans ce domaine seront augmentés de 25 % en cinq ans. Enfin, un comité stratégique, « qui sera composé de patrons d'entreprise, de laboratoires publics et d'experts », sera attaché à M. Jospin afin de « faciliter » la concertation entre les opérateurs privés et publics.

L'accès pour tous, ensuite. Le gouvernement promet la mise à disposition, d'ici à 2003, de 7 000 lieux publics (salles municipales, bibliothèques, agences locales pour l'emploi...), offrant un accès à Internet. Parmi ceux-ci, 2 500, baptisés « espaces publics numériques » en raison de la charte qui leur sera propre, offriront une formation de base à l'Internet. Celle-ci sera assurée par 4 000 emplois-jeunes formés spécialement au métier de formateur multimédia. Chaque espace labellisé proposera un « passeport pour l'Internet et le multimédia ». « L'Etat consacra à ces emplois-jeunes 1,2 milliard de francs sur trois ans », a déclaré le premier ministre.

Enfin, dans le but de favoriser l'équipement des ménages et des associations, une série de mesures fiscales encouragera le don, notamment aux salariés, de matériel informatique d'entreprises ou d'administrations publiques. Cette décision, qui fera l'objet de dispositions législatives, sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2002.

Florence Amalou

La BBC va supprimer 1 100 emplois

GREG DYKE, directeur général de la radio-télévision publique britannique BBC, a annoncé lundi 10 juillet la mise en place d'un plan d'économies de 130 millions de livres (205,4 millions d'euros) par an. Ces réformes passeront par la suppression de 900 emplois sur trois ans, auxquels s'ajoutent 200 postes techniques. Les économies, qui seront principalement réalisées dans les services administratifs et techniques, devraient permettre d'augmenter la part du budget consacrée aux programmes. Celle-ci devrait atteindre 85 % (soit 1,19 milliard d'euros) d'ici à 2004, contre 76 % aujourd'hui.

RADIO : Radio J se retrouvera devant le tribunal des prud'hommes de Paris, mercredi 6 septembre, pour non-paiement de plusieurs mois de salaires et demande de requalification de contrat à la suite de la plainte d'Annie-Paule Camus, réalisatrice et productrice dans cette radio, dirigée par Serge Hajdenberg. « D'autres salariés n'ont pas perçu leurs rémunérations depuis le mois de mai », assure M^{me} Camus.

PRESSE : Christian Menanteau est nommé « directeur général éditeur » de La Tribune (LVMH) tandis qu'Elisabeth Descombes quitte la direction générale du quotidien économique pour devenir vice-PDG de Radio Classique. Christian Menanteau a été rédacteur en chef des journaux d'information de RTL, avant de rejoindre *Le Revenu*, puis *GaultMillau* en 1998.

Jean-Paul Louveau rejoindra La Midi libre comme directeur général et membre du directoire, le 1^{er} septembre. Il occupe depuis juillet 1999 le poste de directeur général de *La Provence* et gérant, chargé de mission auprès de la direction d'Ha-chette Filipacchi Associés (HFA).

Bilan de trois ans d'action gouvernementale (1998-2000)

● **Un accès trop limité** : la France est en deçà de la moyenne européenne, avec 31,6 % de la population connectée, selon Pro Active Internationale. Le retard est considérable par rapport à la Suède, et inquiétant par rapport aux Britanniques (45,6 % de la population connectée) et aux Allemands (34 %).
● **L'Etat s'installe sur la Toile** : le nombre de sites gouvernementaux est passé de 26 en janvier 1998 à 141 en juin 2000, et 1 600 sites publics (collectivités locales, universités...) ont été créés. En 1997, 2 % des

fonctionnaires accédaient à une messagerie en ligne, ils sont aujourd'hui 37 % à y avoir accès.
● **Des entreprises modestement encouragées** : les mesures fiscales (capital-risque, BSCPE) auraient évité de brider trop vertement les nouvelles entreprises. Quelque 113 jeunes pousses étaient cotées au Nouveau Marché fin 1999, contre 24 en 1997. Mais elles préfèrent encore souvent s'installer en Grande-Bretagne, par exemple, pour des raisons fiscales et de souplesse administrative.

fonctionnaires accédaient à une messagerie en ligne, ils sont aujourd'hui 37 % à y avoir accès.

● **Des entreprises modestement encouragées** : les mesures fiscales (capital-risque, BSCPE) auraient évité de brider trop vertement les nouvelles entreprises. Quelque 113 jeunes pousses étaient cotées au Nouveau Marché fin 1999, contre 24 en 1997. Mais elles préfèrent encore souvent s'installer en Grande-Bretagne, par exemple, pour des raisons fiscales et de souplesse administrative.

TABLEAU DE BORD

ÉCONOMIE

■ **ÉTATS-UNIS : l'économie est en train de ralentir** et les déséquilibres entre les Etats-Unis, la zone euro et le Japon se réduisent, a estimé lundi à Bâle le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Eddie George, à l'issue de la réunion mensuelle des gouverneurs des banques centrales du G10 à la Banque des règlements internationaux (BRI) à Bâle (Suisse).

■ **Les crédits à la consommation** aux Etats-Unis ont augmenté de 11,8 milliards de dollars en mai pour se monter à 1 450 milliards de dollars, a annoncé lundi la Réserve fédérale (Fed).

■ **FRANCE : plusieurs banques** ont annoncé lundi le relèvement de 0,75 point, à 2,75 %, du taux de rémunération de leurs comptes sur livret, répercutant la hausse du Livret A décidée il y a deux semaines par le gouvernement.

■ **Le Conseil de la concurrence** a statué sur 131 dossiers l'an dernier (109 décisions et 22 avis) et prononcé 14 sanctions, d'un montant total de 61 millions de francs, selon son rapport annuel d'activités publié lundi à Paris.

■ **GRANDE-BRETAGNE : les prix à la production** ont augmenté en Grande-Bretagne de 0,4 % en juin et de 2,9 % en glissement annuel.

■ **JAPON : Le gouverneur de la Banque du Japon (BoJ)**, Masaru Hayami, s'est déclaré lundi en faveur d'une politique de taux d'intérêt plus élevés, à son arrivée à Bâle où il assiste à la réunion mensuelle des gouverneurs de banques centrales du G10 à la BRI.

AFFAIRES

● **BANQUES : les employés du secteur bancaire sud-coréen** ont commencé mardi une grève totale après l'échec de négociations entre les représentants syndicaux et le gouvernement concernant un plan de restructuration du secteur proposé par l'exécutif.

● **FIBRE OPTIQUE : le canadien JDS Uniphase et l'américain SDL**,

leaders dans le domaine de la fibre optique, ont annoncé lundi 10 juillet leur fusion, donnant naissance à un groupe de 41 milliards de dollars.

● **THOMSON MULTIMÉDIA : le groupe d'électronique grand public** Thomson Multimédia et le fabricant américain de disques durs Seagate annoncent aujourd'hui la création d'une société commune baptisée CacheVision, détenue à part égale, spécialisée dans les systèmes de stockage pour produits d'électronique grand public.

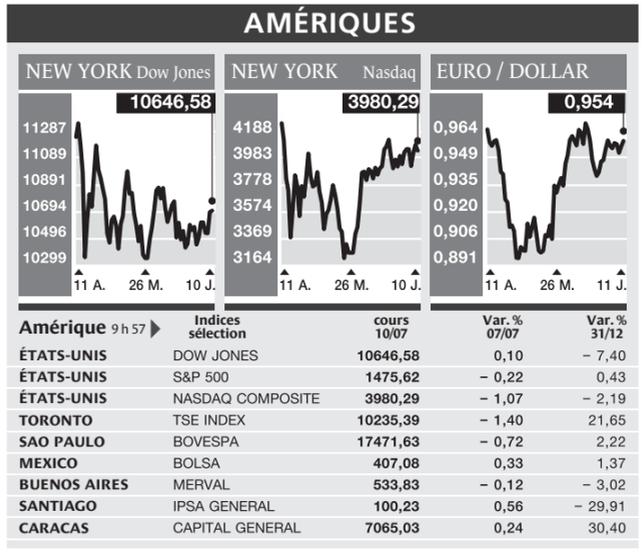
● **ALCATEL : le groupe Alcatel a annoncé lundi la signature d'un protocole d'accord avec E-Plus**, l'opérateur allemand de téléphonie mobile et membre du groupe néerlandais KPN. Il prévoit dans un premier temps l'installation de réseaux d'accès radio large bande reliant les stations GSM d'émission-réception du réseau mobile de E-Plus.

● **DANONE : le groupe Danone, le spécialiste des nouvelles technologies Valoris**, et les deux investisseurs européens CVC Capital Partners et GIMV ont créé Chrysalead, un fonds d'incubation Internet de 58 millions d'euros.

● **DEUTSCHE TELEKOM : le géant allemand des télécoms** Deutsche Telekom a fait une « offre informelle » sur l'américain VoiceStream (téléphonie mobile), qui pèse environ 30 milliards de dollars en Bourse, rapporte le quotidien *Financial Times Deutschland* (FTD) de mardi.

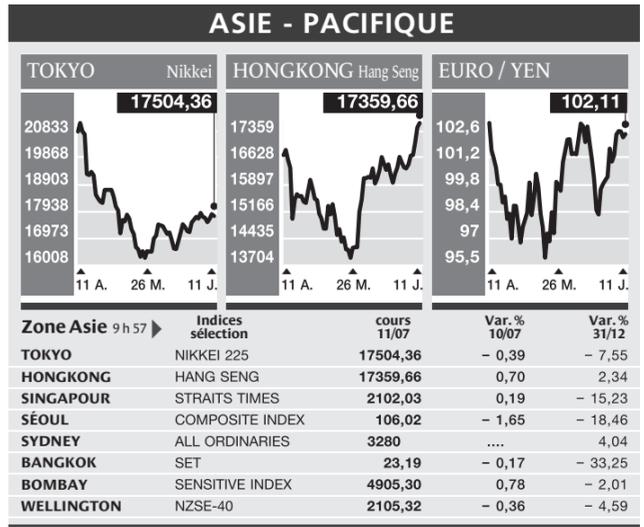
● **RENAULT VI : la cour d'appel de Lyon** a confirmé un jugement des prud'hommes condamnant Renault VI, filiale poids lourd de Renault, à verser près de 1 million de francs de dommages et intérêts à huit adhérents de la CGT, techniciens à l'usine de Véniessieux (Rhône), pour discrimination syndicale, a-t-on appris lundi de source syndicale.

● **SOMMER ALLIBERT : le groupe d'équipement pour automobiles** et de revêtement de sol s'approprie, selon *Les Echos* du 11 juillet, à être cédé à un équipementier.



Cours de change croisés

11/07 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,93515	0,95485	0,14557	1,51435	0,61506
YEN	106,93500	102,11000	15,56500	161,94000	65,77500
EURO	1,04728	0,97934	0,15245	1,58630	0,64415
FRANC	6,86970	6,42420	6,55957	10,40285	4,22530
LIVRE	0,66035	0,61755	0,63040	0,09610	0,40615
FRANC SUISSE	1,62585	1,52040	1,55245	0,23665	2,46215



Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Hors zone Euro	10/07
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4637
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,1655
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE LIT. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,4460
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	35,6070
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,6040
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,4098
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	3,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0581
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371	1,37603	FLORIN NÉERLANDAIS 2,97660	3,32894	DRACHME GRECQUE	336,7000
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FLORINT HONGROIS	260,1600
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324	ZLOTY POLONAIS	4,0908

Taux d'intérêt (%)

Taux 10/07	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,31	4,17	5,44	5,66
ALLEMAGNE	4,29	4,52	5,29	5,55
GDE-BRETAG.	5,63	6,04	5,18	4,51
ITALIE	4,29	4,48	5,60	5,95
JAPON	0,06	0,19	1,77	2,35
ÉTATS-UNIS	6,53	6,05	6,05	5,90
SUISSE	3	3,32	3,88	4,30
PAYS-BAS	4,25	4,48	5,44	5,65

Matif

Cours 9h57	Volume 11/07	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5	11922	86,42	86,36
SEPTEMBRE 2000
Euribor 3 mois
JUILLET 2000

BOURSES

LA BOURSE de Paris a ouvert en hausse, mardi, l'indice CAC 40 franchissant les 6 500 points, gagnant 0,47 % à 6 518,22 points. La Bourse de Francfort a ouvert en légère baisse de 0,04 % mardi, l'indice DAX atteignant 7 068,09 points. La Bourse de Londres a ouvert en hausse, l'indice Footsie gagnant 0,16 % à 6 476,6 points. La Bourse de Tokyo a clôturé en baisse de 0,4 %, l'indice Nikkei chutant de 68,32 points à 17 504,36 points. L'indice américain Nasdaq a perdu 42,91 points à 3 980,29 points, en recul de 1,07 %. L'indice Dow Jones a gagné 10,60 points (+ 0,09 %) à 10 646,58 points.

CHANGES-TAUX

LE RENDEMENT de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) française émise à 10 ans s'inscrivait à 5,432 % mardi 11 juillet, contre 5,41 % la veille. Le rendement des obligations d'Etat allemandes (Bund), de même échéance, remontait à 5,278 %. Aux Etats-Unis, le rendement du bon du Trésor américain à dix ans passait au-dessus des 6 %, à 6,045 %, lundi, contre 5,997 % vendredi soir, et le rendement de l'obligation du Trésor à 30 ans se hissait à 5,895 %, contre 5,859 % vendredi. Sur le marché des changes, l'euro cotait 0,9540 dollar, contre 0,9546 dollar, lundi à New York, et le billet vert s'échangeait à 107,03 yens.

Retrouvez ces cotations sur le site Web : www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs des troisième et quatrième banques privées allemandes ont été très entourées lundi 10 juillet. Le Dresdner Bank et Commerzbank ont progressé respectivement de 1,66 % à 42,9 euros et de 0,78 % à 38,8 euros.

particulièrement souffert sur le marché londonien. Le groupe franco-britannique de services informatiques Sema Group a cédé 4 % à 877 pence.

Le constructeur automobile DaimlerChrysler a terminé la séance en hausse de 2,28 % à 58,2 euros.

Code pays Cours en euros % Var. 10/07

AUTOMOBILE

Table of automotive stock prices including Autoliv SDR, BASF AG, BMW, Continental AG, Fiat, etc.

BANQUES

Table of bank stock prices including Abbey National, ABN AMRO, All & Leics, Allied Irish, etc.

PRODUITS DE BASE

Table of basic products stock prices including Aceralia, Acerinox, Aluminium Grec, etc.

CHIMIE

Table of chemical stock prices including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF, etc.

CONGLOMÉRATS

Table of conglomerate stock prices including Ccip, Christian Dior, Glaxo Wellcome, etc.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of telecommunications stock prices including Eircom, British Telecom, Cable & Wireless, etc.

CONSTRUCTION

Table of construction stock prices including Acciona, Aktor SA, Uponor, etc.

CONSUMATION CYCLIQUE

Table of cyclical consumption stock prices including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, etc.

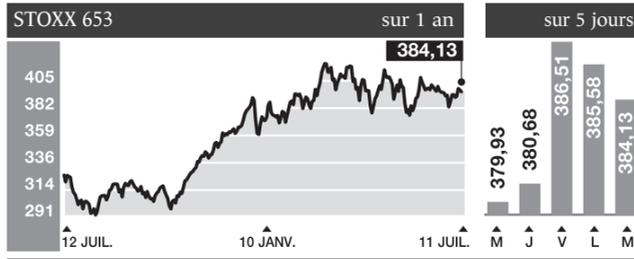


Table of food and beverage stock prices including DT Lufthansa, Electrolux, Emi Group, etc.

PHARMACIE

Table of pharmaceutical stock prices including Altana, AstraZeneca, Aventis, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of equipment goods stock prices including Abb, Adecco, Alstom, etc.

HSBC advertisement: OFFRE AMICALE DE HSBC SUR LE CCF. Actionnaires du CCF. Il ne vous reste plus que 2 jours pour répondre à l'offre de HSBC.

Table of energy stock prices including BG, BP Amoco, Burmah Castrol, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table of financial services stock prices including 3i, Almannij, Alpha Finance, etc.

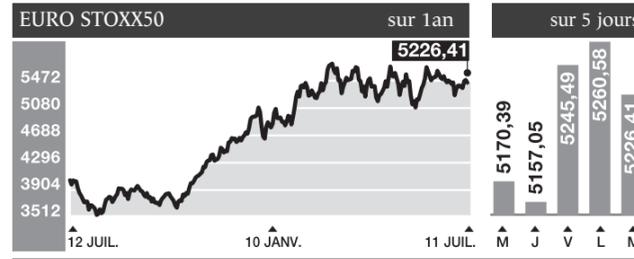


Table of insurance stock prices including Aegis Group, Aegon NV, Agf, etc.

MEDIAS

Table of media stock prices including Bsky B Group, Canal Plus, Carlton, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of consumer goods stock prices including Ahold, Altadis, Athens Medical, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of distribution stock prices including Ava Allg Hand, Boots Co, Buhrmann, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of high technology stock prices including Aerospatiale, Alcatel, Altec, etc.

Table of technology stock prices including Bae Systems, Bull, Cab & Wire Comm, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table of collective services stock prices including Aem, Anglian Water, British Energy, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

11/07 10h07 Cours en euros % Var. 10/07

AMSTERDAM

Table of Amsterdam stock prices including Airspray, Antonov, C/Tac, etc.

BRUXELLES

Table of Brussels stock prices including Arthur, Envipoc, Fardec, etc.

FRANCFORT

Table of Frankfurt stock prices including United Internet, Aixtron, Augusta, etc.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

Le Crédit lyonnais a ouvert la séance de mardi en hausse de 2 % à 47,43 euros, après avoir perdu la veille 5,14 % à 46,50 euros en clôture. Son président, Jean Peyrelevade, a déclaré qu'il n'était pas réaliste d'imaginer une prise de contrôle de sa banque par la Société générale ou par le Crédit agricole.

Vivendi Environnement, la filiale eau, énergie, propreté et transports de Vivendi, a reporté lundi de 24 heures son entrée au règlement mensuel, qui aura lieu jeudi 13 juillet, et a décidé de réduire la taille de l'offre primaire d'actions à 3 milliards d'euros (lire page 15). L'annonce par Vivendi qu'il se portera acquéreur d'actions de sa filiale pendant 30 jours suivant l'introduction, au prix du placement, a soutenu le cours de Vivendi Environnement sur le marché gris. Le titre Vivendi a ouvert en légère baisse mardi de 0,39 % à 89,65 euros.

CNP Assurances a ouvert en repli de 0,43 % à 34,85 euros. La première compagnie d'assurance-vie française est en discussion avec les caisses d'épargne, son premier réseau de distribution.

LVMH a publié un chiffre d'affaires en hausse de 40 % pour le premier semestre 2000 et a confirmé l'objectif de croissance de son résultat opérationnel d'au moins 20 %. Le titre a ouvert la séance en hausse de 4,21 % à 91,6 euros.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 11 JUILLET Cours relevés à 9 h 57 Liquidation : 24 juillet

Table of French stock market data including company names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

Table of international stock market data including company names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

Table of international stock market data including company names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

Table of international stock market data including company names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 10 JUILLET Cours relevés à 18 h 08

Table of new market stock data including company names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

Table of new market stock data including company names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

Table of new market stock data including company names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

Table of new market stock data including company names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 10 juillet

Table of SICAV and FCP data including fund names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

CAISSE D'ÉPARGNE

Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/m)

Table of Caisse d'Épargne data including fund names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

LCF E. DE ROTHSCHILD

AMÉRIQUE 2000... 169,51 1111,91 10/07

Table of LCF E. de Rothschild data including fund names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

Fonds communs de placements

POSTE EUROPE C... 84,23 552,51 10/07

Table of common funds data including fund names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT

www.bpam.fr 08 36 68 22 00 (2,23 F/m)

Table of Banque Populaire Asset Management data including fund names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

CRÉDIT AGRICOLE

EURO SOLIDARITÉ... 214,61 1407,75 10/07

Table of Crédit Agricole data including fund names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

LEGAL & GENERAL BANK

ADDITION C... 101,46 665,53 10/07

Table of Legal & General Bank data including fund names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

LA POSTE

Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/m)

Table of La Poste data including fund names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

CDC Asset Management

LIVRET B. INV.D. PEA... 249,59 1637,20 09/07

Table of CDC Asset Management data including fund names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

Crédit Mutuel

CM EURO PEA... 30,74 201,64 10/07

Table of Crédit Mutuel data including fund names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

LEGAL & GENERAL BANK

ADDITION C... 101,46 665,53 10/07

Table of Legal & General Bank data including fund names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

Fonds communs de placements

DECLIC ACTIONS EURO... 23,09 151,46 07/07

Table of common funds data including fund names, previous and current prices in euros and francs, and percentage changes.

LÉGENDE ★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/99.

TOUR DE FRANCE L'Américain Lance Armstrong (US Postal) s'est emparé du maillot jaune, lundi 10 juillet, au terme de la 10^e étape, Dax-Lourdes-Hautacam, dont il a

pris la deuxième place derrière l'Espagnol Javier Ochoa (Kelme). ● **LE VAINQUEUR DU TOUR DE FRANCE 1999** a distancé ses principaux rivaux à la faveur de la première étape de



montagne du 87^e Tour de France. ● **VÉLOCE ET PUISSANT**, l'Américain a également pris le dessus sur les meilleurs grimpeurs, exception faite du vainqueur de l'étape, l'Espagnol

Javier Ochoa. ● **CETTE ÉTAPE** a provoqué maints dégâts dans le peloton, qui a enregistré, entre autres, l'abandon du Belge Frank Vandembroucke (Cofidis).

L'irrésistible ascension de Lance Armstrong

L'Américain, leader de l'équipe US Postal et vainqueur du Tour de France 1999, a enfilé le maillot jaune à l'issue de la première étape de montagne, dans les Pyrénées, après avoir écarté tous les prétendants à la victoire finale et dégoûté les meilleurs grimpeurs

HAUTACAM (Hautes-Pyrénées)

de notre envoyé spécial

« C'est OK pour moi. » En plus d'un sacré coup de pédale, Lance Armstrong a le sens de la formule et du raccourci. Effectivement, comme il l'a déclaré sobrement sur la ligne d'arrivée de



la 10^e étape du Tour, c'est OK pour lui. Lundi 10 juillet, en terminant deuxième derrière l'Espagnol Javier Ochoa (Kelme) sur les hauteurs d'Hautacam (Hautes-Pyrénées), l'Américain s'est emparé du maillot jaune. Longue de 205 km, cette étape s'est courue dans des conditions climatiques épouvantables. Quelques heures avant le départ de Dax, 35 coureurs avaient été soumis à un contrôle sanguin inopiné. A l'issue de tests, ils présentaient un hématoците satisfaisant. Les Tours de France se suivent et se

ressemblent. La prise de pouvoir de l'homme de l'US Postal sur cette 87^e Grande Boucle s'est construite sur le même scénario que celui écrit il y a un an à Sestrières (dans les Alpes italiennes). Tout y était : la pluie, le froid, la route escarpée, les circonstances (la première étape de montagne). Comme à Sestrières, l'Américain a enroulé son petit braquet avec ce style si caractéristique de sprinter de côte. A force d'accéléérations, il a asphyxié ses adversaires. Il a mené sa chevauchée vers les cimes sans que son visage trahisse le moindre signe de fatigue, ni que ses traits laissent paraître la plus petite impression d'effort.

Mais le remake n'est pas parfait. A Sestrières, Lance Armstrong avait réalisé le doublé : il avait triomphé à l'étape et consolidé le paletot conquis l'avant-veille au terme d'un contre-la-montre individuel disputé à Metz. Lundi, sur les sommets des Pyrénées noyés dans la brume, Javier Ochoa l'a devancé d'une poignée

de secondes. Entre Dax et Hautacam, ce jeune Espagnol de vingt-six ans a franchi les trois cols de la journée devant tous le monde. Parti dès le matin aux environs du 50^e km en compagnie de Nico Mattan (Cofidis), il a passé en tête le col de Marie-Blanche, puis s'est envolé seul vers Hautacam dans les lacets du col de l'Aubisque, avant d'enchaîner le Soulor et de signer la première victoire de sa carrière chez les professionnels au terme d'une échappée de 155 km.

« J'AI VU PASSER UN AVION »

« Il a mérité sa victoire », a salué Lance Armstrong. Lancé à la conquête de son deuxième Tour de France, le Texan, qui pointait à plus de douze minutes derrière Ochoa au sommet de l'Aubisque, a bien essayé de lui voler la vedette. Mais quelques centaines d'hectomètres lui ont manqué pour combler son retard. Si Armstrong a échoué dans cette entreprise, il a tout de même parfaitement fait le « job », en se

rapprochant de son objectif : une deuxième victoire à Paris. A raison de 115 coups de pédales par minute, sur une distance de 13 km et une pente moyenne de 9 %, il a cloué ses adversaires sur le bitume détrempé. Ni l'Allemand Jan Ullrich (Telekom), vainqueur du Tour 1997, ni l'Italien Marco Pantani (Mercaone Uno), vainqueur du Tour 1998, ni le Français Richard Virenque (Polti), cinq fois meilleur grimpeur de la Grande Boucle (1994 à 1997 et 1999), ni le Suisse Alex Zülle (Banesto), deuxième du Tour 1999, n'ont pu résister.

Dans la dernière ascension de la journée, entre Argelès-Gazost et Hautacam, le champion les a repris un à un. « Quand il est arrivé devant moi, j'ai vu passer un avion », a déclaré Richard Virenque. C'est vrai qu'en présence de ce coureur exceptionnel les superlatifs renvoient souvent à la technologie. A ceux qui, surpris par le niveau de ses performances, le comparent tantôt à

une fusée, tantôt à un missile, toujours à une machine, il répond qu'il est « un type tenace ».

Né en 1971 à Dallas (Texas), Lance Armstrong est arrivé dans le cyclisme professionnel en 1992, au sein de la formation Motorola. Champion du monde sur route en 1993 à Oslo (Norvège), sa carrière a été brutalement interrompue en 1996. Victime d'un cancer à un testicule, voilà seulement trois ans, il est revenu au plus haut niveau pour gagner le Tour de France 1999. « Physiquement l'Armstrong que j'étais [avant la maladie] n'est plus, a-t-il confié dans un entretien publié lundi par le quotidien *L'Equipe*. Ce coureur est mort. »

C'est donc le « nouveau » coureur qui, lundi, isolé dans un peloton où se côtoyaient les principaux favoris, a profité d'une attaque portée par Marco Pantani pour partir en contre aux côtés d'Alex Zülle, puis mener seul son offensive. « Marco Pantani a pris la décision à ma place », a-t-il af-

firmé. Le « Pirate » italien a payé au prix fort son outrecuidance. Comme figé par la contre-attaque de l'Américain, le grimpeur italien a concédé plus de cinq minutes à l'arrivée et affiche désormais un retard de plus de dix minutes au classement général, dont il occupe la 25^e place.

Cette première étape de montagne a donc bouleversé la hiérarchie établie durant la première semaine du Tour. L'Italien Alberto Elli (Telekom), encore leader au départ de Dax (Landes), a terminé à plus de vingt-cinq minutes. Mardi matin au départ de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), il occupait la 57^e place du général. Parmi les rivaux possibles de Lance Armstrong, seul Jan Ullrich, deuxième à plus de quatre minutes au sortir des Pyrénées, est finalement parvenu à limiter la casse. Mais que l'Allemand se le dise : le maillot jaune se sent « bien meilleur qu'en 1999 ».

Yves Bordenave

Le vainqueur de l'étape

● **Javier Ochoa Palacios (Esp.)**. Né le 30 août 1974 à Baracaldo. 1,82 m, 68 kg. Professionnel depuis 1997.

● **Equipe**. 1997-2000 : Kelme-Costa Blanca.

● **Sa victoire** : une étape du Tour de France 2000

(Dax-Lourdes-Hautacam).

● **Classement dans le Tour de France** : 86^e en 1999 pour son unique participation.

● **Classement mondial UCI** (fin d'année) : non classé en 1997 ; 619^e en 1998 ; 898^e en 1999.

Le maillot jaune

● **Lance Armstrong (EU)**. Né le 18 septembre 1971 à Dallas. 1,77 m, 75 kg. Professionnel depuis 1992.

● **Equipes** : 1992-1996 : Motorola ; 1997 : Cofidis ; 1998-2000 : US Postal.

● **Ses principales victoires (50 au total)** : champion du monde sur route 1993, à Oslo (Norvège) ; Tour de France 1999 (6 étapes remportées sur le Tour depuis 1993) ; Classica San Sebastian 1995 ; Flèche

wallonne 1996 ; Tour du Luxembourg 1998 ; une étape de Paris-Nice (1995) ; une étape du Critérium du Dauphiné libéré 1999.

● **Classement dans le Tour de France** : abandon en 1993 ; abandon en 1994 ; 36^e en 1995 ; abandon en 1996 ; 1^{er} en 1999.

● **Classement mondial UCI** (fin d'année) : 152^e en 1992 ; 21^e en 1993 ; 25^e en 1994 ; 15^e en 1995 ; 9^e en 1996 ; non classé en 1997 ; 25^e en 1998 ; 7^e en 1999.

RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

10^e étape, Dax-Lourdes-Hautacam

lundi 10 juillet
1. Javier Ochoa (Esp. /KEL), les 205 km en 6 h 9 min 32 s (moyenne : 33,285 km/h) ; 2. Armstrong (EU/USP), à 42 s ; 3. Jimenez (Esp. /BAN), à 1 min 13 s ; 4. Virenque (Fr. /PLT), à 1 min 57 s ; 5. Beltran (Esp. /MAP), à 1 min 57 s ; 6. Escartín (Esp. /KEL), à 2 min 2 s ; 7. Heras (Esp. /KEL), à 2 min 2 s ; 8. Moreau (Fr. /FES), à 3 min 5 s ; 9. Beloki (Esp. /FES), à 3 min 35 s ; 10. Zülle (Sui. /BAN), à 3 min 47 s ; 11. Mancebo (Esp. /BAN), m.t. ; 12. Van de Wouwer (Bel. /LOT), à 3 min 55 s ; 13. Ullrich (All. /TEL), à 4 min 1 s ; 14. Bartoli (It. /MAP), à 4 min 18 s ; 15. Verheyen (Bel. /LOT), à 4 min 52 s ; 16. Baranowski (Pol. /BAN), à 5 min 14 s ; 17. Casero (Esp. /FES), m.t. ; 18. Boogerd (P.B. /RAB), à 5 min 14 s ; 19. Luttenberger (Aut. /ONC), m.t. ; 20. Nardello (It. /MAP), à 5 min 44 s ; 21. Pantani (It. /MER), à 5 min 52 s ; 22. Mattan (Bel. /COF), à 7 min 9 s ; 23. Olano (Esp. /ONC), à 7 min 26 s ; 24. Savoldelli (It. /SAE), à 7 min 26 s ; 25. Aerts (Bel. /LOT), m.t. ; 26. Garcia Casas (Esp. /FES), à 8 min 17 s ; 27. Hervé (Fr. /PLT), à 8 min 40 s ; 28. Jalabert (Fr. /ONC), à 8 min 45 s ; 29. Trentin (It. /VIN), à 8 min 45 s ; 30. Verbrugghe (Bel. /LOT), m.t. ; etc.

● **Abandons**
Mateos (Esp./PLT) ; O'Grady (Aus./CA) ; Skibby (Dan./MCJ) ; Casagrande (It./VIN) ; Faudot (Fr./BJR) ; Koerts (Pb./FAR) ; Vaughters (EU/CA) ; J.-P. Nazon (Fr./FDJ) ; Lefevre (Fr./COF) ; Desbiens (Fr./COF) ; Vandembroucke (Bel./COF) ; Pieri (It./SAE) ; Meier (Sui./SAE) ; Klemencic (Slo./VIN) ; Contreras (Col./KEL).

● **Classement général**
1. Lance Armstrong (EU/USP), 39 h 24 min 30 s ; 2. Ullrich (All./TEL), à 4 min 14 s ; 3. Moreau (Fr./FES), à 5 min 10 s ; 4. Wauters (Bel./RAB), à 5 min 18 s ; 5. Luttenberger (Aut./ONC), à 5 min 21 s ; 6. Beloki (Esp./FES), à 5 min 23 s ; 7. Beltran (Esp. /MAP), à 5 min 44 s ; 8. Ochoa (Esp. /KEL), à 6 min 13 s ; 9. Jimenez (Esp. /BAN), à 6 min 21 s ; 10. Casero (Esp. /FES), à 6 min 55 s ; 11. Virenque (Fr. /PLT), à 6 min 59 s ; 12. Olano (Esp. /ONC), à 7 min 15 s ; 13. Zülle (Sui. /BAN), à 7 min 22 s ; 14. Bartoli (It. /MAP), à 7 min 23 s ; 15. Heras (Esp. /KEL), à 7 min 33 s ; 16. Boogerd (P.B. /RAB), à 7 min 33 s ; 17. Escartín (Esp. /KEL), à 7 min 34 s ; 18. Jalabert (Fra. /ONC), à 8 min 15 s ; 19. Mancebo (Esp. /BAN), à 8 min 21 s ; 20. Nardello (It. /MAP), à 8 min 48 s ; 21. Mattan (Bel. /COF), à 9 min 51 s ; 22. Van de Wouwer (Bel. /LOT), à 9 min 52 s ; 23. Arrieta (Esp. /BAN), à 10 min 11 s ; 24. Casas (Esp. /FES), à 10 min 19 s ; 25. Pantani (It. /MER), à 10 min 34 s ; 26. Serrano (Esp. /ONC), à

11 min 32 s ; 27. Guerin (Ita. /TEL), à 11 min 41 s ; 28. Vinokourov (Kz. /TEL), à 11 min 53 s ; 29. Etxebarria (Esp. /ONC), à 12 min 5 s ; 30. Hamilton (USA. /USP), à 12 min 13 s ; etc.

● Classement par points

1. Erik Zabel (All. /TEL), 169 pts ; 2. Wüst (All. /FES), 152 ; 3. Steels (Bel. /MAP), 111 ; 4. Vainsteins (Let. /VIN), 102 ; 5. Magnien (Fr. /FDJ), 84 ; 6. Zanini (It. /MAP), 81 ; 7. McEwen (Aus. /FAR), 75 ; 8. Durand (Fr. /LOT), 67 ; 9. Piziks (Let. /MCJ), 64 ; 10. Comnesso (It. /SAE), 56 ; etc.

● Classement de la montagne

1. Javier Ochoa (Esp. /KEL), 140 pts ; 2. Mattan (Bel. /COF), 83 ; 3. Virenque (Fr. /PLT), 65 ; 4. Mancebo (Esp. /BAN), 56 ; 5. Botero (Col. /KEL), 51 ; 6. Beltran (Esp. /MAP), 49 ; 7. Jimenez (Esp. /BAN), 42 ; 8. Armstrong (EU/USP), 35 ; 9. Durand (Fr. /LOT), 32 ; Escartín (Esp. /KEL), 32 ; Heras (Esp. /KEL) ; etc.

● Classement par équipes

1. Rabobank, 118 h 15 min 20 s ; 2. Banesto, à 6 min 49 s ; 3. Festina, à 11 min 17 s ; 4. Mapei, à 14 min 2 s ; 5. Telekom, à 16 min 1 s ; 6. Kelme, à 17 min 51 s ; 7. ONCE, à 17 min 58 s ; 8. Lotto, à 23 min 14 s ; 9. Cofidis, à 34 min 2 s ; 10. US Postal, à 36 min 6 s ; 11. Saeco, à 43 min 8 s ; 12. Polti, à 43 min 14 s ; 13. Mercatone Uno, à 50 min 2 s ; 14. Crédit agricole, à 58 min 7 s ; 15. Memory Card Technology-Jack et Jones, à 1 h 7 min 3 s ; 16. Vini Caldirola, à 1 h 10 min 16 s ; 17. La Française des jeux, à 1 h 18 min 19 s ; 18. AG2R Prévoyance, à 1 h 22 min 7 s ; 19. Bonjour, à 1 h 31 min 55 s ; 20. Farm Frites, à 1 h 52 min 44 s.

● Classement des jeunes

1. Francisco Mancebo (Esp. /BAN) ; 39 h 32 min 51 s ; 2. Millar (GB/COF), à 4 min 13 s ; 3. Trentin (It. /VIN), à 6 min 6 s ; 4. Canada (Esp. /ONC), à 6 min 8 s ; 5. Niemann (All. /RAB), à 7 min 20 s ; 6. Comnesso (It. /SAE), à 13 min 2 s ; 7. Gutierrez (Esp. /ONC), à 13 min 36 s ; 8. Montgomery (Sui. /FDJ), à 19 min 23 s ; 9. Moncoutié (Fr. /COF), à 27 min 29 s ; 10. Joachim (Lux. /USP), à 29 min 15 s ; etc.

● Abréviations

AG2 : AG2R-Prévoyance ; BAN : Banesto ; BJR : Bonjour-Touppargel ; CA : Crédit agricole ; COF : Cofidis ; FAR : Farm Frites ; FES : Festina ; FDJ : La Française des jeux ; KEL : Kelme ; LOT : Lotto ; MAP : Mapei ; MCJ : Memory Card-Jack et Jones ; MER : Mercatone Uno ; ONC : ONCE ; RAB : Rabobank ; POL : Polti ; SAE : Saeco ; TEL : Deutsche Telekom ; USP : US Postal Service ; VIN : Vini Caldirola.

HAUTACAM (Hautes-Pyrénées)

de notre envoyé spécial

Devant, sur les premières rampes de l'Aubisque, le peloton des favoris venait de se tendre. L'Américain Lance Armstrong avait intimé l'ordre à ses équipiers de l'US Postal de durcir l'allure. Lui, loin derrière, est venu buter sur les premiers lacets du col pyrénéen. Il est descendu de vélo. « Pour moi, comme pour tous ceux qui visent le classement, le Tour va commencer dans les Pyrénées », avait-il pronostiqué à la veille du départ de la Grande Boucle. Mais, pour le Belge Frank Vandembroucke, le Tour s'est brutalement achevé lundi 10 juillet. Au pied du deuxième col inscrit au menu de l'épreuve. Un « problème au genou », selon Jean-Jacques Menuet, le médecin de son équipe, la formation Cofidis. « Une tendinite. Il avait déjà eu ce problème il y a deux ans. C'est revenu avec la pluie, le froid. »

2000 *annus horribilis* : la série noire se poursuit pour celui que l'on surnomme « VDB ». Car le jeune coureur wallon (25 ans), en qui la Belgique cycliste a cru longtemps discerner le successeur d'Eddy Merckx, n'en finit plus de cumuler les déboires. Son début de saison est vierge de tout résultat. « Je suis un anonyme depuis le début de l'année », a-t-il convenu dans un entretien à *L'Equipe*, le 7 juillet.

Tout tiendrait à des problèmes de santé. Avant ce genou, c'est un poignet qu'il se serait abîmé : à

la veille du départ de Paris-Nice, début mars, il a officiellement chuté dans les escaliers de sa maison. Puis un virus l'aurait tenu écarté des « classiques ». Mais il a également été mis au repos quinze jours durant le printemps par sa formation, après l'observation de paramètres médicaux anormaux dans le cadre du suivi biologique.

C'est au printemps de l'année passée que tout a commencé à déraiper pour celui qui se revendique « l'enfant turbulent du cyclisme ». Début mai 1999, « VDB » a été l'un des protagonistes de l'« affaire Sainz-Lavelot », ce faux médecin et cet avocat soupçonnés par les policiers parisiens de la brigade des stupéfiants d'être au cœur d'un trafic de produits illicites. Frank Vandembroucke était client de Bernard Sainz, ce « docteur Mabuse », qui était d'ailleurs présent, dimanche 9 juillet, sur le Tour, arborant un badge d'invité Cofidis. Une présence jugée « inopportune » par Jean-Marie Leblanc, directeur de la Société du Tour de France.

« ENVIE DE CROIRE QU'IL EST CAPABLE »

L'implication de Frank Vandembroucke dans l'« affaire Sainz-Lavelot » lui a valu d'être suspendu d'activité par Cofidis jusqu'en août 1999. Une mise à l'écart qu'il n'a pas supportée. Le 1^{er} décembre 1999, il a annoncé qu'il rompait son contrat et il a attaqué en justice son employeur pour suspension abusive. Avant, début janvier,

sans perspective de pouvoir trouver une autre équipe, d'aboutir à un accord avec Cofidis. Conclusion : retrait des procédures engagées et contrat ramené à un an. « Frank s'est engagé à gagner Paris-Roubaix, Liège-Bastogne-Liège et le Tour de France. J'ai envie de croire qu'il est capable de ce genre d'exploits », avait alors lancé François Migaine, le directeur général de Cofidis. C'était sans compter sur un « hiver vraiment perturbant », comme le qualifie « VDB », marqué aussi par des changements dans sa vie familiale, puisqu'il a quitté sa femme et sa fille, née début 1999.

Au bout du compte, Frank Vandembroucke ne figure pas dans le Top 100 des coureurs les plus en vue depuis le début de l'année. Compte tenu d'un salaire mensuel avoisinant 450 000 francs, le retour sur investissement est faible pour son employeur ! D'autant que, son leader défaillant, c'est l'ensemble de l'équipe qui a été perturbée : six victoires de moindre envergure depuis début 2000. Mais, comme le dit la société de crédit par téléphone, ces « aléas » n'empêchent pas d'avoir « développé fortement la notoriété ». Cofidis va prolonger de deux ans son engagement, jusqu'à fin 2003. « VDB », lui, n'a pas encore de contrat pour 2001, mais il assure que ses « meilleures années sont encore à venir ».

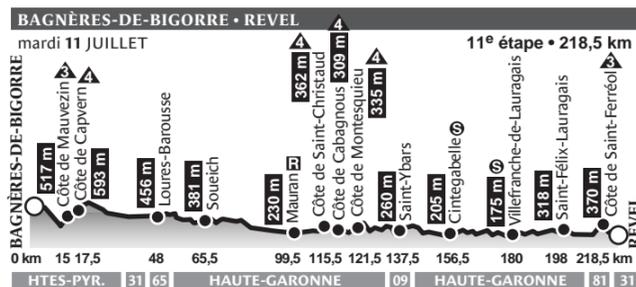
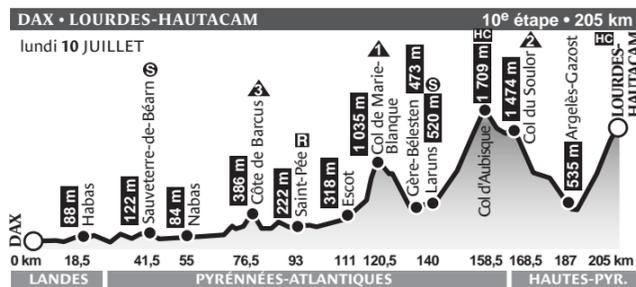
Philippe Le Cœur



Grand Prix

Il faut se fier aux apparences. Le pilote du milieu, l'Américain Lance Armstrong, a bien lâché les puissantes cylindrées qu'on attendait plus perfor-

mantes sur la pente qui mène à Hautacam. Sa machine allégée et ses pneumatiques ont bien résisté aux sollicitations du moteur, peu marqué par la raréfaction de l'air et les basses températures. Armstrong n'a pas commis l'erreur d'emmener quelqu'un sur son porte-bagage, et on voit mal qui pourra rester dans son aspiration jusqu'aux Champs-Élysées.



Christophe Moreau aborde « tranquille et peinarde » la journée de repos

Le Français est 3^e du classement général

HAUTACAM (Hautes-Pyrénées)
de notre envoyé spécial

Il n'en revenait pas. Christophe Moreau (Festina) était aux premières loges pour assister à la déconfiture de quelques-uns des favoris du Tour 2000 dans la montée humide vers Hautacam. De sa position privilégiée, le Français de l'équipe Festina a regardé les grands hommes tomber les uns après les autres. « Aujourd'hui, ce n'était pas du grand Ullrich ou du grand Pantani », dira-t-il, faussement modeste, tellement heu-

Il avait alors constaté ses « progrès », mais encore fallait-il « les valider sur le Tour », où il est arrivé « très motivé », en position de leader des Festina. C'est chose faite. Il est aujourd'hui le mieux placé des coureurs français, troisième, à 5 min 10 s du maillot jaune, Lance Armstrong.

« C'est un premier test réussi et il reste à confirmer lors de l'étape du mont Ventoux et dans les Alpes, a-t-il estimé. La route est encore longue jusqu'à Paris, mais j'ai vraiment de bonnes sensations. Je pense qu'il n'est pas utopique, aujourd'hui, de penser à une place parmi les cinq premiers sur les Champs-Élysées. Distancer des coureurs comme Ullrich ou Pantani [pointés respectivement à 54 s et 1 min 47 s à l'arrivée], c'est assez incroyable. Maintenant, il faudra être le plus régulier possible mais, depuis ce soir, j'ai une grosse confiance. »

Traumatisme crânien pour Jonathan Vaughters

L'Américain Jonathan Vaughters (Crédit agricole), qui a chuté, lundi 10 juillet, au cours de la 10^e étape, souffre d'un traumatisme crânien sans séquelle. « Il a eu une petite perte de connaissance et a été gardé en observation », a déclaré son directeur sportif, Roger Legeay, à la sortie de l'hôpital de Lourdes (Hautes-Pyrénées), où son coureur avait été transporté dans l'après-midi. Le coureur, qui a heurté de la tête un parapet, a été touché au visage et a saigné en abondance après sa chute survenue dans la descente de Marie-Blanche, le premier des trois cols de l'étape des Pyrénées. « Jonathan m'a dit que sa roue avant avait chassé, sans doute à cause d'un peu d'huile sur la route, a raconté Roger Legeay. Il était surtout déçu. En regardant les classements, il s'est dit qu'il y avait un bon coup à jouer. »

reux d'avoir faussé compagnie à ce beau monde, alors qu'il ne demandait, le matin, qu'à « suivre les meilleurs ».

Cet homme bardé de certitudes connaît, à vingt-neuf ans, une deuxième carrière. En 1998, Christophe Moreau avait été contrôlé positif aux anabolisants lors du Critérium international de la route, avant d'être renvoyé du Tour de France avec tous ses coéquipiers impliqués dans « l'affaire Festina ». Après avoir avoué qu'il avait eu recours à des produits interdits, il avait purgé sa peine de six mois de suspension. A son retour, il était toujours considéré comme un bon rouleur, spécialiste des épreuves chronométrées. Mais l'ancien coéquipier et ami de Richard Virenque franchit aujourd'hui les sommets en compagnie des meilleurs grimpeurs.

Au Dauphiné libéré, en juin, il a passé le col de l'Isard dans les roues de Lance Armstrong et d'Alex Zülle.

320 KM DE LIAISON

Dimanche 9 juillet, avant la première grande étape de montagne, Christophe Moreau avait pourtant « le bassin de travers ». Son ostéopathe l'a débloqué. Il a retrouvé « une bonne force dans le bas du dos », et aussi « une bonne respiration ». Il « se sent mieux ». Il compte sur sa régularité pour conserver sa place dans les cinq premiers du Tour 2000, et c'est « tranquille », « peinarde », qu'il aborde la journée de transition, mercredi 12 juillet.

Cette journée dite « de repos » aura rarement été aussi mal nommée. Comme tous les coureurs, Christophe Moreau devait l'entamer par une promenade en voiture, ou en autocar, longue de 320 km, entre Revel (Haute-Garonne) et Carpentras (Vaucluse). Selon Jean-François Pescheux, directeur sportif du Tour de France, les vingt équipes engagées n'ont pas souhaité effectuer le déplacement collectivement, en avion ou en train : « Elles ont préféré utiliser leurs propres moyens. »

« Ce n'est pas vraiment une journée de repos, plutôt un jour sans compétition », précise Gérard Guillaume, le médecin de la Française des jeux. Et cela tombe bien : les concurrents du Tour de France ne peuvent pas se permettre de passer vingt-quatre heures sans vélo. Pour éviter les « grosses pattes », les jambes lourdes, les directeurs sportifs ont prévu de déposer leurs coureurs à plus de deux heures de Carpentras.

« L'après-midi, poursuit Gérard Guillaume, ils auront tout le temps de faire ce qu'ils doivent faire. » Quartier libre : tout est permis, et notamment de soigner le moral. Mais à une condition, précisée par le médecin de la Française des jeux : « Ne surtout pas rester debout trop longtemps. »

Eric Collier

Le Mondial de football 2006 définitivement attribué à l'Allemagne

Malgré les conditions du vote, la FIFA n'annule pas le résultat

Le délégué océanien, Charles Dempsey, dont l'abstention suspecte avait permis la victoire de l'Allemagne lors du vote concernant le choix du pays hôte du Mondial de football 2006, a assuré, lundi 10 juillet, qu'il avait agi sous la pression « d'intérêts européens ». Ses explications n'ont pas convaincu.

La FIFA a annoncé lundi que le vote ne serait pas annulé. « La situation n'a absolument pas changé au cours des derniers jours, a indiqué un de ses porte-parole. J'ai parlé aujourd'hui avec le secrétaire général de la FIFA [Michel Zen-Runnifien] et avec le président [Sepp Blatter], et ils considèrent que le verdict est définitif. Le vote s'est tenu selon la procédure prévue et dans le respect de la loi suisse. »

LE NÉO-ZÉLANDAIS Charles Dempsey a affirmé, lundi 10 juillet, qu'il s'était abstenu lors de la désignation de l'organisateur de la Coupe du monde 2006 après avoir reçu des menaces téléphoniques et avoir été soumis à des pressions venues d'« intérêts européens ». Lors d'une conférence de presse tenue à Auckland (Nouvelle-Zélande), il n'a pas réussi à répondre clairement aux questions posées par son revirement-surprise. Alors qu'il avait été mandaté initialement par la Fédération internationale de football (OFC), dont il est le président, pour voter en faveur de l'Afrique du Sud lors du comité exécutif de la Fédération internationale de football (FIFA) du vendredi 7 juillet, il s'était abstenu lors du tour décisif. Cette abstention avait permis la victoire de l'Allemagne sur l'Afrique du Sud par 12 voix contre 11.

« La nuit avant la réunion de la FIFA, j'ai reçu plusieurs coups de téléphone anonymes qui m'ont dé-

rangé, l'un d'eux comportait des menaces, a-t-il indiqué. Des intérêts européens influents m'ont aussi fait comprendre que, si je votais en faveur de l'Afrique du Sud, cela aurait des effets négatifs pour l'OFC au sein de la FIFA. » Charles Dempsey a ajouté que les appels téléphoniques l'avaient placé dans une situation intolérable et qu'il avait recherché alors un conseil en matière juridique. Une des options présentées avait été l'abstention, a-t-il précisé.

LIBERTÉ DE VOTE CONTESTÉE

« Après un examen attentif, j'ai décidé de suivre cette voie, en sachant que la majorité du comité exécutif (de l'OFC) avait confirmé que j'étais désormais libre de m'en remettre à mon jugement pour défendre au mieux les intérêts de l'OFC », a-t-il déclaré. Certains membres de l'OFC contestent avoir accordé sa liberté de vote à leur président, qui a annoncé par ailleurs qu'il démissionnerait de son poste en septembre.

(Avec Reuter et AFP)

Un millionnaire finlandais crée le hockey sans frontières

HELSINKI (Finlande)
de notre envoyé spécial

Depuis son fief d'Helsinki, Harry Harkimo tisse peu à peu sa toile dans l'espace européen du hockey sur glace. Allemagne, Angleterre, Suède : le patron de Jokerit, club de l'élite finlandaise, fait construire d'immenses patinoires et investit dans des équipes. Sa dernière opération remonte au 30 juin, lorsqu'il a acquis 60 % des actions du club suédois de hockey AIK, de Stockholm, en mauvaise posture financière. Le consortium suédo-finlandais qu'il a monté pour l'occasion a raflé la mise, aux dépens de Philip Anschutz, propriétaire notamment des Los Angeles Kings - club de la Ligue nord-américaine NHL (National Hockey League) - déjà implanté ici et là en Europe.

Harry Harkimo avance à pas comptés avec, pour argument de vente, la recette qui a hissé son club parmi les plus rentables d'Europe du Nord. Lorsqu'il l'acheta avec un ami, en 1991, Jokerit était à deux paquets de la faillite. Economiste de formation, Harry Harkimo avait déjà sa petite idée sur la façon de faire marcher des affaires. Durant les années 80, il avait dépensé beaucoup d'énergie à la recherche de sponsors pour les voiliers sur lesquels il fit trois fois le tour du monde, dont un BOC Challenge en solitaire, et deux Whitbread en équipage.

Après avoir requinqué Jokerit, le Finlandais décida de le doter d'une patinoire cosue et ultra-moderne, en lisière d'Helsinki. Un investissement de 300 millions de markka (50 millions d'euros), à contre-courant dans une région où le hockey sur glace, s'il est roi, n'a pas la réputation d'être rentable. Ces arènes blanches sont souvent des gouffres pour les municipalités.

GESTION À L'AMÉRICAIN

« Peu de gens m'accordaient la moindre chance de réussir », se souvient l'entrepreneur à l'allure matoise. Pour y parvenir, il s'inspira du mode de gestion à l'américaine. Une visite à la patinoire, raisonnable-t-il, doit être l'occasion pour le visiteur de voir plus qu'un match et de dépenser plus que le prix d'un billet d'entrée. Cinq restaurants aux différents décors furent

ouverts à l'intérieur du lieu, qui arbore désormais le nom de son principal sponsor, une marque de bière locale. Leurs recettes représentent environ 30 % du chiffre d'affaires de Jokerit. Les entreprises d'Helsinki furent par ailleurs invitées à louer près de 80 loges, dont quelques-unes dotées d'un sauna, d'où l'on peut voir le match sans être vu de la foule. Lorsque Jokerit ne joue pas, la patinoire se transforme en salle de concert de 12 000 places pour soirées rock ou opéra : le club prélève 20 % du prix de vente des billets.

ARÈNE À « BUTS MULTIPLES »

Pressé de se frotter à de « nouveaux défis », le Finlandais s'est adressé à plusieurs villes d'Europe pour leur vendre son concept. Hambourg fut la première à conclure un accord avec lui. Finalisé en mars, il porte sur la construction d'une « arène à buts multiples » (hockey, concerts) de 15 000 places. Budget prévu : 74 millions d'euros. Les travaux commenceront en novembre et devraient être achevés en 2002. Harry Harkimo et le club de Hambourg SV négocient désormais la création d'une équipe de hockey sur glace de premier plan, que Jokerit pourrait posséder à 100 %. La cité dispose déjà d'un club, les Hamburg Crocodiles, mais ses performances sont jugées trop modestes.

Harry Harkimo vise maintenant Berlin et son marché de 6,5 millions d'habitants. Avec un partenaire de poids, le groupe électronique allemand Siemens, il tente de convaincre la municipalité de l'autoriser à bâtir une patinoire de 18 000 à 20 000 places, « la plus grande d'Europe ». Entre sport et musique, il y aurait de quoi occuper l'installation 250 soirs par an. Là encore, Jokerit souhaite s'impliquer sportivement : l'équipe des Berlin Capitals l'intéresse.

Depuis septembre 1999, le club finlandais, quadruple champion national et double vainqueur de la coupe d'Europe, possède aussi les Newcastle Riverkings. L'Angleterre est loin d'être une grande nation du hockey sur glace, mais « le potentiel existe ».

L'appétit de notre entrepreneur

Antoine Jacob

CAHIERS DU CINÉMA

LES DESTINÉES SENTIMENTALES D'OLIVIER ASSAYAS

BAER, CARREY : LA FRONTIÈRE DU RIRE

WILLIAM CASTLE, MAÎTRE DE SÉRIE B

548

HEURE AOUT 2000

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 35 F

L'Incroyable pique-nique

A table citoyens !

A pique-nique exceptionnel, guide exceptionnel...

mercredi 12 juillet

Le Monde
daté 13

La station spatiale internationale reçoit son premier module habitable

Cap Canaveral
(ÉTATS-UNIS)
• 33 lancements



Baïkonour
(KAZHAKSTAN)
• 12 lancements

L'acheminement du matériel et des hommes s'effectuera depuis le cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan) et le centre spatial Kennedy de Cap Canaveral (Floride). En orbite, à 400 km d'altitude, la station est gérée conjointement par le centre de contrôle de la NASA, à Houston (Texas), et son homologue russe, le Tsoup de Moscou.

ELLE N'ÉTAIT constituée, jusqu'à présent, que de deux « bidons » qui, depuis dix-sept mois, s'ennuyaient en orbite, à quelque 400 kilomètres d'altitude. La station spatiale internationale (ISS, acronyme de l'anglais International Space Station) passera enfin du stade d'embryon métallique à celui de véritable structure habitable. La métamorphose tant attendue va se produire dans quelques jours, avec le lancement du module Zvezda, par une fusée russe Proton depuis le cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan), mercredi 12 juillet vers 7 heures (heure de Paris), suivi de son rendez-vous avec le moignon d'ISS auquel il devrait s'amarrer le 26 juillet.

Treize mètres de longueur pour 19 tonnes, quatorze « fenêtres » : Zvezda constitue un petit « appartement spatial » tout à fait correct. Un trois pièces-cuisine aux allures de loft, puisque les deux petits compartiments pressurisés (un sphérique et un cylindrique) situés à ses deux extrémités ne servent que d'antichambres (les techniciens disent compartiment ou chambre de transfert). Le volume central comprend – outre la zone de travail destinée à recevoir les expériences scientifiques – des quartiers d'habitation équipés de quatre coins chambre (avec hublot individuel), d'une cuisine avec réfrigérateur et congélateur, d'une table de repas, d'un coin douche-toilette, et même d'appareils de gymnastique – indispensables pour combattre l'atrophie musculaire lors de longs séjours en apesanteur.

AMARRAGE PRÉVU LE 26 JUILLET

Ce sont les Russes, grands spécialistes de l'immobilier spatial, qui ont construit Zvezda (à leur frais), ainsi, d'ailleurs, (mais sur financement américain) que Zarya, le tout premier élément de l'ISS, lancé en novembre 1998. Deux modules extrapolés de ceux de Mir. L'expérience acquise avec cette vieille station, qu'ils exploitent depuis 1986, leur a permis, aussi, d'imaginer un montage en automatique, avec une étonnante économie de moyens. Une fois lancé par la fusée Proton, le module Zvezda sera « réveillé » par le centre de contrôle russe Tsoup, qui lui fera déployer ses panneaux solaires, antennes et différents senseurs, puis l'orienteront correctement et le mettront progressivement sur la bonne orbite en actionnant à plusieurs reprises ses moteurs. Zvezda attendra alors l'embryon de station (constitué de Zarya et du nœud de connexion américain Unity) qui s'approchera de lui pour s'y amarrer.

Ces vérifications, courses-poursuites et manœuvres multiples dureront treize jours. L'amarrage doit avoir lieu le 26 juillet. En cas de difficulté, les Russes ont prévu d'envoyer deux cosmonautes prendre la relève des systèmes automatiques défaillants quinze jours plus tard. Les deux hommes accosteraient leur Soyouz à Zvezda, y pénétreraient pour y installer un système neuf de guidage pour le rendez-vous avec l'ISS, qu'ils assureraient manuellement. C'est ensuite Zvezda qui assurera le contrôle d'attitude et la propulsion pour le maintien de la station sur la bonne orbite grâce, notamment, au système de gestion des données – son « cerveau » électro-

L'élément russe Zvezda, qui doit être lancé mercredi de Baïkonour, rend possible une occupation permanente de ce Meccano de 415 tonnes dont l'achèvement est prévu en 2005

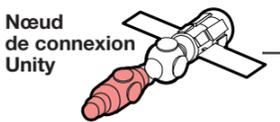


Le module Zvezda a une masse de 19 tonnes pour une longueur de 13 mètres. Déployés, ses panneaux solaires ont une envergure de 30 mètres.

Le calendrier depuis le lancement du premier module Zarya



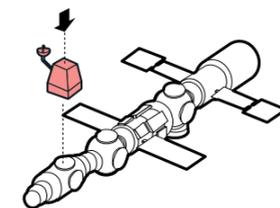
Lancé par les Russes
20 novembre 1998



Lancé par les Américains
4 décembre 1998

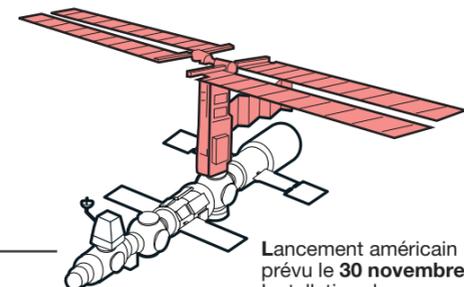
Zvezda, premier module habitable

Sera lancé par les Russes
le 12 juillet 2000

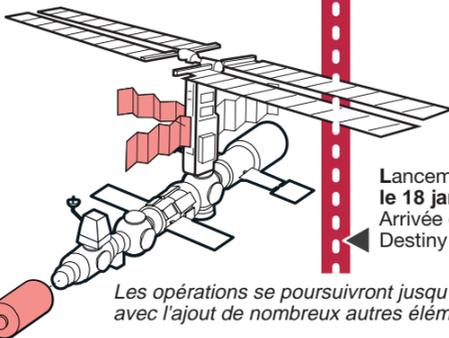


Vol Soyouz avec la première équipe d'astronautes,
le 30 octobre 2000

Lancement américain prévu
le 28 septembre 2000.
Il comporte l'installation d'une structure contenant quatre gyroscopes et un système de communication



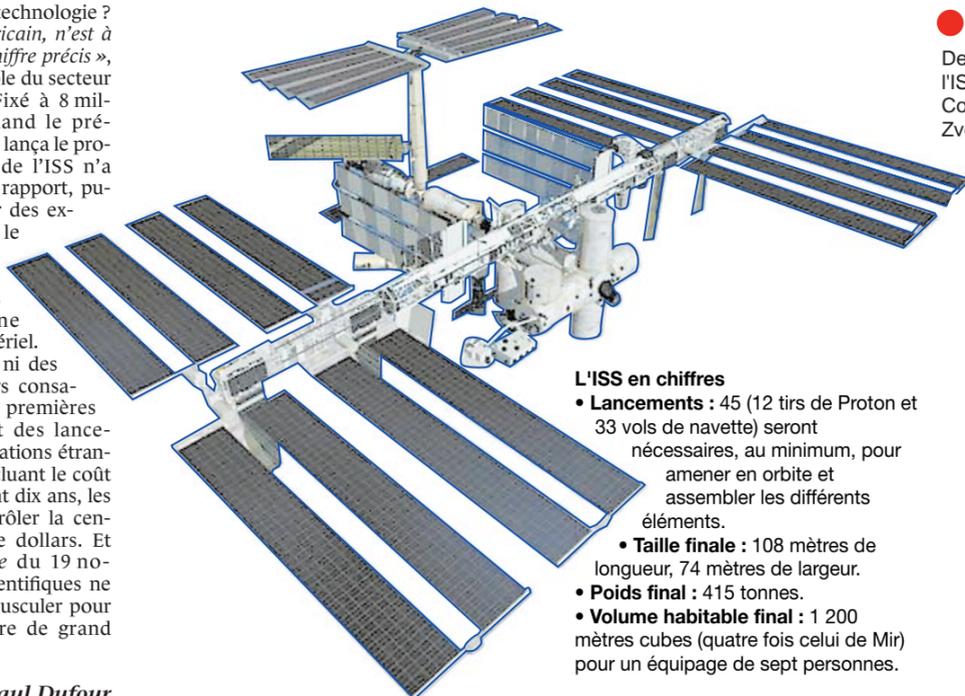
Lancement américain prévu le 30 novembre 2000.
Installation de panneaux solaires



Lancement américain prévu le 18 janvier 2001.
Arrivée du module laboratoire Destiny

Les opérations se poursuivront jusqu'en septembre 2005, avec l'ajout de nombreux autres éléments.

La station terminée en 2005



L'ISS en chiffres

- **Lancements** : 45 (12 tirs de Proton et 33 vols de navette) seront nécessaires, au minimum, pour amener en orbite et assembler les différents éléments.
- **Taille finale** : 108 mètres de longueur, 74 mètres de largeur.
- **Poids final** : 415 tonnes.
- **Volume habitable final** : 1 200 mètres cubes (quatre fois celui de Mir) pour un équipage de sept personnes.



Le 1^{er} équipage permanent s'installera le 1^{er} novembre. Il sera composé de deux vétérans du spatial, l'Américain **Bill Shepherd** (50 ans, 440 heures de séjour dans l'espace à bord de navettes depuis décembre 1988, au centre) et le Russe **Sergueï Krikalev** (41 ans, 475 jours de séjour à bord de Mir et de navettes américaines depuis novembre 1988, à droite), accompagnés d'un autre cosmonaute russe, **Youri Gidzenko** (38 ans, 179 jours sur Mir en 1995-96).

Les étapes du rendez-vous avec l'ISS



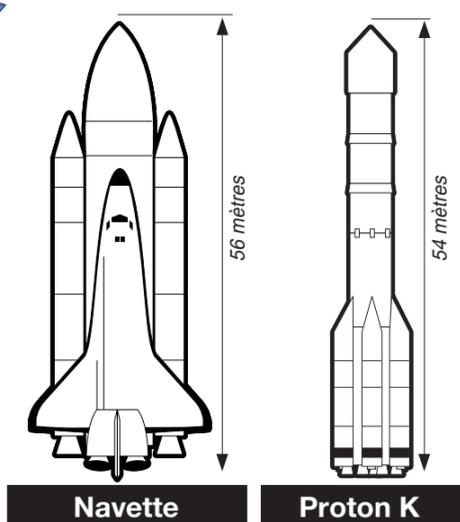
1. Largage par Proton 2. Déploiement des panneaux solaires 3. Amarrage

Qui fait quoi ?

- **Seize pays** participent au projet ISS.
- **Les Etats-Unis** en sont les maîtres d'œuvre. Ils fournissent la moitié du volume habitable, trois « nœuds » de connexion, la majorité des panneaux solaires, une coupole d'observation, un véhicule de transport des astronautes (CRV), une centrifugeuse, ainsi que l'énorme poutre qui constituera la colonne vertébrale de l'ensemble.
- **La Russie** fournit deux modules habitables, trois compartiments d'arrimage, une plate-forme d'expérimentation et deux vaisseaux Soyouz.
- **L'Europe** fournit un laboratoire, un bras robotisé et un cargo automatique (l'ATV), qui, lancé par Ariane-5, amènera du fret sur la station. L'Italie fournit, de son côté, un module logistique multi-usage.
- **Le Japon** fournit un laboratoire de recherche, un bras articulé et un module expérimental.
- **Le Canada** fournit un bras articulé télémanipulateur et une plate-forme mobile de maintenance.
- **Le Brésil** fournit une palette portant des dispositifs expérimentaux, fixée à l'extérieur de la station.

Les lanceurs

Deux lanceurs mettront en orbite les éléments de l'ISS : la navette américaine et la fusée russe Proton. Comme Zarya, le premier module de la station, Zvezda gagnera l'espace grâce au lanceur russe.



Sang d'embruns

Avoir ou pas le poisson au bout des doigts

LA PREMIÈRE GOUTTE de citron aura été la bonne. De pensée encore engourdie, mal entendant des lumières du futur, la préhistorique de bord de mer vient de célébrer le mariage du poisson et de la civilisation. Cela pouvait suffire et aujourd'hui encore, souvent, cela suffit. Ce qu'il a fallu de torturant pour parvenir jusqu'au sacre de la sole normande ou du colin froid à la Cronstadt, les récits des expéditions gastronomiques d'Escoffier le racontent. Forcément, la provende océane ne pouvait rester longtemps orpheline de tout ce savoir que l'homme jetait dans l'art cuisinal pour installer les nouvelles et toujours extensibles frontières du goût.

Rien, pourtant, n'est jamais sûr au cœur de cette planète de houle et d'inconnu, ni les caprices des vents et des courants, ni les ciels changeants et dévastateurs, aussi bien que la cuisson du simple filet de merlan. Toutes les catastrophes sont probables, et rares sont ceux qui savent y parer. Avons-nous jamais mangé le vrai poisson cuit et préparé à sa juste valeur, dédié à sa juste cause ? Sans doute pas, ou alors par hasard, ce qui laisse le souvenir démuné de toute volonté de mémoire. Mer généreuse, savante et cruelle.

Les toques versées dans les exploits maritimes sont des personnages à part dans ce difficile métier de séduction que sont les arts de la table. Le cinéma nous rappelait récemment jusqu'à quelle extrémité coupable un maître de cérémonie peut aller sous le prétexte que la marée traîne en chemin. Vatel ou l'exaspérant souci de travailler à la minute près. Les profondeurs sont des lieux mystérieux et les créatures que l'on extirpe imposent des agonies nobles et par-là même des servants délicats autant que vifs. Dextérité de décision et œil laser sur l'état d'avancement de la cuisson de leurs pensionnaires. Peu

réussissent à tenir le rythme. Il faut avoir du sang salé aux embruns pour bien admettre jusqu'à quel sacrifice l'on doit aller pour mener et gagner les défis.

Frère de la côte et très talons rouges quand il le faut, à Cancale, Olivier Roellinger vient brillamment d'échapper une fois encore à sa troisième étoile Michelin. On ne sait plus qui féliciter le plus, du Guide rouge et de sa constance dans le recalage ou de l'abnégation du cuisinier à rester courageusement parmi un des meilleurs à ne pas être promu. La Bretagne ne s'en offusquera pas ; elle a d'autres blessures de guerre et de plus graves à accrocher à son granit... Tout de même.

COMBINES AVOUABLES

Ombreux, sûr de lui et indiscipliné, il avait publié en 1994, aux Editions du Rouergue, un bouquin magistral, aujourd'hui épuisé, dans lequel, refusant la moindre concession, il livrait à la fois le fond de sa pensée et ses recettes non grimées. Même éclairé, l'amateur rendait vite son tablier. Le résultat fut que les grandes académies mondiales s'en saisirent prestement, l'installant en vitrine triomphante sur les rayonnages consacrés au cuisinage de la mer et de ses créatures. Six ans après, il avoue avoir fait fort, mais mieux valait transmettre ses équations épicées à de futurs navigateurs de fourneaux qu'à des amateurs de « beaux livres ».

Cela étant, maintenant que nous sommes seuls, à l'abri des indiscrets, ne pourriez-vous pas nous avouer quelques-unes de vos combines fameuses et nous aider à monter un repas qui ne nous fasse pas trop honte, nous Bretons de passage avec invités curieux et de qualité. Volontiers, dit Roellinger.



DESSINS DESCLOZEUX

Au menu : huîtres en vinaigrette et chutney de tomates à la malouine ; velouté de moules au curry ; homard à la nage. Ça va ? Parfaitement, professeur.

UNE NAGE OÙ LE HOMARD A PIED

Soit des huîtres creuses que l'on décoquille et que l'on roule avec précaution dans une vinaigrette (pas de sel) composée de vinaigre de cidre, de poivre noir et d'huile de pépins de raisin. « Re-coquillage » et ciboulette fraîchement ciselée sur les creuses. Ensuite, une noisette de chutney par tête de pipe d'huître. Condimentation flatteuse et primesautière à réaliser, qui laisse très vite deviner la mine réjouie du futur mangeur. On prépare la veille. Servir l'ensemble frais, mais non glacé.

Son velouté de moules à la Madras est une vieille arme de guerre, qu'il laisse toujours posée près de lui en cas d'avis de tempête. Hormis le rassemblement et le traitement des épices, qui demandent une quinzaine de jours de mûrissement – en cas d'urgence, on pourra toujours aller frapper chez

M'sieur Ducros –, l'affaire n'est pas sorcière à démêler et très efficace à l'applaudimètre.

Restait le homard à la nage, qui, expliqué par ce seigneur des casiers qu'est Roellinger, ne recelait plus guère d'énigmes, sinon qu'une nage n'est pas un bouillon à faire bouillonner la bête noyée à outrance, mais plutôt un bain à demi-carapace où la victime expire la tête et les antennes hautes. Il y avait sur la table une marmite et ses locataires, des bols en attente de fumet furieux, du beurre absolument breton, quelques pommes de terre des potagers de l'île de Batz et des tranches de pain de campagne grillées légères. Chants de marins dans le lointain et riesling pour l'équipage.

Jean-Pierre Quélin

★ Les Maisons de Bricourt, 1, rue Duguesclin, 35260 Cancale. Tél. : 02-99-89-64-76. Menus : déjeuner, 270 F, 440 F et 690 F (41 €, 67 € et 105 €) ; soir, 490 F et 690 F (74,7 € et 105 €). Carte : 450 F-800 F (68,6 € et 122 €).

La cerise

Plus que quelques jours et s'en sera fini du temps des cerises. Il passe comme un feu follet au début de l'été, entre la fin mai et les derniers jours de juillet, rappelant à chaque fois le refrain qu'écrivit en 1866 Jean-Baptiste Clément sur ce moment fugace : « Mais il est bien court le temps des cerises, où l'on s'en va à deux cueillir en rêvant des pendants d'oreille. Cerises d'amour aux robes pareilles, tombant sous la feuille en goutte de sang. »

Burlat, marmotte, guillaume, reverchon, napoléon, summit ou sunburst : la famille des bigarreaux représente 90 % des cerises vendues sur nos étals. En début de saison, ce fruit rouge vient souvent d'Italie, premier producteur européen avec notamment ses grands vergers des Pouilles, mais très vite la cerise française apparaît sur les marchés, en provenance de Provence, de Rhône-Alpes ou du Languedoc.

Selon le journal L'Echo des MIN, « le nombre des consommateurs de cerises en France a



augmenté de 22 % l'an dernier ». Rappelons toutefois que, l'année précédente, les gels de printemps avaient presque

diminué de moitié la récolte et que les prix s'en étaient ressentis. Nos compatriotes croquent moins d'un kilo par an de ce joli fruit rouge. Il est vrai qu'il n'est pas donné (30 F, 4,6 €, en moyenne le kilo en ce moment). « Si la cerise n'est pas bon marché, c'est qu'elle coûte à ramasser, à trier et à calibrer », se défend Benoît Traineau, arboriculteur à Grezillé (Maine-et-Loire). Et il ajoute : « 70 % du prix de la cerise, c'est la main-d'œuvre. Resterait-il encore des gens en France pour planter des cerisiers quand on sait que la Turquie nous livre de plus en plus de fruits qu'elle récolte à moindre coût ? » Pour faciliter la cueillette, Benoît Traineau s'oriente vers les plantations nanisantes. Alors qu'à l'état sauvage le cerisier peut atteindre 20 mètres de haut, il installe des vergers à porte-greffe aux formes semi-palissées et qui ne dépassent pas les 2 mètres. Plus besoin de ces hautes échelles

triangulaires que l'on appelait autrefois dans le Midi des « calabraises ». Un simple escabeau suffit pour les branches les plus hautes, et, surtout, le cerisier a l'avantage de rentrer en production après seulement trois ou quatre ans contre six ou sept ans pour des plantations traditionnelles. Le fruit ainsi récolté doit être absent de meurtrissures et non difforme. Des tris sont effectués sur des tables au pied des arbres, mais aussi dans les stations de conditionnement, car la cerise est de plus en plus souvent vendue en barquette. Cette dernière coûtant jusqu'à 3 F (0,46 €) aux producteurs, on s'arrange en vendant la barquette de 750 grammes au prix du kilo en vrac.

Etre ronde et saine ne suffit toujours pas, il faut en plus être grosse. Le consommateur réclame en effet du calibre imposant, comme si la cerise se prenait pour une prune. En dessous de 22 millimètres de diamètre, le fruit finira en pulpe pour les yaourts, ou en jus pour faire du kirsch. Ne dédaignez pourtant pas ces petits formats, ils sont très bons.

Guillaume Crouzet

BOUTEILLE

AOC saint-émilion grand cru

Château Grand Corbin-Despaigne 1997

■ L'acte de baptême daté de 1665 du premier enfant de Pierre Despaigne, « laboureur à bœufs », atteste de l'ancienneté de la famille en région bordelaise. Louis, né en 1789, s'installera au lieu-dit Corbin, non loin de Cheval-Blanc, où son grand-père était métayer. Aujourd'hui, c'est François Despaigne, descendant de la septième génération, qui, depuis 1996 – année cruciale du déclassement dans la catégorie des grands crus –, dirige le domaine de 26,5 hectares avec une densité de plantation de 6 200 pieds et un rendement de 40 à 45 hectolitres à l'hectare. Située au nord-ouest de l'appellation sur une nappe sableuse, près de Pomerol, la propriété est divisée en 47 parcelles où domine le merlot (75 %), avec 20 % de cabernet franc et 5 % de malbec et cabernet-sauvignon. Les vendanges sont exclusivement manuelles, avec tri sur la vigne et au chai. La vinification est effectuée dans des cuves inox et béton, l'élevage – de douze à dix-huit mois – en barriques renouvelées par moitié chaque année. De gros efforts sont faits depuis 1996 pour permettre à ce château de retrouver sa place parmi les grands crus classés. A Saint-Emilion, la révision du classement intervient tous les dix ans. Le millésime 1997, d'un grenat profond, présente des arômes de fruits rouges avec une note légèrement épicée. Les tanins sont délicats, sans la moindre agressivité. Jeune, c'est un vin qui accompagnera les viandes rouges ou le gibier. Dans sa maturité, on en étendra l'usage aux viandes blanches et à la volaille.

★ Château Grand Corbin-Despaigne saint-émilion grand cru rouge 1997. 106 F, 16,2 €, TTC, la bouteille par caisse de douze à la propriété. Château Grand Corbin-Despaigne, 33330 Saint-Emilion, tél. : 05-57-51-08-38.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

LES FEUILLANTS

■ A mi-pente, entre le massif des Albères qui plonge dans la Méditerranée et l'imposant Canigou qui semble le mont Fuji du Roussillon, Céret (Pyrénées-Orientales) coule des jours heureux à l'entrée de la vallée du Valespir. On se souvient d'avoir accueilli, au lendemain de la première guerre, autour de Déodat de Séverac et de Manolo, les précurseurs du cubisme. Plus récemment, ce charmant foyer de culture catalane disposait d'une excellente table, due au talent de Marie-Louise et Didier Banyuls. Après une année de fermeture, il revient à Robert Abraham, éternel débutant, que nous avons connu à Saint-Malo, Béziers et Paris, de reprendre le flambeau avec une équipe rajeunie. Il le fait avec enthousiasme et exigence. A la brasserie, un menu imbattable avec jambon serrano, thon à la plancha et fruits au Rivesaltes ; au restaurant, menu « terre et mer » (180 F, 27,4 €) ou bien « champignons et cerises » (350 F, 53,4 €). Si le suprême de pintade au macis rappelle quelques souvenirs, la palette des saveurs et produits régionaux est au rendez-vous : dorade rôtie, jus à l'encre, anchois frais marinés, chipirons aux herbes, filets de rouget au vieux banyuls. Autre menu : 200 F, 30,5 €.

★ Place Pablo-Picasso, 66400 Céret, tél. : 04-68-87-37-88.

Gastronomie

AMPHYCLES

■ On pouvait craindre que Philippe Groult ne finisse par s'identifier au patronyme de son établissement, un cuisinier poète et précurseur né de l'imagination d'un contemporain de Voltaire qui luttait contre la complacence des garnitures et l'abus des épices. Le regard de Zadig que Philippe Groult porte sur la cuisine d'aujourd'hui, y compris sur sa propre évolution, n'est pas un frein à son imagination. Il semble bien toujours s'amuser autant, mais à la profusion d'autrefois succède une cuisine plus mesurée et toujours ambitieuse. Les huîtres chaudes, juste « raidies » au sésame et à l'arachide, donnent le « la » d'un repas où les saveurs, précisément, jouent de l'opposition entre l'amertume et ses nuances et l'acidulé. Avec les escargots au pesto, la générosité de l'herbe aromatique tempère la fine acréte du gastéropode. Contraste puissant avec un viognier du Languedoc, matiné de chardonnay : un mariage à l'essai réussi. Le chef, qui se rend toujours au Japon, nous dit utiliser le saké et le soja dans une fine marinade destinée à parfumer la peau du cochon de lait, comme s'il était laqué. Un jeu subtil qui révèle et soutient la finesse acidulée de la chair, et auquel un vin de pays des côtes de thongues – cuvée Equinoxe du Domaine de l'Arjole 1997 – viendra donner un très beau relief. Desserts très classiques et délicieux. Le chef est aussi consultant chez Dalloyau. La gestion de la cave et l'accueil, tous deux fort bien assurés, sont le domaine de M^{me} Groult. Menus : 295 F, 45 € (dég.), à 680 F, 103,7 € (dégustation). A la carte, compteur 800 F, 122 €.

★ 78, avenue des Ternes, 75017 Paris, tél. : 01-40-68-01-01. Fermé samedi midi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

GASTRONOMIE

Publicités

PARIS 5^e

L'Atlas

Gastronomie Marocaine
Salon de réception. Traiteur
12, boulevard Saint-Germain
☎ 01.46.33.86.98 - F/lundi

PARIS 5^e

«Un des restos indiens plus connus» (TELERAMA)

MAHARAJAH

72, bd Saint-Germain 5e
139 F - 185 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 6^e

LE POLIDOR depuis 1845

Authentique bistrot parisien de rencontre artistique et littéraire

Menu midi 55 F, 110 F et
Carte 120 F - 41, rue Monsieur Le Prince
☎ 01.43.26.95.34 - O.T.L.J. jusqu'à 0h30

PARIS 7^e

NABUCHODONOSOR

Maison Rousseau

«Une cuisine de plaisir, peu onéreuse» J.C. Ribaut.

Bistrot de tradition avec formule déjeuner à l'ardoise (entrée + plat ou plat + dessert) 120 F. Carte 200/250 F

6, avenue Boquet - (Pont de l'Alma)
Rés. 01.45.56.97.26 - Salle climatisée
Fermé samedi midi et dimanche

PARIS 7^e

LA TERRASSE

Face à l'Ecole Militaire, qualité et tradition. au 1er étage son restaurant gastronomique.

Menu 180 F (v.m. compris).
Menu prestige à 225 F avec homard.
- Banc d'huîtres -
2 pl. de l'Ecole Militaire - ☎ 01.45.61.62.60

PARIS 8^e

SHOZAN

Fusion Franco Japonaise

«Au Shozan, une tentative "très correcte" de métissage entre le Japon et la France»

J.P. Quélin

Menus : Déjeuner : 160 - 230 F
Dîner : 400 F Carte : 320 F

11, rue de la Tremouille
M^o Alma Marceau

Résa : 01 47 23 37 32
Fax : 01 47 23 67 30

Fermé Samedi midi et dimanche

93 SAINT DENIS

DOLCE VILLA

Restaurant français/italien

4, rue de la Ferme
☎ 01.58.34.06.48

Retrouvez chaque semaine la rubrique

«GASTRONOMIE», renseignements :

☎ 01.42.17.39.63

ANYWAY.com

VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises

DJERBA	@ 1690F	USA ETE	DERNIERES DISPONIBILITES
TUNIS	@ 990F	LOS ANGELES	@ 4615F
MARRAKECH	@ 1690F	SAN FRANCISCO	@ 4615F
MALAGA	@ 1290F	MIAMI	@ 4570F

WEEK-ENDS (vol + 2 nuits hôtel 3* + 2 petits déjeuners)

BUDAPEST	à partir de 2315F
SEVILLE	à partir de 2365F

www.anyway.com

0 803 008 008** - 3615 ANYWAY***

* Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter. ** 099f / min. *** 239f / min.

AnyWay Lic. 075960011, RCS Paris 8391482452, Caution Bancaire Banque de Basecoq de Beau ARCP - Général Assurance et APS.

RESTAURANTS DE HAUTE MER

le bar à huîtres

EUROPE, le menu "Homard Bleu" 209 F 31,86€

AFRIQUE, les Gambas sauvages

ILE D'OLÉRON, les fines de claires

MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse ☎ Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN : 33, Rue S Jacques ☎ S'Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais ☎ Bastille • 01 48 87 98 92

http://www.lebarahuîtres.com

Légère amélioration

MERCREDI. Le mauvais temps de ces derniers jours s'évacue lentement. Une nouvelle perturbation abordera les côtes bretonnes en fin de journée, mais entre-temps un temps moins perturbé et plus doux s'installe, avec une lente remontée des températures.

Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie. - Ciel variable. Quelques rares averses. Nuages plus nombreux sur la Bretagne dans l'après-midi et quelques pluies en soirée. Températures entre 16 et 20 degrés.

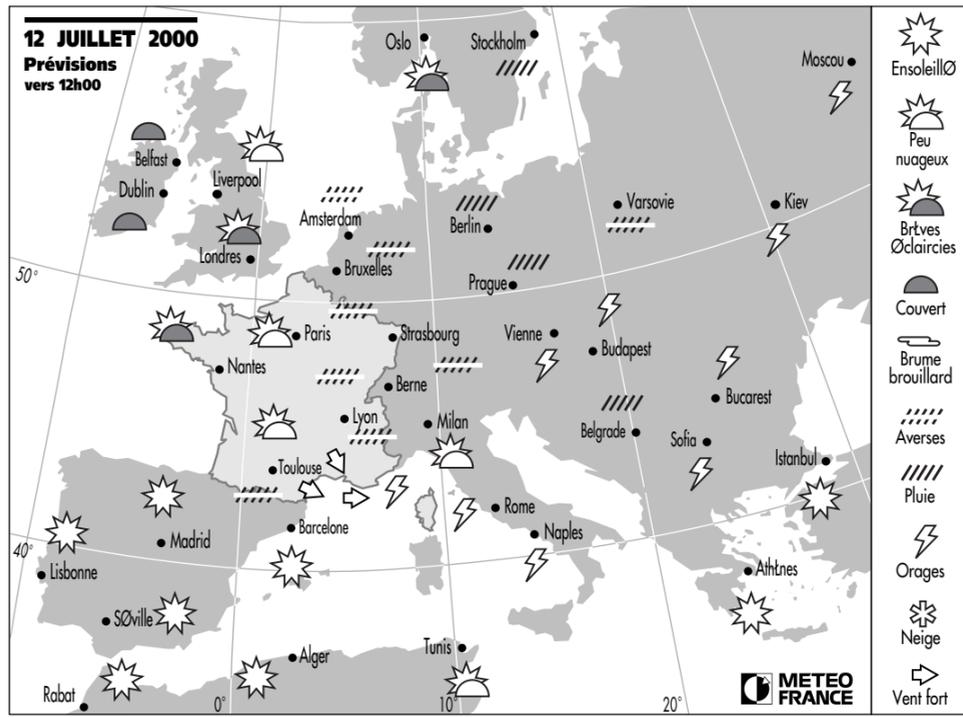
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Ciel nuageux avec quelques périodes ensoleillées. Quelques ondées dans la journée. Sur le Berry, nuages plus nombreux en matinée accompagnés de quelques pluies. Températures de 16 à 20 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Nuages et éclaircies; quelques averses dans la journée. Le thermo-

mètre affiche de 14 à 17 degrés.
Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur Poitou-Charentes et le nord de l'Aquitaine, ciel nuageux avec quelques averses. Sur le Pays basque et Midi-Pyrénées, ciel très chargé le matin, accompagné de pluie; l'après-midi, éclaircies. Températures de 17 à 20 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Matinée maussade avec un ciel très nuageux et des séquences de pluies; l'après-midi, temps plus variable avec des éclaircies et quelques averses. Nuages plus nombreux en montagne avec des averses. Températures fraîches en Auvergne et dans le Limousin avec 13 à 17 degrés; ailleurs, de 15 à 17 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Pluie faible sur le Roussillon en matinée, puis le ciel s'éclaircit. Sur le Languedoc et la Côte d'Azur, journée bien ensoleillée avec un risque d'orages sur le Var, les Alpes-Maritimes et la Corse dans l'après-midi.



http://www.ebookers.com/fr

L'été, les prix des voyages fondent sur ebookers.fr

ebookers.fr
Vous êtes déjà là-bas

© 2000 ebookers.com plc. Licence L10547701

PRÉVISIONS POUR LE 12 JUILLET 2000

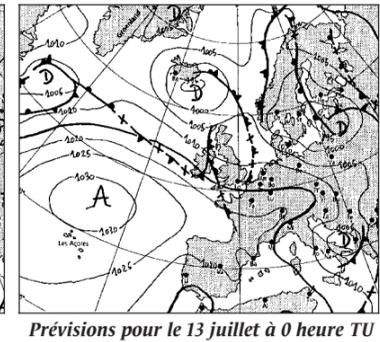
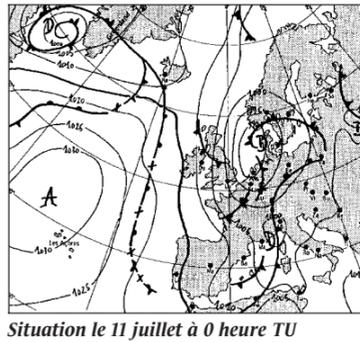
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
AJACCIO	18/21 P	NANCY	9/17 P
BIARRITZ	15/18 N	NANTES	13/20 N
BORDEAUX	14/20 N	NICE	16/22 P
BOURGES	10/18 N	PARIS	10/17 N
BREST	14/18 N	PAU	12/16 N
CAEN	13/16 N	PÉRIGNAN	15/20 S
CHERBOURG	12/18 N	RENNES	12/19 N
CLERMONT-F.	10/17 P	ST-ETIENNE	8/14 P
DIJON	9/17 P	STRASBOURG	10/17 P
GRENOBLE	10/15 P	TOULOUSE	14/17 N
LILLE	11/17 N	TOURS	9/18 N
LIMOGES	10/16 N		
LYON	12/17 P		
MARSEILLE	16/23 S		

PAPEETE	24/29 S
POINTE-A-PIT.	25/32 S
ST-DENIS-RÉ.	19/24 S
EUROPE	
AMSTERDAM	12/15 P
ATHENES	25/37 S
BARCELONE	15/23 S
BELFAST	9/17 P
BELGRADE	18/28 P
BERLIN	12/15 P
BERNE	8/14 P
BRUXELLES	9/15 P
BUCAREST	15/35 N
BUDAPEST	13/20 N
COPENHAGUE	13/17 P
DUBLIN	9/18 P
FRANCFORT	9/18 P
GENEVE	12/17 P
HELSINKI	15/23 S
ISTANBUL	20/32 S

18/28 S	KIEV
17/30 S	LISBONNE
10/18 S	LIVERPOOL
10/21 S	LONDRES
8/16 P	LUXEMBOURG
10/27 S	MADRID
16/25 S	MILAN
18/24 P	MOSCOW
9/15 P	MUNICH
17/24 N	NAPLES
11/17 P	OSLO
16/26 S	PALMA DE M.
9/15 P	PRAGUE
16/22 P	ROME
19/37 S	SEVILLE
15/33 N	SOFIA
15/26 S	ST-PETERSB.
13/18 P	STOCKHOLM
16/21 S	TENERIFE
12/16 P	VARSOVIE

16/22 N	LE CAIRE
12/17 P	NAIROBI
12/17 P	PRETORIA
17/28 S	RABAT
5/9 C	TUNIS
25/30 S	
18/26 S	ASIE-Océanie
17/19 C	BANGKOK
15/23 S	BEYROUTH
12/24 S	BOMBAY
16/25 S	DIJAKARTA
21/28 S	DUBAI
13/19 S	HANOI
-2/11 S	HONGKONG
17/24 S	JERUSALEM
19/24 C	NEW DEHLI
16/30 S	PEKIN
12/17 P	SEOUL
25/28 S	SINGAPOUR
16/30 S	SYDNEY
16/30 S	TOKYO



PRATIQUE

Un détecteur de métal pour prospector champs et plages

« **POËLE À FRIRE** » en main, le prospecteur arpente plages, champs, forêts. Il cherche des objets égarés, anciens si possible, beaux, insolites, métalliques en tout cas. Certains, en Normandie, relèvent les points de chute d'avions abattus en 1944, d'autres se risquent au Sahara, en quête de météorites. La plupart sont des amateurs d'histoire qui, rêvant d'une monnaie royale, collectent ferraille et capsules de bières. Car on trouve de tout sous les pas des hommes, jusqu'aux clés des menottes, égarés sur une plage par les gendarmes du cru...

Au cœur de ce plaisir, la machine. Les noms épiques de « Bounty Tracker » ou « Excalibur » affublent des appareils plutôt simples, composés seulement d'un boîtier, d'un manche et d'une tête en forme de disque. La tête émet dans le sol un champ magnétique qui, lorsqu'il est perturbé, indique la présence d'une « cible ». Un signal sonore ou visuel avertit le prospecteur. A prix égal, les détecteurs offrent des performances comparables. Le choix du modèle dépendra donc de l'usage souhaité (terrain, type d'objet). Les revendeurs spécialisés, en général des

adeptes chevronnés, aideront à préciser votre projet. Il convient de consulter plusieurs détaillants : leurs marges varient selon les marques. A titre indicatif, un « bon » appareil s'achète à partir de 3 000 F (457,35 €), pour un éventail de prix de 500 F (76,22 €) à plusieurs dizaines de milliers de francs.

Voici quelques critères pour orienter ses choix dans la jungle des catalogues. La puissance détermine la profondeur de recherche. Sur le terrain, elle se révèle inférieure à celle des réclames. La « discrimination » permet d'éliminer les métaux les moins nobles. Elle s'ajuste manuellement, et avec minutie : or et aluminium ont une signature proche. Certains modèles haut de gamme identifient même la composition de la cible. Comme les minéraux présents dans le sol perturbent le champ magnétique, l'appareil doit comporter un compensateur d'effet de sol. Plus le diamètre de la tête est important, plus large est la surface explorée. Pour la préserver des rayures, prévoir un disque protecteur.

La prospection étant une activité de longue haleine - trois heures au minimum pour parcourir un hectare -, on ne saurait négliger le

confort. La quasi-totalité des appareils comportent l'indispensable repose-bras, mais il faut toutefois veiller à ce que le poids n'excède pas deux kilos. Certains boîtiers, amovibles, s'accrochent à la taille, réduisant la charge d'autant. Des housses sur mesure les protègent de la pluie ou du sable. L'entretien est limité, mais sa régularité garantit le maintien des performances. La tête (dont on aura préalablement ôté la protection) et le manche se nettoient à l'éponge, le boîtier à l'aspirateur. Ne pas ou-

blier de retirer les piles après usage et de les changer à la première faiblesse.

Outre le détecteur, la prospection requiert tout un attirail complémentaire. Un casque audio assure discrétion et clarté de l'avertissement sonore (branchement de série). Pour creuser, préférez la classique pelle de maraîcher, achetée en jardinerie. Evitez les pioches, les piolets ou autres instruments percutants, et œuvrez délicatement pour ne pas détériorer la cible... d'autant qu'on dénêche parfois un

obus. Des gants préviendront les ampoules, protégeront des clous rouillés, beaucoup moins des seringues. Par précaution, mieux vaut prolonger la recherche « magnétique », plus sûre et plus précise que les tâtonnements de la main. Le vaccin antitétanique est indispensable ; un répulsif contre les insectes, salutaire.

Privilégiez des vêtements confortables et robustes comme les pantalons à larges poches qui permettent de stocker trésors et déchets. Ces derniers dominent - et

de loin - l'inventaire des trouvailles. Dans nos campagnes, découvrir un denier d'or ou d'argent reste exceptionnel, et même les sesterces (en bronze) ne sont pas légion. La véritable richesse de la prospection réside ailleurs, dans l'écoute attentive des petits bruits du sol, dans les spéculations qui président à leur interprétation, dans l'angoisse du signal perdu et de l'excavation muette. Dans l'émotion qu'on ressent lorsqu'on tient dans sa main un objet vieux de plusieurs siècles, qu'on imagine les circonstances de sa perte, l'identité de son dernier détenteur. On comprend alors que flair et expérience comptent au moins autant que la machine.

La stratégie qui prévaut sur le littoral en témoigne : on repère les concentrations d'estivants, on explore l'emplacement des guinguettes, les trajets des vendeurs de chouchous, on surveille les horaires des marées... Toutes ces observations sont enregistrées, classées et analysées par les théoriciens : on apprend ainsi que le sable livre en moyenne 183 pièces de cinq centimes... en cent soixante heures.

Olivier Decottignies

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 165

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

HORIZONTALEMENT

I. Ne feront jamais de grands hommes. - II. Heureusement, elle n'est plus capitale. Eau du Nord. - III. Petits plaisirs amoureux. - IV. Un moi sur le retour. Blondes à consommer avec modération. Rassemble les plus grosses boîtes. - V. Personnel. Relève. Peut-être le fils de Caïn. - VI. La seule chose qu'on lui demande, c'est d'écraser. Ouverture vers le large. - VII. Fabuleuse femme serpent. Se préparer à affronter le mauvais temps. - VIII. Structure commerciale. Ré-

fléchi. Participe. - IX. Grecque. Rend amoureux et donne soif. Possessif. - X. Difficile de lui échapper.

VERTICALEMENT

1. Enfin libéré. - 2. Rapporta en plus grand. La moitié de cinq. - 3. Ajouté aux autres. Près de Colombie. - 4. Tout près. Râpé chez les Italiens. - 5. S'enfoncé d'un doigt. Un peu d'argent. - 6. Maire en version latine. Frappe avant de manger. - 7. Incontrôlable quand il est fou. Image pieuse. - 8. Prendras la bonne hauteur. - 9. Inem-

ployé par un bout. A de l'importance. - 10. Attendu en fin de match. Voyelles. - 11. Réponse puérile. Renforcés sous leur couche. - 12. Succédané qui a eu beaucoup de succès pendant la guerre.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 164

HORIZONTALEMENT

I. Extraversion. - II. Méharis. Echo. - III. Brevet. Green. - IV. Aère. Avril. - V. Use. Ame. Eloi. - VI. Seuils. Eta (ETA). - VII. Hier. Noël. At. - VIII. Or. Gueux. Cru. - IX. Impôt. Ternir. - X. Rapt. Résinée.

VERTICALEMENT

1. Embauchoir. - 2. Xérès. Irma. - 3. Thérèse. Pp. - 4. Rave. Ergot. - 5. Are. Au. Ut. - 6. Vitaminé. - 7. Es. Velouté. - 8. GR. Sexes. - 9. Série. Ri. - 10. Icelle. Cnn. - 11. Ohé. Otarie. - 12. Nonciature.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

SCRABBLE

PROBLÈME N° 182

L'ailloli est sur le grill

1. Tirage : A E I M N O P
a) Ce tirage ne génère qu'un seul six-lettres incluant le P et le M. Trouvez-le, puis placez-le.

b) Avec ce même tirage, trouvez 5 mots de huit lettres en le complétant avec 5 lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) Trouvez les 3 anagrammes de RODAMES. Deux rajouts initiaux d'une lettre peuvent prolonger RODAMES. Trouvez-les.

Solutions dans Le Monde du 19 juillet

Solutions du problème paru dans Le Monde du 5 juillet

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rap-

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A														
B														
C														
D														
E														
F														
G														
H														
I														
J														
K														
L														
M														
N														
O														

portant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) OVARIEN, 5 E, 40.
b) ARGOVIE, 5 G, 74, du canton d'Argovie (Suisse).
c) VANADIUM, métal rare, 11 D,

102.
d) JASAI, 12 A, 52 - JOLIS, O 1, 52.

e) CAJOLAIS, A 8, 104
f) TORDAIT - STRADIOT, mil. cavalier - DOTERAIT - TORDRAIT - RADOTAT - TONDRAIT.

Michel Charlemagne

DISPARITIONS

Henri Gault

La révolution dans les assiettes

HENRI GAULT s'est éteint dimanche 9 juillet dans sa propriété vendéenne de Saint-Sulpice-en-Pareds, bourgade voisine du village natal de Clemenceau. Il aimait séjourner au château de la Motte dans l'univers secret des prairies et des champs entourés de haies. Il se mettait au fourneau, parfois, pour ses amis. Ce retour au terroir de celui qui fit trembler les toques couronnées de la gastronomie pendant vingt ans, n'est pas le moindre paradoxe d'une vie brillante et contrastée.

Henri Gault est né le 4 novembre 1929 à Pacy-sur-Eure où son père était chirurgien. Après ses études secondaires au lycée d'Evreux, puis au Lycée Carnot, à Paris, où il se lie d'amitié avec Philippe Chatrier, il entreprend des études de médecine, qu'il interrompt en 1951, pour tenter l'aventure en Afrique. A son retour, en 1954, Philippe Chatrier l'engage à Tennis de France, et, deux ans plus tard, à *Paris Presse* l'*Intrusant* où lui est confiée la vie judiciaire. Henri Gault racontait volontiers que sa première chronique gastronomique avait été écrite par hasard et publiée par inadvertance. Elle connut un vif succès, avec son ton, tour à tour débonnaire ou incisif.

Ses collaborations furent nombreuses et éclectiques: *Jours de France*, *Paris-Match*, *Minute*. Christian Millau, également journaliste à *Paris-Presse* après avoir galopé, un temps, dans le sillage de Roger Nimier, consacra à Henri Gault un long papier intitulé: « *J'ai interrogé le plus jeune gastronome de*

France ». En 1963, Gault publie chez Julliard un recueil de ses chroniques sous le titre: *A voir et à manger*. Le pacte est bien scellé entre les deux hommes. Le premier, curieux, sensuel, gourmand, amateur de vin blanc, d'écrevisses pattes rouges et d'huîtres chaudes serait le dénicheur de talents; l'autre, l'organisateur, le stratège, le meneur d'hommes, construirait l'extraordinaire aventure de *Gault et Millau*: d'abord un magazine (1969) et, trois ans plus tard, un guide gastronomique, promis à un énorme succès. Saisir la rupture, le détail, sinon l'imposer, telle fut longtemps la ligne éditoriale de ce guide, parangon de l'innovation culinaire, protecteur des francs-tireurs, et d'une indulgence extrême à l'égard des cuisiniers tribulations qui osaient s'affranchir des règles non écrites du Michelin. A l'époque de la nouvelle société, du nouveau roman et des nouveaux philosophes, Henri Gault et Christian Millau réussissent à étendre le goût du nouveau à la cuisine, alors que André Guillot à Marly (1952), Jean Delaveyne à Bougival (1957), et Jacques Manière à Pantin (1964), avaient déjà largement exploré ce qu'ils appellèrent, en publicistes avisés, la « nouvelle cuisine ».

Leur tandem, malgré des tempéraments opposés, dura une quinzaine d'années. Il prit fin officiellement en 1986. Christian Millau, était entré dans la carrière sur les pas des Hussards; Henri Gault en sort dans l'attitude d'un hobereau.

Jean-Claude Ribaut

■ **JACQUELINE ROBINSON**, chorégraphe, pédagogue hors pair, est morte dans la nuit du 7 au 8 juillet à Paris. Grande dame de la danse, témoin incomparable de l'évolution de l'art chorégraphique depuis la deuxième guerre mondiale, elle est l'auteur de *L'Aventure de la danse moderne en France de 1920 à 1970*, un livre de références dans lequel on découvre qu'elle a côtoyé presque tous les protagonistes dont elle parle. D'origine anglaise, elle s'est d'abord tournée vers le piano et les cours d'Yvonne Lefebvre avant de choisir la danse. Elève d'Erina Brady, de Mary Wigman et de Jerome Andrews, elle était, par son travail de création, considérée comme une représentante im-

portante de l'expressionnisme allemand. Installée à Paris dès 1949, elle fonde en 1955 l'Atelier de la danse, sis au 16, avenue Junot, lieu de rencontres et de débats, une des toutes premières écoles à offrir un cursus professionnel aux danseurs contemporains. Parmi les créations les plus célèbres de Jacqueline Robinson, citons *Hommage à Cocteau* (1966), *Rites* (1967), *Terre d'exil* (1968), *Fortuna* (1972)... La chorégraphe a également traduit en français nombre d'ouvrages essentiels, dont *Le Langage de la danse* de Mary Wigman (Edition Papiers, 1990), *Construire la danse* de Doris Humphrey (Editions Bernard Coutaz, 1990) et *La Danse moderne* de John Martin, (Actes Sud, 1991).

NOMINATION

AGRICULTURE

Philippe Mangin a été élu président de la Confédération française de la coopération agricole (CFCA), en remplacement de Joseph Ballé.

[Né le 2 mars 1957 à Hannonville-sous-Côtes (Meuse), Philippe Mangin, agriculteur, exploite 250 hectares dans la Meuse. Il a été président du Centre national des jeunes agriculteurs (CNA) de 1990

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 9 juillet sont publiés:

● **Lutte contre les sectes**: un décret relatif à l'attribution d'une indemnité au président de la mission interministérielle de lutte contre les sectes.

● **Educacion nationale**: un décret modificatif portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale.

Au *Journal officiel* daté lundi 10-mardi 11 juillet sont publiés:

● **Sénat**: une loi relative à l'élection des sénateurs.

● **Enchères**: une loi portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques.

● **Trésors nationaux**: une loi relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane.

● « **Justes » de France**: une loi

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

— Emmanuel et Emilienne Achard et leurs enfants, Les familles Basdevant, Gangloff et Wenger, font part du décès, à Paris, le 10 juillet 2000, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, de

Marie-Louise ACHARD, ancienne élève de l'ENS Sèvres, professeur de lettres honoraire au lycée Victor-Duruy, à Paris, officier des Palmes académiques.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 13 juillet, à 9 heures, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5^e, suivie de l'inhumation à Lyon.

12 bis, rue du Val-de-Grâce, 75005 Paris.

— Les Congés Spectacles, Les membres du conseil d'administration et tous les personnels, ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre DARASSE, président d'honneur, président du conseil d'administration (1983-1992),

survenu le samedi 1^{er} juillet 2000.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Lyon. Paris. Lille. Juliéna.

M^{me} Jean Rey, M. et M^{me} Maurice Le Page, M^{me} Serge Coget, ses enfants, Et toute la famille, ont la douleur d'annoncer le décès de

M^{me} Louis FÉNÉON,

survenu le 8 juillet 2000, dans sa centième année.

— La famille Czuwak, Alexandre et Zofia Edelman, Ses proches amis et parents, ont la douleur de faire part du décès, survenu paisiblement, le 8 juillet 2000, dans sa quatre-vingt-onzième année, de

Maryla JASZUNSKA.

Les obsèques auront lieu le mercredi 12 juillet, à 17 heures, au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

— M. Serge Kernif, son époux, M. et M^{me} Dominique Blot, M. et M^{me} Bernard Chassagnol, M^{me} Claire Kernif, M. et M^{me} Hervé Meunier, M^{me} Stéphanie Kernif, ses enfants, Alexandre et Cédric, Céline, Yannick et Kelly, Tanguy et Nicolas, ses petits-enfants, M^{me} Paulette Catineau, sa tante, Ainsi que toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Gisèle KERNIF, née **ROUX**,

le 3 juillet 2000, à Clermont-Ferrand.

Ses obsèques ont été célébrées le 7 juillet, en l'église de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme).

« *Je ne suis pas loin, je suis juste de l'autre côté du chemin. »*

10, Les Coquelicots, 63360 Saint-Beauzire.

— Jean-Baptiste Manessier et Odile Locquin, Christine Manessier, Jeanne, Israël, Héloïse, ses enfants et petits-enfants, Les familles Simonnet, Filleul, Durgnat, ont la douleur d'annoncer le décès de

Thérèse MANESSIER, née **SIMONNET**

survenu le 8 juillet 2000, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu à Abbeville (Somme), en l'église du Saint-Sépulcre, le mercredi 12 juillet, à 15 h 30.

Une messe à la mémoire de Thérèse et Alfred Manessier aura lieu en automne à Paris.

Jean-Baptiste Manessier, 30, rue Boileau, 92120 Montrouge.

Christine Manessier, 48, rue Carvès, 92120 Montrouge.

— L'association Alfred Manessier,

a la tristesse de faire part du décès de sa présidente d'honneur,

Thérèse MANESSIER, veuve du peintre.

De la part des membres fondateurs: Docteur Jean-Pierre Bourdais, M. Jacques Simonnet, M^o Olivier Samyn et M^{me} Sylvie Ollivier,

et de son comité d'orientation: Daniel Abadie, François Barré, Camille Bourmiquel, Bernard Ceysson, Pierre Encrevé, Sylvie Lecoq-Ramond, Serge Lemoine, Alfred Pacquement et Claire Stoullig.

Association Alfred Manessier, 48, rue Carvès, 92120 Montrouge (France).

— Les familles Sellami, Meslem et alliées, ont la tristesse de faire part du décès accidentel, à Zurich, de

Chafika MESLEM, ancienne moujahida, ministre plénipotentière de l'Algérie, directeur aux Nations unies à Vienne et à Genève,

survenu le 2 juillet 2000.

Les obsèques ont eu lieu, le vendredi 7 juillet, au cimetière de Divonne-les-Bains.

293, rue Guy-de-Maupassant, Résidence Bellevue, 01220 Divonne-les-Bains.

Segantinistrasse 36, CH-8049 Zurich.

— M^{me} Rémy Meunier, son épouse, Laure et Emmanuelle, ses filles, ont la douleur de faire part du décès de

Rémy MEUNIER,

survenu le 9 juillet 2000.

Annick NOZATI

nous a quittés.

Sa famille, ses amis et ses complices musiciens l'accompagneront au Père-Lachaise, le jeudi 13 juillet 2000, à 11 h 30. Rendez-vous à l'entrée principale.

— Paris. Carnac.

M. Raymond Schmitt, son père, Jean-Pierre et Corinne de La Rocque, Elizabeth et Pascal Astagneau, ses enfants, Adrien, Paul, Guillaume et Camille, ses petits-enfants, Et les familles Schmitt, Perlès, Ziza, Auberger, Godard et de La Rocque, ont la tristesse de faire part de la disparition brutale de

M^{me} Odile PERLÈS, née **SCHMITT**,

à l'âge de soixante-quatre ans, le 6 juillet 2000, à Vannes.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Saint-Cornély de Carnac (Morbihan), le mardi 11 juillet, à 14 h 30.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

— Monique Ribac, sa femme, François Ribac et Eva Schwabe, son fils et sa belle-fille, Jean Ribac et Patrick Ribac, ses frères, David Ribac, son neveu, ont la douleur de faire part du décès, le 8 juillet 2000, de

Raymond RIBAC,

à l'âge de soixante-treize ans.

Toute la famille exprime sa profonde reconnaissance aux équipes du centre de soins palliatifs de l'Hôtel-Dieu et de la Maison médicale Jeanne-Garnier pour leur humanité.

Raymond Ribac ayant fait don de son corps à la recherche, il n'y aura pas de cérémonie.

— M. et M^{me} Albert Sabathé, ses parents, Emmanuel Sabathé, son fils, Sa famille et ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

Gilbert SABATHÉ,

survenu à Londres, le 5 juillet 2000.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, aura lieu en l'église d'ASTAFFORT (Lot-et-Garonne), le jeudi 13 juillet, à 14 h 30.

CARNET DU MONDE - TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 140 F TTC - 21,34 €
TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS 550 F TTC - 83,85 €
FORFAIT 10 LIGNES

Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €

THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €

COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36

e-mail: carnet@mondepub.fr.

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

— M^{me} Jeannette Tasson, son épouse, M. et M^{me} V. Izrael, M. et M^{me} D. Tasson, M. et M^{me} J.-P. Tasson, M. et M^{me} M. Labatie, leurs enfants, Et toute la famille, ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le 9 juillet 2000, dans sa quatre-vingt-troisième année, de

M. Pierre TASSON,

ancien administrateur en chef de C. E. de la France d'outre-mer, ancien conseiller économique et juridique du BRGM.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 12 juillet, à 10 h 30, en sa paroisse, Saint-Pierre de Montrouge, Paris-14^e, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière du Montparnasse.

Avis de messes

— A la suite de l'avis de décès de

Jacques-François SIMON,

paru dans *Le Monde*, daté du 8 juillet 2000, nous confirmons qu'une messe du souvenir sera célébrée à Paris, le mardi 12 septembre, à 18 h 30, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, 194, rue Raymond-Losserand, Paris 14^e.

Anniversaires

— Il y a cent ans, le 12 juillet 1900, naît

Marcel PAUL.

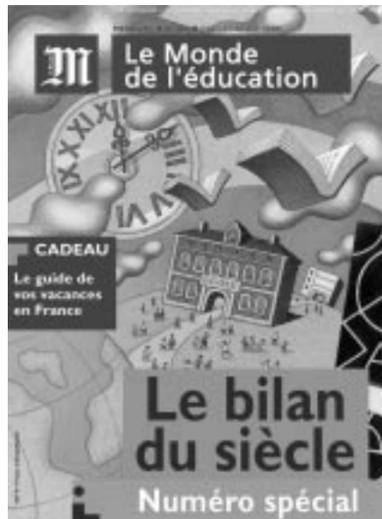
Enfant de l'Assistance publique, il sera, quarante-cinq ans plus tard, ministre du général de Gaulle.

Pendant la seconde guerre mondiale, son activité de résistant lui vaudra d'être déporté à Buchenwald, où il deviendra secrétaire du Comité clandestin des intérêts français.

En 1945, il fonde, avec le colonel Frédéric-Henri Manhès, adjoint de Jean Moulin, la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP), qu'il présida de 1945 jusqu'à son décès, le 11 novembre 1982.

Association française de Buchenwald-Dora et kommandos, 66, rue des Martyrs, 75009 Paris.

FNDIRP, 10, rue Leroux, 75116 Paris.



Juillet-Août

1900-2000, un siècle d'éducation.

Héritage : des grands fondateurs à nos jours.

Laïcité, mixité, école pour tous : des premières conquêtes aux défis de demain.

Diplômes, disciplines, élèves, formation des enseignants : tout a changé...

Entretien avec Alain Touraine : « L'inégalité vient surtout de ce qui se passe dans l'école. »

Les nouvelles missions de l'école, selon Philippe Meirieu.

LE MAGAZINE RÉSOLUTION ENSEIGNANT



Le Monde de l'éducation

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

L'ÉTÉ FESTIVAL

Tandis que les Rencontres photographiques d'Arles se terminaient, dans une ambiance de psychodrame, par un spectacle alliant vidéo et musiques électroniques, *Le Retour d'Ulysse dans sa patrie*, l'opéra le plus méconnu de Claudio Monteverdi triomphait au Festival d'Aix-en-Provence, dans le Théâtre du Jeu de paume, enfin rouvert. Pour clore la trilogie monteverdienne voulue par Stéphane Lissner après sa nomination à la tête du festival, après *Orfeo* et *Le Couronnement de Poppée*, c'est un magnifique *Retour d'Ulysse* qu'ont donné le metteur en scène Adrian Noble et le chef d'orchestre William Christie, dirigeant avec bienveillance une troupe de jeunes chanteurs de l'Académie européenne de musique d'Aix-en-Provence. A Avignon, *Genesi*, la nouvelle « expérience » de Romeo Castellucci, était plus désarçonnante. Ce spectacle plonge les spectateurs, pendant trois heures, dans une atmosphère inquiétante, éprouvante, voire torturante. Au Hongrois Laszlo Hudi, toujours à Avignon, il ne faut qu'une heure et dix minutes pour emmener *La Cerisaie* de Tchekhov du côté du cabaret dada et transformer la pièce en une sorte de « cadavre exquis ». Moins violent que Castellucci, mais pas moins étrange.

Maurice Fréchuret, un regard à l'aventure

MAUVAIS TEMPS sur Antibes : ciel bas, moiteur, vent lourd et salé. Jusque dans le château, on étouffe. Sur la terrasse, les rafales frappent de face. Maurice Fréchuret

PORTRAIT

Le directeur du Musée Picasso d'Antibes fait vivre une collection exceptionnelle

ret regarde la baie, pour une fois agitée de vagues. « J'ai beau être habitué, c'est quand même magnifique. Pendant des années et des années, quand je vivais à Saint-Etienne, je n'aimais rien tant que les montagnes. Aujourd'hui, quand je suis absent d'Antibes quelque temps, la mer me manque. »

Maurice Fréchuret dirige le Musée Picasso, qui occupe le château d'Antibes, sur un rocher, exactement face au large. Le seul mur de son bureau que ne cachent pas les livres est fait de pierres énormes. A aucun moment, dans le musée, le visiteur ne peut oublier qu'il est dans une forteresse médiévale : portes basses, salles voûtées, petites fenêtres, dallages. Pour autant, la collection ne compte ni armure ni retable. Elle a pour héros

Picasso, qui a séjourné ici en 1946 et y a laissé, en manière de remerciement, ses plus célèbres peintures à sujet mythologique. Elles y ont été rejointes par d'autres peintures, des dessins, des céramiques – un ensemble à l'incalculable valeur. Pour compléter, si l'on peut dire, le musée possède aussi plusieurs Nicolas de Staël, qui a travaillé et s'est suicidé dans une maison à quelques dizaines de mètres du château, des Tal Coat, des Hartung, des Debré. Conséquence de cette richesse : « En six ans, de 1993 à 1999, la fréquentation a crû de 93 000 à 170 000 visiteurs par an. Le musée est au cinquième rang des musées de province, toutes disciplines confondues. Et le premier musée d'art moderne en province. »

Sur un tel capital, bien des conservateurs se reposeraient paisiblement. Pas Fréchuret. « Le rôle d'un conservateur ne peut pas se limiter à la bonne gestion de ses collections, dit-il. Le métier ne vaut que par ce qu'il suppose des rapports avec les publics. Conserver pour conserver, ça ne m'intéresse pas beaucoup. Conserver pour assurer la diffusion des œuvres par des accrochages, des expositions et des textes, ça, oui. » Quelle serait, selon lui, la qualité essentielle qu'il



Y. BRESSON

conviendrait d'attendre d'un conservateur ? « Une certaine générosité du regard et l'envie de faire partager ce regard. »

« LE PLUS DE SENS POSSIBLE »

Ce mot revient sans cesse dans ses propos. « Il m'arrive souvent de réaccrocher les collections permanentes, à cause des expositions, des prêts. Surtout pour trouver de nouveaux équilibres, pour que les œuvres dégagent le plus de sens possible. Pour moi, c'est une expérience permanente, d'autant plus passionnante que le musée est complexe et présente des contraintes spatiales qui obligent à inventer des solutions. Il en va évidemment de même pour

les expositions. Et cette expérience est collective. J'accroche avec mon équipe, j'observe leurs réactions. Parfois, une mimique, un plissement d'œil suffisent : je sais que quelque chose ne va pas. Ou qu'ils sont d'accord. Ces moments-là sont d'une très grande utilité. Travailler ainsi, c'est que ce j'ai appris de Bernard Ceysson, par imprégnation. »

Maurice Fréchuret, qui est né à Saint-Etienne en 1947, a travaillé au Musée d'art moderne de sa ville natale de 1980 à 1993, comme responsable du service éducatif puis comme conservateur. C'est alors qu'il a côtoyé quotidiennement Bernard Ceysson, lequel fit de son musée l'un des principaux lieux d'étude et de présentation pour l'art moderne et contemporain – ce qu'est devenu à son tour le musée d'Antibes. Thématiques – « L'envolée, l'enfouissement » en 1995, « Un siècle d'arpenteurs » aujourd'hui – ou monographiques – Sutherland en 1998, Constant l'an prochain –, les expositions que signe ce conservateur, qui ignore le sens du mot repos, ont deux points communs : elles partent dans des directions inattendues et en reviennent riches de découvertes et de faits nouveaux.

Philippe Dagen

Un « Retour d'Ulysse » à Aix, tout de fluide beauté

Aix-en-Provence/Musique. William Christie et Adrian Noble ont réussi un spectacle magnifique, subtil et aérien

LE RETOUR D'ULYSSE, de Claudio Monteverdi. Par l'Académie européenne de musique d'Aix-en-Provence, Les Arts florissants, William Christie (direction), Adrian Noble (mise en scène). Théâtre du Jeu de paume, Aix-en-Provence, le 9 juillet. Prochaines représentations : les 11, 13, 16, 18, 19 et 22 juillet à 20 heures. Places : de 150 F à 850 F (de 22,87 € à 129,58 €). Tél. : 04-42-17-34-34.

AIX-EN-PROVENCE

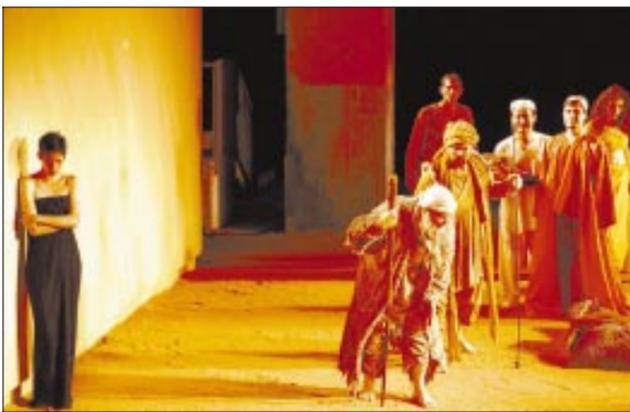
de notre envoyé spécial

La trilogie monteverdienne voulue par Stéphane Lissner depuis sa nomination à la tête du Festival d'Aix-en-Provence se voit bouclée, après *Orfeo*, en 1998, et *Le Couronnement de Poppée*, en 1999, par la nouvelle production, cet été, de l'opéra méconnu de Claudio Monteverdi, *Le Retour d'Ulysse dans sa patrie*, un spectacle subtil et aérien que l'on doit au metteur en scène britannique Adrian Noble et au chef d'orchestre William Christie,

dirigeant une troupe de jeunes chanteurs pour la plupart inconnus (ceux de l'Académie européenne de musique d'Aix-en-Provence), mais qui auront comblé le public du Théâtre du Jeu de paume. Ce spectacle est d'autant plus paradoxalement aérien qu'il est donné en un espace fermé.

À LA VITESSE D'UN ZÉPHYR AILÉ

Certes, l'air pur et tiède de la cour de l'archevêché participe de la magie du festival d'Aix, mais, dès qu'il est affecté d'un rien de mistral, les dures réalités acoustiques reprennent le dessus. En ce sens, ce nouveau lieu ne peut qu'accompagner sainement le futur d'une programmation de musique baroque, laquelle demande des lieux adaptés à sa nature particulière. Car si la mise en scène du *Couronnement de Poppée* avait paru, à certains, glacée, dans la cour de l'archevêché, l'an passé, peut-être en eût-il été autrement dans ce théâtre, au moins pour ce qui est de la connivence indispensable entre scène et plateau.



E. CARRECHOU

Un plateau nu et ouvert, des lumières transcendantes...

On croit bien n'avoir jamais entendu une aussi naturelle aisance dans le dialogue entre chanteurs et orchestre que dans ce *Retour d'Ulysse*. Pourtant, sauf erreur d'inattention, nous n'avons pas vu William Christie lever une seule fois l'index. *Primus inter pares*, il dirige sans diriger, luxe absolu que le chef

franco-américain s'octroiera jusqu'à ne pas venir saluer sur scène – quitte à y condescendre finalement et à coiffer tout le monde au poteau de l'applaudimètre. Au cours de ces quelque trois heures de musique qui passent à la vitesse d'un zéphyr ailé, tout semble être une affaire d'entente, dans tous les

sens du terme. La musique circule librement, en un échange permanent entre le récit chanté et les musiciens assurant une « trame » sonore continue dans la fosse, puisqu'il est entendu que l'essentiel de cette partition, comme celle du *Couronnement de Poppée*, est réduit à deux lignes : celle du chant et celle de la basse, à partir de laquelle des instruments (harpe, lyrone, deux luths, deux clavecins, orgue et régale, violone, viole de gambe et violoncelle) improvisent un accompagnement.

Au clavecin, à la régale (instrument au son nasal réservé aux personnages redoutables ou malins, souterrains ou subaquatiques – ici Neptune) ou à l'orgue, Christie laisse souvent la parole à ses collègues de l'orchestre, dont l'excellent claveciniste Roger Hamilton, et peut alors regarder ce qui se passe sur scène. On l'a observé à la dérobée et on a vu chez ce musicien tout l'amour qu'il porte aux chanteurs, un regard presque tendrement protecteur qu'il adresse aux plus jeunes recrues, en parti-

culier les étonnants Stéphanie d'Oustrac (vingt-six ans), voix de miel velouté, ou Cyril Auvity (vingt-trois ans), dont le naturel vocal et dramatique, la fraîcheur physique sont tout simplement confondants. Les rôles sont tenus avec compétence par des chanteurs dont certains ont encore du chemin à faire, mais comment ne pas admirer le résultat d'ensemble du travail de cette Académie européenne dont les membres sont capables à la fois de chanter un madrigal (à la fin de l'ouvrage) et d'assurer pleinement leur rôle soliste ?

Deux révélations en tout cas : Marijana Mijanovic, née yougoslave, Pénélope implacable et sensible, d'une voix gravement belle ; Kresimir Spicer, croate, ténor à la voix chaude, capable de douceurs ineffables et d'une générosité de présence constante. On pressent chez elle un belle Messagère, une émue Ottavia, et chez lui un douloureux Orfeo. On s'est réjoui de retrouver Gaëlle Méchal, d'une projection vocale, d'une précision musicale et d'une présence extraordinaires. On voudrait les citer tous, dont le chanteur non voyant Bertrand Bontoux, Rebecca Ockenden, Christophe Laporte ou l'Eumète émouvant de Joseph Cornwell.

Adrian Noble est parvenu à composer un spectacle d'une profondeur rare avec rien : du sable, quelques jarres, un coffre, deux murs latéraux (poste d'observation, mur de lamentation), un fond de scène bleu, deux voiles, quelques coussins orientaux, le tout sur un plateau nu et ouvert. Tout est dans le jeu, la compréhension de la musique, la vivacité qui fait mouche, le sens raffiné des contrastes, du plus éthéré au plus vulgaire. Beaux costumes d'Anthony Ward (un mélange de plissés tendance Issey Miyake et de tissus indiens), lumières une fois de plus transcendantes de Jean Kalman : la beauté de Minerve, adossée au mur, dans un demi contre-jour gris acier lui doit beaucoup, ainsi que bien d'autres moments de ce spectacle de jeunesse.

R. Ma.

Renaud Machart

Le Théâtre du Jeu de paume d'Aix-en-Provence en grande splendeur

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

Un théâtre qui rouvre est toujours un bonheur. Et celui de retrouver le Théâtre du Jeu de paume d'Aix-en-Provence, au ventre velouté rouge pastèque, n'est pas des moindres. Sis rue de l'Opéra – comme il se doit –, perché une centaine de mètres au-dessus du cours Mirabeau, on l'avait connu naguère ouvert mais quasi à l'abandon, puis fermé pour des travaux dont on n'espérait plus la fin. Chargé d'une belle histoire remontant à sa construction, à partir de 1756 (il ne sera inauguré qu'en 1787 et considérablement transformé exactement un siècle plus tard), il avait été, outre son affectation strictement théâtrale, le lieu d'enregistrements devenus célèbres, notamment les « sessions » mozartiennes effectuées par les équipes légendaires de Gabriel Dussurget, le fondateur du Festival.

Inauguré le 12 mai et rouvert à l'opéra ce 9 juillet, avec la première représentation du *Retour d'Ulysse en sa patrie*, de Claudio Monteverdi, le Jeu de paume est un lieu enchanteur : marbre clair et bois de padouk pour les sols des quatre niveaux (parterre et hall, corbeille et foyer-bar, balcon, paradis), cloisons transparentes pour les murs des espaces de circulation, portes jaunes paille à croisillons et anneaux pour les différentes portes ouvrant sur la salle et, tapissant la salle et les fauteuils, un magnifique rouge gradué de l'orangé au grenat, selon la lumière, « en fait six rouges différents », nous apprend Dominique Bluzet, le directeur des lieux, qui donnent l'impression d'un rouge unique, relayé par certains éléments du rideau d'avant-scène de Gérard Traquandi ».

Les fauteuils de ce théâtre à l'italienne sont simples et confortables (velours, dossier de bois et piète-

ment d'acier), et l'espacement des rangs est idéal. Malgré le nombre original de sièges, celui-ci a été ramené à 489, et si l'on y respire aussi bien c'est, non seulement grâce à l'espace conquis, mais aussi à l'air climatisé (une bouche sous chaque siège, comme à Glyndebourne) rendant possible aujourd'hui des représentations inenvisageables naguères dans la touffure de juillet.

CHALEUREUSE CLARTÉ

Côté public, on est conquis. Côté artistes et administration, il semble n'y avoir rien à redire. Une visite des lieux, le lendemain du spectacle, nous aura permis de constater le nombre de loges, de « lieux d'aisance », ainsi qu'il est aimablement indiqué sur certaines portes, les espaces communs et l'accessibilité des décors, assez ingénieusement arrangée dans un bâtiment somme toute exigü, malgré l'annexe de l'immeuble voisin offrant

des locaux supplémentaires. Ce petit théâtre est décidément un bijou à l'ancienne avec tout le confort moderne.

L'acoustique ? On ne doute pas une seconde que la voix parlée y soit idéalement entendue, et que la saison théâtrale montée par son directeur, Dominique Bluzet, en bénéficie grandement. On doute que cela soit la salle idéale pour la compagnie d'Angelin Preljocaj, qui s'y installe en une sorte de résidence, mais, pour ce qui est de la musique, on aura rarement entendu une telle chaleur clarté, une telle osmose entre fosse et plateau, une telle qualité de rondeur dans les basses, si propice à la musique ancienne et à ces récitatifs accompagnés par la basse continue. « Nous avons tenu, avec le soutien actif de Stéphane Lissner, à ce que ce théâtre soit idéal pour la musique et avons fait appel à un acousticien qui a particulièrement soigné son

étude et sa réalisation, rappelle Dominique Bluzet. Un bois tendre ou dur, un revêtement laqué ou mat peuvent considérablement modifier l'acoustique, ainsi que la disposition des « cols de cygne », les séparations des loges, de véritables pièges à son... » La musique ancienne devrait donc y trouver son lieu d'accueil idéal, mais aussi Mozart, comme le suggère Edmonde Charles-Roux dans un avant-dire au joli livre de Jean-Paul Delfino, *Théâtre du Jeu de paume. Histoire et histoires*, publié par la Ville d'Aix-en-Provence : « En offrant à Mozart une scène de plus à sa mesure, comme Prague, jadis, lui offrit la scène du petit "Théâtre des Etats" où fut donnée en 1787 la première représentation de son Don Juan, Aix-en-Provence, la ville où Mozart est comme chez lui, va faire des jaloux... »

RÉVISEZ VOS CLASSIQUES

Réviser cet été avec Le Monde, France Inter, la Fnac et Universal 55 chefs-d'œuvre de la musique classique.

UNIVERSAL

Recommandé par

FRANCE INTER



Mahler. Le chant de la terre.

Les sources de l'adieu. En disparaissant subitement en 1953, la contralto anglaise Kathleen Ferrier créait un mythe, dont ce *Chant de la Terre* reste l'un des témoignages les plus émouvants de l'histoire musicale. En gravant cette œuvre, Ferrier savait qu'elle n'avait plus que quelques semaines à vivre. La voix, parfois légèrement nimbée, est d'une gravité et d'une tendresse qui n'ont jamais été égalées. Le désespoir et la grandeur de cette version sont irrigués par une vision d'une pudeur et d'une force uniques. Quant à Bruno Walter, il fut le plus proche interprète de Mahler, recevant les conseils du maître, aux sources de la création.

Vous découvrirez des extraits de cet album sur France Inter, à 16h dans l'émission de Frédéric Lodéon, "Carrefour de Lodéon".

Le Monde

UNE SEMAINE D'ÉTÉ AVEC STÉPHANE MAUPIN

PAR PIERRE-OLIVIER DESCHAMPS

ENNUI

De l'air, dénouer les cahiers des charges entre les files des voitures. Aérer les idées dans les vapeurs du gazoil. Culture de la vitesse : contourner plutôt que franchir. Culture électronique : E(C)RASE... Skymaupin et Darkmonfort libèrent Tatoonine sur le millenium Scooter.

« Notre travail se veut libre. Il n'a pas l'obsession du "nouveau" (nouvel académisme à la mode), mais il est résolument contemporain. Notre champ d'intervention est large. La méthode compte, mais les outils aussi. Ainsi nous piochons dans l'arsenal des techniques actuelles. L'apport étranger est manifeste dans nos inventions. Nous sommes les apôtres de la globalisation. »

Stéphane Maupin (34 ans) est né à Bagdad. Il a fait ses études à Marseille avec Julien Montfort (32 ans), son compatriote. Après diverses aventures internationales de part et d'autre (Los Angeles, Rotterdam, Tokyo, Berlin, Marrakech), les deux architectes livrent ensemble le projet *La Maison des métamorphoses* pour l'exposition « La Beauté » en ce moment à Avignon. Ils s'apprennent aujourd'hui à mettre en pratique leurs recherches sur la piloté architecturale et en exposeront les grandes lignes cet été sur le « vaporetto français » de la Biennale de Venise.



Un « voyage immobile » très mouvementé

Arles/Photographie. Les projections des Rencontres photographiques se sont terminées, samedi 8 juillet, dans une ambiance de psychodrame avec un spectacle alliant vidéo et musiques électroniques intitulé « On Air ! »

ARLES

de notre envoyé spécial

Mais quelle soirée ! Bronca, tapements de pieds sur les gradins, applaudissements moqueurs, hurlements du genre « aux chiottes ! », vilains gestes, insultes. Une partie du public qui quitte les lieux avant la fin. Le son amplifié pour masquer les cris. Le coordinateur de la projection, Valéry Grancher, tel un gamin mal élevé, qui déboule sur scène en pointant ses deux doigts majeurs vers l'assistance et conclut sa prestation par un bras d'honneur en disant *grosso modo* qu'il était fier d'avoir pris « le pognon du public ». Le maire d'Arles, Paolo Toeschi (PS), qui part indigné. Des discussions animées jusque tard dans la ville...

Les projections des Rencontres photographiques d'Arles se sont terminées, samedi 8 juillet, dans une de ces ambiances de psychodrame qui font le charme de ce festival trentenaire. L'objet du délit avait tout pour surprendre l'amoureux d'une photographie classique, fort représentée ici. « Je sais que nous prenons des risques », lâchait Gilles Mora, directeur artistique de l'édition 2000, quelques secondes avant la projection. Comme s'il annonçait un drame en direct.

Le direct et l'improvisation sont au cœur de ce spectacle visuel et sonore de 1 heure 15 minutes inti-

mulé « On Air ! », un terme qui évoque les studios de radio des années 50-60. Mais c'est la culture des années 90, celle de l'Internet et de la musique électronique, du sampling et de l'emprunt, de l'image fragmentée et inachevée, banalisée et numérique, qui a bousculé le décor séculaire du Théâtre antique. Cette tendance à l'échantillonnage se retrouvait jusqu'aux auteurs de la soirée : sept artistes, jeunes, mis en « réseau » pour l'occasion par Valéry Grancher.

D'un côté, des artistes qui proposent sur l'écran géant des « modules prémontés et minutés » d'images vidéos plus ou moins mouvantes : Valéry Grancher, Emmanuel Grancher, Dominique Gonzalez-Foerster, Evelyne Koepfel ; les séquences de ces derniers sont encadrées par des interventions en direct du Japonais Takuji Kogo, un « computer-jockey » qui surfe sur la toile du Web, projetée sur l'écran, pour créer des transitions visuelles colorées. De l'autre, deux DJ improvisent un environnement sonore, à partir de sources multiples – musiques, chansons, voix, extraits de films, etc. –, relayées par deux platines vinyle et deux platines CD.

Jean-Yves Leloup et Eric Pajot, duo d'artistes réputé pour son émission « Radio mentale » sur Radio FG, espéraient créer leur

« intervention sonore » au milieu du public. Mais le mistral les a obligés à se replier dans l'« aquarium » de projection, en haut du Théâtre antique. La coupure s'en est trouvée accentuée entre le public et les créateurs. Ces derniers ne cachaient pas leur inquiétude avant de donner un spectacle dont ils ne voient « aucun équivalent » sous cette forme collective. « Nous craignons une réaction violente du public », expliquait Valéry Grancher.

D'un côté, des « modules prémontés et minutés » d'images vidéos banales en diable. De l'autre, deux DJ, Jean-Yves Leloup et Eric Pajot, improvisent en direct

Ça n'a pas loupé. Il y avait déjà beaucoup moins de monde par rapport aux trois soirées précédentes. Sans doute des festivaliers ont-ils préféré assister, à la même

heure, à la projection du festival off, dans la cour de l'Archevêché. Et ces derniers n'ont pas été remplacés par les fans de techno et d'art multimédia, notamment ceux qui fréquentent le festival Sonar à Barcelone ou les soirées de musique électronique du Centre Pompidou.

Sur le principe, la soirée est assez proche des films muets mis en musique par un pianiste. Ou, pour revenir à Arles, d'une soirée mémorable, il y a quelques années, où Portal, Sclavis, Drouet et Texier improvisaient sur des photos de Guy Le Querrec. Là, il n'est pas tant question d'images et de musiques que de la façon dont le mariage des deux arrive à créer – ou pas – des sensations et des émotions chez le public, bouleverse sa perception de l'environnement au moyen d'un montage abrupt. « On est passé d'une logique de sens à une logique sentimentale », explique Valéry Grancher. Nous suscitons un voyage immobile et mental, de l'ordre de la suggestion, autour de la récurrence des signes mondiaux. »

Les premiers montages son-image de ce genre ont vu le jour dans les rave et soirées techno où des espaces *Chill out* (relaxation) sont aménagés pour permettre aux danseurs de récupérer. « Mais ces espaces sont plus académiques que créatifs », explique Valéry Grancher. D'où, depuis deux ans, la vo-

lonté d'artistes d'investir la scène, qu'elle soit musicale ou liée à l'art contemporain.

Les images vidéo sont guidées par le rejet de l'icône, du spectaculaire, de la narration. Elles mettent en avant le fragment indéfini, anodin et banal en diable, propre à tous les mixages. Plus que des images, ce sont des signes qui n'ont pas de sens : signes urbains (croisements de rues, vues touristiques, chambres d'hôtels normalisées) ou naturels (vagues dans l'océan, paysages). La musique, comme dit Jean-Yves Leloup, est dans la mouvance de l'« ambient techno », elle suscite non plus la danse mais l'écoute. Elle appelle tous les sons et toutes les « strates sonores », du jazz au dialogue de films. « On butine avec respect et ouverture. »

À Arles, les images n'étaient pas à la hauteur d'une musique aboutie. Ce décalage détruit le fragile équilibre et rend souvent insupportable une expérience dont on peut se demander si elle est adaptée à la scène. « Le risque, c'est la bouillie d'images et de sons », confie Jean-Yves Leloup. Nous sommes avec cette soirée interminable. Sauf en de rares moments, notamment les quinze dernières minutes. Trop tard. Le public avait déjà basculé.

Michel Guérin

« Genesi », trois heures dans une ambiance inquiétante, éprouvante, voire torturante

Avignon/Théâtre. La nouvelle expérience de Romeo Castellucci, créateur déroutant et difficile

GENESI, FROM THE MUSEUM OF SLEEP. Mise en scène : Romeo Castellucci. Avec Maria Luiz Cantarelli, Ndiaga Diop, Renzo Mion, Vadim Petchinski, Franco Pistoni, Silvano Voltolina, et les enfants, Teodora, Demetrio, Agata, Cosma, Sebastiano et Eva.

GYMNASSE DU LYCÉE AUBANEL, 84 Avignon, Tél : 04-90-14-14-14. Les 11, 13 et 14, à 17 heures. 120 F (18,29 €) et 140 F (21,34 €). Durée : 3 heures.

AVIGNON

de notre envoyée spéciale

Marie Curie est avec trois hommes, devant une façade grise, nocturne. Elle leur dit : « Je vais vous montrer ce que je viens de découvrir. » Au loin, une lumière apparaît, qui enfle et devient irradiante quand un des hommes s'en approche. Aussitôt, presque d'instinct, l'homme se met à prier au-dessus d'un livre ouvert sur la table de la découverte. Il est longiligne et maigre, tout de noir vêtu. On voit

les os de son visage, loin au-dessus du livre, et surtout ses mains. Elle sont immenses et semblent réduites à des doigts blancs de peur, qui implorent, tournés vers le haut.

L'homme prie comme certains désespèrent de Dieu, et l'on entend un roulement qui enfle : *Genesi* vient de commencer, dans une ambiance inquiétante, éprouvante, parfois torturante, qui ne se démentira pas pendant les trois heures de la représentation, dans la chaleur et l'air saturé de poussière du gymnase du lycée Aubanel. Trois heures, coupées heureusement par deux longs entractes, qui laissent pour finir les spectateurs hébétés, quand ils ne sont pas mal en point.

TRAVAIL EN APNÉE

Genesi s'apparente à une expérience. C'est le cas de tout ce qu'entreprend Romeo Castellucci, l'Italien de Ceresu au beau regard sombre qui voit ce que cachent les apparences, comme s'il avait vécu dix mille ans et qu'il portait en lui la mémoire secrète d'inquiétudes immémoriales. Il est déjà venu deux

fois à Avignon : en 1998, avec *Giulio Cesare*, d'après Shakespeare (*Le Monde* du 15 juillet 1998), et en 1999, avec *Concerto d'après Voyage au bout de la nuit*, de Céline (*Le Monde* du 19 juillet 1999). Chez Romeo Castellucci, les « d'après » ne sont pas lettre morte. Ils indiquent l'incommensurable distance que le metteur en scène prend avec les textes, dont il ne reste souvent que quelques phrases, pour aller exhumer l'arc infernal qui les sous-tend.

Romeo Castellucci travaille en apnée : avec lui, on se sent toujours enfoui au fond de quelque océan, ou recouvert de terre, ou prisonnier d'une grotte. Ses mondes intérieurs, puisqu'il s'agit de cela, sont terriblement bruyants, même quand ils sont silencieux. Ils résonnent de musiques, de stridences violentes et de fréquences basses qui vrillent le corps, et ils sont peuplés d'images, de machines et d'animaux, morts ou vivants, qui s'apparentent à un bestiaire infernal. Autant dire que chacun peut se sentir terriblement seul face aux

productions de Romeo Castellucci : rien n'est donné qui soit évident, tout est hanté par un mystère qui en appelle à la subjectivité, quand il ne s'agit pas de l'inconscient.

Genesi est doté d'un sous-titre qui a toute son importance : *From the Museum of Sleep*. *Genesi* du musée du sommeil. Quels sommeils ? Il y en a trois, qui sont autant de noyaux durs, comme l'atome de Marie Curie : le chaos originel dans la première partie, *At the Beginning* ; l'horreur humaine dans la deuxième partie, *Auschwitz* ; le meurtre fondateur dans la troisième partie, *Abel et Caïn*. Pour Romeo Castellucci, « le théâtre occidental naît quand Dieu meurt ». Dieu meurt trois fois dans *Genesi*. Au commencement de l'Histoire, quand l'homme implore on ne sait quelle puissance et se débat avec son angoisse d'être au monde. C'est un univers noir que celui de cette partie, avec des visions hallucinatoires, des arcs, des cercles et des cages qui introduisent le déséquilibre. On y voit les contorsions horribles d'un homme dont le corps

perd tout sens, on y subit la présence d'une vieille femme nue, amputée d'un sein. C'est un sanglot que ce *Commencement*, introduit par la voix de Marie Curie : « Je vais vous montrer ce que je viens de découvrir. »

Une horreur blanche imprègne *Auschwitz*. Blanche comme un cauchemar, blanche comme les robes des six enfants qui habitent le plateau et jouent, jusqu'au moment où l'un d'eux arrive avec un petit train annonciateur du pire. Tout se passe sur un fond de musiques douces, de ritournelles, *Marinella* par Tino Rossi. Tout, même le fœtus qu'un enfant tente de ranimer, avant de le mettre dans le formol.

Caïn aussi tente de ranimer Abel, une fois qu'il l'a tué, l'enserrant de ses bras, dont l'un est atrophié. Cette troisième partie est en apparence la plus lisible de *Genesi*. Mais elle recèle une telle simplicité qu'elle en devient aveuglante. Comme cet *Amen* qu'on entend à la fin. Enfin.

Brigitte Salino

Une « Cerisaie » au cabaret dada

Avignon/Théâtre.
Tchekhov, façon
cadavre exquis,
par Laszlo Hudi

LA CERISAIE, d'après Anton Tchekhov (en français et hongrois surtitré). Mise en scène : Laszlo Hudi. Écrit et joué par Julia Barsony, Krisztina Birtalan, Adrien Deli, Réka Gévai, Zsolt Moninger, Fruzsina Nagy... THÉÂTRE MUNICIPAL, place de l'Horloge, 84 Avignon. Tél. : 04-90-14-14-14. De 80 F (12,31 €) à 140 F (21,36 €). Durée : 1 h 10. A 21 h 30, jusqu'au 11 juillet.

AVIGNON

de notre envoyé spécial

Le metteur en scène hongrois Laszlo Hudi considère une œuvre comme « morte » lorsqu'elle est finie d'écrire. Avec sa troupe, Mozgo Haz (La Maison mobile), il s'est donné pour tâche de faire renaître quelques chères disparues, signées, au hasard, Shakespeare, Dante, Beckett ou Tchekhov. L'opération passe par une mise en pièces collective, radicale. La nécrose est débitée en petites phrases, prélevées par chacun, et recousues en un *best of* concentré. La scénographie, hautement inventive, ajuste adroitement les restes. Premier de ces exquis cadavres proposés à la table d'Avignon : celui de *La Cerisaie*. « D'après Anton Tchekhov » annonce le générique. Il aurait été plus juste de dire « d'après La Cerisaie ».

Sur trois écrans (noir et blanc) posés à l'avant-scène, de jeunes acteurs cadrés en gros plan s'interrogent avec un sérieux tout estudiantin sur la dramaturgie de leurs personnages. Ils seraient, ils vont être, ils sont Lioubov, Lopakhine, Ania, Varia, Trofimov, etc. Nous saurons comment ils les voient, ce qu'ils ressentent. Les coups de hache sur les cerisiers ne les font-ils pas déjà souffrir ? A peine ont-ils souffert que les voilà en pied et en couleurs, nus comme la création sur scène. Au centre, surélevé, un grenier où s'accumulent leurs objets fétiches. Pas un qui ne soit en train d'arriver ou de partir. Juste le temps de poser les valises pour hisser quelque image avec des ficelles ; laisser leur empreinte en forme de gag dans la lumière d'une allumette brûlée ; lancer une phrase au flash, éclairant un lointain souvenir. Le mouvement se moque du jeu, conduit parfois au cirque, nez rouge et acrobaties à l'appui.

TOUT Y EST OBJET DE DÉRISION

Bien que tapissant son castolet d'austères photos des années-Tchekhov, Laszlo Hudi ne s'est pas tourné vers le Théâtre d'art de Moscou en 1904, mais vers Zurich et le cabaret dada, une douzaine d'années plus tard. Train direct au départ de Budapest, avec un détour par New York pour se mesurer à l'énergie d'un Richard Foreman, dont le « théâtre ontologique-hystérique » est un cousin d'évidence. Même agitation permanente, irrépressible, des comédiens saisis par un vertige d'accélération cinématographique, même compulsion de répétition, même exhibitionnisme incontrôlable, même mécanique masturbatoire, même frénésie d'assauts des uns contre les autres, même mastication des mots, même brio des images.

Tout est objet de dérision : les corps – morcelables à merci – comme les objets, sévèrement pris à partie. Exemple : l'armoire de Gaev, prétexte burlesque à un numéro fort drôle de cabaret (se souvenir de Polanski : *Deux hommes et une armoire*), avant de se transformer en pissotière. Dans une pièce au titre analogue (*La Cerisaie*), Gaev (personnage de Tchekhov) examine, en larmes, son armoire-bibliothèque centenaire. Gaev la caresse et lui parle. Pour leur « lignée », elle représente « le courage et la foi en un avenir meilleur, éduquant chez des générations le sentiment de l'idéal, du bien et de la conscience sociale ». Ce n'est pas la cerisaie qui disparaît chez Laszlo Hudi (elle est à peine plantée), mais l'armoire de Gaev. Elle devient un cercueil vide, expédié ad *patres* dans une fête furieuse.

Jean-Louis Perrier

CINÉMA En attendant les quelque vingt sorties prévues pour le 19 juillet, cette semaine cinématographique ferait presque figure, avec douze nouveaux films à l'affiche, de désert pelliculaire. Il n'en est rien, grâce aux deux grosses sorties qui la dominent et à quelques intéressants outsiders. C'est d'abord vers *Les Destinées sentimentales* d'Olivier Assayas que convergent tous les regards, pour des raisons diverses, depuis les passions déchaînées par le film à Cannes jusqu'au choix audacieux de sa date de sortie. Adapté du roman de Jacques Chardonne, jouant le jeu du romanesque et de la grande forme, mettant la reconstitution historique à l'épreuve de la modernité, il s'agit assurément d'un très grand film, qui réconcilie la vocation populaire du cinéma et la création d'auteur. On n'en dira pas autant du film de Roland Emmerich, *The Patriot*, qui marcherait plutôt, sur fond de guerre d'indépendance américaine, sur la voie de l'aliénation hollywoodienne. Le *Harem* de M^{me} Osmane du jeune réalisateur franco-algérien Nadir Moknèche, *Confort moderne* du Français Dominique Choisy, ou *Trop tard* du Portugais José Nascimento ont, en regard, le mérite d'explorer des voies plus inattendues.

CONFORT MODERNE. Film français de Dominique Choisy. Avec Nathalie Richard, Valérie Mairesse, Jean-Jacques Vanier. (1 h 35.)

Deux faits divers inspirent ce premier long métrage de Dominique Choisy, une perle rare dans le déluge de banalités qui envahit actuellement les écrans. Le premier est relatif à une jeune femme sans domicile fixe, retrouvée assassinée dans un parc d'Amiens, ville où vit et travaille le réalisateur. Le second, raconté par une journaliste à Dominique Choisy, concerne une jeune mère de famille qui a, un beau jour, quitté le foyer conjugal pour se livrer à la volupté sexuelle, avant de mourir accidentellement.

S'il n'est pas nécessaire de connaître l'existence de ces faits divers pour apprécier le film, il est du moins intéressant de voir comment le cinéaste s'en est inspiré pour tirer, sous le signe de la fantaisie et de l'angoisse, la fiction hitchcockienne de *Confort moderne*. Le film, pour le résumer en un mot, met aux prises un personnage et un sentiment. Le personnage s'appelle Irène (Nathalie Richard), le sentiment se nomme l'inquiétude, une implacable obsession va les lier.

L'effet spécial Nathalie Richard

Tout aura pourtant commencé dans la banalité moderne et froide d'un établissement bancaire de province. Irène y est cadre, et mène, entre bureau et pavillon de banlieue, la vie morne d'une mère de famille accablée par le travail journalier, la lassitude domestique de son mari (Jean-Jacques Vanier), et l'hostilité de ses deux enfants passant péniblement le cap de l'adolescence.

ZOOM

« Confort moderne », le film discrètement fantastique de Dominique Choisy

Une mystérieuse silhouette vêtue d'un ciré jaune, celle d'une sans-domicile-fixe dont on ne verra jamais le visage, va bouleverser ce cadre. Agressée par celle-ci au sortir d'une soirée, expérience dont elle sort partiellement amnésiée, Irène retrouve son cadavre, affreusement mutilé, dans un parc quelques jours plus tard. L'aurait-elle tuée ? Il suffira, alimenté par d'infimes et d'autant plus inquiétants

détails, que l'ombre de ce doute naisse dans son esprit pour qu'on s'embarque à sa suite dans un autre film, à la croisée du réalisme fantastique et du thriller mental. Irène quitte insensiblement les rives du réel, incarné avec indolence, et non sans ironie de la part du metteur en scène, par le personnage du mari.

Entre deux séances de psychanalyse, ses visites obsessionnelles au médecin de la morgue et quelques apparitions de nudités masculines, Irène fait bientôt la rencontre de Rosa (Valérie Mairesse), jeune femme fantasque avec qui elle se lie d'amitié et en compagnie de laquelle, quittant le foyer conjugal, elle loue une chambre meublée. Cette entrée dans le domaine de l'étrange est sans doute trop cultivée pour elle-même, au détriment de la vraisemblance de l'intrigue, pour convaincre tout à fait. Qu'à cela ne tienne, il reste de très beaux arguments à ce film réalisé dans le sillage de Ruiz ou de Rivette, à commencer par celui de son actrice principale. Nathalie Richard s'y révèle, en beauté glacée, sous un jour qui lui sied admirablement : elle est l'effet spécial de cette œuvre discrètement fantastique.

Jacques Mandelbaum

RENCONTRE

François Campana, cinéphile estival

« Vous êtes directeur de la coordination nationale d'Un été au cinéma qui a lieu dans près de 350 villes françaises, jusqu'au 29 août. Comment est né ce festival ?

– De la volonté conjointe des politiques de promouvoir le cinéma pendant l'été, et des acteurs de la culture et du cinéma de travailler avec les jeunes des quartiers. Nous travaillons en partenariat avec des villes de toute la France, selon leur politique culturelle, et le plus souvent dans des quartiers en difficulté. Nous cherchons à répondre à une demande de terrain plutôt que créer une offre. L'objectif est de toujours rester à l'écoute des jeunes.

– Comment s'organise le festival ?

– Nous proposons des séances spéciales, souvent consacrées à des films d'auteurs, à l'issue desquelles les jeunes ont la possibilité de rencontrer des réalisateurs, des scénaristes ou des techniciens. L'idée est de leur permettre de découvrir des films, d'en débattre et de réfléchir avec eux à la programmation à venir. D'autres séances, gratuites celles-ci, ont lieu dans les quartiers et en plein air. Enfin, nous organisons des ateliers de pratique artistique dans lesquels les jeunes sont encadrés par des professionnels du cinéma et des animateurs. Que ces ateliers débouchent ou non sur un film n'a finalement pas d'importance ! Ce qui est capital, c'est que le cinéma devienne un vecteur de liaison et de communication. Le programme Cinéville vient compléter Un été au cinéma, depuis 1999, certaines des actions de la manifestation d'été, comme les séances spéciales ou les ateliers, ont lieu pendant l'année.

– Quel seront les événements marquants cette année ?

– C'est une année très particulière : nous fêtons nos dix ans et nous avons, pour la première fois, déterminé une thématique officielle. C'est le cinéma francophone qui sera à l'affiche avec des films africains mais aussi suisses, belges et canadiens. L'autre grande nouveauté, c'est le Cinébus. Nous allons faire circuler la cassette des films réalisés avec les jeunes qui ont participé aux ateliers l'année dernière. Des séances seront organisées dans les villes qui sont nos partenaires, et les jeunes qui parcourront la France à bord de ce bus présenteront leur travail à d'autres jeunes, au public et à des professionnels. »

Propos recueillis par Sarah Jacquet

Conversation à quatre autour des « Destinées sentimentales »

Olivier Assayas évoque, avec son coscénariste Jacques Fieschi, son chef opérateur Eric Gautier et Emmanuelle Béart, la modernité du roman de Chardonne

ŒUVRE au long cours qu'Olivier Assayas aura mis six ans à mener à bien, *Les Destinées sentimentales* a mobilisé les forces de nombreux partenaires. Comment se lancer dans une telle entreprise sans perdre énergie et liberté ? Le cinéaste répond à cette question au cours d'une conversation avec trois de ses complices : son coscénariste, Jacques Fieschi ; son chef opérateur, Eric Gautier ; et sa principale interprète, Emmanuelle Béart.

« Olivier Assayas : Le projet du film est né des personnages. Dans

le livre de Jacques Chardonne, j'ai surtout vu deux personnages magnifiques, Pauline et Jean Bamery. Ils sont au cœur d'un récit embrasant une profonde mutation de la société et montrant, simultanément, l'inscription du temps dans les êtres.

– Jacques Fieschi : Il s'agit du livre le plus ambitieux de Chardonne. Ce triptyque veut montrer tout un monde, alors que les précédents ouvrages étaient cadrés plus serrés. *Les Destinées sentimentales* est bâti selon une dramaturgie

très forte, mais discrète – il y n'a pas d'"arêtes" narratives et Chardonne n'écrit pas la plupart des scènes attendues. Il utilise une langue qui se trouve de plain-pied avec le cinéma ; nous avons d'ailleurs gardé tels quels beaucoup de ses dialogues, jamais explicatifs, denses, musicaux, qui auraient pu être écrits pour un film.

– Emmanuelle Béart : Alors que le livre semble "très écrit", je n'ai jamais buté sur les mots en les lisant. Très simplement, l'élocution de Pauline est devenue la mienne. Le

rythme du roman de Chardonne est très moderne, il fonctionne sur des synopses. Il porte aussi les traces du monde protestant dont il est issu : la pudeur, la rigueur le portent à l'ellipse. Nous avons d'ailleurs ajouté une scène, où Pauline et Jean, nus, se jettent de l'eau en jouant afin de rendre cette histoire un peu moins prude. Il manquait au personnage extrêmement charnel de Pauline une scène d'amour ; on a détourné ce qui était dans le livre une scène de gymnastique scandinale en jeu sensuel...

– O. A. : Ce genre d'intervention est significative à la fois de la fidélité au livre et de la manière dont nous nous le sommes approprié. La modernité de Chardonne consiste à s'emparer d'un matériau romanesque classique – une saga familiale – et de trouver une manière nouvelle de le traiter sur le plan littéraire. Avec Jacques Fieschi, nous nous sommes inspirés autant de sa syntaxe que du récit. Le scénario radicalise ses partis pris. Cette modernité de Chardonne rend d'autant plus énigmatique son comportement durant l'Occupation, lorsqu'il affichera des idées impardonnables.

– J. F. : Il n'avait aucun engagement particulier avant la guerre ; il souffrait de n'avoir pas la place qu'il estimait lui revenir. Après, il a sombré dans une sorte de nihilisme amer. Mais on n'en est pas là lorsqu'il écrit *Les Destinées sentimentales*, entre 1934 et 1936. Le livre est un adieu à un monde, mais sans attachement réactionnaire au passé.

– O. A. : Il montre à la fois l'effet néfaste du passage du temps et son influence bénéfique – la fabrication du cognac en est le symbole. Chez lui, ce double effet s'applique aussi aux relations amoureuses.

– Eric Gautier : Ce rapport au temps a aussi des conséquences économiques. L'attention à la fabrication de chaque objet, qu'il s'agisse du cognac ou de la porcelaine, relève d'une tout autre logique que celle de la rentabilité. Pour qu'on le perçoive, il fallait que le film permette de comprendre ces processus de fabrication. Cela exigeait un rapport documentaire méticuleux à l'époque, aux gestes de la vie quotidienne.

– O. A. : Du point de vue historique, *Les Destinées...* décrit l'entrée dans un monde mû par des forces qui échappent aux hommes. La guerre de 14 entérine et rend spectaculaire une évolution qui a déjà eu lieu en profondeur. Pour la montrer, j'ai voulu reconstituer le monde tel qu'il était au temps de Chardonne. Je voulais que tout le monde soit familier de cet univers. J'ai aussi consacré beaucoup de temps au choix des figurants. Dans la scène du bal de Barbazac comme pour les scènes à l'usine, à la préfecture ou pour les funérailles de Robert Barnery, les figurants appartiennent au monde dont les personnages sont issus. Dans les films contemporains, il est essentiel que les gens portent sur leur visage et dans leur corps leur inscription sociale, a fortiori dans un film situé à une époque dont on a pas été témoin.

– E. B. : Pendant la préparation, il a fallu digérer peu à peu cet univers. Nous avons appris comment se fait la porcelaine, le cognac ; nous sommes allés assister au culte. Le livre nous a aussi beaucoup aidés pour cette imprégnation. Il fallait comprendre la place de la femme, par exemple, les rapports sociaux aussi ; comprendre comment le personnage est vécu par les autres et assimiler tout cela pour ne plus s'en soucier au moment de jouer. Pau-

line est une sorte de femme idéale, moderne, qui sait, sans faire abstraction d'elle-même, regarder l'autre, sans vouloir le changer, l'accompagner et se dépasser. On pourrait dire qu'elle a une étrange aptitude au bonheur.

– E. G. : Un scénario est un indicateur technique qui énumère les événements. Le retour au livre était indispensable pour percevoir les arrière-plans. Je n'ai cessé de relire le livre en fonction des mes conversations avec Olivier, pour comprendre ce qu'il cherchait. Dans un tel film, tout le monde, mais le chef opérateur en particulier, doit se méfier de la tentation du détail typique, de la lumière virtuose, de la beauté de certains décors ou simplement de l'envie de montrer ce qui a été reconstitué avec beaucoup de difficulté. Il faut sans cesse se souvenir que l'important, ce sont les personnages, leur évolution dans le temps. Je n'ai pas cherché à reconstituer des lumières de l'époque mais à rendre perceptible l'écoulement du temps.

– O. A. : Cette réflexion sur le passage du temps commande toute la conception du film, elle influence le choix des costumes, des accessoires, des coiffures, des décors. Le temps ne devait pas être montré comme linéaire. Pour certains personnages, le temps est immobile ; pour d'autres, il s'accélère.

– E. G. : Le travail sur la lumière doit rendre lisibles les visages, rendre perceptibles les nuances de carnation qui sont des traces de vie. Bonnard, Vuillard, Vallotton sont les vrais contemporains de Chardonne ; il y a une connivence entre leurs styles que j'ai essayé de retrouver dans la texture du film.

– O. A. : Nous avons cherché une lumière héritée de l'impressionnisme ; elle a été une composante très importante du cinéma français, qu'il ne faut pas perdre. Le rapport entre les êtres et le monde tel que l'a pensé la peinture à ce moment est au cœur de notre travail. En revanche, j'ai évité de me référer à d'autres films. Si j'ai refusé toute citation, je me suis inspiré de la méthode de certains cinéastes confrontés à des problèmes comparables. Les exemples les plus proches sont les films de Pialat, *Van Gogh* et *Sous le soleil de Satan*. J'ai voulu travailler avec Marie-Jeanne Pascal, qui était l'assistante de Pialat, et Katia Wyszokop, sa décoratrice.

– E. G. : Le film est tourné au présent, comme une histoire contemporaine. Quand on est dans la rue, on ne s'attarde pas sur les voitures qui passent ; ici, on traite de la même manière les calèches.

– O. A. : Le pari était là. Il fallait dépasser la pesanteur de la logistique pour rendre au film son élan. Certains nous ont dit : "Ce n'est pas *Irma Vep* que vous êtes en train de faire !" Avec Eric, on se disait : "Si, un peu !" »

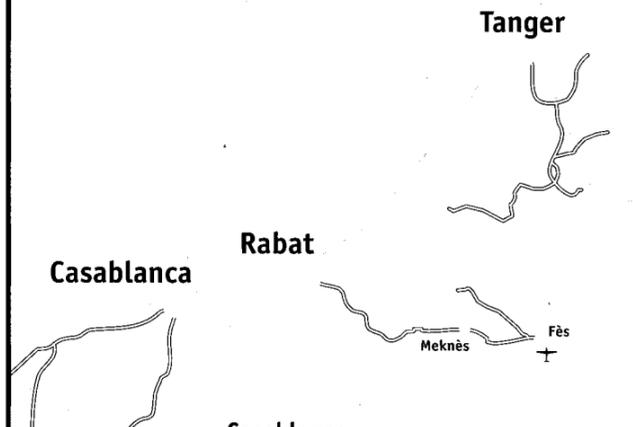
Propos recueillis par Jean-Michel Frodon et Olivier Schmitt

Le Monde

Voyagez avec Le Monde au Maroc

du jeudi 21 au dimanche 24
septembre 2000

Jean-Marie Colombani, les journalistes et correspondants du Monde vous invitent à rencontrer des personnalités dans les domaines politique, économique et culturel à Casablanca, Rabat et Tanger.



Casablanca Décollage à destination de Casablanca le matin. Visite de la grande Mosquée Hassan II. Débat sur l'économie marocaine.

Rabat Visite de Rabat : le Palais Royal, le Mausolée, la « Souissi » et la Casbah des Oudayas. Rencontre avec des responsables politiques. Débat sur le statut de la femme. Conférence sur la presse au Maroc.
• Deux nuits au Méridien Tour-Hassan**** à Rabat.

Tanger Rencontre avec des artistes dans la région d'Asilah. Visite d'une exploitation agricole. Soirée musicale au Palais Moulay Hafid. Visite de la Médina puis de la Galerie Delacroix. Arrivée à Paris en fin de journée.
• Une nuit à l'hôtel El minzah**** à Tanger.

Prix : 10 000 f par personne

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : FABIEN CAZENAVE.
VOYAGEURS DANS LE MONDE ARABE ☎ 01 42 86 16 21 - fcazenave@vdm.com Lic. 075950346

Coordination : JFD System

Mel Gibson, gentleman producteur

On pourrait cerner deux faces chez Mel Gibson. L'une est cynique et incarne avec succès les héros de sagas d'action médiocres (*L'Arme fatale 2, 3 et 4, Mad Max 3, et The*

PORTRAIT

Grâce à ses cachets, l'acteur peut financer des films ambitieux au succès incertain

Patriot). L'autre est névrosée et détruit son image de bellâtre qui en fait l'acteur hollywoodien le mieux payé (*L'Arme fatale*, les deux premiers *Mad Max*, et *Hamlet*, de Franco Zeffirelli). Son apparition récente, le crâne rasé, dans *The Million Dollar Hotel*, de Wim Wenders, montrait encore à quel point l'acteur gère sa carrière de manière surprenante.

Alors que n'importe quel acteur hollywoodien de renom crée sa société de production pour payer moins d'impôts et satisfaire son ego sans véritablement se préoccuper de cinéma, Mel Gibson a su faire de la sienne, Icon Productions, un endroit très actif – une soixantaine de films produits en douze ans – qui en fait une compagnie de pointe : « Je tenais à ce que

ma compagnie soit prolifique, car je savais que la plupart de ces maisons de production, à l'exception de celle de Jodie Foster, servent de paravent aux comédiens. Cela m'a pris beaucoup de temps avant de voir les premiers résultats. Mais je me suis dit dès le départ qu'il me fallait produire des films que d'autres ne produiraient pas, sinon ça ne valait pas la peine. »

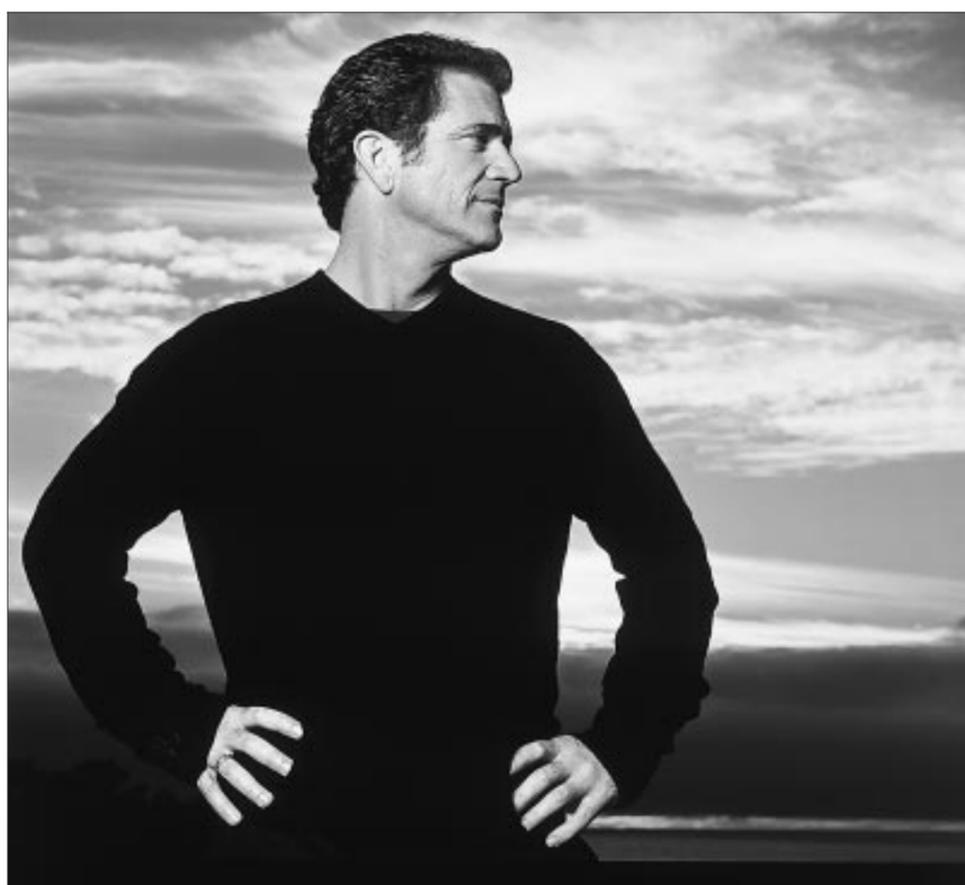
CATALOGUE DE 200 FILMS

Icon Productions a produit récemment *Un mari idéal*, d'Oliver Parker, d'après Oscar Wilde, et *Le Voyage de Félicia*, d'Atom Egoyan, deux échecs financiers de l'aveu même de Gibson. Icon Productions possède également un catalogue de plus de 200 films qui passerait inaperçu si chacun de ses titres, dont une partie du catalogue de la Hammer – la maison de production anglaise spécialisée dans les années 60 dans le cinéma fantastique – n'avait été soigneusement sélectionné par un staff manifestement composé de gens qui connaissent le cinéma. Même s'il refuse de le reconnaître, ses choix de carrière souvent décevants (*L'Arme fatale 4*, par exemple), mais bien rémunérés, sont motivés par la nécessité de maintenir à flot une entité de production ambitieuse mais rare-

ment couronnée de succès. « Nous avons commis des erreurs que nous avons payées immédiatement. Je suis par exemple très content du Voyage de Félicia, et même si je ne suis pas rentré dans mes fonds, cela en valait la peine. Pour moi, ce n'est donc pas un échec. Le scénariste William Goldman a dit que le cinéma était une industrie ou personne ne comprenait rien à rien, c'est dire si la marge d'erreur est importante pour un producteur. Personne ne sait si Le Voyage de Félicia ne finira pas par trouver un jour son public. Je suis tombé, il y a peu de temps, en regardant la télévision à 2 heures du matin sur La Colline des hommes perdus, un magnifique film de Sidney Lumet avec Sean Connery, qui n'avait connu aucun succès au moment de sa sortie en 1965. »

Après *Braveheart*, qui avait remporté en 1995 l'Oscar du meilleur film, Mel Gibson s'appête à réaliser, à la suite de François Truffaut, une nouvelle version de *Fahrenheit 451* : « C'est un projet sur lequel je reviens régulièrement, j'ai failli le réaliser bien plus tôt, mais j'ai besoin de laisser un scénario en sommeil pour pouvoir revenir dessus tranquillement. En attendant, je m'arrête de travailler pendant un an. »

Samuel Blumenfeld



JEFF KATZ

« Il me fallait produire des films que d'autres ne produiraient pas, sinon ça ne valait pas la peine. »

Pour l'amour du siècle

Les Destinées sentimentales. Habitées par une distribution exemplaire, une fresque historique et une saga amoureuse mises en scène de manière mouvante et émouvante

Film français d'Olivier Assayas. Avec Charles Berling, Emmanuelle Béart, Isabelle Huppert, Olivier Perrier, Dominique Reynaud, Catherine Mouchet. (3 heures.)

Les années 00, est-ce un siècle qui s'achève, un siècle qui commence ? On ne pose pas de telles questions, dans la campagne de Charente où les hommes et le grain meurent et renaissent, où lentement mûrit le cognac. Pourtant ça bouge, ça tremble, ça se fissure. Voici, dans ces terres à forte minorité protestante, la femme du pasteur qui, par fidélité à son état d'épouse, quitte sa maison sous la pression désordonnée du pourtant si traditionaliste oncle Pommerel, le fabricant de cognac. Voici la jeune Pauline, « toujours en mouvement », retour d'Angleterre, prête à en découdre avec quiconque médit de son père, grand amoureux, grand voyageur. Voici les cousins de Limoges, la dynastie Barnery, agitée par le testament du patriarche de la grande maison de porcelaine qui règne sur la ville. Les métiers changent aussi : le commerce devient mondial ; les grands équilibres sont décidés au loin, par des puissances sans visage.

Jean Barnery, le pasteur, accumule d'abord en lui-même toutes ces tensions, ces frémissements, ces craquements. Et puis ça casse ; les digues se rompent. On appellera ça le XX^e siècle. C'est fait de grands mouvements économiques, sociaux, technologiques, d'une guerre inouïe de cruauté, de basculements du monde. C'est aussi fait d'amour, de détestation, de désir, de pulsions, d'imaginaire puisque c'est fait de gens. Voilà *Les Destinées sentimentales*, le film, voilà l'entreprise sans comparaison dans laquelle s'est lancé Olivier Assayas. Il en existe, des fresques filmées qui racontent la fin d'un monde. Mais combien qui mettent en forme simultanément le passage du capital industriel au capital financier et le mouvement de la main de Pauline vers celle de Jean alité ; combien qui mettent en lumière (dans tous les sens du mot) la grande horlogerie historique en tout ce qu'elle a de mobile et tout ce qu'elle a de constant, et en donnant leur place exacte aux individus ?

UN FILM FÉLIN

Au-delà de la métaphore qui assimile fabrication de la porcelaine à celle d'un film, cette question du siècle est une question de cinéma. Le cinéma classique s'était chargé des grands récits, en avait donné l'expression légendaire, empreinte soit d'un élan vers le futur, soit d'une nostalgie à l'égard d'une époque qui s'éteignait. Le cinéma



MOÛNE JAMET

Jamais Charles Berling et Emmanuelle Béart n'avaient approché une telle ampleur et une telle subtilité.

moderne avait mis en crise ces grandes machineries narratives, soit d'un point de vue général, reconnu comme politique, soit d'un point de vue individuel – tout aussi politique, mais plus secrètement. Et voilà un film qui, sans coup de force esthétique apparent, invente non la fusion (absurde) des deux démarches, mais leur mise en jeu l'une par l'autre. Pour cela, il faut raconter, montrer, beaucoup : les gens, les lieux, les objets, les mots, les actes. Mais il faut aller vite, très vite. Echapper à la statuaire mythifiante. *Les Destinées sentimentales* dure trois heures, mais c'est un court métrage en accéléré, un jaillissement, une charge toute en changements de pieds, feintes de corps, bondissements et étirements. Un film félin.

ÉTERNITÉ RIMBALDIENNE

On se perdrait à vouloir rendre compte des innombrables ressorts par lesquels il se meut, et, comme aucun film depuis longtemps, émeut. Parmi ces « ressorts », les comédiens, bien sûr. Ceux qu'on appelle les seconds rôles sont là chacun comme s'ils allaient bénéficier du film tout entier. Ils existent dans leur singularité et, telles les touches de couleur franche d'une toile impressionniste, composent un ensemble qui à la fois les inclut, les respecte et les dépasse. Cet ensemble devient comme le feuillage gigantesque de la grande histoire d'amour de Jean et de Pauline, qui est la branche maîtresse du récit, et qui est aussi une extraordinaire histoire d'amour entre le film et ses acteurs principaux, Emmanuelle Béart et Charles Berling.

Ces deux-là n'avaient jamais approché l'ampleur et la subtilité de ce qu'ils accomplissent ici, traversant trente ans d'Histoire et de fiction pour entrer, se tenant par

la main, dans la même éternité rimbaldivienne sur laquelle débouchait *Pierrot le fou*. Et puis il y a Huppert, sans qui peut-être tout aurait raté. On ne la voit pas très longtemps. Mais au tout début, première femme de Jean Barnery, elle impose au film une pression qui l'éjecte sans retour de la trajectoire venue des grandes dramatiques en costumes, presque à la fin, elle vient comme crever la poche de venin qui loge au cœur du plus bouleversant traité d'économie politique du siècle. Le siècle qui commence cette année.

J. -M. F.

★ Avec le film sort le scénario des *Destinées sentimentales*, accompagné des notes de travail d'Olivier Assayas. « Petite Bibliothèque » des Cahiers du cinéma, 336 p., 69 F (10,52 €).

La Révolution américaine filmée comme un soap opera

The Patriot. Face aux massacreurs anglais, un planteur devient super-héros

Film américain de Roland Emmerich. Avec Mel Gibson, Heath Ledger, Jason Isaacs, Tcheky Karyo, Tom Wilkinson. (2 h 40.)

À la fin d'*Independence Day*, Roland Emmerich transformait le 4 juillet en fête mondiale. Le réalisateur allemand s'attache plus modestement dans *The Patriot* à montrer comment ce jour devint la fête nationale américaine. Réalisé par instants avec une réelle maestria, *The Patriot* ne parvient jamais à retrouver le sentiment d'urgence et de solidarité qui prévalait dans *Independence Day*. Sorti fin juin aux Etats-Unis, le film d'Emmerich n'a pas suscité le même engouement qu'*Independence Day*, preuve que le spectacle de l'hégémonie culturelle américaine intéresse plus que le récit de la naissance de cette nation. *The Patriot* n'en a pas moins remporté un succès certain. C'est même la première fois, depuis *Sur la piste des Mohawks* de John Ford en 1939, qu'un film hollywoodien consacré à la révolution américaine touche un public aussi large.

Comment s'y prend-on pour vendre la révolution américaine ? *The Patriot* repose sur des personnages caricaturaux qui s'expriment dans un anglais anachronique et évoluent dans des décors luxueux. Père héroïque de sept gamins adorables – leur mère vénérée est morte prématurément – qu'il élève avec dévouement, Benjamin Martin, un planteur de Caroline du Sud interprété par Mel Gibson, pourrait avoir sa place au Mont Rushmore. Les quelques Noirs travaillant dans sa plantation se révèlent d'ailleurs affranchis par ce maître exemplaire, dans une scène surprenante qui rapproche davantage *The Patriot* de la science-fiction que du film d'époque. Malgré les actes inqua-

lifables de l'armée britannique, Benjamin Martin ne veut pas se battre. Préoccupé par le bien-être de ses enfants et traumatisé par ses actions durant la guerre contre les Français et les Indiens, il fait passer les intérêts de sa famille avant ceux de ses compatriotes.

Ses enfants ne l'entendent cependant pas de cette manière : ils veulent casser de l'Anglais. Transformée en hôpital de guerre accueillant les soldats américains blessés, la demeure de Mel Gibson devient le théâtre des premières atrocités de la guerre. L'armée anglaise, menée par un officier sadique, détruit les plantations, tue les civils, massacre les prisonniers, assassine les enfants et met le feu à des églises après y avoir enfermé la population d'un village. Révolté par une telle barbarie, Mel Gibson se métamorphose en super-héros, baptisé « Le spectre » par l'armée anglaise. Le personnage de Benjamin Martin semble inspiré de Francis Marion, surnommé « The Swamp Fox », un planteur de Caroline du Sud gagné à la cause de la révolution.

GOÛT POUR LA BAÏONNETTE

Robert Rodat, qui avait signé le scénario d'*Il faut sauver le soldat Ryan*, de Steven Spielberg, a dépeint la révolution américaine de tout son arrière-plan historique pour la transformer en soap opera. Alors qu'il recrute les combattants de sa milice, Mel Gibson trouve encore le temps de tout mettre en œuvre pour écarter son fils de l'armée. « Je perds ma famille », pleurniche-t-il. Les traces d'*Il faut sauver le soldat Ryan* se retrouvent également dans le réalisme des combats de *Patriot*. Une tête arrachée par un boulet de canon ; des corps mutilés filmés en gros plan ; le goût de Roland Emmerich pour le combat à la baïon-

nette montre que le réalisateur allemand s'est passé en boucle la scène de débarquement du film de Spielberg. Emmerich reprend également des séquences de *Naissance d'une nation*, *Barry Lyndon*, *Braveheart* et surtout d'*Impitoyable*. L'histoire d'un père de famille contraint de composer avec son passé criminel renvoie à celle du film d'Eastwood, mais en édulcorant sa réflexion désabusée sur l'histoire américaine.

VILLAGE DE VACANCES

Le point de vue d'Emmerich sur la révolution américaine apparaîtrait d'un cynisme incroyable s'il était volontaire. Pourchassés de toute part, Gibson et sa milice trouvent refuge dans une petite ville au bord de la mer où ils se ressourcent, dans un village de cases qui pourrait être celui de n'importe quel Club Méditerranée. A un de ses soldats noirs, Gibson promet l'abolition de l'esclavage, mais cette promesse ne semble pas tant venir d'un militant des droits de l'homme que d'un gentil organisateur accueillant un gentil membre. Les résistants de *Patriot* réalisent la portée de leur lutte de façon anachronique. L'indépendance de l'Amérique préfigure aussi des lendemains heureux pour le monde entier, affirment-ils avec un génie visionnaire qui annonce le débarquement des GI en Europe. Ces jours heureux sont illustrés dans le film comme une fête perpétuelle où l'égalité entre les races signifie qu'il est possible de blaguer ensemble sans discrimination. A croire que Mel Gibson ne se bat pas tant pour défendre les droits de l'homme que pour laisser la possibilité à ses descendants de bâtir un jour Disneyland.

S. Bd

LES TRAVERSÉES CALAIS-DOUVRES

ENVIE DE FERRIES GOURMANDS?

ALLER-RETOUR 3 JOURS (72H) EN VOITURE 780F*

N° Indigo 0803 044 045

0,99TTC/MIN

SEAFRANCE SEALINK

Découvrez les Ferries à la française.

* OFFRE SOUMISE À CONDITIONS. VALABLE JUSQU'AU 04/09 /00

HORS CHAMP

■ Le Grand Prix de la Biennale des cinémas arabes a été attribué à Moufida Tlatli, cinéaste tunisienne, pour *La Saison des hommes*. Le jury de cette 5^e biennale, qui s'est tenue du 30 juin au 9 juillet à l'Institut du monde arabe de Paris (IMA), était présidé par le réalisateur koweïtien Khaled El Seddik. Il a également décerné l'aide IMA à la distribution au film de Moufida Tlatli. *Les Diseurs de vérité*, de Karim Traïdia (Algérie-France) et *Le Paradis des anges déchus*, de Oussama Fawzi (Égypte) remportent *ex aequo* le prix spécial du jury. Le prix de la première œuvre est attribué au *Harem de M^{me} Osmame*, de Nadir Mokneche.

■ Le groupe UGC Communication a inauguré le 5 juillet une nouvelle salle à Londres, le UGC Cinemas West India Quay, situé dans le quartier des Docklands. Le multiplexe de dix salles propose au total 2 300 places. Ce lancement s'inscrit dans le cadre du programme de développement européen du groupe, qui prévoit l'ouverture dans les trois années à venir de vingt et une salles de type « UGC Cité Ciné » en Europe, dont huit au Royaume-Uni et en Irlande. La prochaine ouverture de salle UGC hors de France sera UGC Cinemas Birmingham Broad Street, qui sera inaugurée le 14 juillet.

NOUVEAUX FILMS

LAKE PLACID

■ Un monstre hante les profondeurs d'un lac du Maine en trucidant quelques nageurs. Une expédition scientifique est envoyée qui découvrira l'existence d'un gigantesque crocodile. *Lake Placid* renoue avec la simplicité décomplexée des séries B Universal des années 50. A la naïveté poétique des films d'origine s'est substituée une ironie tempérée et l'usage de trucages numériques pour un surcroît de réalisme, sinon de beauté brocolée. Les personnages correspondent à des stéréotypes (le shérif bourru, le milliardaire excentrique, la scientifique phobique) avec la discrète conscience d'être clichés. Le film est éminemment sympathique pour son absence de prétention, son humour et son honnête facture. **Jean-François Rauger** *Film américain de Steve Miner. Avec Bridget Fonda, Bill Pullman. (1 h 20.)*

TROP TARD

■ Quatre pêcheurs du Tage ont échoué leur chalutier sur un banc d'huîtres. A quelques encablures du rafirot, on aperçoit le rivage de Lisbonne, mais la nuit a été longue, c'est l'hiver, l'eau glaciale pénètre les os et les hommes sont épuisés. Il y a risque de noyade. Le film commence ici, avec le naufrage en hors champ, et l'improbable sauvetage comme métaphore de l'humaine destinée. Sur les quatre hommes composant l'équipage, deux tenteront de rejoindre la terre ferme, deux autres resteront sur le bateau. Débutant par une mise en scène presque abstraite, faite de gros plans sur des visages ou des troncs émergeant à grand-peine de la mer, le film se transporte à mi-chemin sur le rivage, où l'inquiétude des familles et l'incompétence criminelle de la bureaucratie font

Quelque chose de Tennessee à Bab-el-Oued

Le Harem de M^{me} Osmane. Une réflexion théâtrale et brillante sur la condition des femmes algériennes prises au piège de la guerre civile

Film français de Nadir Mokneche. Avec Carmen Maura, Myriam Amarouchene, Linda Slimani, Biyouna. (1 h 40.)

Les premiers instants du *Harem de M^{me} Osmane* sont si déroutants qu'il faut presque une demie-heure pour s'en remettre. Dans une villa algéroise, une matriarche terrorise sa domestique, sa fille et ses locataires. Les personnages semblent tous frappés d'hystérie, et, au premier chef, M^{me} Osmane. Le scénario la présente comme une ancienne combattante du FLN, une notable algéroise. Mais nous savons bien qu'il s'agit de Carmen Maura, interprète de prédilection du jeune Pedro Almodovar. Si on l'oubliait, son accent castillan viendrait nous le rappeler.

L'effet immédiat de la présence de Carmen Maura est d'exciter l'incrédulité. *Le Harem de M^{me} Osmane* est divisé en trois actes, le premier situé dans la villa, le deuxième dans un mariage organisé au bord de la mer. Ce n'est qu'après que le film a quitté la ville

pour la villégiature que ce sentiment de gêne s'apaise, que l'on découvre plus clairement les intentions du metteur en scène algérien Nadir Mokneche, qui signe ici son premier long métrage.

Cette division de la narration en actes, ce refus de la vraisemblance ramènent au théâtre. Cette atmosphère électrique, cette cruauté entre femmes, ce maintien des hommes à la périphérie de l'action désignent même assez précisément la référence en la matière, Tennessee Williams. Mais il ne s'agit pas seulement de l'acclimatation des touffeurs sudistes à la chaleur algéroise. Le film de Nadir Mokneche est très précisément inscrit dans le temps, en 1993, au moment où l'Algérie sombre dans la violence de la guerre civile. Les femmes du *Harem* (un harem sans maître, le mari de M^{me} Osmane est parti en France, vivre avec sa maîtresse) semblent faire des cibles toutes désignées à la fureur islamique : court vêtues, libertines en apparence. Mais Nadir Mokneche s'emploie à mettre au jour leurs contradictions, leurs faiblesses,

avec une tendresse sans pitié. L'une des locataires découvre qu'elle n'est plus que la première épouse de son mari, la fille de M^{me} Osmane est coincée entre l'intégrisme progressiste de sa mère et le conformisme paysan de son fiancé.

Tout cela est montré ou suggéré avec beaucoup d'habileté par un scénario très brillant. Les interprètes servent ce texte avec une belle énergie, qu'on ne retrouve pas toujours dans la mise en scène qui abuse des très gros plans, comme si Nadir Mokneche ne faisait pas tout à fait confiance à ses talents de directeur d'acteurs.

Si loin dans le temps, dans l'espace et dans la pensée du lieu qu'évoque *Le Harem de M^{me} Osmane*, il est difficile d'évaluer la pertinence politique, historique de ce film. On attendra avec impatience les réactions des premières concernées, les femmes algériennes. Mais on peut au moins lui faire crédit de son courage, de l'originalité de sa vision.

Thomas Sotinel

sort de son personnage et s'embarque dans une comédie romantique. Les premières séquences montrent un couple à la vie idyllique : elle est zoologue, il (Duchovny) est entrepreneur, elle (Joely Richardson) voudrait qu'il construise une belle maison aux gorilles du zoo de Chicago. Les merveilles du montage alterné nous font découvrir une jeune fille (Minnie Driver) qui se languit sur son lit d'hôpital en attendant qu'on lui greffe un cœur. Ce qui condamne sans appel la première épouse à une fin brutale. Le cœur est transplanté, les chemins du veuf et de la greffée se croisent. Malgré une construction bizarre (il faut attendre plus de la moitié du film pour que les deux personnages passent plus de trente secondes ensemble), *Droit au cœur* est fait pour rassurer plus que pour émouvoir ou faire rire.

T. S. Film américain de Bonnie Hunt. Avec David Duchovny, Minnie Driver. (1 h 55.)

BANQUEROUTE

■ En concoctant cette abracadabrante dérive en noir et blanc granuleux, qui réunit par hasard un broker en fuite et une jeune femme enceinte voulant à tout prix fonder une famille, Antoine Desrosières s'amuse – du moins on lui souhaite de s'être amusé à inventer ce psychodrame esthétisant, surchargé de citations empruntées aux grands modèles de la modernité cinéphilie. Passée la tentation d'un Trivial Pursuit spécial nouvelle vague, déjoué l'espoir qu'un élan, un sens ou de l'attention au monde et à ceux qui le peuplent fleurissent sur ce divertissement de potache de cinématique, il reste à compter les points. Il y en a de bons : un gag ici, un moment d'absurde troublant là. De bons points n'ont jamais fait un bon film, ils aident seulement à surmonter un peu la réaction d'agacement mêlé de tristesse pour des acteurs qui méritaient d'être traités

avec plus d'égards. **J.-M. F. Film français d'Antoine Desrosières. Avec Mathieu Demy, Gwendolyn Bonthorel, Antoine Chappey. (1 h 15.)**

WHITEBOYS

■ Trois jeunes adolescents dans l'Iowa parlent, s'habillent et marchent comme des rappeurs. Leur attirance pour une culture éloignée des marginales dans une région étrangère à toute forme de métissage. Après *Slam*, Marc Levin poursuit son exploration de la culture populaire américaine en montrant, avec une adresse certaine, l'influence du gangsta rap sur des communautés auxquelles il ne s'adresse pas. Le principe de réalité auquel se heurtent les trois adolescents, qui finissent par rencontrer une communauté qu'ils ne faisaient qu'imaginer, est très bien décrit. Un scénario parfois sommaire masque mal le côté trop démonstratif de *Whiteboys*, seul défaut d'un film modeste et passionnant. **S. Bd Film américain de Marc Levin. Avec Danny Hoch, Dash Mihok, Mark Webber. (1 h 37.)**

LE CŒUR A L'OUVRAGE

■ Un réalisateur de films pornos entreprend, avec son équipe et ses acteurs habituels, de réaliser son rêve de toujours : le tournage d'un film « normal ». Sous cette fausse bonne idée flirtant avec l'actualité se cache une résistible comédie qui se contente, avec une relative indifférence au cinéma, porno ou non, d'accumuler les poncifs et d'édulcorer son propos, en se penchant notamment sur les vicissitudes sentimentales des deux acteurs principaux du film. **J. M. Film français de Laurent Dusseau. Avec Mathilde Seigner, Amira Casar, Marc Citti, Bruno Slagmulder. (1 h 37.)**

IN LOVE

■ Ils sont jeunes. Ils sont étudiants à New York. Ils s'aiment. Ceux que l'on devine très vite être les deux personnages principaux du film commencent par une adresse directe au spectateur. Il est question du premier amour et des loix auxquelles il est soumis : enthousiasme de la découverte, usure, peur de l'engagement. Ce procédé immédiat de distanciation, loin de provoquer une réflexion sur les comportements sentimentaux contemporains, dévoile pauvrement la véritable nature du film de Kris Isacsson : un catalogue de conventions éculées pour adolescents, soutenu par une bande-son permettant d'entendre, à l'instar de trop nombreux films américains aujourd'hui, une série de chansons à la mode. **J.-F. R. Film américain de Kris Isacsson. Avec Freddie Prinze Jr., Julia Stiles, Selma Blair. (1 h 41.)**

CONFORT MODERNE

LES DESTINÉES SENTIMENTALES THE PATRIOT *Lire page 29*
LE HAREM DE M^{me} OSMANE *Lire ci-dessus*
EXIT *La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition*

Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Gladiator	3	583 497	698	△ 14 %	2 647 821
2 Jet Set	4	187 936	488	△ 11 %	394 684
3 Un couple presque parfait	1	167 258	300	—	167 258
4 Fous d'Irène	3	94 165	322	▽ - 5 %	616 837
5 The Shulls	2	76 158	313	▽ - 10 %	193 139
6 Lake Placid	1	74 140	206	—	74 140
7 Promenons-nous dans les bois	4	57 355	228	△ 1 %	633 232
8 Meilleur espoir féminin	6	49 377	273	▽ - 6 %	998 750
9 Total western	9	45 427	147	—	45 427
10 Mon voisin le tueur	9	43 363	238	△ 9 %	1 588 140

* Période du mercredi 5 juillet au dimanche 9 juillet inclus

Gladiator et *Jet Set* profitent du mauvais temps et de la fin du championnat d'Europe de football. Ce contexte favorable – la fréquentation augmente de 26 % par rapport à la même semaine de 1999 – profite également à *Promenons-nous dans les bois* et à *Mon voisin le tueur*. De tels chiffres montrent la fin de la « saisonnalité » en matière d'exploitation. Un film à fort potentiel comme *Gladiator*, bénéficiant d'une bouche-à-oreille favorable, tire grand parti du mois de juillet et de la relative absence de concurrence sur son créneau. Les nouveautés de la semaine ne s'en sortent pas aussi bien. *Un couple presque parfait* avec Madonna, et *Total Western* d'Eric Rochant réalisent des scores moyens, avec une faible moyenne de spectateurs par écran (respectivement 558 et 309 spectateurs par copie).

Source : "Ecran total"

SORTIR

MONTPELLIER

Cassandra de Gnechchi
Version de concert. Tea Demurishvili (Cassandra), Denia Mazzola-Gavazzeni (Clytemnestre), Alberto Cupido (Agamemnon), Arnold Kocharyan (Egisthe), Nikola Mijailovic (le prologue), Chœur de la radio lettone, Orchestre national de Montpellier, Enrique Diemecke (direction).
Comme chaque année, René Koering a concocté pour le Festival de Radio-France et de

Montpellier un programme affriolant, où le rarissime le dispute au rare. Parfois les livrets sont des thèmes célèbres et la musique inconnue, comme cette *Cassandra* de Gnechchi ; mais cela peut être l'inverse et l'occasion de découvrir des raretés telle cette *Maddalena* signée Serge Prokofiev, qui sera donnée quelques jours après. *Opéra Berlioz-le Corum, esplanade Charles-de-Gaulle, 34 Montpellier. Le 13 juillet, 20 heures. Tél. : 04-67-60-19-99. De 90 F (13,72 €) à 220 F (33,54 €).*

GUIDE

REPRISES

L'Amie sœur de Fredi M. Murer. Suisse allemand (v.o.), 1985 (2 heures).
Reflet Médicis, 3, rue Champollion, 5^e. Tél. : 01-43-54-42-34 ; Sept Parnassiens, 98, boulevard du Montparnasse, 14^e. Tél. : 01-43-20-32-20.
Comédie de Marin Karmitz, Jean Ravel et Jean-Marie Serreau. Français, 1966 (20 mn).
MK2 Beaubourg, 50, rue Rambuteau, piazza Beaubourg, 3^e.
Le Troisième Homme de Carol Reed. Britannique (v.o.), 1949 (1 h 45).
Grand Action, 5, rue des Ecoles, 5^e. Tél. : 01-43-29-44-40.

FESTIVALS

Du péplum à la surproduction
Les films qui inspirèrent *Gladiator* et le point sur deux genres très cinématographiques avec *Les Titans*, *Les Dix Commandements*, *Ben-Hur*...
5 Caumartin, 101, rue Saint-Lazare, 9^e. Du 12 juillet au 15 août. Tél. : 01-42-25-45-80.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Les Femmes savantes de Molière, mise en scène de Simon Eine.

Comédie-Française salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, 1^{er}. Les mercredi 12 et dimanche 16, à 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 2 h 30. De 60 F à 190 F.

Steve Turre Band *New Morning*, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10^e. M^o Château-d'Eau. Le 12 juillet, 21 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Abraham Burton, **Eric McPherson Forbidden Fruit** *Au duc des Lombards*, 42, rue des Lombards, 1^{er}. M^o Châtelet. Le 12 juillet, 21 h 30. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Michel Gaillier *Petit Opportun*, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, 1^{er}. M^o Châtelet. Le 12 juillet, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Ziggy Marley *Elysée-Montmartre*, 72, boulevard Rochechouart, 18^e. M^o Anvers. Le 12 juillet, 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00. 138 F.

Oscar D'Leon *Bataclan*, 50, boulevard Voltaire, 11^e. M^o Voltaire. Le 12 juillet, 20 heures.

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à
360 F
d'économie
soit
7 semaines
de lecture
GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/2000

ABONNEZ-VOUS
ET DEVEZ LECTEUR
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F* au lieu de 1 170 F* au lieu de 2340 F*

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit : F 001 MG 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*

par carte bancaire N°

Date de validité Signature :

M. Mme Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité : Code postal :

TARIFS HORS FRANCE		
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

USA - CANADA
Le Monde (USPS-009729) is published daily for \$ 892 par year - La Monde - 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518
Pour les abonnements souscrits aux USA: INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Offre valable jusqu'au 31/12/2000

• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc. Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
19.55 et 0.30 TV 5 l'Invité.	TV 5
22.05 Les Vacances à l'étranger de monsieur Dupont.	Forum
23.05 Palestine, an I.	Forum
MAGAZINES	
15.10 La Vie des médias. Invité : Jean-Marie Colombani, directeur du Monde.	LCI
19.00 Best of N.P.A.	Canal +
19.00 Archimède.	Arte
19.30 Rive droite, rive gauche.	Paris Première
20.55 Zone interdite. Les points chauds de l'été. Le prince des photographes : James Andanson. Le grand défolement. Un été à Alger.	M 6
21.00 La Carte aux trésors.	France 3
22.15 Ça se discute. Je ne veux plus être illettré. Mois après mois.	TV 5
22.15 Sud.	TMC
23.00 Inédits. Rêves d'Icare [4/5].	RTBF 1
23.30 Il était deux fois... les grands duos.	France 3
0.25 A bout portant. Serge Gainsbourg.	Festival
0.35 Les Chemins de l'impossible. Rwanda, gorilles dans la guerre. Les forçats du Taj-Mahal.	M 6
DOCUMENTAIRES	
20.15 Reportage. Fous de motivation.	Arte

20.35 Dans la nature avec Stéphane Peyron. Hadzabés, chasseurs à l'arc de Tanzanie. Tanzanie, Massais, le secret du dieu volcan.	Canal +
20.45 La Vie en face. La Conductrice. Une traversée en bus de l'Iran.	Arte
20.50 Parlez-moi d'amour. [2/5].	France 2
21.00 Au-delà de l'horizon.	Histoire
21.25 La Chine, dragon millénaire. [7/13].	Odyssée
22.00 Nathalie Sarraute. [1/6].	Histoire
22.00 Le Cirque plume.	Paris Première
22.10 Thema. On n'est pas des artistes.	Arte
22.15 La Quête du futur. [1/22].	Planète
22.25 Spécial « Profit ».	Canal Jimmy
22.45 La Vie et la Musique de Charlie Parker.	Planète
23.00 Le Vaisseau spatial Terre.	Odyssée
23.25 Califormia Visions.	Canal Jimmy
23.30 Vietnam. [5/6].	Histoire
DANSE	
23.00 Torso. Ballet. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique de Takemitsu. Par le Nederlands Dans Theater. Costumes de Walter Nobbe.	Mezzo
MUSIQUE	
21.00 Fêtes romantiques de Nohant. Avec Ivry Gitlis, violon ; Yves Henri, piano ; Marie Devellereau, soprano ; Vadim Tchirikov, violon.	Mezzo

21.00 Così fan tutte. Mise en scène de Göran Järvefelt. Par l'Orchestre et les Chœurs de l'opéra de Sydney, dir. Peter Robinson.	Muzzik
23.20 Schumann, Chopin et Liszt. Avec Claire-Marie Le Guay, piano.	Mezzo
0.55 Magic of Montreux 2. En 1992.	Muzzik
VARIÉTÉS	
20.10 Pour la gloire.	RTBF 1
TÉLÉFILMS	
20.30 Fantôme sur l'oreiller. Pierre Mondy.	Festival
22.50 Illégitime défense. Lawrence Schiller.	M 6
SÉRIES	
20.45 Le Caméléon. Comportement étrange. La folle équipée.	Série Club
21.25 Colombo. Tout finit par se savoir.	RTBF 1
21.35 That 70's Show. La première fois.	Canal Jimmy
21.40 Gabriel Bird, professeur enquêteur. Enquête au-dessus d'un nid de coucou.	13 ^{ème} RUE
21.40 Ally McBeal. Hope and Glory (v.o.).	Téva
22.00 Friends. [2/2]. The One With the Proposal (v.o.).	Canal Jimmy
22.45 Michael Hayes. [1/2]. Au-dessus des lois.	Série Club
22.50 Absolutely Fabulous. Le Maroc (v.o.).	Canal Jimmy

FILMS

13.10 Le Pigeon. Mario Monicelli (Italie, 1958, N., 105 min) O.	Ciné Classics
13.25 Val Abraham. Manoel de Oliveira (Port., 1993, v.o., 185 min) O.	Ciné Cinémas 3
14.45 La Porte du paradis. Michael Cimino (EU, 1980, v.o., 210 min) O.	Cinéfaz
15.05 Baxter. Jérôme Boivin (France, 1988, 85 min) O.	Ciné Cinémas 1
15.25 Le Jeune Werther. Jacques Doillon (France, 1993, 90 min) O.	Cinéstar 1
16.15 Monsieur Hire. Patrice Leconte (France, 1989, 75 min) O.	Ciné Cinémas 2
16.20 Les Chasseurs de scalps. Sidney Pollack (Etats-Unis, 1968, 100 min) O.	Cinétoile
18.55 La Soif. Ingmar Bergman (Suède, 1949, N., v.o., 95 min) O.	Ciné Classics
18.55 Taxi Blues. Pavel Lounguine (France - URSS, 1990, 115 min) O.	Cinéfaz
19.00 Envoyez les violons. Roger Andrieux (France, 1988, 90 min) O.	Ciné Cinémas 2
20.50 Le Gang des frères James. Walter Hill (Etats-Unis, 1980, 100 min) O.	Cinéfaz
	
22.30 La Puritaine. Jacques Doillon. Avec Michel Piccoli, Sabine Azéma (Fr. - Bel., 1986, 80 min).	Paris Première
23.20 Feux croisés. Edward Dmytryk (EU, 1947, N., v.o., 90 min) O.	Ciné Classics
23.50 Les Dents de la mer. Steven Spielberg (EU, 1975, 120 min) O.	Ciné Cinémas 1
1.50 La Couleur pourpre. Steven Spielberg (EU, 1985, 145 min) O.	Ciné Cinémas 1

PROGRAMMES

TÉLÉVISION	
TF 1	
17.35 Sunset Beach.	
18.05 Sous le soleil.	
19.05 Qui veut gagner des millions ?	
19.55 J'ai deux métiers.	
20.00 Journal, Météo.	
20.55 Les hommes préfèrent les grosses. Film. Jean-Marie Poiré.	
22.30 Les Films dans les salles.	
22.40 A nous les petites Anglaises. Film. Michel Lang.	
0.40 Starksy et Hutch.	
FRANCE 2	
17.30 Vélo Club.	
18.15 et 23.00 Un livre, des livres.	
18.20 Hélicops. L'opération Brainstorm. O.	
19.15 Qui est qui ?	
19.50 Un gars, une fille.	
20.00 Journal, Météo.	
20.50 Parlez-moi d'amour. [2/5] L'hymne à l'amour.	
23.05 Tombés du ciel. Film. Philippe Lioret. O.	
0.35 Journal, Météo.	
1.00 Que la lumière soit ! Film. Arthur Joffé. O.	
FRANCE 3	
16.50 Onassis, l'homme le plus riche du monde. Téléfilm. Waris Hussein [1/2].	
18.20 Questions pour un champion.	
18.50 Le 19/20 de l'info, Météo.	
20.05 Tout le sport.	
20.10 Le Journal du Tour.	
20.25 C'est mon choix pour l'été.	
21.00 La Carte aux trésors. Destination : Le Lot-et-Garonne.	
22.55 Météo, Soir 3.	
23.30 Il était deux fois... les grands duos.	
CANAL +	
► En clair jusqu'à 20.30	
18.25 Drôles de vies.	
19.00 Nulle part ailleurs, Zapping.	
20.05 Les Simpson. Marge Business. O.	
20.30 Dans la nature avec Stéphane Peyron.	
22.25 Lexx. O.	
23.55 Suicide Kings. Film. Peter O'Fallon (v.o.) O.	

ARTE	
19.00 Archimède.	
19.45 Météo, Arte info.	
20.15 Reportage. Fous de motivation.	
20.45 La Vie en face. La Conductrice. Une traversée en bus de l'Iran.	
22.05 Thema. Les voisins nous prennent pour des « Picassos ».	
22.10 On n'est pas des artistes.	
23.05 Alonzi R. Peindre la vie.	
23.50 Mokarameh, soudain, elle peint.	
0.40 Piccadodo. Film. Marco Ferreri (v.o.).	
M 6	
18.25 Lois et Clark. O.	
19.20 Tintin. Les cigares du pharaon [1/2].	
19.48 I-minute, Voile.	
19.54 Le Six Minutes, Météo, Mode 6.	
20.10 Notre belle famille. O.	
20.45 E = M 6 Découverte.	
20.55 Zone interdite.	
22.50 Illégitime défense. Téléfilm. Lawrence Schiller. O.	
0.35 Les Chemins de l'impossible.	
RADIO	
FRANCE-CULTURE	
20.30 Accord parfait.	
21.30 Fiction 30. Je vous salue ma rue, d'Arnaut de Montjoye.	
22.10 Multipistes.	
22.30 Surpris par la Nuit. Avignon 2000.	
0.00 Du jour au lendemain.	
FRANCE-MUSIQUES	
20.00 Fêtes internationales de Beethoven. Concert. Par Michaël Endres, piano : Sonates n° 1 à 6, K279 à 284, de Mozart.	
22.00 L'Affaire Makropoulos. Opéra de Janáček. En direct. Par l'EuropaChorAkademie et le City of Birmingham Symphony Orchestra, dir. Simon Rattle. Avec Anja Silja.	
0.30 Soirée privée.	
RADIO CLASSIQUE	
20.15 Les Soirées. Sonate pour piano et violon K 306, de Mozart, F.P. Zimmermann, violon, A. Lonquich, piano.	
20.40 Œuvres de Weber, Gluck, Beethoven, Ries, Liszt, Haendel.	
22.37 Les Soirées (suite). Œuvres de Rossini, Chopin, Spontini, Paganini, Cherubini, Berlioz.	

Le Monde TELEVISION

ARTE	
20.45 La vie en face : la conductrice. Massoumeh était infirmière. Elle a remplacé son mari, victime d'un infarctus, au volant d'un bus qui traverse l'Iran du nord au sud. La caméra de Maysoun Pachachi est attentive aux gestes, aux lumières, aux détails quotidiens. Elle dresse un portrait de la société iranienne, par petites touches, et offre aussi une radiographie riche en informations sur le statut des femmes.	

PARIS PREMIÈRE	
22.30 La Puritaine. Un film de Jacques Doillon, tourné en 1986, et qui, comme beaucoup de ses autres longs métrages, s'intéresse au règlement de comptes. Ici, un père et sa fille, la « puritaine », qui va lui expliquer la vérité de la destruction de leur relation affective. Les comédiens - Sandrine Bonnaire, Michel Piccoli, Sabine Azéma -, sont stupéfiants dans cette mise en scène théâtrale, virant à l'hystérie.	

M 6	
0.35 Les Chemins de l'impossible : les gorilles. La guerre n'en finit pas dans la région des Grands Lacs d'Afrique. Les hommes risquent toujours le massacre, les animaux aussi. Les gorilles, célèbres protégés de Diane Fossey, sont plus que jamais pourchassés. Un documentaire passionnant sur ceux qui tentent de sauver les derniers gorilles, « nos cousins ». Un étonnante leçon de vie au pays de la mort.	

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
19.55 et 0.15 TV 5 l'Invité.	TV 5
21.00 Les oreilles américaines nous écoutent.	Forum
21.55 L'Accordéon ou l'Histoire du piano à bretelles.	Forum
22.55 Paludisme, l'ennemi public n° 1.	Forum
MAGAZINES	
13.50 La Cinquième rencontre... L'Homme et son univers. La médecine : L'alimentation. Invité : Georges Borriès.	La Cinquième
14.15 La Vie à l'endroit. Un drôle de cimetière.	TV 5
14.45 C'est mon choix. Je suis un séducteur.	TSR
15.55 Planète animal. Pour l'amour des crocodiles [4/10].	TMC
17.10 et 21.00, 0.10 LCA, la culture aussi. Invitée : Marie-Claude Pietragaglia.	LCI
18.00 Quatre saisons à Strasbourg. Été. Invités : Alexia Cousin, soprano ; Claire-Marie Le Guay, pianiste ; David Grimal, violoniste ; Patrick Fiori ; Marc Lavoine.	Mezzo
18.15 Questions pour un champion. Les Masters de bronze.	TV 5
18.30 et 21.30 l'Invité de PLS. Christian Poncelet.	LCI
19.00 Best of N.P.A.	Canal +
19.30 Rive droite, rive gauche.	Paris Première
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La science au service de la guerre [1/3].	Arte
20.55 Sagas. Vivre avec lui.	TF 1
21.00 Des racines et des ailes. Spécial vacances. L'Égypte à la folie. Vietnam : Bienvenue aux touristes. Le rêve australien. Une merveille de canal.	France 3
21.00 Les Défilés haute couture à Paris. Automne-Hiver 2000/2001 : Chanel.	Paris Première
21.05 Pulsations. L'asthme.	TV 5
22.35 Paris dernière.	Paris Première
22.50 On en rit encore ! Invitée : Sophie Forte.	France 3
22.50 Planète des hommes. La visite du maître de musique.	RTBF 1
23.00 Cœurs d'élite. La femme et les requins. Rémy Julienne, des émotions en cascades. Dominique Perret, skieur de l'extrême. Les artificiers. Hôtesse de l'air et championne du monde de haute voltige. Viviane Wegrath, à hauts risques.	TF 1
0.30 Le Club. Denis Podalydes.	TMC

DOCUMENTAIRES	
18.00 L'Actors Studio. Sally Field.	Paris Première
18.05 Le Pêché et la Rédemption.	La Cinquième
18.25 Drôles de vies. L'école des gardiens de la paix.	Canal +
18.30 Zapata mort ou vif.	Histoire
19.00 Connaissance. A la vôtre ! [3/3].	Arte
19.40 Mosquito ! La lutte contre la malaria.	Planète
20.15 Reportage. Les Navires de la discorde.	Arte
21.00 Vietnam. [6/6].	Histoire
21.00 William Christie et les Arts florissants. La passion du baroque.	Muzzik
21.25 L'Univers de Stephen Hawking. [1/6]. Voir pour croire.	Planète
21.25 La Terre où nous vivons. Du Pacifique aux Yungas.	Odyssée
21.40 Musica. Sur les traces de Jean-Sébastien Bach.	Arte
22.25 Les Esprits de la rivière.	Odyssée
22.40 Irak. Désarmement et espionnage.	Planète
22.55 Cœurs d'élite. Les pilotes automobiles.	Odyssée
23.15 Profil. Angela Davis. Une légende vivante.	Arte
23.20 Sucre amer.	Planète
23.30 Les Mots de l'architecte. Dominique Perrault.	Paris Première
23.30 Sexe, censure et cinéma. [3/6]. L'âge d'or d'Hollywood.	TSR
23.45 Julie Andrews. Back on Broadway.	Ciné Cinémas
23.45 Danger réel. [1 ^{er} volet]. Danger maximum.	13 ^{ème} RUE
23.50 Mongolie, merveille de la nature. [1/3]. Un océan d'herbe.	Planète
23.50 Le Choix de la mort.	Odyssée
0.15 Australie, grandeur nature.	Odyssée
0.25 C'est la vie. Monastère, captivées par l'amour.	Planète
MUSIQUE	
17.00 M comme musique. Clips.	M 6
20.15 Mozart. Quatuor avec flûte KV 285, par le Quatuor Kuijken.	Muzzik
21.00 Carte blanche à Gary Hoffman. Avec Raphaël Pidoux, violoncelle ; Pascale Jaupart, violoncelle ; Thierry Amadi, violoncelle ; Marie Janeczek, violoncelle ; Marc Coppey, violoncelle ; David Delacroix, violoncelle ; Anaël Rousseau, violoncelle. Par le Quatuor Ysaÿe. Avec Roberta Canzian, soprano.	Mezzo
21.55 Motown Live.	Paris Première

22.30 Best of Montreux 2. Lors du Festival de jazz, en 1991. Avec Renzo Arbore ; Dianne Reeves ; Grady Tate ; David Sanborn ; Herbie Hancock ; Chaka Khan ; Henri Salvador ; Atlantic Allstars.	Muzzik
22.45 Musica. Magnificat. Lors des Folles Journées. Œuvre de Bach. Avec Monique Zanetti, soprano ; Jean-Michel Fumas, alto ; Jean-François Novelli, ténor ; Philippe Roche, basse. Par l'Ensemble Stradivarius, le Chœur de Bilbao et l'Ensemble vocal Sagittarius, dir. Michel Laplénie.	Arte
23.55 The Great Jazz Meeting. Lors du Festival de jazz, en 1996. Avec Le Richard Galliano Trio ; Michel Petrucciani ; Miroslav Vitous ; Al 4 As.	Muzzik
0.00 XVI ^e Festival Chopin. Lors du festival Chopin à Bagatelle, en 1999. Avec Dorotheë Bocquet ; Sodi Braide ; Mathilde Carré ; Elna Hata ; Kaori Kawashima ; Julien Le Pape ; Ezequiel Spuchches.	Mezzo
0.55 Jazz à Montreux 91.	Muzzik
THÉÂTRE	
22.30 Une mesure d'avance. Pièce d'Anne-Marie Etienne. Mise en scène d'A. Brine.	France 2
TÉLÉFILMS	
20.55 Un printemps de chien. Alain Tasma. O.	France 2
20.55 Meurtres avec signature. Urs Egger. O.	M 6
22.15 V'là l'cinéma ou le roman de Charles Pathé. J. Rouffio. O.	TV 5
23.10 Les Grandes Marées. Jean Sagols [2/8]. O.	Téva
0.35 Rocco. Ulrike Pfeiffer.	Arte
COURTS MÉTRAGES	
21.30 Flash Bach. L'Art de la fugue. Daniel Finkernagel.	Arte
SÉRIES	
19.30 Mission impossible. Le cœur à ses raisons. O.	Série Club
20.45 New York District. Délit de fuite. Education.	13 ^{ème} RUE
20.50 Homicide. Les péchés du père. O.	Série Club
21.05 Star Trek. Charlie X. O.	Canal Jimmy
22.00 Star Trek, Deep Space Nine. La mémoire emprisonnée. O.	Canal Jimmy
22.45 Ally McBeal. Rêve ou réalité. O. Hoini soit qui mal y pense. O.	M 6
22.50 Profiler. Doppelgänger (v.o.). O.	Série Club
0.05 Friends. [2/2]. The One With the Proposal (v.o.).	Canal Jimmy

FILMS

13.55 Le Sauvage. Jean-Paul Rappeneau (France, 1975, 100 min) O.	Ciné Cinémas 2
14.35 Les Condamnés. Georges Lacombe (France, 1947, N., 95 min) O.	Ciné Classics
14.50 La Sentinelle. Arnaud Desplechin (France, 1992, 145 min) O.	Ciné Cinémas 3
15.00 Les Grands Espaces. William Wyler (Etats-Unis, 1958, 165 min) O.	Cinétoile
15.15 Val Abraham. Manoel de Oliveira (Port., 1993, v.o., 185 min) O.	Ciné Cinémas 1
15.35 Les Dents de la mer. Steven Spielberg (Etats-Unis, 1975, 125 min) O.	Ciné Cinémas 2
	
16.15 Sogni d'oro. Nanni Moretti. Avec Nanni Moretti, Dario Cantarelli (Italie, 1981, v.o., 100 min) O.	Cinéfaz
17.30 La Soif. Ingmar Bergman (Suède, 1949, N., v.o., 90 min) O.	Ciné Classics
17.45 Attaque ! Robert Aldrich (Etats-Unis, 1956, N., 105 min) O.	Cinétoile
19.00 Le Jeune Werther. Jacques Doillon (France, 1993, 95 min) O.	Cinéstar 2
19.30 L'Homme du Kentucky. Burt Lancaster (Etats-Unis, 1955, 105 min) O.	Cinétoile
19.40 Le Miraculé. Jean-Pierre Mocky (France, 1987, 85 min) O.	Cinéfaz
20.30 L'Étrange Aventurière. Frank Launder (GB, 1946, N., v.o., 115 min) O.	Ciné Classics
21.00 La Couleur pourpre. Steven Spielberg (EU, 1985, v.o., 150 min) O.	Ciné Cinémas 3



22.25 Le Pigeon. Mario Monicelli. Avec Marcello Mastroianni, Vittorio Gassman, Carlo Pisacane (It., 1958, N., 105 min) O.	Ciné Classics
22.25 Monsieur Hire. Patrice Leconte (France, 1989, 80 min) O.	Ciné Cinémas 1
1.40 Monsieur Max. Mario Camerini (It., 1937, N., v.o., 85 min) O.	Ciné Classics
2.30 Baxter. Jérôme Boivin (France, 1988, 80 min) O.	Ciné Cinémas 1

PROGRAMMES

TÉLÉVISION	
TF 1	
14.00 Les Feux de l'amour.	
14.50 Les Vacances de l'amour.	
15.45 Cinq sur 5 !	
16.40 Medicopter.	
17.35 Sunset Beach.	
18.05 Sous le soleil.	
19.05 Qui veut gagner des millions ?	
20.00 Journal, Météo.	
20.55 Sagas. Vivre avec lui.	
23.00 Cœurs d'élite. Magazine.	
0.00 Affaires non classées. [1 et 2/2].	
FRANCE 2	
15.25 Inspecteur Florence Moretti.	
16.55 A nous deux la vie. Téléfilm. Alain Nahum O.	
18.20 Un livre, des livres.	
18.25 Hélicops.	
19.15 Qui est qui ?	
19.50 Un gars, une fille.	
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.	
20.00 Journal, Météo.	
20.55 Un printemps de chien. Téléfilm. Alain Tasma O.	
22.30 Une mesure d'avance. Pièce d'Anne-Marie Etienne.	
0.05 Journal, Météo.	
FRANCE 3	
15.20 La croisière s'amuse. [1 et 2/2].	
16.05 Tiercé.	
16.15 Va savoir. Magazine.	
16.50 Onassis, l'homme le plus riche du monde. Téléfilm. Waris Hussein [2/2].	
18.20 Questions pour un champion.	
18.48 La Météo des plages.	
18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.	
20.05 Tout le sport.	
20.10 Le Journal du Tour.	
20.25 C'est mon choix pour l'été.	
21.00 Des racines et des ailes. Spécial vacances.	
22.50 On en rit encore !	
23.50 Météo, Soir 3.	
0.25 C'est la vie. Monastère, captivées par l'amour.	
1.20 Un siècle d'écrivains. Miguel Delibes.	

Châtiment

par Pierre Georges

PATRICK HENRY, bien sûr. Fallait-il ? Ne fallait-il pas ? Qu'auriez-vous fait, qu'aurions-nous fait, à la place de la garde des sceaux ? Vous n'êtes, nous ne sommes pas à sa place et nous n'y serons jamais. Et donc tout le reste n'est que rhétorique face à l'absolue solitude de celui, celle en l'occurrence, qui eut à prendre sa décision.

Elisabeth Guigou en a décidé ainsi : Patrick Henry ne sortira pas, pas encore, de prison. Elle a, après d'autres, rejeté la septième demande de libération conditionnelle déposée par ce détenu, condamné, en 1977, à la réclusion criminelle à perpétuité. Elle l'a fait, en conscience, après avoir étudié le dossier. Même si le dossier était bon. Même si le détenu Henry est considéré comme un détenu modèle. Même si, depuis plusieurs années, la commission d'application des peines a émis des avis favorables à une libération anticipée. Au motif, outre la bonne conduite et les études en prison, que, dans ce cas, les risques de récidive sont estimés nuls et les capacités de réinsertion réelles.

Elisabeth Guigou a dit non. C'est ainsi, et elle n'a pas à motiver publiquement son refus, son appréciation du dossier, son choix, en toute hypothèse, difficile. Tous ceux qui eurent à connaître, jadis, de l'affaire criminelle, tous ceux qui vécurent ce fait divers abject, mais non unique, et ce procès, lui, unique comme la première mort de la peine de mort en France, comprendront que la décision de la garde des sceaux n'était pas simple. Et rien moins que politique, ou pire, démagogique, comme il se dit déjà et de façon insultante ou sommaire, dans la rage de la déception rédemptrice.

Car, à oser prendre le contrepied, on dira que ce qui se passe au-

jourd'hui n'est que la suite logique de ce qui s'est passé, en 1977, aux assises de l'Aube, à Troyes. La vraie libération conditionnelle de Patrick Henry est intervenue, ces jours-là. Il est entré mort, condamné à mort, par tous, ministres, opinion publique, son père, lui-même, dans le box des accusés. Il en est sorti, vivant, condamné à perpétuité mais vivant, par la grâce de ses défenseurs, M^{es} Badinter et Bocquillon, et des jurés. Châtiment exemplaire, dans tous les sens du terme, inscrit en tout cas dans la mémoire collective.

Et il se peut qu'aujourd'hui, si Patrick Henry ne sort pas, pas encore, de prison, c'est tout simplement parce qu'il n'est pas sorti encore de cette mémoire-là. Il se peut, bien au-delà de toute considération de vengeance, que le cas Patrick Henry pose la redoutable et, jamais totalement élucidée, question du juste châtement, à la mesure du crime commis. Ce que l'on veut dire, ici, sans être totalement sûr de ses dires, c'est que ce fameux châtement n'est pas qu'une affaire entre le criminel et lui-même. Le châtement est aussi l'affaire des victimes et l'affaire d'une société représentée par la justice. Qu'il y a là un fragile et introuvable équilibre, entre l'expiation, la rédemption de l'un et le travail de deuil et de mémoire, et le besoin de justice des autres.

Sans doute Elisabeth Guigou a-t-elle pu estimer, en conscience répétons-le, et après consultations, que ce point d'équilibre n'était pas encore trouvé. La loi, en tout cas, ne l'a point aidée en sa solitude souveraine. Car souvenons-nous des débats, autour de l'abolition de la peine de mort en 1981 : comme peine de substitution, beaucoup militèrent pour la perpétuité réelle. Ce qui fut, heureusement, rejeté.

Huit professions de santé sont menacées par la CNAM de sanctions financières

Les baisses de tarifs provoquent un tollé syndical

AVIS de tempête sur l'assurance-maladie. La quasi-totalité des professions libérales de santé est menacée de sanctions pour endiguer un nouveau dérapage des dépenses. Des baisses de tarifs, proposées par la direction de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), figurent à l'ordre du jour de son conseil d'administration convoqué mardi 11 juillet. Elles font partie du « rapport d'équilibre » que la Caisse, dirigée par la CFDT, est censé remettre au gouvernement, tous les quatre mois, depuis la loi de financement 2000 de la Sécurité sociale. Martine Aubry dispose de dix jours pour donner son avis.

Dans un courrier adressé lundi à la ministre, Claude Maffioli, président de la CSMF, première organisation des médecins libéraux, prévient que « ce serait une erreur de faire aboutir une démarche (...) injuste, méprisante et agressive ». Même les syndicats engagés dans un partenariat conventionnel avec la Caisse menacent de rompre leurs accords. Dans un manifeste, MG France (médecins généralistes), la

FNI (infirmiers) et la FFMKR (massagers-kinésithérapeutes) dénoncent le « dépit syndical de la majorité de gestion [CFDT et Medef] aujourd'hui mise en difficulté sur l'Unedic », le régime d'assurance-chômage, et « qui a donc décidé d'appliquer de façon aveugle et brutale la loi Aubry de maîtrise des dépenses ».

DÉPENSES EN HAUSSE DE 3,1 %

Selon la CNAM, les dépenses actuelles laissent prévoir une augmentation annuelle de 3,1 %, ce qui correspond à un dépassement de 1,7 milliard de francs par rapport aux objectifs fixés par le Parlement (+ 2 %). Pour les radiologues, dont la profession « ne respecte en aucune façon l'accord de modération conclu en février 1999 » avec le ministère, les neurologues, les pneumologues, les kinés, les orthopédistes et biologistes, il est donc prévu des baisses de tarifs sur certains actes. La valeur de la consultation des cardiologues est, elle, réduite de 6,3 %. La revalorisation envisagée au 1^{er} juillet pour les généralistes est reportée au 15 sep-

tembre, celle des sages-femmes annulée. Les infirmiers sont pénalisés sur les majorations de nuit, des dimanches et jours fériés. Au total, sur dix professions relevant de la CNAM, huit font l'objet de mesures correctrices. Seuls les dentistes et les transports sanitaires voient leur situation s'améliorer. Ce rapport suscite l'hostilité de la CGT et de FO. Plus favorables, la CFTC et la CGC éprouvent cependant des états d'âme. « On ne peut pas reprocher à la CNAM d'appliquer ce système, on peut juste regretter qu'elle n'ait pas cherché d'autres outils », estime André Hoguet, de la CFTC.

Pour l'heure, le front anti-Juppé se reconstitue. Trois syndicats de médecins, la CSMF, la SML et la FMF, ainsi que la CGT et FO ont décidé de présenter en septembre « une convention alternative ». Cette démarche, à laquelle s'est jointe la CFTC, n'est pas sans rapport avec la « refondation sociale » initiée par le Medef, qui devrait aborder l'assurance-maladie cet automne.

Isabelle Mandraud

Plusieurs enfants belges tués dans un accident de car dans le Loiret

L'ACCIDENT d'un autocar transportant une soixantaine d'enfants belges, mardi 11 juillet, vers 6 heures du matin, sur l'autoroute A 71, à la hauteur de La Ferté-Saint-Aubin (Loiret), a provoqué la mort de deux enfants, selon un bilan provisoire communiqué en milieu de matinée par le centre hospitalier régional d'Orléans. Ce bilan fait état de vingt blessés, dont « un cas très sérieux », parmi le groupe des enfants et des adultes qui les accompagnaient. D'après la gendarmerie, les deux personnes décédées seraient âgées de treize ans.

L'autocar immatriculé en Belgique, affrété par la Fédération nationale (belge) des patronages, s'est renversé sur la chaussée alors qu'il circulait dans le sens Bourges-Paris, à une quinzaine de kilomètres au sud d'Orléans. Si les circonstances du drame étaient encore floues, mardi matin la préfecture du Loiret indiquait que l'accident serait « peut-être lié à l'assoupissement du conducteur ». Deux voitures ont aussi été impliquées dans l'accident. (Corresp.)

L'administration examine la fermeture éventuelle de la clinique de la Martinière

LES AUTORITÉS sanitaires devaient se prononcer, mardi 11 juin, sur la question de la fermeture administrative, pour une durée d'un mois, de la clinique de la Martinière, à Saclay (Essonne), où l'on aurait, ces dernières années, pratiqué une vingtaine de cas d'euthanasie (*Le Monde* du 11 juillet). Cette affaire s'était enrichie, lundi 10 juillet, de plusieurs éléments. Après l'annonce de l'ouverture par Laurent Davenas, procureur de la république d'Evry, d'une information judiciaire pour « homicides volontaires, violences volontaires sur personnes vulnérables, blessures involontaires, non-assistance sur personnes en péril, vol et recel », une partie du personnel de cet établissement affirme que cette affaire n'était que la conséquence de « calamités ». Accompagné par une trentaine de membres du personnel soignant, Jacques Athimond, délégué syndical CFDT, a notamment expliqué que l'information judiciaire n'avait été ouverte que sur la base « de déclarations d'anciens salariés dont certains sont en conflit avec l'établissement ». Le délégué syndical a ajouté que ces anciens salariés avaient affirmé en quittant la clinique qu'ils « auraient des têtes ».

Selon les témoignages, apparemment concordants, de ces anciens employés, on aurait, sur prescription médicale, administré à une vingtaine de patients gravement malades « des cocktails lytiques », associations médicamenteuses suffisamment puissantes pour entraîner la mort. Pour sa part, le général Jean Miné, président du conseil d'administration de l'association Jean Lachenaud qui dirige la clinique, sous l'autorité de la Caisse nationale militaire de Sécurité sociale, a fait savoir, dans un communiqué, que les membres de ce conseil étaient « vivement émus par des faits qui, s'ils étaient avérés, seraient d'une gravité exceptionnelle ».

Le communiqué précise que le général Miné avait personnelle-

ment rencontré les membres du personnel ces derniers mois et qu'il avait alors « évidemment constaté des tensions relevant du droit du travail ou du conseil des prud'hommes, mais personne n'a évoqué l'existence d'éléments pouvant constituer un délit grave ou un crime ». L'association indique son intention de se constituer partie civile « si de telles infractions étaient établies ».

CONTRÔLES APPROFONDIS

Dominique Coudreau, directeur de l'Agence régionale d'hospitalisation d'Ile-de-France, souligne, quant à lui, que cette clinique de 120 lits - 80, dits « de suivi » accueillant des patients souffrant d'affections graves et 40 « de longue durée » - avait fait l'objet, il y a dix-huit mois, d'une série de contrôles approfondis, la direction de l'établissement souhaitant pouvoir élargir son recrutement et ne pas accueillir que des malades adressés par des hôpitaux militaires. « Ces contrôles n'avaient pas mis en lumière de dysfonctionnements graves dans cette clinique qui dispose, toute l'année, d'un taux d'occupation des lits de 100 %, a expliqué au Monde M. Coudreau. Nous n'avons d'autre part reçu aucune plainte des familles des malades hospitalisés dans cette clinique. »

L'instruction en cours, confiée à la juge d'Evry, Liliane Asselino, devra notamment établir si les décès présentés comme étant suspects par les anciens employés sont bel et bien des cas d'euthanasie (relevant du chef d'homicide volontaire) ou, comme l'assurent les responsables de l'établissement, des décès survenus chez des malades en fin de vie au terme d'un processus de lutte contre la douleur et d'accompagnement des mourants. Ces soins terminaux ne peuvent aujourd'hui être assurés que par des soignants spécialisés dans la pratique, désormais bien codifiée, des soins palliatifs.

Jean-Yves Nau

Qu'est-ce que tu penses des valeurs technos ?

J'ai peur qu'elles continuent de baisser !

C'est peut-être le bon moment d'acheter !

Je sais !

comdirect
Prenez les pleins pouvoirs

Bourse en ligne

Acheter aujourd'hui ? Vendre demain ? comdirect vous donne tous les moyens de prendre la bonne décision. Leader européen de la bourse en ligne, comdirect diffuse gratuitement l'information économique et financière commentée, 4 rendez-vous quotidiens sur les éléments clés de la journée, le calendrier des introductions et un système d'alerte. 1^{er} site financier européen, comdirect vous invite à agir, au bon moment, de façon indépendante et avisée et transmet vos ordres en temps réel. Prenez les pleins pouvoirs. comdirect fait partie du groupe Commerzbank.

N^o Vert 0 800 887 887

www.comdirect.fr